

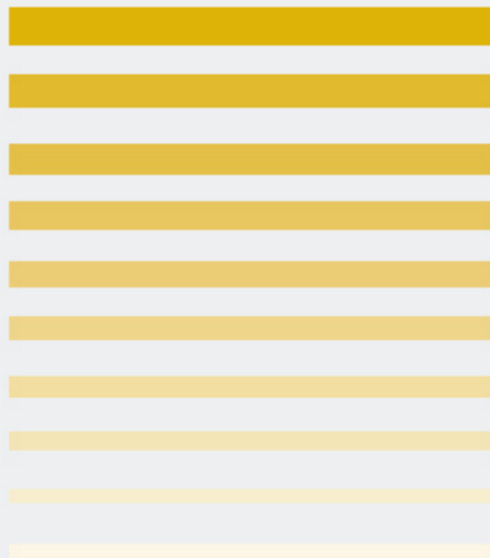


# Bulletin

de l'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Volume 10 - Numéro 19

16 mai 2013



AUTORITÉ  
DES MARCHÉS  
FINANCIERS

Bulletin de l'Autorité des marchés financiers

Autorité des marchés financiers

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada, 2013

ISSN 17104149

# Table des matières

<b>1. Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers</b>	<b>4</b>
1.1 Avis et communiqués	
1.2 Réglementation	
1.3 Autres décisions	
<b>2. Bureau de décision et de révision</b>	<b>8</b>
2.1 Rôle d'audiences	
2.2 Décisions	
<b>3. Distribution de produits et services financiers et Services monétaires</b>	<b>53</b>
3.1 Avis et communiqués	
3.2 Réglementation	
3.3 Autres consultations	
3.4 Retraits aux registres des représentants	
3.5 Modifications aux registres des inscrits	
3.6 Permis d'exploitation d'entreprises de services monétaires	
3.7 Avis d'audiences	
3.8 Décisions administratives et disciplinaires	
3.9 Autres décisions	
<b>4. Indemnisation</b>	<b>129</b>
4.1 Avis et communiqués	
4.2 Réglementation	
4.3 Autres consultations	
4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers	

4.5 Fonds d'assurance-dépôts	
4.6 Autres décisions	
<b>5. Institutions financières</b>	<b>136</b>
5.1 Avis et communiqués	
5.2 Réglementation et lignes directrices	
5.3 Autres consultations	
5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers	
5.5 Sanctions administratives	
5.6 Autres décisions	
<b>6. Marchés de valeurs et des instruments dérivés</b>	<b>143</b>
6.1 Avis et communiqués	
6.2 Réglementation et instructions générales	
6.3 Autres consultations	
6.4 Sanctions administratives pécuniaires	
6.5 Interdictions	
6.6 Placements	
6.7 Agréments et autorisations de mise en marché de dérivés	
6.8 Offres publiques	
6.9 Information sur les valeurs en circulation	
6.10 Autres décisions	
6.11 Annexes et autres renseignements	
<b>7. Bourses, chambres de compensation, organismes d'autorégulation et autres entités réglementées</b>	<b>245</b>
7.1 Avis et communiqués	
7.2 Réglementation de l'Autorité	
7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées	
7.4 Autres consultations	
7.5 Autres décisions	

## Liste des acronymes et abréviation :

Autorité :	Autorité des marchés financiers instituée en vertu de la LAMF
BDR :	Bureau de décision et de révision
CSF :	Chambre de la sécurité financière
ChAD :	Chambre de l'assurance de dommages instituée en vertu de la LDPSF
OAR :	Organismes d'autorégulation et organismes dispensés de reconnaissance à titre d'OAR mais qui sont assujettis à la surveillance de l'Autorité
OCRCVM :	Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières

# 1.

## Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers

---

- 1.1 Avis et communiqués
  - 1.2 Réglementation
  - 1.3 Autres décisions
-

## 1.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

## 1.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

### 1.3 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

# 2.

## Bureau de décision et de révision

---

2.1 Rôle d'audiences

2.2 Décisions

---



## 2.1 RÔLES D'AUDIENCES



## RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
1.	D Autorité des marchés financiers ( <i>Downs Lepage, s.n.a.</i> )  I Aquablue International et Aquablue Spring Water International inc. et Manuel Da Silva  M Banque CIBC	2010-005	Claude St Pierre	16 mai 2013 9 h 30	Demande de prolongation de l'ordonnance de blocage
2.	D Autorité des marchés financiers ( <i>Girard et al.</i> )  I Pierre Jolicoeur, Corporation de Capital B.M.T. 06  M Banque de Montréal, Banque Nationale du Canada., Interactive Brokers Canada inc., TD Waterhouse Canada inc. et Banque Toronto- Dominion	2010-029	Alain Gélinas Claude St Pierre	17 mai 2013 9 h 30	Demande de prolongation de l'ordonnance de blocage  Demande de levée partielle de l'ordonnance de blocage

## RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
3.	<p>D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>)</p> <p>I Gestion Guychar (Canada) inc., 177889 Canada inc., 3330575 Canada inc. et 3965121 Canada Inc. (<i>Rock, Vleminckz, Dury, Lanctôt et Associés</i>)</p> <p>I Guy Charron, Richard Lanthier et Huguette Gauthier (<i>M<sup>e</sup> Pascal A. Pelletier</i>)</p> <p>M Caisse Populaire de Rosemont et Banque de Montréal</p>	2007-005 2007-008	Alain Gélinas	21 mai 2013 9 h 30	Demande de prolongation de l'ordonnance de blocage
4.	<p>D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>)</p> <p>I Themistoklis Papadopoulos, Anna Papathanasiou, PNB Management inc., Mario Bright, Focus Management inc., Ivest Fund Ltd et Kevin Coombes</p> <p>M Interactive Brokers (<i>M<sup>e</sup> Jean-François Bernier</i>)</p> <p>M Jean Robillard, ès qualités d'administrateur provisoire de Gestion de PNB Managementl inc. (<i>McCarthy Tétrault</i>)</p> <p>M Banque CIBC</p>	2007-033	Alain Gélinas	21 mai 2013 9 h 30	Demande de prolongation de l'ordonnance de blocage

## RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
5.	D Autorité des marchés financiers ( <i>Girard et al.</i> )  I Oversea Chinese Fund Limited Partnership et Weizhan Tang et Associates inc. et Weizhang Tang Corporation et Weizhang Tang et Interactive Broker	2009-007	Alain Gélinas Claude St Pierre	21 mai 2013 9 h 30	Demande de prolongation de l'ordonnance de blocage
6.	D Autorité des marchés financiers ( <i>Girard et al.</i> )  I Les services de gestion CCFL inc.	2013-009	Alain Gélinas Claude St Pierre	23 mai 2013 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, de mesure propre au respect de la loi, de conditions à l'inscription et de radiation d'inscription  <i>Audience pro forma</i>
7.	D Autorité des marchés financiers ( <i>Girard et al.</i> )  I Windermere Capital (Canada) inc. et Christopher D. Wright	2013-012	Claude St Pierre	24 mai 2013 9 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives
8.	D Autorité des marchés financiers ( <i>Girard et al.</i> )  I Daniel Poulin et 9169-8993 Québec inc. ( <i>M<sup>e</sup> Pascal A. Pelletier</i> )  M Banque Nationale du Canada	2012-010	Alain Gélinas	24 mai 2013 14 h	Contestation d'une décision rendue <i>ex parte</i>

## RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
9.	D Autorité des marchés financiers ( <i>Girard et al.</i> ) I DBSG Fonds d'investissements inc., Sid-Ali Djenadi et Ahmed-Yassin Sedjal I Nader Zebib ( <i>M<sup>e</sup> Felipe Morales</i> ) I Younes Ben-Ghabrit ( <i>M<sup>e</sup> Sami Iskandar</i> )	2013-004	Claude St Pierre Léonard Serafini	27 mai 2013 9 h 30	Demande d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller, interdiction d'opérations sur valeurs, interdiction d'opérations sur dérivés et mesure propre au respect de la loi
10.	D Autorité des marchés financiers ( <i>Girard et al.</i> ) I DBSG Fonds d'investissements inc., Sid-Ali Djenadi et Ahmed-Yassin Sedjal I Nader Zebib ( <i>M<sup>e</sup> Felipe Morales</i> ) I Younes Ben-Ghabrit ( <i>M<sup>e</sup> Sami Iskandar</i> )	2013-004	Claude St Pierre Léonard Serafini	28 mai 2013 9 h 30	Demande d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller, interdiction d'opérations sur valeurs, interdiction d'opérations sur dérivés et mesure propre au respect de la loi

## RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
11.	<p>D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>)</p> <p>I DBSG Fonds d'investissements inc., Sid-Ali Djenadi et Ahmed-Yassin Sedjal</p> <p>I Nader Zebib (<i>M<sup>e</sup> Felipe Morales</i>)</p> <p>I Younes Ben-Ghabrit (<i>M<sup>e</sup> Sami Iskandar</i>)</p>	2013-004	Claude St Pierre Léonard Serafini	29 mai 2013 9 h 30	<p>Demande d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller, interdiction d'opérations sur valeurs, interdiction d'opérations sur dérivés et mesure propre au respect de la loi</p>
12.	<p>D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>)</p> <p>I Raphaël Huppé</p> <p>I Johanne Lepage (<i>Nadeau Tremblay &amp; Associés</i>)</p> <p>I Nicolas Petrella, Vida Pharma International Corporation et Manon Chiasson (<i>Larouche &amp; Associés</i>)</p> <p>I Effective Control corporation</p> <p>M Banque de Montréal et Banque Royale du Canada</p>	2010-023	Alain Gélinas Claude St Pierre	30 mai 2013 14 h	<p>Demande de prolongation de blocage</p>

## RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
13.	D Autorité des marchés financiers ( <i>Girard et al.</i> )  I Renée Roy ( <i>De Chantal, D'Amour, Fortier, s.e.n.c.r.l.</i> )  I Jean Pierre Lavallée ( <i>Casavant Mercier</i> )	2012-037	Alain Gélinas Claude St Pierre	4 juin 2013 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative
14.	D Autorité des marchés financiers ( <i>Girard et al.</i> )  I Renée Roy ( <i>De Chantal, D'Amour, Fortier, s.e.n.c.r.l.</i> )  I Jean Pierre Lavallée ( <i>Casavant Mercier</i> )	2012-037	Alain Gélinas Claude St Pierre	5 juin 2013 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative
15.	D Autorité des marchés financiers ( <i>Girard et al.</i> )  I Renée Roy ( <i>De Chantal, D'Amour, Fortier, s.e.n.c.r.l.</i> )  I Jean Pierre Lavallée ( <i>Casavant Mercier</i> )	2012-037	Alain Gélinas Claude St Pierre	6 juin 2013 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative

## RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
16.	D Autorité des marchés financiers ( <i>Girard et al.</i> )  I Solutions Monétaires Monarc inc., Karina Stevens et Paul Hauck ( <i>Prévost Fortin D'Aoust, Avocats</i> )	2012-046	Claude St Pierre	10 juin 2013 9 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives, mesures propres au respect de la loi, retrait des droits d'inscription et suspension d'inscription
17.	D Autorité des marchés financiers ( <i>Girard et al.</i> )  I Solutions Monétaires Monarc inc., Karina Stevens et Paul Hauck ( <i>Prévost Fortin D'Aoust, Avocats</i> )	2012-046	Claude St Pierre	11 juin 2013 9 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives, mesures propres au respect de la loi, retrait des droits d'inscription et suspension d'inscription
18.	D Autorité des marchés financiers ( <i>Girard et al.</i> )  I Solutions Monétaires Monarc inc., Karina Stevens et Paul Hauck ( <i>Prévost Fortin D'Aoust, Avocats</i> )	2012-046	Claude St Pierre	12 juin 2013 9 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives, mesures propres au respect de la loi, retrait des droits d'inscription et suspension d'inscription
19.	D Autorité des marchés financiers ( <i>Girard et al.</i> )  I Pierre Dastous ( <i>Cabinet de services juridiques inc.</i> )	2013-001	Claude St Pierre	13 juin 2013 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, conditions à l'inscription, radiation d'inscription, mesure propre au respect de la loi et suspension d'inscription

## RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
20.	D Autorité des marchés financiers ( <i>Girard et al.</i> )  I Pierre Dastous ( <i>Cabinet de services juridiques inc.</i> )	2013-001	Claude St Pierre	14 juin 2013 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, conditions à l'inscription, radiation d'inscription, mesure propre au respect de la loi et suspension d'inscription
21.	R Mario Simoneau, Dave Jacques, Solange Vachon, Éric Gagnon et Stéphane Dulac  I Daniel Poulin et 9169-8993 Québec inc. ( <i>M<sup>e</sup> Pascal A. Pelletier</i> )  M Autorité des marchés financiers ( <i>Girard et al.</i> )  M Banque Nationale du Canada	2012-010	Alain Gélinas	17 juin 2013 9 h 30	Demandes de levées de l'ordonnance de blocage
22.	D Gregory H. Chamandy  I Autorité des marchés financiers ( <i>Girard et al.</i> )	2013-010	Claude St Pierre	18 juin 2013 9 h 30	Demande de révision d'une décision de l'Autorité des marchés financiers
23.	D Autorité des marchés financiers ( <i>Girard et al.</i> )  I René Adam	2013-013	Alain Gélinas	19 juin 2013 9 h 30	Demande d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller et mesure propre au respect de la loi



## RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
24.	D Autorité des marchés financiers ( <i>Girard et al.</i> )  I Jacques Gauthier ( <i>Woods s.e.n.c.r.l.</i> )	2013-014	Alain Gélinas Claude St Pierre	19 juin 2013 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative  Audience <i>pro forma</i>
25.	D Autorité des marchés financiers ( <i>Girard et al.</i> )  I Les Assurances du Bon Quartier inc. et Danny Napier	2013-007	Claude St Pierre Léonard Serafini	16 juillet 2013 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, mesure de redressement, mesure propre au respect de la loi, conditions à l'inscription, interdiction d'agir à titre de dirigeant et radiation d'inscription
26.	D Autorité des marchés financiers ( <i>Girard et al.</i> )  I MWM Assurances inc. et Pierre Mercier ( <i>Tremblay Bois Migneault Lemay s.e.n.c.r.l.</i> )	2013-008	Alain Gélinas Claude St Pierre	5 septembre 2013 9 h 30	Demande d'imposition de pénalité administrative, de mesure propre au respect de la loi, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant et suspension d'inscription
27.	D Autorité des marchés financiers ( <i>Girard et al.</i> )  I MWM Assurances inc. et Pierre Mercier ( <i>Tremblay Bois Migneault Lemay s.e.n.c.r.l.</i> )	2013-008	Alain Gélinas Claude St Pierre	6 septembre 2013 9 h 30	Demande d'imposition de pénalité administrative, de mesure propre au respect de la loi, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant et suspension d'inscription

## RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
28.	D Autorité des marchés financiers ( <i>Girard et al.</i> )  I Gestion de portefeuille Tahar Mansour inc. et Tahar Mansour ( <i>Charbonneau Avocats conseils</i> )	2012-027	Claude St Pierre	16 septembre 2013 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative et retrait des droits conférés à l'inscription
29.	D Autorité des marchés financiers ( <i>Girard et al.</i> )  I Gestion de portefeuille Tahar Mansour inc. et Tahar Mansour ( <i>Charbonneau Avocats conseils</i> )	2012-027	Claude St Pierre	17 septembre 2013 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative et retrait des droits conférés à l'inscription
30.	D Autorité des marchés financiers ( <i>Girard et al.</i> )  I Gestion de portefeuille Tahar Mansour inc. et Tahar Mansour ( <i>Charbonneau Avocats conseils</i> )	2012-027	Claude St Pierre	18 septembre 2013 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative et retrait des droits conférés à l'inscription
31.	D Autorité des marchés financiers ( <i>Girard et al.</i> )  I Gestion de portefeuille Tahar Mansour inc. et Tahar Mansour ( <i>Charbonneau Avocats conseils</i> )	2012-027	Claude St Pierre	19 septembre 2013 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative et retrait des droits conférés à l'inscription

## RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
32.	D Autorité des marchés financiers ( <i>Girard et al.</i> )  I Gestion de portefeuille Tahar Mansour inc. et Tahar Mansour ( <i>Charbonneau Avocats conseils</i> )	2012-027	Claude St Pierre	20 septembre 2013 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative et retrait des droits conférés à l'inscription
33.	D Autorité des marchés financiers ( <i>Girard et al.</i> )  I Daniel Pharand ( <i>Ravinsky Ryan Lemoine, s.e.n.c.r.l./LLP</i> )  I Jacques Gagnon ( <i>Brouillette &amp; Associés, s.e.n.c.r.l.</i> )  I Fier Cap Diamant S.E.C., Éric Dupont et Louise Blais ( <i>Norton Rose s.e.n.c.r.l./s.r.l.</i> )  I Louis Paquet ( <i>Gowling Lafleur Henderson s.e.n.c.r.l., s.r.l.</i> )	2012-032	Alain Gélinas Claude St Pierre	20 janvier 2014 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, conditions à l'inscription et suspension

## RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
34.	D Autorité des marchés financiers ( <i>Girard et al.</i> )  I Daniel Pharand ( <i>Ravinsky Ryan Lemoine, s.e.n.c.r.l./LLP</i> )  I Jacques Gagnon ( <i>Brouillette &amp; Associés, s.e.n.c.r.l.</i> )  I Fier Cap Diamant S.E.C., Éric Dupont et Louise Blais ( <i>Norton Rose s.e.n.c.r.l./s.r.l.</i> )  I Louis Paquet ( <i>Gowling Lafleur Henderson s.e.n.c.r.l., s.r.l.</i> )	2012-032	Alain Gélinas Claude St Pierre	21 janvier 2014 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, conditions à l'inscription et suspension
35.	D Autorité des marchés financiers ( <i>Girard et al.</i> )  I Daniel Pharand ( <i>Ravinsky Ryan Lemoine, s.e.n.c.r.l./LLP</i> )  I Jacques Gagnon ( <i>Brouillette &amp; Associés, s.e.n.c.r.l.</i> )  I Fier Cap Diamant S.E.C., Éric Dupont et Louise Blais ( <i>Norton Rose s.e.n.c.r.l./s.r.l.</i> )  I Louis Paquet ( <i>Gowling Lafleur Henderson s.e.n.c.r.l., s.r.l.</i> )	2012-032	Alain Gélinas Claude St Pierre	22 janvier 2014 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, conditions à l'inscription et suspension

## RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
36.	D Autorité des marchés financiers ( <i>Girard et al.</i> )  I Daniel Pharand ( <i>Ravinsky Ryan Lemoine, s.e.n.c.r.l./LLP</i> )  I Jacques Gagnon ( <i>Brouillette &amp; Associés, s.e.n.c.r.l.</i> )  I Fier Cap Diamant S.E.C., Éric Dupont et Louise Blais ( <i>Norton Rose s.e.n.c.r.l./s.r.l.</i> )  I Louis Paquet ( <i>Gowling Lafleur Henderson s.e.n.c.r.l., s.r.l.</i> )	2012-032	Alain Gélinas Claude St Pierre	23 janvier 2014 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, conditions à l'inscription et suspension
37.	D Autorité des marchés financiers ( <i>Girard et al.</i> )  I Daniel Pharand ( <i>Ravinsky Ryan Lemoine, s.e.n.c.r.l./LLP</i> )  I Jacques Gagnon ( <i>Brouillette &amp; Associés, s.e.n.c.r.l.</i> )  I Fier Cap Diamant S.E.C., Éric Dupont et Louise Blais ( <i>Norton Rose s.e.n.c.r.l./s.r.l.</i> )  I Louis Paquet ( <i>Gowling Lafleur Henderson s.e.n.c.r.l., s.r.l.</i> )	2012-032	Alain Gélinas Claude St Pierre	24 janvier 2014 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, conditions à l'inscription et suspension

## RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
38.	D Autorité des marchés financiers ( <i>Girard et al.</i> )  I Daniel Pharand ( <i>Ravinsky Ryan Lemoine, s.e.n.c.r.l./LLP</i> )  I Jacques Gagnon ( <i>Brouillette &amp; Associés, s.e.n.c.r.l.</i> )  I Fier Cap Diamant S.E.C., Éric Dupont et Louise Blais ( <i>Norton Rose s.e.n.c.r.l./s.r.l.</i> )  I Louis Paquet ( <i>Gowling Lafleur Henderson s.e.n.c.r.l., s.r.l.</i> )	2012-032	Alain Gélinas Claude St Pierre	27 janvier 2014 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, conditions à l'inscription et suspension
39.	D Autorité des marchés financiers ( <i>Girard et al.</i> )  I Daniel Pharand ( <i>Ravinsky Ryan Lemoine, s.e.n.c.r.l./LLP</i> )  I Jacques Gagnon ( <i>Brouillette &amp; Associés, s.e.n.c.r.l.</i> )  I Fier Cap Diamant S.E.C., Éric Dupont et Louise Blais ( <i>Norton Rose s.e.n.c.r.l./s.r.l.</i> )  I Louis Paquet ( <i>Gowling Lafleur Henderson s.e.n.c.r.l., s.r.l.</i> )	2012-032	Alain Gélinas Claude St Pierre	28 janvier 2014 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, conditions à l'inscription et suspension

## RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
40.	D Autorité des marchés financiers ( <i>Girard et al.</i> )  I Daniel Pharand ( <i>Ravinsky Ryan Lemoine, s.e.n.c.r.l./LLP</i> )  I Jacques Gagnon ( <i>Brouillette &amp; Associés, s.e.n.c.r.l.</i> )  I Fier Cap Diamant S.E.C., Éric Dupont et Louise Blais ( <i>Norton Rose s.e.n.c.r.l./s.r.l.</i> )  I Louis Paquet ( <i>Gowling Lafleur Henderson s.e.n.c.r.l., s.r.l.</i> )	2012-032	Alain Gélinas Claude St Pierre	29 janvier 2014 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, conditions à l'inscription et suspension

Le 16 mai 2013

**Légende :**

D : Partie demanderesse I : Partie intimée R : Partie requérante  
M : Partie mise en cause IT : Partie intervenante

**Coordonnées :**

Salle d'audience : Salle Paul Fortugno  
500, boulevard René-Lévesque Ouest, Bureau 16.40, Montréal (Québec) H2Z 1W7  
Téléphone : (514) 873-2211 Télécopieur : (514) 873-2162  
Courriel : secretariat@bdr.gouv.qc.ca

**2.2 DÉCISIONS****BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION**

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2012-034

DÉCISION N° : 2012-034-003

DATE : Le 7 mars 2013

---

**EN PRÉSENCE DE :** M<sup>e</sup> ALAIN GÉLINAS  
M<sup>e</sup> CLAUDE ST PIERRE

---

**AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS**

Partie demanderesse

c.

**JEAN-LOUIS KÈGLE**

et

**LES ENTREPRISES D.P.P. INC.**

Parties intimées

et

**CAISSE DESJARDINS GODEFROY**

Partie mise en cause

---

**ORDONNANCE DE PROLONGATION DE BLOCAGE**

[art. 249 et 250, *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., c. V-1.1), art. 93, *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (L.R.Q., c. A-33.2)]

---

M<sup>e</sup> Brigitte Gobeil  
(Girard et al.)  
Procureure de l'Autorité des marchés financiers

Date d'audience : 4 mars 2013

---

**DÉCISION**

[1] Le 20 juillet 2012<sup>1</sup>, le Bureau de décision et de révision (le « *Bureau* ») a accueilli une demande *ex parte* de l'Autorité des marchés financiers (l'« *Autorité* ») et a prononcé à l'encontre des intimés Jean-Louis Kègle et Les Entreprises D.P.P. inc. (« *DPP* ») une ordonnance de blocage, d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller et de mesure propre à assurer le respect de la loi.

---

<sup>1</sup> *Autorité des marchés financiers c. Kègle*, 2012 QCBDR 79.



[2] Ces ordonnances furent rendues en vertu des articles 249, 265 et 266 de la *Loi sur les valeurs mobilières*<sup>2</sup> et des articles 93, 94 et 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*<sup>3</sup>. Le 31 juillet 2012, les intimés ont transmis au Bureau un avis de contestation de cette décision.

[3] Le 14 novembre 2012<sup>4</sup>, le Bureau a prononcé une prolongation de l'ordonnance de blocage pour une période renouvelable de 120 jours.

[4] Le 30 janvier 2013, l'Autorité a adressé au Bureau une demande de prolongation de l'ordonnance de blocage, à la suite de laquelle les intimés et la mise en cause ont reçu signification d'un avis pour une audience devant se tenir le 4 mars 2013.

[5] Le 1<sup>er</sup> mars 2013, les intimés ont déposé une requête en levée partielle de l'ordonnance de blocage relativement à la vente de deux immeubles. Une audience a été fixée au 18 mars 2013 pour entendre cette requête.

## L'AUDIENCE

[6] L'audience sur la demande de prolongation de l'ordonnance de blocage a eu lieu à la date prévue, en présence de la procureure de l'Autorité. Les intimés ainsi que la mise en cause n'étaient ni présents ni représentés, bien qu'ils aient dûment reçu signification de l'avis d'audience du Bureau.

[7] La procureure de l'Autorité a fait entendre le témoignage d'un enquêteur de cet organisme assigné au présent dossier. Il a indiqué que l'enquête se poursuit et que les motifs initiaux existent toujours. L'enquêteur a mentionné qu'il attendait le résultat des procédures du séquestre intérimaire quant à la vente des immeubles.

[8] La procureure de l'Autorité a indiqué qu'un séquestre intérimaire aux affaires de DPP a été nommé et la Cour supérieure a autorisé la vente de certains immeubles. Elle a souligné la réception d'une requête des intimés en levée partielle de blocage à ce sujet.

[9] L'enquêteur a indiqué que les versements de montants de 25 \$ effectués par les investisseurs qui avaient été exposés au tribunal lors de la dernière audience ont cessé depuis le 19 octobre 2012. Tel que le Bureau l'avait requis à la dernière audience, l'enquêteur a informé le tribunal qu'une vérification des relevés de compte a été effectuée; cela a permis de constater que le dernier versement d'un montant de 25 \$ avait eu lieu le 18 octobre 2012.

[10] Questionné afin de savoir si les investisseurs avaient été informés de la décision du Bureau dans le présent dossier, l'enquêteur a indiqué que le séquestre intérimaire a communiqué avec les créanciers. La procureure a ajouté qu'une assemblée des créanciers s'est tenue et des informations ont été échangées. Un comité d'inspecteurs a été formé pour assister le séquestre dans la gestion des actifs. Pour le moment, aucun montant n'a été offert aux créanciers puisque le processus n'est pas complété.

[11] La procureure de l'Autorité a plaidé que l'ordonnance de blocage devrait être prolongée pour une période de 120 jours renouvelable, considérant que l'enquête se poursuit, que les motifs initiaux sont toujours existants et que les intimés, qui ont reçu l'avis d'audience du Bureau, ne se sont pas présentés pour démontrer que ces motifs ont cessé d'exister. De plus, elle a souligné qu'il faut permettre au processus en cours de se terminer et une requête pour levée partielle de blocage sera présentée prochainement.

## L'ANALYSE

[12] L'article 249 de la *Loi sur les valeurs mobilières* prévoit que l'Autorité peut demander au Bureau de prononcer une décision à l'effet d'ordonner à une personne qui fait l'objet d'une enquête de ne pas se

<sup>2</sup> L.R.Q., c. V-1.1.

<sup>3</sup> L.R.Q., c. A-33.2.

<sup>4</sup> *Autorité des marchés financiers c. Kègle*, 2012 QCBDR 123.

départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession<sup>5</sup>. De même, le Bureau peut rendre une ordonnance à l'encontre d'une personne qui fait l'objet d'une enquête afin qu'elle ne puisse pas retirer de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle<sup>6</sup>.

[13] Enfin, le Bureau peut ordonner à toute personne de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens dont elle a le dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle<sup>7</sup>. Le 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières* prévoit que le Bureau peut prolonger une ordonnance de blocage si les personnes intéressées ne manifestent pas leur intention de se faire entendre ou si elles n'arrivent pas à établir que les motifs de l'ordonnance de blocage initiale ont cessé d'exister.

[14] Les intimés, quoique dûment avisés, ne se sont pas présentés à l'audience pour contester la demande de prolongation de l'ordonnance de blocage. Ils ont par conséquent fait défaut d'établir que les motifs initiaux ont cessé d'exister.

[15] L'enquêteur de l'Autorité a témoigné à l'effet que les motifs initiaux existent toujours et que l'enquête est toujours en cours. À la lumière de la situation révélée lors de la dernière audience, le Bureau constate que les prélèvements automatiques dans les comptes bancaires des investisseurs ont cessé depuis le 19 octobre 2012.

[16] Le Bureau est d'avis qu'il y a lieu de prolonger l'ordonnance de blocage, considérant que l'enquête se poursuit, que les motifs initiaux existent toujours et que les intimés ne se sont pas présentés pour contester ces motifs. De plus, une requête pour levée partielle de l'ordonnance de blocage sera présentée prochainement relativement à la vente de certains immeubles.

## LA DÉCISION

[17] **PAR CES MOTIFS**, le Bureau de décision et de révision, en vertu des articles 249 et 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières* et de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* prolonge l'ordonnance de blocage de la manière suivante :

- **IL ORDONNE** à Jean-Louis Kègle et à la société Les Entreprises D.P.P. inc. de ne pas, directement ou indirectement, se départir de fonds, titres ou autres biens qu'ils ont en leur possession dont, notamment, le compte folio 600094 ouvert auprès de la Caisse Desjardins Godefroy;
- **IL ORDONNE** à la société Les Entreprises D.P.P. inc. et à Jean-Louis Kègle de ne pas, directement ou indirectement, se départir des huit (8) immeubles décrits ci-après ainsi que des revenus des loyers liés à ces immeubles :
  - 1) Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro UN MILLION DEUX CENT HUIT MILLE HUIT CENT SEPT (1 208 807) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Trois-Rivières;
 

Avec maison dessus construite, circonstances et dépendances, portant les numéros civiques 1283, 1285, 1287 et 1291 rue Cartier, Trois-Rivières, province de Québec, G8Z 1L7;
  - 2) Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro UN MILLION DIX-HUIT MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-ONZE (1 018 291) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Trois-Rivières;
 

Avec bâtisse à logements dessus construite, circonstances et dépendances, portant les numéros civiques 445, 447, 449 et 451, rue Saint-Georges, Trois-Rivières, province de Québec, G9A 2K7;

<sup>5</sup> Précitée, note 2, art. 249 (1°).

<sup>6</sup> *Id.*, art. 249 (2°).

<sup>7</sup> *Id.*, art. 249 (3°).

- 3) Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro TROIS MILLIONS DOUZE MILLE SIX CENT CINQUANTE-CINQ (3 012 655) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Champlain;
- Avec immeuble à logements dessus construit, circonstances et dépendances, portant les numéros civiques 134 à 140, rue Notre-Dame Est, Trois-Rivières, province de Québec, G8T 4B7;
- 4) Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro DEUX MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE ET ONZE MILLE CENT SOIXANTE-DOUZE (2 571 172) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Champlain;
- Avec maison dessus construite, circonstances et dépendances, portant les numéros civiques 610, rue Forget, Trois-Rivières, province de Québec, G8T 6C8;
- 5) Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro UN MILLION DEUX CENT ONZE MILLE QUATRE CENT SOIXANTE ET UN (1 211 461) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Trois-Rivières;
- Avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances, portant les numéros civiques 720 à 730, rue de Tonnancour, Trois-Rivières, province de Québec, G9A 4P6;
- 6) Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro QUATRE MILLIONS CINQ MILLE HUIT CENT ONZE (4 005 811) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Trois-Rivières;
- Avec bâtisse à logements dessus construite, circonstances et dépendances, portant les numéros civiques 1450, 1452, 1454, 1456 et 1458, rue Laviolette, Trois-Rivières, province de Québec, G9A 1W7;
- 7) Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro DEUX MILLIONS TROIS CENT UN MILLE HUIT CENT VINGT-DEUX (2 301 822) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Champlain;
- Avec maison à logements dessus construite, circonstances et dépendances, portant les numéros civiques 51, 53, 55 et 57, rue Wilfrid-Rocheleau, Trois-Rivières, province de Québec, G8W 2S6;
- 8) Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro TROIS MILLIONS DOUZE MILLE QUATRE CENT VINGT-SEPT (3 012 427) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Champlain;
- Avec maison à logements dessus construite, circonstances et dépendances, portant les numéros civiques 15 à 21, rue Saint-Alphonse, Trois-Rivières, province de Québec, G8T 7R2;

- **IL ORDONNE** à Jean-Louis Kègle et à la société Les Entreprises D.P.P. inc. de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens d'une autre personne qu'ils ont en dépôt ou dont ils ont la garde ou le contrôle; et
- **IL ORDONNE** à la mise en cause la Caisse Desjardins Godefroy, située au 4265, boulevard de Port-Royal, Bécancour (Québec) G9H 1Z3 et ayant un centre de services au 14825, boulevard Bécancour, Bécancour (Québec), G9H 2L2, de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou dont elle a la garde ou le contrôle pour les intimés Jean-Louis Kègle et Les Entreprises D.P.P. inc., notamment dans le compte portant le numéro de folio 600094.

[18] La présente ordonnance de prolongation de blocage n'est toutefois pas applicable aux paiements en temps opportun des comptes courants liés aux huit (8) immeubles visés par la présente ordonnance et qui sont décrits plus haut dans la présente décision, à savoir les versements hypothécaires, les comptes

d'électricité, de chauffage et autres frais d'utilités publiques, les taxes municipales et scolaires ainsi que les assurances et autres frais d'entretien liés à ces immeubles qui seront faits auprès de la Caisse Desjardins Godefroy qui doit pour sa part les recevoir et les traiter.

[19] La présente ordonnance de prolongation de blocage n'est également pas applicable au dépôt des loyers mensuels versés pour les huit (8) immeubles décrits plus haut dans la présente décision dans le compte détenu par l'intimée Les Entreprises D.P.P. inc., à savoir le compte portant le numéro de folio 600094 ouvert auprès de la Caisse Desjardins Godefroy, qui doit pour sa part les recevoir et les traiter.

[20] Conformément au premier alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, l'ordonnance de prolongation de blocage entre en vigueur à la date à laquelle elle est prononcée et le restera pour une période de 120 jours, à moins qu'elle ne soit modifiée ou abrogée avant l'échéance de ce terme.

Fait à Montréal, le 7 mars 2013.

*(S) Alain Gélinas*

---

**M<sup>e</sup> Alain Gélinas, président**

*(S) Claude St Pierre*

---

**M<sup>e</sup> Claude St Pierre, vice-président**

**2.2 DÉCISIONS (SUITE)****BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION**

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2012-045

DÉCISION N° : 2012-045-003

DATE : Le 3 mai 2013

---

**EN PRÉSENCE DE :**        **M<sup>e</sup> ALAIN GÉLINAS**  
                                      **M<sup>e</sup> CLAUDE ST PIERRE**

---

**BARBARA BERNIER**

Partie intimée / REQUÉRANTE

c.

**AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS**

Partie demanderesse / INTIMÉE

et

**CLAUDE LEMAY**

et

**CLAUDE LEMAY CONSULTANT INC.**

et

**JEAN-PIERRE PERREAULT**

et

**DANIEL L'HEUREUX**

et

**9248-8543 QUÉBEC INC.**

et

**NOSFINANCES.COM INC.**

Parties intimées

et

**BANQUE DE MONTRÉAL**, personne morale légalement constituée ayant une place d'affaires au 630, boul. René Lévesque O. à Montréal (Québec), H3B 1S6

et

**CAISSE DESJARDINS DES BOIS-FRANCS**, coopérative légalement constituée ayant son siège social au 300, boulevard des Bois-Francis Sud, C.P. 800 à Victoriaville (Québec) G6P 7W7

et

**BANQUE NATIONALE DU CANADA**, personne morale légalement constituée ayant son siège social au 600, de la Gauchetière Ouest, niveau A, Montréal (Québec), H3G 4L2

et

**TD CANADA TRUST**, personne morale légalement constituée ayant une place d'affaires au 9065 Maurice-Duplessis à Montréal (Québec), H1E 6M3

Parties mises en cause

---

**ORDONNANCE DE LEVÉE PARTIELLE DE BLOCAGE**

[art. 249, *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 et art. 93 et 115.14, *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2]

---

M<sup>e</sup> Sylvie Boucher  
(Girard et al.)  
Procureure de l'Autorité des marchés financiers

M<sup>e</sup> Anik Pierre-Louis  
(Miller Thomson Pouliot, s.e.n.c.r.l.)  
Procureure de Barbara Bernier

Date d'audience : 27 mars 2013

---

**DÉCISION**

---

[1] Le 16 novembre 2012, le Bureau de décision et de révision (le « *Bureau* ») a, à la suite d'une demande d'audience *ex parte* de l'Autorité des marchés financiers (l'« *Autorité* »), prononcé des ordonnances de blocage<sup>1</sup> à l'encontre des intimés dont les noms apparaissent ci-après et à l'égard des mises en cause suivantes, le tout en vertu de l'article 249 de la *Loi sur les valeurs mobilières*<sup>2</sup> et des articles 93 et 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*<sup>3</sup> :

- **INTIMÉS**
  - Claude Lemay;
  - Claude Lemay Consultant inc. (« CLC »);
  - Barbara Bernier; et
  - Jean-Pierre Perreault;
- **MISES EN CAUSE**
  - Banque de Montréal;
  - Caisse Desjardins des Bois-Francis;
  - Banque Nationale du Canada; et
  - Banque TD Canada Trust.

[2] Le présent dossier est étroitement lié au dossier du Bureau portant le numéro 2011-031 et qui implique les intimés Daniel L'Heureux, 9248-8543 Québec inc. et NosFinances.com inc.

[3] Le 23 novembre 2012, les intimés Claude Lemay et Claude Lemay Consultant inc. ont comparu au dossier et ont produit un avis de contestation de la décision rendue *ex parte*. Les 28 et 30 novembre

---

<sup>1</sup> *Autorité des marchés financiers c. Lemay*, 2012 QCBDR 129.

<sup>2</sup> L.R.Q., c. V-1.1.

<sup>3</sup> L.R.Q., c. A-33.2.

2012, les intimés Barbara Bernier et Jean-Pierre Perreault ont respectivement produit un avis de contestation, conformément à l'article 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*.

[4] Un avis d'audience a été transmis aux parties le 6 décembre 2012 en vue d'une audience *pro forma* sur les avis de contestation. Le 18 décembre 2012, une comparution a été reçue pour les intimés Daniel L'Heureux, 9248-8543 Québec inc. et Nosfinances.com.

[5] Des audiences sur les avis de contestation ont été fixées aux 27 et 28 mars 2013 et au 2 avril 2013. Toutefois, Claude Lemay et Claude Lemay Consultant inc. se sont désistés de leur contestation le 8 mars 2013, tandis que Barbara Bernier et Jean-Pierre Perreault l'ont fait le 26 mars 2013. Le 27 mars 2013, Barbara Bernier a introduit une demande de levée partielle de blocage auprès du Bureau.

[6] De plus, le 13 mars 2013<sup>4</sup>, le Bureau a prolongé l'ordonnance de blocage initiale et a accordé une levée partielle de l'ordonnance de blocage en faveur de Claude Lemay afin notamment que ce dernier puisse ouvrir un compte bancaire dans l'unique but d'y déposer ses revenus d'entreprise et de travailleur autonome et d'y faire les opérations nécessaires pour assurer sa subsistance et celle de sa famille.

### LA REQUÊTE POUR LEVÉE PARTIELLE DE BLOCAGE

[7] Par sa requête du 27 mars 2013, Barbara Bernier indique qu'elle doit pourvoir à ses besoins et à ceux de sa famille; elle demande donc au Bureau de lever l'ordonnance de blocage à son égard, aux conditions suivantes :

- « a. L'intimée Barbara Bernier ouvrira un nouveau compte bancaire auprès de l'institution financière de son choix en vue uniquement d'y déposer son revenu d'emploi et d'y effectuer toutes les opérations nécessaires pour assurer sa subsistance et celle de sa famille, y compris le paiement de toute pension alimentaire ordonnée par jugement;
- b. L'intimée Barbara Bernier communiquera à l'Autorité le numéro du compte bancaire, le nom et les coordonnées de l'institution financière où il sera ouvert dans les cinq jours de l'ouverture dudit compte bancaire;
- c. Les montants à être déposés par l'intimée Barbara Bernier dans ce nouveau compte bancaire qui sera dispensé de l'application du blocage du Bureau ne devront pas avoir été perçus d'une manière qui contrevienne aux interdictions que le Bureau a prononcées à son encontre le 16 novembre 2012;
- d. L'intimée Barbara Bernier utilisera uniquement ce compte bancaire pour ses transactions personnelles;
- e. L'intimée Barbara Bernier transmettra à l'employé de l'Autorité, que cette dernière désignera, une copie du relevé mensuel dudit compte, ainsi que les talons de paie, les bordereaux de dépôt et les chèques reçus dans un délai de trois jours de la réception de ce relevé mensuel;
- f. L'Autorité pourra demander à l'intimée Barbara Bernier de lui remettre sans délai toutes les pièces justificatives qui sont reliées à des dépôts ou encaissements de chèques dans le compte bancaire lorsque l'Autorité l'estimera nécessaire;
- g. L'intimée Barbara Bernier avisera l'Autorité, dans un délai de trois jours de l'événement, de tout nouvel employeur ou changement d'employeur, le cas échéant, en indiquant l'identité de ce dernier, son adresse et son numéro de téléphone, le type d'emploi occupé, le salaire, la méthode de rémunération et la date d'entrée en fonction;

<sup>4</sup>

*Autorité des marchés financiers c. Lemay*, 2013 QCBDR 23.

- h. L'intimée Barbara Bernier s'engage à n'effectuer directement ou indirectement aucune opération sur valeurs impliquant Louise Boudreau, Monique Boudreau, Nicole Boudreau, Ginette Boudreau, Lucille Vaillancourt, Daniel L'Heureux, Claude Lemay ou Claude Lemay consultant inc. et Jean-Pierre Perreault; »

[8] De plus, il est maintenu dans cette requête que l'Autorité consent aux conclusions de la levée partielle de blocage demandée par Barbara Bernier.

## L'AUDIENCE

[9] L'audience du 27 mars 2013 s'est déroulée en présence de la procureure de l'Autorité et de la procureure de Barbara Bernier.

[10] La procureure de l'Autorité a tout d'abord rappelé les désistements de la contestation de Claude Lemay, Claude Lemay Consultant inc., Jean-Pierre Perreault et Barbara Bernier. Elle a donc précisé que les audiences qui avaient été fixées n'auraient pas lieu et que seule la requête en levée partielle de blocage serait présentée.

[11] La procureure de Barbara Bernier a mentionné que l'Autorité ne s'opposait pas à la demande, telle que rédigée. Elle a soutenu que sa cliente doit pouvoir subvenir à ses besoins ainsi qu'à ceux de sa famille et avoir accès à un compte bancaire pour utilisation à des fins personnelles.

[12] La procureure a indiqué que sa cliente avait ouvert un compte bancaire auprès de la Banque TD Canada Trust avant l'ordonnance de blocage et elle a continué à l'utiliser à la suite des représentations d'un procureur. Elle a plaidé qu'il s'agit d'une erreur de bonne foi et demande à régulariser la situation.

[13] La procureure de l'Autorité a mentionné avoir été informée de cette situation en début de semaine. Barbara Bernier a consenti à lui transmettre les relevés du compte bancaire. La procureure a précisé que l'Autorité ne s'opposerait pas à la requête de levée partielle si les sommes déposées dans le compte bancaire proviennent de son revenu d'emploi actuel.

[14] Étant interrogée par la procureure de l'Autorité, Barbara Bernier, qui est actuellement travailleuse autonome, a confirmé que le compte à la Banque TD Canada Trust a été ouvert avant l'ordonnance de blocage. Elle a expliqué que les dépôts proviennent de son travail et un d'entre eux contiendrait une somme due par une amie et un retour d'assurance.

[15] Elle a expliqué qu'elle pourrait recommencer à travailler à son autre emploi cette semaine, après avoir pris une année sans solde. Elle a confirmé la date de son retour à l'Autorité. Elle a ajouté qu'elle ne détenait pas d'autre compte bancaire pour acquitter ses dépenses et qu'elle payait son loyer à sa colocataire avec l'argent comptant qu'elle reçoit de ses clientes. Sa colocataire émet les chèques pour le paiement du loyer et les remet au propriétaire.

[16] Barbara Bernier a mentionné qu'elle n'a pas reçu d'argent depuis l'ordonnance de blocage de Claude Lemay, Claude Lemay Consultant inc., Daniel L'Heureux ou Jean-Pierre Perreault ou des investisseurs dans le dossier. De plus, elle consent à remettre ses relevés mensuels à l'Autorité et à répondre aux questions sur les transactions effectuées dans le compte.

[17] Par conséquent, la procureure de l'Autorité a indiqué ne pas s'opposer à la demande de levée partielle de blocage aux conditions qui sont proposées dans la requête, notamment en raison des réponses qui lui ont été fournies par Barbara Bernier, bien qu'elle reste préoccupée par le fait que des transactions dans le compte aient eu lieu postérieurement à l'ordonnance de blocage.

[18] Toutefois, elle ne voit pas de problème à ce que ce compte, à la Banque TD Canada Trust, puisse être utilisé pour subvenir à ses besoins, sous réserve des droits de l'Autorité, advenant le cas où des transactions ne seraient pas conformes, à pouvoir intervenir à ce sujet. De plus, Barbara Bernier s'engage à informer l'Autorité de tout changement d'employeur, à transmettre ses relevés bancaires et à répondre aux questions de l'Autorité.



## L'ANALYSE

[19] Le 16 novembre 2012<sup>5</sup>, le Bureau a prononcé une décision à l'effet notamment d'ordonner à Barbara Bernier et d'autres individus de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'ils ont en leur possession et de ne pas retirer ou s'approprier des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour eux.

[20] Barbara Bernier, par sa requête, demande au Bureau de lui permettre d'ouvrir un nouveau compte bancaire en vue d'y déposer son revenu d'emploi et d'y effectuer les opérations nécessaires pour assurer sa subsistance ainsi que celle de sa famille. À l'audience, il a plutôt été demandé au tribunal de lui permettre d'utiliser le compte bancaire qu'elle a ouvert à la Banque TD Canada Trust avant l'ordonnance de blocage.

[21] Il a aussi été mentionné à l'audience que Barbara Bernier a utilisé ce compte bancaire malgré l'ordonnance de blocage prononcée par le Bureau à son encontre. La procureure de la requérante a plaidé qu'il s'agit d'une erreur commise de bonne foi et que Barbara Bernier désire rectifier la situation.

[22] Il appert du témoignage de la requérante qu'il s'agit d'un compte bancaire utilisé à des fins personnelles, où ses revenus d'emploi sont déposés. Il s'agit là des utilisations qui seraient autorisées par le Bureau pour permettre à Barbara Bernier de subvenir à ses besoins, ainsi qu'à ceux de sa famille. Elle a également témoigné à l'effet qu'il n'y aurait pas d'argent provenant des investisseurs dans ce dossier de même que des autres intimés qui aurait été déposé dans ce compte.

[23] De plus, Barbara Bernier consent aux conditions qui sont détaillées dans sa requête, dont notamment celle de transmettre ses relevés bancaires mensuels, talons de paies, bordereaux de dépôt et chèques reçus à l'Autorité ainsi qu'à remettre les pièces justificatives.

[24] Barbara Bernier avisera également l'Autorité de tout engagement par un nouvel employeur; elle s'engage à n'effectuer directement ou indirectement aucune opération sur valeurs impliquant plusieurs personnes, dont les autres intimés au dossier.

[25] Considérant que l'Autorité ne s'oppose à la requête de Barbara Bernier et qu'il convient de permettre à cette dernière de subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille, le Bureau est d'avis qu'il y a lieu d'accorder la requête en levée partielle de blocage qui lui a été demandée.

[26] Mais cela sera uniquement pour lui permettre de déposer ses revenus d'emploi dans un compte bancaire qui n'est pas assujéti à l'ordonnance de blocage que le Bureau a prononcé le 16 novembre 2012<sup>6</sup>, telle que renouvelée<sup>7</sup>, le tout suivant les conditions qui ont été énumérées dans sa requête pour levée partielle de blocage.

## LA DÉCISION

[27] Le Bureau de décision et de révision prononce la décision apparaissant ci-après, en vertu de l'article 249 de la *Loi sur les valeurs mobilières* et des articles 93 et 115.14 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* :

### PAR CES MOTIFS, LE BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION :

**ACCUEILLE** la requête pour levée partielle de blocage du 27 mars 2013 de Barbara Bernier, intimée en la présente instance;

**LÈVE** partiellement en faveur de cette dernière l'ordonnance de blocage n° 2012-045-001 qu'il avait initialement prononcée le 16 novembre 2012, uniquement aux fins de permettre à Barbara Bernier

<sup>5</sup> Précitée, note 3.

<sup>6</sup> Précitée, note 1.

<sup>7</sup> Précitée, note 4.

d'utiliser un compte de banque pour y déposer ses revenus d'emploi et effectuer ses transactions personnelles, le tout sujet aux conditions suivantes :

- a. Barbara Bernier n'utilisera ce compte bancaire que pour ses transactions personnelles, soit uniquement afin d'y déposer son revenu d'emploi et y effectuer toutes les opérations nécessaires pour assurer sa subsistance et celle de sa famille, y compris le paiement de toute pension alimentaire ordonnée par jugement;
- b. Barbara Bernier communiquera à l'Autorité le numéro de ce compte bancaire, le nom et les coordonnées de l'institution financière où il est ouvert, et ce, dans les cinq jours de la date où la présente décision aura été prononcée;
- c. Les montants qui seront déposés par Barbara Bernier dans ce compte bancaire ne devront pas avoir été perçus d'une manière qui contrevienne aux interdictions que le Bureau de décision et de révision a prononcées à son encontre le 16 novembre 2012;
- e. Barbara Bernier transmettra à l'employé de l'Autorité que cette dernière désignera, une copie du relevé mensuel dudit compte, ainsi que les talons de paie, les bordereaux de dépôt et les chèques reçus, dans un délai de trois jours de la réception de ce relevé mensuel;
- f. L'Autorité pourra demander à Barbara Bernier de lui remettre sans délai toutes les pièces justificatives qui sont reliées à des dépôts ou encaissements de chèques dans le compte bancaire, lorsque cet organisme l'estimera nécessaire;
- g. Le cas échéant, Barbara Bernier avisera l'Autorité, dans un délai de trois jours de l'événement, de tout changement d'employeur, en indiquant l'identité de ce dernier, son adresse, son numéro de téléphone, le type d'emploi qu'elle occupera, le salaire, la méthode de rémunération et la date d'entrée en fonction; et
- h. Barbara Bernier s'engagera à n'effectuer aucune opération sur valeurs impliquant Louise Boudreau, Monique Boudreau, Nicole Boudreau, Ginette Boudreau, Lucille Vaillancourt, Daniel L'Heureux, Claude Lemay ou Claude Lemay consultant inc. et Jean-Pierre Perreault, directement ou indirectement.

Fait à Montréal, le 3 mai 2013.

*(S) Alain Gélinas*

\_\_\_\_\_  
**M<sup>e</sup> Alain Gélinas, président**

*(S) Claude St Pierre*

\_\_\_\_\_  
**M<sup>e</sup> Claude St Pierre, vice-président**

## 2.2 DÉCISIONS (SUITE)

### BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2009-007

DÉCISION N° : 2009-007-015

DATE : Le 13 mai 2013

---

EN PRÉSENCE DE : M<sup>e</sup> ALAIN GÉLINAS

---

#### AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Partie demanderesse

c.

**OVERSEA CHINESE FUND LIMITED PARTNERSHIP**

et

**WEIZHEN TANG AND ASSOCIATES INC.**

et

**WEIZHEN TANG CORPORATION**

et

**WEIZHEN TANG**

Parties intimées

---

#### DÉCISION SUR ABRÈGEMENT DU DÉLAI DE SIGNIFICATION

[art. 3 et 5, *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision*, (2004) 136 G.O. II, 4695, art. 250, *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1, et art. 94, *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2]

---

[1] **CONSIDÉRANT** que l'Autorité des marchés financiers a, le 13 mai 2013, saisi le Bureau de décision et de révision d'une demande pour obtenir un abrégement du délai de signification de l'avis d'audience du 1<sup>er</sup> mai 2013 pour l'audience prévue le 21 mai 2013 relativement à la demande de prolongation de l'ordonnance de blocage dans le présent dossier;

[2] **CONSIDÉRANT** que l'intimé Weizhen Tang a été condamné à six années de pénitencier par la Cour supérieure de l'Ontario le 1<sup>er</sup> février 2013;

[3] **CONSIDÉRANT** que l'intimé Weizhen Tang est incarcéré;

[4] **CONSIDÉRANT** que le Bureau a accordé un mode spécial de signification afin qu'une copie de l'avis d'audience soit laissée pour les intimés au lieu d'incarcération de Weizhen Tang;

[5] **CONSIDÉRANT** que malgré plusieurs tentatives de contacts téléphoniques avec les huissiers, l'Autorité n'a pas été en mesure d'obtenir la confirmation que la signification a été conformément effectuée;

[6] **CONSIDÉRANT** que l'Autorité est entrée en contact avec un autre huissier qui détient des ententes spéciales avec l'établissement où est incarcéré l'intimé;

[7] **CONSIDÉRANT** que l'audience est prévue pour le 21 mai prochain et que l'Autorité compte pouvoir signifier l'avis en date d'aujourd'hui ou demain;

[8] **CONSIDÉRANT** que l'Autorité ne sera pas en mesure de respecter le délai de signification de 15 jours prévu par l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*<sup>1</sup>;

[9] **CONSIDÉRANT** qu'une ordonnance de blocage est rendue dans l'intérêt public et afin de protéger les investisseurs;

[10] **PAR CONSÉQUENT**, le Bureau de décision et de révision, en vertu des articles 3 et 5 du *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision*<sup>2</sup>, de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières* et de l'article 94 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*<sup>3</sup> :

**ABRÈGE** le délai de signification relativement à l'avis d'audience du 1<sup>er</sup> mai 2013 en vue de l'audience prévue le 21 mai 2013.

Fait à Montréal, le 13 mai 2013.

(s) *Alain Gélinas*

---

**M<sup>e</sup> Alain Gélinas, président**

---

<sup>1</sup> L.R.Q., c. V-1.1.

<sup>2</sup> (2004) 136 G.O. II, 4695.

<sup>3</sup> L.R.Q., c. A-33.2.

**2.2 DÉCISIONS (SUITE)****BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION**

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2012-022

DÉCISION N° : 2012-022-001

DATE : Le 10 mai 2013

---

**EN PRÉSENCE DE :** M<sup>e</sup> CLAUDE ST PIERRE  
M<sup>e</sup> LÉONARD SERAFINI

---

**AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS**

Partie demanderesse

c.

**JONELDY CAPITAL INC.**

et

**JONATHAN LEHOUX**

Parties intimées

---

**PÉNALITÉ ADMINISTRATIVE**

[art. 273.1, *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 et art. 93, *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2]

---

M<sup>e</sup> Stéphanie Jolin  
(Girard et al.)  
Procureure de l'Autorité des marchés financiers

M<sup>e</sup> Guillaume Laberge  
(Lavery, De Billy s.e.n.c.r.l.)  
Procureur de Joneldy Capital inc. et Jonathan Lehoux

Date d'audience : 11 avril 2013

---

## DÉCISION

---

[1] Le 27 mars 2012, l'Autorité des marchés financiers (l'« *Autorité* ») adressait au Bureau de décision et de révision (le « *Bureau* ») une demande afin que ce dernier prononce une décision de pénalité administrative à l'encontre de la société Joneldy Capital inc. et de Jonathan Lehoux (les « *intimés* »), le tout en vertu de l'article 273.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières*<sup>1</sup> et de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*<sup>2</sup>.

[2] L'audience dans ce dossier a procédé le 11 avril 2013 au siège du Bureau, en présence des procureurs des parties.

### LA DEMANDE DE L'AUTORITÉ

[3] Au début de l'audience, l'Autorité a demandé au Bureau l'autorisation d'amender sa demande originale du 27 mars 2012, en vertu de l'article 38 du *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision*<sup>3</sup>. Considérant que les intimés ne s'opposaient pas à cette demande d'amendement, le Bureau l'a accueillie. Les faits reprochés aux intimés par l'Autorité dans sa demande amendée apparaissent ci-après :

L'Autorité des marchés financiers (l'« *Autorité* ») soumet au Bureau de décision et de révision (« *Bureau* ») ce qui suit :

#### I. LES PARTIES

1. L'Autorité est l'organisme chargé de l'administration de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (ci-après la « *Loi* »), et exerce les fonctions qui y sont prévues conformément à l'article 7 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;
2. Joneldy Capital inc. (l'« *intimée* ») était inscrite à titre de conseiller en valeurs de plein exercice auprès de l'Autorité par la décision n° 2003-CA-0031 émise le 14 janvier 2003;
3. Depuis le 28 septembre 2009, soit la date de l'entrée en vigueur du *Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription*, R.R.Q., c. V-1.1, r. 10 (« *Règlement 31-103* »), l'intimée est inscrite à titre de gestionnaire de portefeuille;
4. Jonathan Lehoux est actionnaire unique et dirigeant de l'intimée. Il est également la personne désignée responsable de l'intimée en vertu de l'article 11.2 du *Règlement 31-103*, ainsi que le chef de la conformité de la société, dont les responsabilités sont prévues à l'article 5.2 du même règlement;

#### II. LES FAITS

- 4.1. Au moment pertinent aux présentes, l'Intimée n'avait qu'un seul client, soit les Investissements Archipel Inc. (« Archipel »), dont elle était également actionnaire;
- 4.2. Selon sa Notice d'information, l'objectif principal d'Archipel était d'investir les sommes fournies par tous ses actionnaires afin de leur obtenir et offrir « un rendement stable et positif ».

---

<sup>1</sup> L.R.Q., c. V-1.1.

<sup>2</sup> L.R.Q., c. A-33.2.

<sup>3</sup> (2004) 136 G.O. II, 4695.

- 4.3. De plus, selon la convention entre actionnaires d'Archipel, les titres de celle-ci pouvaient être rachetés, à la demande de l'actionnaire, au mois de novembre de chaque année suivant un avis écrit à la société ;
- 4.4. Archipel constituait donc un fonds d'investissement au sens de l'article 5 de la Loi, fonds pour lequel l'Intimée agissait à titre de gestionnaire au sens de l'article 109.1 de la Loi (en vigueur à l'époque) ;
- 4.5. Or, depuis le 28 septembre 2009, soit la date de modification de l'article 148 LVM ainsi que l'entrée en vigueur du Règlement 31-103, toute personne agissant à titre de gestionnaire de fonds d'investissement doit s'inscrire à ce titre auprès de l'Autorité ;
- 4.6. Cependant, en vertu de l'article 16.4 du Règlement 31-103, les gestionnaires de fonds d'investissement déjà en activité à sa date d'entrée en vigueur bénéficiaient d'une période transitoire d'un an, soit jusqu'au 28 septembre 2010, pour déposer une demande d'inscription auprès de l'Autorité ;
- 4.7. Or, l'Intimée n'a pas déposée une telle demande d'inscription avant l'échéance du 28 septembre 2010 ;<sup>4</sup>
5. En tant que conseiller gestionnaire de portefeuille, l'intimée doit souscrire à une police assurance selon les conditions prévues à l'article 12.4 du Règlement 31-103;
6. En vertu de son article 16.13, les conseillers gestionnaires de portefeuille avaient un délai de six (6) mois à partir de l'entrée en vigueur du Règlement 31-103, soit jusqu'au 28 mars 2010, pour contracter une telle police d'assurance et se rendre conforme à l'article 12.4 dudit règlement;
7. Le 12 janvier 2010, l'Autorité a transmis une lettre à l'intimée lui rappelant qu'elle avait jusqu'au 28 mars 2010 pour se conformer aux nouvelles exigences relatives à l'assurance prévues au Règlement 31-103;
8. Le ou vers le 27 mars 2010, la procureure de l'Intimée a contacté l'Autorité afin d'aviser cette dernière que sa cliente éprouvait des difficultés à obtenir une couverture d'assurance conforme aux conditions prévues par le Règlement 31-103;
9. En effet, les assureurs du marché québécois semblaient être réticents à assurer l'Intimée vu sa structure corporative, laquelle faisait en sorte que l'Intimée avait un accès direct aux actifs de sa seule cliente, les Investissements Archipel inc. (« Archipel »);
10. Par conséquent, et toujours selon la procureure de l'Intimée, celle-ci faisait des démarches auprès de compagnies de fiducie afin de conclure une entente de fiducie, laquelle devait avoir pour effet de limiter l'accès de Joneldy aux actifs d'Archipel;
11. Le 14 mai 2010, n'ayant toujours pas eu une confirmation concernant l'obtention d'une police d'assurance conforme à la réglementation, l'Autorité a transmis une lettre à l'Intimée la mettant en demeure de se conformer dans les plus brefs délais à l'article 12.4 du Règlement 31-103;
12. Le 14 mai 2010, l'Autorité a reçu de la correspondance de la part de l'Intimée par laquelle cette dernière confirmait avoir conclu une entente de fiducie avec Commonwealth Fund Services Limited (« Commonwealth ») et avoir obtenu une police d'assurance telle que requise par le Règlement 31-103 auprès de la compagnie Travelers Garantie du Canada (« Travelers »);
13. Toujours à cette date, l'Intimée a transmis à l'Autorité une copie de l'entente de fiducie (soit le contrat) conclue avec Commonwealth, laquelle n'était toujours pas signée;

---

<sup>4</sup>

Les parties soulignées représentent les ajouts de l'Autorité.

14. L'Intimée a également transmis à l'Autorité une copie de la note de couverture d'assurance de l'assureur Travelers, laquelle confirmait que Joneldy bénéficiait d'une couverture d'assurance du 14 mai 2010 au 14 mai 2011, comprenant une limite de garantie de 50 000 \$ par perte;
15. En effet, selon l'article 12.4 du Règlement 31-103, un gestionnaire de portefeuille qui a accès aux actifs de ses clients doit obtenir une police d'assurance avec une couverture (minimale) par perte de 200 000 \$, alors que la couverture minimale requise n'est que de 50 000 \$ par perte lorsque le gestionnaire n'a pas accès à de tels actifs;
16. Du 9 au 12 mai 2011, ainsi qu'au 16 juin 2011, l'Autorité a procédé à l'inspection des assises financières de l'intimée;
17. Dans le cadre de son inspection, l'Autorité a su de Jonathan Lehoux que malgré que l'entente de fiducie avec Commonwealth avait été dûment signée en mai 2010, sa mise en application avait été plus compliquée que prévue vu notamment le départ de Commonwealth de la personne avec qui l'entente avait été négociée;
18. En effet, les problèmes vécus lors de la mise en application des changements requis par l'entente de fiducie ont fait en sorte que Joneldy avait en date du 12 mai 2011 toujours accès aux actifs de ses clients, et ce, malgré l'objectif principal de l'entente de fiducie;
19. Le ou vers le 13 mai 2011, Joneldy a vendu l'ensemble des ses actions Catégorie A dans Archipel à l'actionnaire principale de cette dernière, soit Gestion Pierrette Bonneville, afin de ne plus avoir accès aux actifs d'Archipel, sa seule cliente;
20. L'Autorité a subséquemment reçu une copie de la police d'assurance souscrite par l'Intimée auprès de l'assureur Travelers pour la période du 14 mai 2011 au 14 mai 2012, laquelle comprend, par avenant, une limite de garantie de 200 000 \$ par perte;
21. Il est à noter qu'entre-temps, l'intimée n'a pas déposé auprès de l'Autorité le formulaire d'inscription prévu à l'annexe 33-109 A6 (le « formulaire d'inscription ») du *Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription*, R.R.Q., c. V-1.1, r. 12 (« Règlement 33-109 »);
22. Or, en vertu de l'article 6.1 du Règlement 33-109, les conseillers-gestionnaires tels l'Intimée avaient jusqu'au 30 septembre 2010 pour déposer auprès de l'Autorité le formulaire d'inscription prévu au Règlement 33-109, lequel contient une section (soit la section 6.1 – « Actifs des clients ») où la société inscrite doit confirmer si elle détient des actifs des clients ou y a accès;
23. L'Autorité a également su lors de son inspection au mois de mai 2011 que l'Intimée, Jonathan Lehoux ainsi qu'Archipel font l'objet d'une poursuite en responsabilité professionnelle intentée le ou vers le 12 juillet 2010 devant la Cour supérieure par un ancien client de l'Intimée, soit Jean-François Dépelteau, pour un montant total de 214 072,96 \$ en dommages-intérêts;
24. Or, en vertu de l'article 6.2 du Règlement 33-109, l'Intimée devait aviser l'Autorité du fait qu'elle faisait l'objet d'une telle poursuite (puisque'il s'agit une modification à un renseignement devant être contenu dans son formulaire d'inscription) et ce, dans les dix (10) jours après la signification de la poursuite, soit au plus tard le 22 juillet 2010;
25. Finalement, et toujours dans le cadre de son inspection, l'Autorité a constaté que l'Intimée utilisait le logiciel « Excel » pour la tenue de ses registres comptables;
26. En effet, Excel n'est pas un logiciel comptable en ce qu'il ne produit pas de grand-livre détaillé, ni de balance de vérification et qu'il ne comptabilise aucune provision à payer (pour les honoraires de vérification et légaux) conformément à une comptabilité d'exercice;
27. Les inspecteurs ne pouvaient donc consulter et vérifier l'historique complet des enregistrements comptables de la société ou procéder à l'inspection de ses livres comptables, ce qui n'est pas conforme aux exigences de l'article 11.5 du Règlement 31-103;



28. Le 21 septembre 2011, l'Autorité a transmis une lettre à l'Intimée dans laquelle elle signalait à cette dernière que l'utilisation du logiciel Excel n'était pas satisfaisante et que la tenue des registres comptables par la société ne respectait pas les exigences de l'article 11.5 du Règlement 31-103;
29. Le 21 octobre 2011, l'Autorité a reçu de la correspondance de la part de l'Intimée par laquelle cette dernière confirmait utiliser depuis le mois de septembre 2011 un logiciel comptable et fournissait à l'Autorité la balance de vérification, le bilan et l'état des résultats pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 30 septembre 2011, tel que demandé par les inspecteurs.
- [4] L'Autorité a, dans sa demande amendée soumis, les arguments suivants :

### III. LES MANQUEMENTS AUX RÈGLEMENTS

- 29.1 À la lumière de tout ce qui précède, l'Intimée a fait défaut de respecter l'article 148 LVM ainsi que l'article 7.3 du Règlement 31-103, en ce qu'elle a agi en tant que gestionnaire de fonds d'investissement sans être inscrite à ce titre.<sup>5</sup>
30. L'intimée a aussi fait défaut de respecter l'article 12.4 du Règlement 31-103, et ce, pour la période du 28 mars 2010 au 14 mai 2010, en ce qu'elle n'a pas souscrit à une police d'assurance;
31. L'Intimée a également fait défaut de respecter l'article 12.4 du Règlement 31-103, et ce, pour la période du 14 mai 2010 au 13 mai 2011, en ce que la limite de couverture (minimale) par perte prévue à sa police d'assurance n'était pas conforme audit règlement;
32. De plus, l'intimée a fait défaut de respecter l'article 6.1 du Règlement 33-109 en ce qu'elle n'a pas déposé auprès de l'Autorité le formulaire d'inscription prévu à l'annexe 33-109 A6 dudit règlement;
33. L'Intimée a aussi fait défaut de respecter l'article 6.2 du Règlement 33-109, et ce, pour la période du 22 juillet 2010 au 9 mai 2011, en ce qu'elle n'a pas avisé l'Autorité, dans les 10 jours suivants sa signification, de la poursuite intentée le 12 juillet 2010 par Jean-François Dépelteau;
34. L'Intimée a également fait défaut de respecter l'article 11.5 du Règlement 33-103 en ce qu'elle n'a pas tenue des registres comptables complets et ce, pour la période du 28 septembre 2009 (soit l'entrée en vigueur du Règlement 31-103) au mois de septembre 2011.
35. Finalement, l'Autorité est d'avis qu'en tant que chef de la conformité de l'Intimée, Jonathan Lehoux a manqué à ses responsabilités de contrôler la conformité de celle-ci avec la législation en valeurs mobilières, et ce, eu égard à tous les manquements précités;

### L'AUDIENCE

[5] Au cours de l'audience du 11 avril 2013, l'Autorité a avisé le Bureau que les parties au litige avaient conclu une entente qu'ils ont déposée en preuve devant le tribunal. Par cette entente, les intimés ont admis leur responsabilité quant à certains des faits qui leur avaient été reprochés et ont consenti à payer les pénalités administratives demandées par l'Autorité, le tout tel qu'il appert de cette entente, telle que reproduite ci-après :

---

*ENTENTE CONCERNANT L'IMPOSITION DE PÉNALITÉS ADMINISTRATIVES*

---

<sup>5</sup> *Ibid.*

**ATTENDU QUE** l'Autorité des marchés financiers (ci-après l'« Autorité ») a pour mandat, notamment, d'assurer la protection des investisseurs, de favoriser le bon fonctionnement du marché des valeurs mobilières et de prendre toute mesure prévue à la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (ci-après « LVM »);

**ATTENDU QUE** l'Autorité, en vertu des pouvoirs lui étant attribués par la LVM, a le pouvoir de faire une inspection à l'égard d'un conseiller en valeurs afin de s'assurer de l'application des dispositions de la LVM, de ses règlements ainsi que des instructions générales;

**ATTENDU QUE** l'intimée Joneldy Capital inc. (« Joneldy ») était inscrite auprès de l'Autorité à titre de conseiller en valeurs de plein exercice depuis le 14 janvier 2003;

**ATTENDU QUE** Joneldy est inscrite auprès de l'Autorité à titre de gestionnaire de portefeuille d'exercice depuis le 28 septembre 2009;

**ATTENDU QUE** l'intimé Jonathan Lehoux (ci-après « Lehoux ») agit en tant que personne désignée responsable et chef de la conformité de Joneldy;

**ATTENDU QUE** depuis le 28 septembre 2009, l'article 148 de la LVM prévoit que nul ne peut agir à titre de gestionnaire de fonds d'investissement à moins d'être inscrit à ce titre;

**ATTENDU QUE** le 28 septembre 2009, le *Règlement 31-103 sur les obligations et les dispenses d'inscription* (« Règlement 31-103 ») est également entré en vigueur;

**ATTENDU QUE** le Règlement 31-103 a apporté des modifications importantes en matière d'inscription en imposant à des gestionnaires de fonds d'investissement l'obligation de s'inscrire à ce titre auprès de l'Autorité;

**ATTENDU QUE** les gestionnaires de fonds d'investissement déjà en activité bénéficiaient d'une transition pour s'y conformer, soit jusqu'au 28 septembre 2010;

**ATTENDU QUE**, au moment pertinent aux présentes, l'Intimée n'avait qu'un seul client, soit les Investissements Archipel Inc. (« Archipel »), dont elle était également actionnaire;

**ATTENDU QUE** l'objectif principal d'Archipel était d'investir les sommes fournies par tous ses actionnaires afin de leur obtenir et offrir « un rendement stable et positif ».

**ATTENDU QUE**, selon la convention entre actionnaires d'Archipel, les titres de celle-ci pouvaient être rachetés, à la demande de l'actionnaire, au mois de novembre de chaque année suivant un avis écrit à la société;

**ATTENDU QU'**Archipel constituait donc un fonds d'investissement au sens de l'article 5 de la LVM, fonds pour lequel Joneldy agissait à titre de gestionnaire au sens de l'article 109.1 de la LVM (en vigueur à l'époque);

**ATTENDU QUE** Joneldy n'a pas déposée une demande d'inscription à titre de gestionnaire de fonds d'investissement avant l'échéance du 28 septembre 2010 ;

**ATTENDU QUE** le Règlement 31-103 a également apporté des modifications importantes en imposant aux gestionnaires de portefeuille de nouvelles obligations, notamment en matière d'assurance;

**ATTENDU QUE** les sociétés inscrites bénéficiaient d'une transition pour s'y conformer, soit jusqu'au 28 mars 2010;

**ATTENDU QUE** le 12 janvier 2010, l'Autorité a transmis une lettre à Joneldy lui rappelant qu'elle avait jusqu'au 28 mars 2010 pour se conformer aux nouvelles exigences relatives à l'assurance prévues au Règlement 31-103;

**ATTENDU QUE** le ou vers le 27 mars 2010, la procureure de Joneldy a contacté l'Autorité afin d'aviser cette dernière que sa cliente éprouvait des difficultés à obtenir une couverture d'assurance conforme aux conditions prévues par le Règlement 31-103;

**ATTENDU QUE**, le 14 mai 2010, n'ayant toujours pas eu une confirmation concernant l'obtention d'une police d'assurance conforme à la réglementation, l'Autorité a transmis une lettre à Joneldy la mettant en demeure de se conformer dans les plus brefs délais à l'article 12.4 du Règlement 31-103;

**ATTENDU QUE**, le 14 mai 2010, l'Autorité a reçu de la correspondance de la part de Joneldy par laquelle cette dernière confirmait avoir conclu une entente de fiducie avec Commonwealth Fund Services Limited (« Commonwealth ») et avoir obtenu une police d'assurance telle que requise par le Règlement 31-103 auprès de la compagnie Travelers Garantie du Canada (« Travelers »);

**ATTENDU QUE** l'Intimée a également transmis à l'Autorité une copie de l'entente de fiducie (soit le contrat) conclue avec Commonwealth, laquelle n'était toujours pas signée;

**ATTENDU QUE** le 14 mai 2010 Joneldy a transmis à l'Autorité une copie de la note de couverture d'assurance de l'assureur Travelers, laquelle confirmait que Joneldy bénéficiait d'une couverture d'assurance du 14 mai 2010 au 14 mai 2011, comprenant une limite de garantie de 50 000 \$ par perte;

**ATTENDU QUE**, selon l'article 12.4 du Règlement 31-103, un gestionnaire de portefeuille qui a accès aux actifs de ses clients doit obtenir une police d'assurance avec une couverture (minimale) par perte de 200 000 \$, alors que la couverture minimale requise n'est que de 50 000 \$ par perte lorsque le gestionnaire n'a pas accès à de tels actifs;

**ATTENDU QUE**, du 9 au 12 mai 2011, ainsi qu'au 16 juin 2011, l'Autorité a procédé à l'inspection des assises financières de Joneldy;

**ATTENDU QUE**, dans le cadre de son inspection, l'Autorité a su de Lehoux que dû à un problème avec la mise en application de l'entente de fiducie, Joneldy avait en date du 12 mai 2011 toujours accès aux actifs de ses clients;

**ATTENDU QUE**, le ou vers le 13 mai 2011, Joneldy a vendu l'ensemble de ses actions Catégorie A dans Archipel à l'actionnaire principal de cette dernière afin de ne plus avoir accès aux actifs d'Archipel, sa seule cliente;

**ATTENDU QUE** l'Autorité a subséquemment reçu une copie d'une police d'assurance souscrite par Joneldy auprès de l'assureur Travelers pour la période du 14 mai 2011 au 14 mai 2012, laquelle comprend, par avenant, une limite de garantie de 200 000 \$ par perte;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 6.1 du Règlement 33-109, les conseillers-gestionnaires tels l'Intimée avaient jusqu'au 30 septembre 2010 pour déposer auprès de l'Autorité le formulaire d'inscription prévu au Règlement 33-109, lequel contient une section (soit la section 6.1 – « Actifs des clients ») où la société inscrite doit confirmer si elle détient des actifs des clients ou y a accès;

**ATTENDU QUE** l'intimée n'a pas déposé auprès de l'Autorité le formulaire d'inscription prévu à l'annexe 33-109 A6 (le « formulaire d'inscription ») du Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription, R.R.Q., c. V-1.1, r. 12 (« Règlement 33-109 »);

**ATTENDU QUE** l'Autorité a également constaté dans le cadre de son inspection que Joneldy utilisait le logiciel « Excel » pour la tenue de ses registres comptables;

**ATTENDU QU'**Excel n'est pas un logiciel comptable en ce qu'il ne produit pas de grand-livre détaillé, ni de balance de vérification et qu'il ne comptabilise aucune provision à payer (pour les honoraires de vérification et légaux) conformément à une comptabilité d'exercice;

**ATTENDU QUE** les inspecteurs ne pouvaient donc consulter et vérifier l'historique complet des enregistrements comptables de la société ou procéder à l'inspection de ses livres comptables, ce qui n'est pas conforme aux exigences de l'article 11.5 du Règlement 31-103;

**ATTENDU QUE** le 21 septembre 2011, l'Autorité a transmis une lettre à Joneldy dans laquelle elle signalait à cette dernière que l'utilisation du logiciel Excel n'était pas satisfaisante et que la tenue des registres comptables par la société ne respectait pas les exigences de l'article 11.5 du Règlement 31-103;

**ATTENDU QUE** le 21 octobre 2011, Joneldy a confirmé par écrit qu'elle utilisait depuis le mois de septembre 2011 un logiciel comptable et a fourni à l'Autorité la balance de vérification, le bilan et l'état des résultats pour la période du 1er janvier 2011 au 30 septembre 2011, tel que demandé par les inspecteurs;

**ATTENDU QU'**à la lumière de ce qui précède, Joneldy a fait défaut de respecter l'article 148 LVM ainsi que l'article 7.3 du Règlement 31-103, en ce qu'elle a agi en tant que gestionnaire de fonds d'investissement sans être inscrite à ce titre;

**ATTENDU QU'**à la lumière de ce qui précède, Joneldy a aussi fait défaut de respecter l'article 12.4 du Règlement 31-103, et ce, pour la période du 28 mars 2010 au 14 mai 2010, en ce qu'elle n'a pas souscrit à une police d'assurance;

**ATTENDU QU'**à la lumière de ce qui précède, Joneldy a également fait défaut de respecter l'article 12.4 du Règlement 31-103, et ce, pour la période du 14 mai 2010 au 13 mai 2011, en ce que la limite de couverture (minimale) par perte prévue à sa police d'assurance n'était pas conforme audit règlement;

**ATTENDU QU'**à la lumière de ce qui précède, Joneldy a fait défaut de respecter l'article 6.1 du Règlement 33-109 en ce qu'elle n'a pas déposé auprès de l'Autorité le formulaire d'inscription prévu à l'annexe 33-109A6 dudit règlement;

**ATTENDU QU'**à la lumière de ce qui précède, Joneldy a également fait défaut de respecter l'article 11.5 du Règlement 33-103 en ce qu'elle n'a pas tenue des registres comptables complets et ce, pour la période du 28 septembre 2009 (soit l'entrée en vigueur du Règlement 31-103) au mois de septembre 2011.

**ATTENDU QU'**à la lumière de ce qui précède, en tant que chef de la conformité de Joneldy, Jonathan Lehoux a manqué à ses responsabilités de contrôler la conformité de celle-ci avec la législation en valeurs mobilières, et ce, eu égard à tous les manquements précités;

**ATTENDU QUE** l'Autorité peut, en vertu de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2 (ci-après « LAMF »), s'adresser au Bureau de décision et de révision (ci-après « BDR ») afin d'exercer les fonctions et pouvoirs prévus par les dispositions de la LVM;

**ATTENDU QUE** l'Autorité peut s'adresser au BDR, en vertu de l'article 273.1 de la LVM, afin d'obtenir l'imposition d'une pénalité administrative vu le défaut de respecter les dispositions du Règlement 31-103;

**ATTENDU QUE** l'Autorité a signifié à Joneldy et Lehoux, le 23 avril 2012, une *Demande d'imposition de pénalités administratives* datée du 27 mars 2012;

**ATTENDU QUE** L'Autorité déposera de consentement le 11 avril 2013 une *Demande d'imposition de pénalités administratives amendée* datée du 14 mars 2013 et communiquée aux procureurs de Joneldy et Lehoux le 12 mars 2013;

**ATTENDU QUE** les parties désirent, suite à la signification de la *Demande d'imposition d'une pénalité administrative*, conclure une entente visant le règlement du présent dossier;

**LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

1. Le préambule fait partie des présentes et doit présider à son interprétation;
2. Joneldy et Lehoux admettent les faits allégués aux paragraphes 1 à 22 et 25 à 29 de la *Demande d'imposition de pénalités administratives amendée*, datée du 14 mars 2013;
3. L'intimée Joneldy consent, en vertu de la présente entente et dès l'approbation par le BDR des termes et conditions des présentes, le cas échéant, à :
  - i. payer à l'Autorité une pénalité administrative au montant de trois mille dollars (3000 \$) pour sanctionner le défaut de respecter l'article 148 LVM ainsi que l'article 7.3 du Règlement 31-103;
  - ii. payer à l'Autorité une pénalité administrative au montant de trois mille dollars (3000 \$) pour sanctionner le défaut de respecter l'article 12.4 du Règlement 31-103, et ce, pour la période du 28 mars 2010 au 14 mai 2010;
  - iii. payer à l'Autorité une pénalité administrative au montant de six mille dollars (6000 \$) pour sanctionner le défaut de respecter l'article 12.4 du Règlement 31-103, et ce, pour la période du 14 mai 2010 au 13 mai 2011;
  - iv. payer à l'Autorité une pénalité administrative au montant de deux mille dollars (2000 \$) pour sanctionner le défaut de respecter l'article 6.1 du Règlement 33-109;
  - v. payer à l'Autorité une pénalité administrative au montant de deux mille dollars (2000 \$) pour sanctionner le défaut de respecter l'article 11.5 du Règlement 33-103 et ce, pour la période du 28 septembre 2009 au mois de septembre 2011;
4. L'intimé Lehoux consent, en vertu de la présente entente et dès l'approbation par le BDR des termes et conditions des présentes, le cas échéant, à :
  - i. payer à l'Autorité une pénalité administrative au montant de mille six-cents dollars (1600 \$) soit dix pourcent (10%) des pénalités réclamées à Joneldy, le tout en vertu de l'article 273.1 de la LVM pour avoir fait défaut de remplir ses obligations de surveillance et de contrôle à titre de chef de conformité de Joneldy;
5. Joneldy et Lehoux reconnaissent que la présente entente est conclue dans l'intérêt du public en général;
6. Le contenu de la présente entente ne peut être utilisé qu'aux fins de la présente instance et à aucune autre fin;
7. Joneldy et Lehoux reconnaissent avoir lu toutes et chacune des clauses de la présente entente et reconnaissent avoir compris la portée et s'en déclarent satisfaits;
8. Joneldy et Lehoux consentent à ce que le BDR leur impose, par une décision à être rendue dans le présent dossier, de payer à l'Autorité les pénalités administratives décrites aux paragraphes 3 et 4 des présentes;

9. Joneldy et Lehoux reconnaissent avoir été conseillés par des procureurs de leur choix pour les fins de la négociation et de la conclusion de la présente transaction;
10. Joneldy et Lehoux reconnaissent que les termes et conditions de la présente entente seront des engagements souscrits par ces derniers auprès de l'Autorité, engagements qui seront exécutoires et opposables à leur égard dès signature des présentes;
11. Les parties conviennent de ne faire aucune déclaration publique incompatible avec les termes et conditions de la présente transaction;
12. La présente entente ne saurait être interprétée à l'encontre de l'Autorité à titre de renonciation à ses droits et recours lui étant attribués en vertu de la LVM, de la LAMF ou de tout autre loi ou règlement pour toute autre violation, passée, présente ou future de la part des intimés;

**EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ :**

Montréal, le 10 avril 2013

(S) Jonathan Lehoux  
**Joneldy Capital inc. par Jonathan Lehoux,  
dûment autorisé aux fins des présentes**

Montréal, le 10 avril 2013

(S) Jonathan Lehoux  
**Jonathan Lehoux**

Montréal, le 10 avril 2013

(S) Girard et al.  
**GIRARD ET AL.  
Procureurs de l'Autorité des marchés  
financiers  
(M<sup>e</sup> Stéphanie Jolin)**

[6] La procureure de l'Autorité a expliqué au tribunal quels étaient les amendements qui ont été faits à la demande de cet organisme. Elle a ensuite expliqué au tribunal le contenu de l'entente conclue entre les parties au dossier, y compris les admissions faites par les intimés, face aux allégations contenues dans la demande de l'Autorité.

[7] Le procureur des intimés au dossier a ensuite confirmé les propos de la procureure de la demanderesse quant au contenu de cette entente. Cette dernière a ensuite demandé au Bureau d'entériner la demande de l'Autorité, de prononcer les décisions requises à l'égard des intimés, le tout tel qu'enjoint par l'intérêt public.

**LE DROIT**

[8] On trouvera ci-après les diverses dispositions législatives et réglementaires utiles dans le cadre du présent dossier :

« Loi sur l'Autorité des marchés financiers<sup>6</sup> :

93. Le Bureau exerce, à la demande de l'Autorité ou de toute personne intéressée, les fonctions et pouvoirs prévus par la présente loi, la Loi sur la distribution de produits et services financiers (chapitre D-9.2), la Loi sur les entreprises de services monétaires (chapitre E-12.000001), la Loi sur les instruments dérivés (chapitre I-14.01) et la Loi sur les valeurs mobilières (chapitre V-1.1).

*Loi sur les valeurs mobilières<sup>7</sup> :*

5. Dans la présente loi, à moins que le contexte n'indique un sens différent, il faut entendre par:

«fonds d'investissement»: tout organisme de placement collectif ou fonds d'investissement à capital fixe;

148. Nul ne peut agir à titre de courtier, de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement, à moins d'être inscrit à ce titre.

273.1. Le Bureau de décision et de révision, après l'établissement de faits portés à sa connaissance qui démontrent qu'une personne a, par son acte ou son omission, contrevenu ou aidé à l'accomplissement d'une telle contravention à une disposition de la présente loi ou d'un règlement pris en application de celle-ci, peut imposer à cette personne une pénalité administrative et en faire percevoir le paiement par l'Autorité.

Le montant de cette pénalité ne peut, en aucun cas, excéder 2 000 000 \$ pour chaque contravention.

*Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites<sup>8</sup> :*

## **5.2. Responsabilités du chef de la conformité**

Le chef de la conformité d'une société inscrite a les responsabilités suivantes:

a) établir et maintenir des politiques et des procédures d'évaluation de la conformité de la conduite de la société et des personnes agissant pour son compte avec la législation en valeurs mobilières;

b) surveiller et évaluer la conformité de la conduite de la société et des personnes agissant pour son compte avec la législation en valeurs mobilières;

c) porter dès que possible à la connaissance de la personne désignée responsable de la société toute situation indiquant que la société ou une personne agissant pour son compte peut avoir commis un manquement à la législation en valeurs mobilières qui présente l'une des caractéristiques suivantes:

i) il risque, de l'avis d'une personne raisonnable, de causer un préjudice à un client;

ii) il risque, de l'avis d'une personne raisonnable, de causer un préjudice aux marchés financiers;

iii) il s'agit d'un manquement récurrent;

d) présenter au conseil d'administration de la société ou aux personnes exerçant des fonctions analogues pour le compte de celle-ci un rapport annuel

<sup>6</sup> Précitée, note 2.

<sup>7</sup> Précitée, note 1.

<sup>8</sup> (2009) 141 G.O. II, 4769A [c. V-1.1, r. 10].



sur la conformité de la conduite de la société et des personnes agissant pour son compte avec la législation en valeurs mobilières.

### **7.3. Catégorie de gestionnaire de fonds d'investissement**

La personne tenue de s'inscrire comme gestionnaire de fonds d'investissement en vertu de la législation en valeurs mobilières s'inscrit dans la catégorie de gestionnaire de fonds d'investissement.

### **11.2. Nomination de la personne désignée responsable**

1) La société inscrite nomme une personne physique inscrite dans la catégorie de personne désignée responsable en vertu de la législation en valeurs mobilières pour exercer les fonctions prévues à l'article 5.1.

2) La société inscrite nomme l'une des personnes physiques suivantes conformément au paragraphe 1:

a) son chef de la direction ou, s'il n'y a pas de chef de la direction, la personne physique exerçant des fonctions analogues;

b) son propriétaire unique;

c) le dirigeant responsable d'une de ses divisions, si l'activité qui donne lieu à l'obligation d'inscription de la société n'est exercée que dans cette division et que la société exerce d'autres activités commerciales importantes.

3) Si la personne physique inscrite à titre de personne désignée responsable ne remplit plus une des conditions prévues au paragraphe 2, la société inscrite nomme un remplaçant.

### **11.5. Dispositions générales concernant les dossiers**

1) La société inscrite tient des dossiers aux fins suivantes:

a) consigner avec exactitude ses activités commerciales, ses affaires financières et les opérations de ses clients;

b) justifier de son respect des obligations applicables de la législation en valeurs mobilières.

2) Les dossiers prévus au paragraphe 1 comprennent notamment les dossiers nécessaires aux fins suivantes:

a) permettre, dans les délais, l'établissement et l'audit des états financiers et des autres éléments d'information financière qui doivent être déposés auprès de l'agent responsable ou, au Québec, de l'autorité en valeurs mobilières ou lui être transmis;

b) permettre d'établir la situation du capital de la société inscrite;

c) justifier du respect des obligations en matière de capital et d'assurance;

d) justifier du respect des procédures de contrôle interne;

e) justifier du respect des politiques et procédures de la société;

f) permettre d'identifier et de séparer les espèces, titres et autres biens des clients;

g) recenser toutes les opérations effectuées par la société inscrite pour son propre compte et pour le compte de chacun de ses clients, y compris les parties à l'opération et les modalités de l'achat ou de la vente;

h) fournir une piste d'audit des éléments suivants:

i) les instructions et les ordres des clients;



*ii)* chaque opération transmise ou exécutée pour son propre compte ou pour un client;

*i)* permettre l'établissement de rapports aux clients sur les mouvements de leur compte;

*j)* fournir les prix des titres conformément aux dispositions de la législation en valeurs mobilières;

*k)* documenter l'ouverture des comptes des clients et toute convention conclue avec eux;

*l)* justifier du respect des obligations prévues aux articles 13.2 et 13.3;

*m)* justifier du respect des obligations relatives au traitement des plaintes;

*n)* documenter la correspondance avec les clients;

*o)* documenter les mesures de conformité et de supervision prises par la société.

#### **12.4. Assurance – conseiller**

1) Le conseiller inscrit maintient un cautionnement ou une assurance qui réunit les conditions suivantes:

*a)* il prévoit les clauses visées à l'Annexe A;

*b)* il prévoit une double limite d'indemnité globale ou le rétablissement intégral de la couverture.

2) Le conseiller inscrit qui ne détient pas d'actifs de clients et qui n'y a pas non plus accès maintient un cautionnement ou une assurance qui prévoit une indemnité de 50 000 \$ à l'égard de chaque clause visée à l'Annexe A.

3) Le conseiller inscrit qui détient des actifs de clients ou qui y a accès maintient un cautionnement ou une assurance qui prévoit une indemnité pour le plus élevé des montants suivants à l'égard de chaque clause visée à l'Annexe A:

*a)* 1% des actifs gérés qu'il détient ou auxquels il a accès, calculés selon les documents financiers les plus récents du conseiller, jusqu'à concurrence de 25 000 000 \$;

*b)* 1% de l'actif total du conseiller, calculé selon les documents financiers les plus récents du conseiller, jusqu'à concurrence de 25 000 000 \$;

*c)* 200 000 \$;

*d)* le montant jugé suffisant par résolution du conseil d'administration du conseiller ou les personnes physiques exerçant des fonctions analogues pour le compte de celui-ci.

#### **16.4. Inscription du gestionnaire de fonds d'investissement en activité au 28 septembre 2009**

1) L'obligation d'inscription à titre de gestionnaire de fonds d'investissement ne s'applique pas à la personne qui agit à ce titre le 28 septembre 2009 avant l'une des dates suivantes:

*a)* le 28 septembre 2010;

*b)* celle à laquelle l'agent responsable ou, au Québec, l'autorité en valeurs mobilières accepte ou refuse l'inscription, si la personne demande à s'inscrire à ce titre moins d'un an après le 28 septembre 2009.

2) Le paragraphe 1 cesse d'avoir effet le 28 septembre 2010.

3) L'article 12.5 ne s'applique pas au courtier inscrit ou au conseiller inscrit agissant à titre de gestionnaire de fonds d'investissement le 28 septembre 2009.

4) Le paragraphe 3 cesse d'avoir effet le 28 septembre 2010.

#### **16.13. Obligations d'assurance**

1) Les articles 12.3 à 12.7 ne s'appliquent pas à la personne qui est une société inscrite le 28 septembre 2009 et qui se conforme aux dispositions indiquées à l'Annexe F vis-à-vis du nom de son territoire principal.

2) Au Québec, le paragraphe 1 ne s'applique pas à la société inscrite qui est courtier en épargne collective ou courtier en plans de bourses d'études le 28 septembre 2009.

3) Les paragraphes 1 et 2 cessent d'avoir effet le 28 mars 2010.

*Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription*<sup>9</sup> :

#### **6.1. Dépôt du formulaire prévu à l'Annexe 33-109A6 par toutes les sociétés inscrites – le 30 septembre 2010**

La société inscrite qui était inscrite avant le 28 septembre 2009 présente à l'agent responsable ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A6, dûment rempli, au plus tard le 30 septembre 2010.

#### **6.2. Avis de modification concernant les sociétés inscrites avant le 28 septembre 2009**

1) Dans le présent article, on entend par «Formulaire 3» le formulaire qu'une société a présenté avant le 28 septembre 2009 pour s'inscrire à titre de courtier, de conseiller ou de placeur dans le territoire qui, lorsque la demande a été faite, aurait été le territoire principal de la société en vertu du présent règlement.

2) Sous réserve du paragraphe 5, la société inscrite qui était inscrite initialement dans un territoire du Canada avant le 28 septembre 2009 et qui n'a pas présenté le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A6 à l'agent responsable ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières l'avise de toute modification des renseignements présentés antérieurement de la façon suivante:

a) en ce qui concerne les renseignements donnés dans un avis relatif au mandataire aux fins de signification et au domicile élu, au moyen de l'appendice B de l'Annexe 33-109A6, au plus tard 7 jours après la modification;

b) en ce qui concerne les renseignements contenus dans le Formulaire 3 ou tout avis de modification des ces renseignements, présenté à l'agent responsable, ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières dans les délais suivants:

i) s'il s'agit de renseignements équivalents à ceux visés à la partie 3 de l'Annexe 33-109A6, au plus tard 30 jours après la modification;

ii) s'il s'agit de renseignements équivalents à ceux visés à toute autre partie de l'Annexe 33-109A6, au plus tard 10 jours après la modification.

3) La société inscrite visée au paragraphe 2 avise l'agent responsable ou, au Québec, l'autorité en valeurs mobilières de tout changement d'auditeur ou de date de clôture de son exercice au plus tard 10 jours après le changement.

4) Pour l'application des paragraphes 2 et 3, la société peut donner l'avis à l'autorité principale.

<sup>9</sup>

(2009) 141 G.O. II, 4824A [c. V-1.1, r. 12].

5) Il n'est pas obligatoire de donner l'avis de modification visé au paragraphe 2 si la modification concerne les renseignements suivants:

a) l'ajout d'un dirigeant, d'un associé ou d'un administrateur de la société inscrite, si cette personne physique présente les formulaires suivants:

i) le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4 en vertu du paragraphe 1 de l'article 2.2 ou du paragraphe 1 de l'article 2.5;

ii) le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A7 en vertu du paragraphe 2 de l'article 2.3 ou du paragraphe 2 de l'article 2.5;

b) la cessation ou la modification de la relation du dirigeant, de l'associé ou de l'administrateur avec la société inscrite à titre de salarié, d'associé ou de mandataire, si la société présente le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A1 en vertu du paragraphe 1 de l'article 4.2;

c) un emplacement autre que le siège de la société, si cette dernière présente le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A3 en vertu de l'article 3.2;

d) des renseignements équivalents à ceux visés au sous-paragraphe d du paragraphe 3 de l'article 3.1. »

## LA DÉCISION

[9] Le Bureau a pris connaissance de la demande amendée de l'Autorité. Il a également pris connaissance de l'entente conclue par l'Autorité et les intimés au dossier. Il a entendu les représentations des procureurs des parties. Considérant que les parties se sont entendues entre elles et que les intimés ont déclaré être prêts à se conformer à l'entente conclue, le Bureau prend acte de cette dernière.

[10] De ce fait, le Bureau est également prêt à accueillir la demande de l'Autorité et à prononcer la décision demandée, soit l'imposition de diverses pénalités administratives, le tout en vertu de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*<sup>10</sup> et de l'article 273.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières*<sup>11</sup>.

## PAR CES MOTIFS, LE BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION :

**ACCUEILLE** la demande de l'Autorité des marchés financiers;

**IMPOSE** à la société Joneldy Capital inc. une pénalité administrative de 3 000 \$ pour avoir fait défaut de respecter les prescriptions de l'article 148 de la *Loi sur les valeurs mobilières* et de l'article 7.3 du *Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites*<sup>12</sup>, en omettant d'être inscrite à titre de conseiller/gestionnaire de fonds d'investissement auprès de l'Autorité;

**IMPOSE** à la société Joneldy Capital inc. une pénalité administrative de 3 000 \$ pour avoir fait défaut de respecter les prescriptions de l'article 12.4 du *Règlement 31-103*, pour la période du 28 mars 2010 au 14 mai 2010, en omettant de souscrire à une police d'assurance aux conditions prévues à cet article;

**IMPOSE** à la société Joneldy Capital inc. une pénalité administrative de 6 000 \$ pour avoir fait défaut de respecter les prescriptions de l'article 12.4 du *Règlement 31-103*, pour la période du 14 mai 2010 au 13 mai 2011, en omettant de souscrire à une police d'assurance aux conditions prévues à cet article;

**IMPOSE** à la société Joneldy Capital inc. une pénalité administrative de 2 000 \$ pour avoir fait défaut de respecter les prescriptions de l'article 6.1 du *Règlement 33-109 sur les renseignements concernant*

<sup>10</sup> Précitée, note 2.

<sup>11</sup> Précitée, note 1.

<sup>12</sup> Précité, note 8.

*l'inscription*<sup>13</sup>, en omettant de présenter à l'Autorité des marchés financiers le formulaire prévu à l'*Annexe 33-109A6; Inscription d'une société* du susdit règlement, dûment rempli;

**IMPOSE** à la société Joneldy Capital inc. une pénalité administrative de 2 000 \$ pour avoir fait défaut de respecter les prescriptions de l'article 11.5 du Règlement 33-103, pour la période du 28 septembre 2009 au mois de septembre 2011, en omettant de tenir des registres comptables complets;

**IMPOSE** à Jonathan Lehoux une pénalité administrative de 1 600 \$, à savoir un montant représentant 10 % des pénalités réclamées à la société Joneldy Capital inc., pour avoir fait défaut de remplir les obligations de surveillance et de contrôle à titre de chef de la conformité de cette société, telles qu'elles sont décrites à l'article 5.2 du Règlement 33-103; et

**AUTORISE** l'Autorité des marchés financiers à percevoir le paiement des susdites pénalités administratives.

[11] Les pénalités administratives imposées en vertu de la présente décision sont payables à partir de la date de la présente.

Fait à Montréal, le 10 mai 2013.

*(S) Claude St Pierre*

\_\_\_\_\_  
**M<sup>e</sup> Claude St Pierre, vice-président**

*(S) Léonard Serafini*

\_\_\_\_\_  
**M<sup>e</sup> Léonard Serafini, vice-président**

\_\_\_\_\_  
<sup>13</sup> Précité, note 9.

# 3.

## Distribution de produits et services financiers et Services monétaires

---

- 3.1 Avis et communiqués
  - 3.2 Réglementation
  - 3.3 Autres consultations
  - 3.4 Retraits aux registres des représentants
  - 3.5 Modifications aux registres des inscrits
  - 3.6 Permis d'exploitation d'entreprises de services monétaires
  - 3.7 Avis d'audiences
  - 3.8 Décisions administratives et disciplinaires
  - 3.9 Autres décisions
-

### 3.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

### 3.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

### 3.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.



### 3.4 RETRAITS AUX REGISTRES DES REPRÉSENTANTS

#### Courtiers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Bélanger	Micheline	Placements Banque Nationale inc.	2013-04-30
Bloxham	Hélène	Financière Banque Nationale inc.	2013-04-30
Bourdon	Pierre	Investia services financiers inc.	2013-04-30
Careau	Chantale	Desjardins cabinet de services financiers inc	2013-04-26
Chaix	Raymond	Desjardins cabinet de services financiers inc	2013-04-26
Cliche	Michel	Financière Banque Nationale inc.	2013-04-30
Côté	Marie-Claude	Desjardins cabinet de services financiers inc	2013-04-26
Crisalli	Carlo	Services en placements Peak	2013-04-30
Croze	Christiane	Desjardins cabinet de services financiers inc	2013-04-26
Derome	Johanne	Placements CIBC inc.	2013-05-01
Des Ormeaux	Isabelle	Financière Banque Nationale inc.	2013-05-06
Desbiens	Hélène	Investia services financiers inc.	2013-04-30
Dion	Louise	Fonds d'investissement Royal inc.	2013-04-29
Dioum	Mamadou Dame	Desjardins cabinet de services financiers inc	2013-04-26
Dubuc	Sabrina	Desjardins cabinet de services financiers inc	2013-04-26
Duchesne	Daisy	Fonds d'investissement Royal inc.	2013-04-27
Fancy	Zahir Ahmed	Les investissements Global Maxfin inc.	2013-05-01
Feceoru	Raluca	Placements Banque Nationale inc.	2013-04-26
Frappier	Francis	Services d'investissement Quadrus ltee.	2013-04-29
Gagnon	Patricia	Desjardins cabinet de services financiers inc	2013-04-30
Gélinas	Denis	Financière Banque Nationale inc.	2013-04-30
Gilbert	Simon	Desjardins cabinet de services financiers inc	2013-04-19
Gobeil	Lise	Desjardins cabinet de services financiers inc	2013-04-29
Godin	Yves	La Capitale, services conseils inc.	2013-04-26
Groleau	Martine	Placements financière Sun Life (Canada) inc.	2013-04-29
Guay	Robert	Services en placements Peak	2013-05-01
Haddad	Elias	Fonds d'investissement Royal inc.	2013-04-27
Joly	Marie-Eve	Placements CIBC inc.	2013-04-27
Kunicek	Kenneth George	Valeurs mobilières Desjardins inc.	2013-04-26
Lafond	Louis-Philippe	Placements Scotia inc.	2013-04-25
Lalonde-Brousseau	Isabelle	Services d'investissement Quadrus ltee.	2013-04-30
Lespérance	Sylvie	Desjardins cabinet de services financiers inc	2013-04-27

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Martel	Robert	Fonds d'investissement Royal inc.	2013-04-29
Moreau	Johanne	Desjardins cabinet de services financiers inc	2013-04-27
Normand	Marie-Pier	Td Investment Services Inc. / Services D'Investissement Td Inc.	2013-04-29
Patel	Suraj	Valeurs mobilières Desjardins inc.	2013-05-07
Proce	Nicoletta	Desjardins cabinet de services financiers inc	2013-04-02
Rene	Sylvie	Desjardins cabinet de services financiers inc	2013-04-30
Robert	Carl	Sigma Alpha Capital inc.	2013-05-01
Rosa Del Vecchio	Vanessa	Fonds d'investissement Royal inc.	2013-04-29
Saint-Jean	Yves	Investia services financiers inc.	2013-04-26
Salim	Rachida	Desjardins cabinet de services financiers inc	2013-04-18
Simporé	Honoré Baowendmanegré	Placements Banque Nationale inc.	2013-04-29
Sourisseau	Jean-Gabriel	Placements Banque Nationale inc.	2013-04-26
Tabak	Sholom	Desjardins cabinet de services financiers inc	2013-04-26
Théorêt-Paiement	Lorraine	Desjardins cabinet de services financiers inc	2013-04-26
Thibault	Simon	Desjardins cabinet de services financiers inc	2013-04-26
Vincent	Daniel	Edward Jones	2013-05-10
Zinegyi-Theofanis	Alexandra	Placements Scotia inc.	2013-04-26

## Cabinets de services financiers

### Sans mode d'exercice

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité est sans mode d'exercice. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date de sans mode d'exercice de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une demande de rattachement et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces renseignements auprès du agent du centre de renseignements au :

Québec : (418) 525-0337  
 Montréal : (514) 395-0337  
 Sans frais : 1 877 525-0337.

Veillez-vous référer à la légende suivante pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 6, et les mentions spéciales, de C et E.

Disciplines et catégories de disciplines	Mentions spéciales
1a Assurance de personnes	C Courtage spécial
1b Assurance contre les accidents ou la maladie	E Expertise en règlement de sinistre à l'égard des polices souscrites par l'entremise du cabinet auquel il rattaché
2a Assurance collective de personnes	
2b Régime d'assurance collective	
2c Régime de rentes collectives	
3a Assurance de dommages (Agent)	
3b Assurance de dommages des particuliers (Agent)	
3c Assurance de dommages des entreprises (Agent)	
4a Assurance de dommages (Courtier)	
4b Assurance de dommages des particuliers (Courtier)	
4c Assurance de dommages des entreprises (Courtier)	
5a Expertise en règlement de sinistres	
5b Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers	
5c Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises	
6 Planification financière	

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
104130	BOUCHARD, DENIS	6A	2013-05-06
107686	COPOLOFF, NORMAN	1A, 2B	2013-05-07
115013	GOSELIN, DANIEL	4A	2013-05-06
121185	LEMIEUX, RÉMI	6A	2013-05-07
122422	MAISONNEUVE, HUBERT	4A	2013-05-07
124133	MONETTE, NATHALIE	2A	2013-05-07
127215	PLANTE, ALAIN	1A, 2A	2013-05-07
132920	TREMBLAY, GUY	6A	2013-05-07

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
134572	BADDELEY, ANGELA	4A	2013-05-06
139600	RICARD, STÉPHANE	1A	2013-05-03
141536	DALLAIRE, STEVEN EDWARD	4C	2013-05-07
144727	TURCOTTE, LISE	4B	2013-05-06
154773	BÉRARD, PATRICE	5B	2013-05-07
157934	HAVILL, ROBERT	1A	2013-05-07
160200	ROUX, DIANE	4B	2013-05-06
167205	MASSÉ, MARIANE	4A	2013-05-06
168994	GAUTHIER, DANIEL	1A	2013-05-01
172981	MICHAUD, CAROLE	5B	2013-05-07
175571	DRAINVILLE, MATHIEU	6A	2013-05-06
179959	FAUCHER, MÉLANIE	4A	2013-05-06
181388	BEAUDOIN, JACQUES	1A	2013-05-07
190526	JOUBERT, GUILLAUME	4B	2013-05-07
195740	PARADIS, MARYLINE	4B	2013-05-07
198645	SIROIS, MARCO	4B	2013-05-07
101669	BEAULIEU, YVON	6A	2013-05-10
103995	BONNEAU, DANIELLE	1A, 2A	2013-05-14
103995	BONNEAU, DANIELLE	2A	2013-05-14
105670	CADIEUX, MARTIN	3A	2013-05-10
111169	DUFOUR-ALLARD, DIANE	4A	2013-05-13
112634	FORTIN, GINETTE	3A	2013-05-14
115457	GRENIER, JEAN-MAURICE	6A	2013-05-08
116898	JACQUES, DANIEL	6A	2013-05-08
119565	LAROCHELLE, ANDRÉ	1A	2013-05-14
119930	LAVENTURE, DENIS	6A	2013-05-08
120124	LAVOIE, LINE	1A, 2A	2013-05-13
121788	LÉVESQUE, RICHARD	3A	2013-05-08
124564	MORISSETTE, JACQUES	6A	2013-05-14
127757	POULOS, MICHELINE	6A	2013-05-13
127886	PRINCE, LAURENCE	4B	2013-05-08
128020	PROVOST, ALAIN	1A	2013-05-14
128573	RENAUD, LOUISE	3A	2013-05-08
132238	THÉRIAULT, GUY	1A	2013-05-13
132770	TRANQUILLE, JOHANNE	1A	2013-05-13

<b>Certificat</b>	<b>Nom, Prénom</b>	<b>Disciplines</b>	<b>Date de sans mode d'exercice</b>
133960	VEILLEUX, GUYMOND	1A, 2A	2013-05-08
140113	PLAMONDON, DORIS	5A	2013-05-10
141103	JUNEAU, CLAUDE	4A	2013-05-08
143696	GROLEAU, MARTINE	1A	2013-05-08
148350	AMENDOLA, MARC	1A	2013-05-08
156110	DURAND, KATHERINE	1A	2013-05-14
156134	PARÉ, CAROLINE	4B	2013-05-13
156765	CLAVEAU, BRIGITTE	3B	2013-05-14
159762	MARCHAND, JOSÉE	4B	2013-05-13
160745	RIEDL, SIMON	2B	2013-05-10
164898	AYOTTE, JULIE	4B	2013-05-09
166202	CORRIVEAU, PHILIPPE	1A	2013-05-14
171584	KUBY, LAURENCE	5B	2013-05-10
172880	MATHIEU, JERRY	1A	2013-05-14
173987	BILODEAU, JESSYCA	4B	2013-05-09
174153	PELLETIER, CLAUDIA	6A	2013-05-10
176577	BRODEUR, SOPHIE	3A	2013-05-14
179350	SOLMERANO, ROGERALD	4C	2013-05-14
181438	SÉGUIN, CHRISTEL	3B	2013-05-14
185569	LAURIN, STEVE	1A	2013-05-14
185636	HARDY, ERIC	5B	2013-05-14
186879	PARIZEAU, VINCENT	4A	2013-05-09
188170	FABER, CATHERINE	3B	2013-05-13
188923	COMEAU, JULIEN	1A	2013-05-10
189273	CHAPUT, JULIE	4B	2013-05-13
189313	MONDÉSIR, JESSIE	4B	2013-05-09
189320	MAYER, MATHIEU	1B	2013-05-08
189797	BAYAR, JIHEN	3B	2013-05-14
189880	JÉRÔME, JOHANNE	4C	2013-05-08
190289	TROTTIER, DANIEL	4A	2013-05-10
190465	ROCHON, ROGER	1A	2013-05-09
191144	MICHAUD, ANNIE	4C	2013-05-08
191201	LEFEBVRE, ALEX-ANN	1B	2013-05-08
191868	SCHMITT, BRUNO	1A	2013-05-14
192026	LECLERC, JEAN-PHILIPPE	3A	2013-05-14

<b>Certificat</b>	<b>Nom, Prénom</b>	<b>Disciplines</b>	<b>Date de sans mode d'exercice</b>
192275	SADMI, KAHINA	1A	2013-05-14
192289	LACHANCE, SABRINA	3B	2013-05-14
192316	CÔTÉ, ALAIN	6A	2013-05-10
192339	MESSERVIER, JESSY	1B	2013-05-10
192406	GUY, AUDREY	3B	2013-05-09
192615	BRAULT-THÉROUX, ULRIC	1A	2013-05-09
192880	ZOUHEIR, MOHCINE	1A	2013-05-14
193234	LAPOINTE, ANNY	1A	2013-05-09
193403	RICARD-GIARD, FRANCIS	1A	2013-05-14
193491	CLOUTIER, JEAN-DANIEL	3B	2013-05-13
193661	BUSSIÈRE, KARINE	1A	2013-05-10
194043	LABELLE, MARTINE	3B	2013-05-13
194431	DUNN, LOUISE	3B	2013-05-08
194542	LOISELLE, MARIE-HÉLÈNE	3B	2013-05-08
194598	GODIN, YANNICK	3B	2013-05-13
195194	LEFRANÇOIS, FRÉDÉRIQUE	3B	2013-05-13
195426	MORIN, NICOLAS	4B	2013-05-14
195674	MARION-GAUTHIER, ADAM	4B	2013-05-08
195923	CAMARA, ABOUBACAR	1A	2013-05-14
196125	CARON, MARC-ANDRÉ	1A	2013-05-14
196684	LÉGER, PIERRE-JACQUES	4C	2013-05-09
196758	MORENCY, LINDA	3B	2013-05-10
197196	KOFFI, BONI AURELIEN	1A	2013-05-14
197485	PETIT, FRANÇOIS	1A	2013-05-14
197571	TOURÉ EPSE KONE, SYNLAPÉ GNIGUIN	1A	2013-05-10
197683	MARQUEZ, RUBEN	1A	2013-05-13
197750	STEINFELD, JAMIE	1A	2013-05-14
197812	SCAFF, LARA	1A	2013-05-08
198258	VERONNEAU, MARILOU	1A	2013-05-08
198765	SIROIS, SOPHIE	1B	2013-05-10
199409	MÉNARD, OLIVIER	1B	2013-05-10

### 3.5 MODIFICATION AUX REGISTRES DES INSCRITS

#### 3.5.1 Les cessations de fonctions d'une personne physique autorisée, d'une personne désignée responsable, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

##### Courtier

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
Cordiant Capital Inc.	Richer La Fleche	Erik	2013-04-24

##### Conseillers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
Cordiant Capital Inc.	Richer La Fleche	Erik	2013-04-24

##### Gestionnaires

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
Cordiant Capital Inc.	Richer La Fleche	Erik	2013-04-24

#### 3.5.2 Les cessations d'activités

##### Avis de publication

**Radiations de cabinets et de représentants autonomes dont l'inscription a été radiée dans une ou plusieurs disciplines puisqu'ils n'avaient plus de représentants rattachés**

(Voir section 3.9.4 du présent bulletin).

#### 3.5.3 Les ajouts concernant les personnes physiques autorisées, les personnes désignées

Aucune information.

#### 3.5.4 Les nouvelles inscriptions

Aucune information.

### 3.6 PERMIS D'EXPLOITATION D'ENTREPRISES DE SERVICES MONÉTAIRES

Aucune information.



### 3.7 AVIS D'AUDIENCES

Aucune information.

## **3.8 DÉCISIONS ADMINISTRATIVES ET DISCIPLINAIRES**

### **3.8.1 Autorité**

Aucune information.

### **3.8.2 BDR**

Les décisions prononcées par le Bureau de décision et de révision sont publiées à la section 2.2 du bulletin.

### **3.8.3 OAR**

**Veillez noter que les décisions rapportées ci-dessous peuvent faire l'objet d'un appel, selon les règles qui leur sont applicables.**

### 3.8.3.1 Comité de discipline de la CSF

## COMITÉ DE DISCIPLINE

### CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : CD00-0894

DATE : Le 9 mai 2013

---

LE COMITÉ : M <sup>e</sup> Janine Kean	Présidente
M. Marcel Cabana	Membre
M. Shirtaz Dhanji, A.V.A., Pl. Fin.	Membre

---

**CAROLINE CHAMPAGNE**, ès qualités de syndique de la Chambre de la sécurité financière  
Partie plaignante

c.

**LANCE TOWNEND**, représentant de courtier en épargne collective (numéro de certificat 132739)  
Partie intimée

---

### DÉCISION SUR CULPABILITÉ

---

[1] Les 22, 24 et 25 mai ainsi que les 5 et 18 juin 2012, le comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière (le comité) s'est réuni au siège social de la Chambre, sis au 300, rue Léo-Pariseau, 26<sup>e</sup> étage, Montréal, pour procéder à l'audition de la plainte portée contre l'intimé.

[2] Les notes sténographiques sont parvenues au comité le 17 août 2012, date à laquelle a débuté le délibéré.

[3] Les chefs d'infraction contenus à cette plainte se lisent comme suit :

CD00-0894

PAGE : 2

## **LA PLAINTÉ**

### **À l'égard de B.J.**

1. À Montréal, le ou vers le 12 avril 2006, l'intimé a fait défaut d'agir de manière responsable, professionnelle et compétente en référant sa cliente B.J. à DBI Financial Network inc. pour qu'elle y investisse 60 000 \$ alors qu'il n'y était pas autorisé en vertu de sa certification, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), 10 et 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (c. D-9.2, r. 7.1);
2. À Montréal, le ou vers le 12 avril 2006, l'intimé a participé à un stratagème visant à faire souscrire sa cliente B.J. à un placement de 60 000 \$ dans DBI Financial Network inc., contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), 2, 10 et 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (c. D-9.2, r. 7.1);
3. À Montréal, le ou vers le 12 avril 2006, l'intimé a tenté d'éluder sa responsabilité civile professionnelle en faisant signer à B.J. un document intitulé « *Referral/Introduction Letter* », contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), et 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (c. D-9.2, r. 7.1);
4. À Montréal, le ou vers le 7 septembre 2007, l'intimé a tenté d'éluder sa responsabilité civile professionnelle en faisant signer à B.J. un document intitulé « *Referral/Introduction Letter* », contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), et 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (c. D-9.2, r. 7.1);
5. À Montréal, le ou vers le 29 août 2008, l'intimé a tenté d'éluder sa responsabilité civile professionnelle en faisant signer à B.J. une lettre de quittance, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), et 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (c. D-9.2, r. 7.1);

### **À l'égard de R.D.**

6. À Montréal, entre les ou vers les 11 décembre 2005 et 15 novembre 2007, l'intimé s'est placé en situation de conflits d'intérêts en agissant à la fois comme exécuteur testamentaire de son défunt client R.H. et représentant pour la succession et pour la veuve du défunt, sa cliente R.D., contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), 2, 10 et 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (c. D-9.2, r. 7.1);
7. À Montréal, le ou vers le 10 juillet 2006, l'intimé a fait défaut d'agir de manière responsable, professionnelle et compétente en référant sa cliente R.D. à DBI Financial Network inc. pour qu'elle y investisse 34 000 \$ alors qu'il n'y était pas autorisé en vertu de sa certification, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de*

CD00-0894

PAGE : 3

*produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), 10 et 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (c. D-9.2, r. 7.1);

8. À Montréal, le ou vers le 10 juillet 2006, l'intimé a participé à un stratagème visant à faire souscrire sa cliente R.D. à un placement de 34 000 \$ dans DBI Financial Network inc., contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), 2, 10 et 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (c. D-9.2, r. 7.1);
9. À Montréal, le ou vers le 10 juillet 2006, l'intimé a tenté d'éluder sa responsabilité civile professionnelle en faisant signer à R.D. un document intitulé « *Referral/Introduction Letter* », contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), et 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (c. D-9.2, r. 7.1);
10. À Montréal, le ou vers le 24 octobre 2007, l'intimé a tenté d'éluder sa responsabilité civile professionnelle en faisant signer à R.D. un document intitulé « *Referral/Introduction Letter* », contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), et 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (c. D-9.2, r. 7.1);
11. À Saint-Eustache, le ou vers le 21 novembre 2007, l'intimé a fait défaut d'agir de manière responsable, professionnelle et compétente en conseillant à sa cliente R.D. de prêter 120 000 \$ à Stanislaw Zieba et/ou Krystina Zieba et/ou American Automobile Center alors qu'il n'y était pas autorisé en vertu de ses certifications, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), 10 et 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (c. D-9.2, r. 7.1);

#### **À l'égard de L.D. et D.D.**

12. À Montréal, le ou vers le 13 juillet 2006, l'intimé a fait défaut d'agir de manière responsable, professionnelle et compétente en référant ses clients L.D. et D.D. à DBI Financial Network inc. pour qu'ils y investissent 10 000 \$ alors qu'il n'y était pas autorisé en vertu de sa certification, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), 10 et 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (c. D-9.2, r. 7.1);
13. À Montréal, le ou vers le 13 juillet 2006, l'intimé a participé à un stratagème visant à faire souscrire ses clients L.D. et D.D. à un placement de 10 000 \$ dans DBI Financial Network inc., contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), 2, 10 et 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (c. D-9.2, r. 7.1);
14. À Montréal, le ou vers le 29 août 2008, l'intimé a tenté d'éluder sa responsabilité civile professionnelle en faisant signer à L.D. un document intitulé « *Letter of acknowledgement and indemnification* », contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), et 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (c. D-9.2, r. 7.1).

CD00-0894

PAGE : 4

[4] La partie plaignante a fait entendre trois des quatre consommateurs impliqués (B.J., R.D., L.D.) ainsi que l'enquêteur du bureau de la syndique de la Chambre de la sécurité financière (CSF). Elle a également produit une imposante preuve documentaire (P-1 à P-94).

[5] En défense, seul l'intimé a témoigné et a déposé les documents cotés I-1 à I-11.

[6] Pour l'essentiel, le comité a retenu ce qui suit de ces divers témoignages.

#### **Témoignage de B.J.**

[7] L'intimé a été son représentant de courtage en épargne collective de 2003 à septembre 2009.

[8] B.J. a témoigné qu'elle avait une grande confiance en l'intimé qui était son seul représentant.

[9] B.J. était retraitée. Elle rencontrait l'intimé parfois chez elle, parfois au bureau de ce dernier. Souvent, elle lui apportait un petit gâteau ou autre. L'intimé lui disait qu'elle était sa « seconde mère ».

[10] En septembre 2004, B.J. a remis un chèque de 75 000 \$ à l'ordre de Global Maxfin Investments Inc. (Global), cabinet auquel l'intimé est rattaché. Cet argent a été obtenu à la suite de la vente de sa maison.

[11] En 2006, voyant ses rendements à la baisse, elle a demandé à l'intimé un investissement plus rentable. L'intimé lui a alors mentionné connaître quelqu'un à qui

CD00-0894

PAGE : 5

elle pourrait prêter de l'argent et l'a informée que sa propre mère y avait investi. B.J. a alors pensé que si c'était bon pour sa mère, c'était aussi bon pour elle.

[12] L'intimé a organisé une première rencontre d'environ quinze minutes avec Lambros<sup>1</sup> Soumas (Soumas) et Pierre Beaulieu (Beaulieu), deux dirigeants de DBI Financial Inc. (DBI), B.J. et lui-même. Soumas a présenté l'investissement comme étant sans risques.

[13] Le 12 avril 2006, les mêmes personnes étaient présentes lors d'une deuxième rencontre organisée par l'intimé à son bureau. B.J. a fait un chèque de 60 000 \$ à l'ordre de DBI<sup>2</sup> et l'a remis à Soumas (P-42).

[14] Un document entre B.J., DBI et Soumas, ayant pour titre « Referral/Introduction letter », a été signé le même jour par B.J. et Soumas pour DBI. Ce document indiquait notamment que l'intimé ne recevait aucune compensation ou rémunération pour cette transaction ou cette référence, et ne pouvait être tenu responsable des résultats qui pouvaient en découler (P-43).

[15] Toujours le 12 avril 2006, l'intimé a demandé à B.J. d'apposer sa signature sous la mention « Reviewed with [B.J.] in person », inscription écrite de la main de l'intimé, au verso d'une lettre datée du 31 mars 2006 qu'il lui adressait (P-41). B.J. a témoigné ne pas avoir vraiment lu cette lettre.

[16] Le 7 septembre 2007, l'intimé a de nouveau demandé à B.J. de signer un document intitulé « Referral/Introduction letter », sensiblement au même effet que

---

<sup>1</sup> Dit Larry.

<sup>2</sup> Cette somme a été prélevée à même le 75 000 \$ déposé à son compte deux ans plus tôt.



CD00-0894

PAGE : 6

celui signé avec Soumas le 12 avril 2006. Cette fois, aucun nom n'était indiqué comme partie de deuxième part et aucune signature pour cette dernière n'y apparaît (P-45).

[17] Les intérêts convenus ont été versés par dépôt direct dans le compte de banque de B.J. jusqu'au mois de mai 2008.

[18] Après cette date, comme aucun intérêt n'a été déposé, B.J. a contacté l'intimé qui lui a répondu ne pas avoir réussi à rejoindre Soumas. B.J. a tenté de contacter Soumas sur son cellulaire, mais sans succès.

[19] B.J. a continué de s'adresser à l'intimé à ce sujet. Quelque temps plus tard, l'intimé lui a proposé les services de William Rigutto (Rigutto) qui s'est présenté comme avocat, sans jamais lui mentionner qu'il était radié de son ordre professionnel.

[20] B.J., accompagnée d'un de ses amis et de l'intimé, a rencontré Rigutto à deux reprises. Une première fois, à son domicile, le 27 août 2008. À cette occasion, elle lui a remis 400 \$ en espèces (P-82). La deuxième fois, en décembre 2008, elle lui a versé 300 \$, toujours en argent comptant. Elle n'a jamais eu de ses nouvelles par la suite.

[21] Le 29 août 2008, l'intimé lui a fait signer une lettre indiquant notamment qu'il lui avait référé Rigutto et ne pouvait être tenu responsable, ni par elle ni par sa succession, du prêt consenti à DBI ou de la requête pour mise en faillite de DBI à venir (P-46).

[22] Interrogée au sujet du document « Notice of Intention and Proposal » sur lequel est inscrit le nom des avocats Di Iullio and Associates<sup>3</sup>, B.J. a témoigné ne pas se

---

<sup>3</sup> P-47, p. 0251 et P-48.

CD00-0894

PAGE : 7

souvenir l'avoir vu, mais se souvenait de la requête en faillite, datée du 22 octobre 2008, avec le nom de Joyce Taylor Townend<sup>4</sup>. Au sujet de cette requête, l'intimé lui a expliqué que Soumas n'avait plus d'argent et était en faillite.

[23] Plus tard, l'intimé lui a dit que Rigutto avait disparu de Montréal et lui a suggéré que M<sup>e</sup> Sylvie Lequin (M<sup>e</sup> Lequin) prenne la relève.

[24] Le 20 janvier 2009, B.J. a signé un contrat de services professionnels avec M<sup>e</sup> Lequin, contrat que lui avait fait parvenir cette dernière par la poste (P-50).

[25] Vers la mi-septembre 2009, l'intimé lui a proposé un règlement (non daté) par lequel son épouse et lui s'engageaient à lui verser annuellement 2 000 \$ pour un total de 50 000 \$ en dédommagement des pertes subies sur son investissement de 60 000 \$, le tout garanti par une hypothèque de deuxième rang sur leur résidence (P-49).

[26] B.J. a refusé cette offre de règlement au motif qu'étant âgée de 70 ans, elle ne serait pas remboursée de son vivant.

[27] Le 14 octobre 2009, B.J. a obtenu jugement contre DBI (P-54).

[28] Contre-interrogée, B.J. a déclaré que bien qu'elle ait signé les lettres datées du 31 mars 2006 et du 12 avril 2006, elle n'y avait jeté qu'un coup d'œil rapide et l'intimé ne lui avait pas expliqué le contenu. Selon son témoignage, ces lettres ont été signées au bureau de l'intimé avant d'investir dans DBI.

---

<sup>4</sup> P-85.

CD00-0894

PAGE : 8

[29] Quant aux lettres intitulées « Referral/Introduction letter » et « Authorisation » concernant les prêts à DBI ainsi que la lettre concernant le recours en faillite contre DBI, elle croyait qu'il s'agissait de lettres du même type que ce que l'intimé lui faisait signer chaque année (P-43, P-45 et P-46). Comme elle faisait pleinement confiance à l'intimé, elle ne posait pas de questions.

[30] Ce n'est qu'à la fin de 2009 ou début 2010 qu'elle a intenté des poursuites civiles contre l'intimé.

#### **Témoignage de L.D.**

[31] L.D. a commencé à faire affaire avec l'intimé en 2003. Elle est toujours sa cliente. Elle a qualifié comme moyennes ses connaissances en matière de placement et comme très faible sa tolérance au risque. Jusqu'alors, ses investissements étaient faits dans des fonds communs et des placements de revenu garanti.

[32] En 2006, comme elle et son époux avaient 10 000 \$ à investir, elle a demandé à l'intimé de lui suggérer un placement sécuritaire. Il lui a parlé d'investir dans DBI, un placement garanti avec des intérêts payés régulièrement, et a mentionné que sa mère y avait aussi investi. L'intimé ne l'a pas informée qu'il n'avait pas le droit de vendre ce type de produit ni invitée à consulter un autre conseiller avant de conclure avec DBI.

[33] Le 13 juillet 2006, l'intimé a organisé une rencontre à son bureau avec elle, son époux ainsi que Beaulieu pour DBI. L'intimé était présent durant toute la réunion qui a duré entre trente minutes et une heure.

[34] Beaulieu leur a expliqué que DBI offrait des hypothèques de second rang à des propriétaires d'immeubles et se finançait par des emprunts à des consommateurs

CD00-0894

PAGE : 9

contre un versement d'intérêts : « *That basically this company, DBI, offered second mortgages to customers and that we were basically lending them the money and getting a rate of return*<sup>5</sup>. » Le prêt à DBI générait des intérêts annuels de 10 % payés mensuellement. L'hypothèque de second rang faisait en sorte qu'il n'y avait pas de risques. Le terme de l'investissement était d'un an. Il y avait renouvellement automatique à moins d'avis contraire à DBI, deux mois avant l'expiration du terme.

[35] À la fin de cette rencontre, L.D. a fait un chèque de 10 000 \$ à l'ordre de DBI et l'a remis à Beaulieu (P-79).

[36] Sa décision d'investir avec DBI était prise avant cette rencontre avec Beaulieu, car elle avait apporté son chéquier. Elle a investi puisque l'intimé lui avait dit qu'il s'agissait d'un placement sécuritaire.

[37] Par la suite, elle a investi 20 000 \$ supplémentaires en appelant directement DBI et en parlant à Soumas. Une rencontre entre elle, Soumas et son mari a eu lieu chez elle. Ils ont discuté et un chèque fut remis à Soumas, mais ils n'ont pas signé de contrat.

[38] M. Soumas leur a proposé d'ajouter ce 20 000 \$ aux premiers 10 000 \$ totalisant ainsi 30 000 \$. Il devait également leur envoyer une liste des hypothèques enregistrées.

[39] Le 23 janvier 2008, elle a reçu une lettre de M<sup>e</sup> Duchastel, à laquelle était jointe une reconnaissance de dette signée le 26 juillet 2007 par Soumas (P-80).

[40] Le versement des intérêts a cessé autour des mois de juillet ou août 2008. L.D. a appelé Soumas, mais son numéro de téléphone n'était plus en service. Elle a

---

<sup>5</sup> N.S. du 22 mai 2012, p. 66.

CD00-0894

PAGE : 10

contacté M<sup>e</sup> Duchastel qui lui a répondu qu'il le contacterait, mais elle n'a pas eu d'autres nouvelles.

[41] Par la suite, elle a communiqué avec l'intimé pour avoir un autre numéro de téléphone où rejoindre Soumas. L'intimé l'a informée qu'il avait tenté de le rejoindre et s'être rendu à son domicile, mais sans succès.

[42] L'intimé lui a parlé de Rigutto, un avocat qu'il connaissait depuis longtemps, qui pourrait tenter des procédures pour récupérer leurs investissements.

[43] Par la suite, l'intimé lui a présenté Rigutto. Celui-ci a confirmé qu'il pourrait préparer des procédures et une rencontre a été organisée le 29 août 2008 avec elle et ses parents au domicile de ces derniers pour étudier les procédures préparées par Rigutto qui étaient, suivant le témoignage de L.D., semblables à celle intentée au nom de B.J. (P-47).

[44] Au cours de cette rencontre, Rigutto leur a fait signer un document intitulé « Letter of acknowledgement and indemnification »<sup>6</sup>, daté du 29 août 2008, pour lequel L.D. a témoigné ne pas avoir lu avant de signer (P-81). Suivant les explications de Rigutto, ce document indiquait que l'intimé les avait seulement présentés à DBI. Le père de L.D. a également signé, car il avait investi dans DBI un an après elle. L'intimé était présent à ces réunions et lors des explications de Rigutto.

[45] À cette même rencontre, Rigutto a demandé 600 \$ d'honoraires à elle et à ses parents. Le même soir, ils lui ont remis 350 \$ en espèces. La balance de 850 \$ lui a été versée le 8 septembre 2008, dans le stationnement du bureau de L.D., également

---

<sup>6</sup> Chef 14.

CD00-0894

PAGE : 11

en espèces. Rigutto leur a signé des reçus (P-86 et P-87). Elle n'a plus jamais entendu parler de lui par la suite.

[46] L.D. a témoigné n'avoir jamais vu les documents intitulés « Notice of Intention and Proposal » (P-48).

[47] C'est l'intimé qui lui a appris que Rigutto ne pratiquait plus et qu'elle devrait consulter un autre avocat. Il lui a alors parlé de M<sup>e</sup> Lequin.

[48] Après en avoir discuté avec son père, ils ont demandé à l'intimé de la contacter pour eux. L'intimé a remis leur dossier à cette dernière pour qu'elle les contacte.

[49] En décembre 2008 ou janvier 2009, M<sup>e</sup> Lequin a contacté L.D. et l'a informée, qu'après étude des documents, il n'y avait aucun moyen de récupérer leur argent. Les propriétés étaient déjà grevées d'hypothèques ou autres sûretés accessoires. De plus, leur valeur n'était pas suffisante pour honorer les dettes une fois les garanties respectées.

[50] L.D. a indiqué garder des séquelles de ces pertes d'argent. Son sommeil en a été grandement affecté. Elle a trouvé la leçon difficile d'autant plus que c'est à cause d'elle que ses parents ont investi dans DBI.

[51] Elle a expliqué être toujours la cliente de l'intimé parce que, à part ce litige, il a toujours très bien placé son argent.

#### **Témoignage de R.D.**

[52] R.D. est retraitée depuis juin 1979. Auparavant, elle travaillait pour une commission scolaire. Ses connaissances en investissement sont limitées, ayant

CD00-0894

PAGE : 12

toujours fait affaire pour ses REER avec une banque. Elle a connu l'intimé en tant que membre des francs-maçons autour de l'an 2000, par l'entremise de son mari qu'elle avait épousé au mois de mars de la même année.

[53] L'intimé est devenu son représentant vers 2002. Son mari, décédé en décembre 2005, avait désigné en 2003 l'intimé comme liquidateur de sa succession alors qu'il était hospitalisé à la suite d'un infarctus. Elle a vu l'inventaire de la succession en date du 9 novembre 2007 (P-88).

[54] R.D. a hérité de 50 % des actifs de la succession et ses cinq enfants de 10 % chacun. Ces derniers n'étaient pas au courant du nouveau testament fait par leur père. À la suite du décès, sa relation avec les enfants de son mari a pris fin.

[55] Elle a entendu parler de DBI par l'intimé. Il lui a dit qu'elle pourrait investir une partie de son héritage dans cette compagnie qui procédait à des prêts garantis par hypothèques ajoutant que plusieurs personnes y investissaient, dont sa mère. Il lui a mentionné que le dirigeant de cette compagnie était aussi franc-maçon.

[56] Par la suite, une rencontre d'environ quarante-cinq minutes s'est tenue au bureau de l'intimé. Étaient présents l'intimé, Soumas et un autre homme, dont elle ne se rappelait pas le nom. Ce sont ces deux derniers qui ont parlé.

[57] R.D. a témoigné qu'en aucun temps, l'intimé ne l'a invitée à consulter un autre conseiller, ou mentionné qu'il n'avait pas le permis pour ce type de produit.

[58] Se fiant aux recommandations de l'intimé, R.D. a décidé d'investir, car elle ne connaissait pas cette compagnie ni ses propriétaires. Le montant de 34 000 \$ fut

CD00-0894

PAGE : 13

décidé par l'intimé qui lui a dit : « *Lance said that was the amount they needed* »<sup>7</sup> et que le prêt serait pour un an et rapporterait des intérêts mensuels de 255 \$. À l'expiration de l'année, le prêt pourrait être renouvelé ou annulé.

[59] L'intimé a préparé un chèque de 34 000 \$, daté du 10 juillet 2006, à l'ordre de DBI, mais elle l'aurait signé le 11 juillet au cours de la rencontre<sup>8</sup>. À la demande de l'intimé, elle a aussi signé un « *Memorandum of Agreement* » (P-60). Quant au document « *Referral/Introduction Letter* » aussi daté du 11 juillet 2006 (P-61), elle ne croit pas l'avoir lu, mais l'a signé au cours de la même rencontre, toujours à la demande de l'intimé qui lui disait que cette lettre devait être signée pour la compagnie. Elle a de nouveau signé, à la demande de l'intimé, une lettre au même effet, le 24 octobre 2007 (P-63).

[60] Toujours sur les conseils de l'intimé, R.D. a procédé à un deuxième investissement en prêtant à M. Stanislaw Zieba (Zieba). Ce dernier était aussi franc-maçon. Son mari le connaissait en tant que propriétaire d'un garage avec lequel il faisait affaire pour sa voiture (P-64).

[61] L'intimé lui a expliqué que l'entreprise de Zieba éprouvait des difficultés et que ce prêt constituait un bon placement pour elle. Elle a donc prêté 120 000 \$ provenant de la succession de son mari.

[62] L'intimé a dit à R.D. que la durée du prêt serait de cinq ans. Ce prêt servait au développement de terrains sur la Rive-Sud, près de l'autoroute 30, un projet important impliquant différents immeubles. Le contrat de prêt a été signé le 22 novembre 2007,

---

<sup>7</sup> N.S. du 22 mai 2012, p. 91.

<sup>8</sup> Notons que les inscriptions à l'endos du chèque indique qu'il a été encaissé le 10 juillet 2006 (P-62) alors que les autres documents, soit le contrat de prêt et la lettre «*Referral/Introduction Letter*» (P-60 et P-61), sont datés du 11 juillet 2006. Si le souvenir de R.D. est exact, alors la rencontre a eu lieu le 10 juillet et non le 11 juillet malgré la date inscrite au contrat.



CD00-0894

PAGE : 14

à la demande de l'intimé (P-65). Elle n'a jamais parlé à personne de cet investissement, sauf avec l'intimé.

[63] Les premiers 42 000 \$ mentionnés au contrat de prêt provenaient de sa part dans la succession de son mari et ont été versés par l'intimé. Le 22 novembre 2007, elle a préparé et signé un chèque pour la balance de 78 000 \$ que l'intimé est passé prendre à son domicile.

[64] Au cours des premiers mois de 2008, R.D. a éprouvé des problèmes de santé et a dû être hospitalisée. Sa fille « Jean », qui habitait au Manitoba, est venue vivre avec elle pour quelque temps.

[65] À partir du 2 février 2008, voulant mettre de l'ordre dans ses affaires, sa fille a demandé à l'intimé, par le biais de l'adresse courriel de R.D., des informations au sujet des prêts consentis à DBI et Zieba. R.D. était au courant de ses démarches (P-67 à P-72).

[66] Le 12 février 2008, R.D. a elle-même envoyé une lettre à DBI et Soumas réclamant les documents des transactions intervenues avec eux (P-73).

[67] Le 18 février 2008, R.D. adressait une lettre à Zieba, lui demandant de corriger la situation puisque l'hypothèque de premier rang qui devait être enregistrée sur sa propriété pour garantir le prêt ne l'était pas (P-74). Le 19 mars 2008, elle a reçu copies de l'hypothèque signée le 3 mars et de l'avis d'adresse, dûment enregistrés, le notaire les ayant livrées lui-même à son domicile (P-76).

[68] Concernant le prêt à DBI, R.D. a perçu les intérêts jusqu'en mai 2008, pendant environ un an et demi (P-77). Dès l'arrêt des versements, elle a communiqué avec l'intimé qui lui a répondu qu'il ferait le suivi auprès de Soumas. Par la suite, il l'a

CD00-0894

PAGE : 15

informée qu'il n'avait pas réussi à le rejoindre et que DBI était en faillite. L'intimé ne lui a pas présenté d'avocat pour sa réclamation avec DBI.

[69] R.D. indique dans son affidavit daté du 16 juillet 2011, qu'au début du mois de février 2008, n'ayant toujours pas en mains copie de l'acte de prêt consenti à DBI et reçu les intérêts pour ce mois, elle a écrit à DBI de lui faire parvenir ces documents (P-78). Elle a reçu le « Memorandum of Agreement » le 28 février 2008. Le lendemain, elle avisait DBI (M<sup>e</sup> Duchastel) du non-renouvellement du prêt le 15 juillet suivant et les mettait en demeure de lui rembourser le capital et les intérêts accumulés, faute de quoi elle intenterait les procédures légales qui s'imposaient. Le 29 février 2008, elle recevait de DBI les intérêts mensuels dus. En mai, elle a reçu les intérêts pour les mois de mars et avril, et en juin ceux de mai. N'ayant pas récupéré son capital ni les intérêts dus par la suite, elle a obtenu jugement contre DBI et Soumas. Malgré ses tentatives de saisir DBI, elle n'a rien récupéré<sup>9</sup>.

[70] Quant au prêt consenti à Zieba, R.D. a commencé à recevoir des intérêts, à raison de 400 \$ par semaine, seulement à partir d'octobre 2010, après que son fils soit allé rencontrer Zieba ou son épouse pour les réclamer.

[71] R.D. est âgée de 86 ans, et son mari n'est plus là pour l'aider. Alors qu'elle avait confiance en l'intimé, celui-ci l'a laissée tomber. Elle a le sentiment d'avoir été trahie.

### **Témoignage de l'enquêteur**

[72] L'enquêteur a confirmé que DBI n'avait pas le statut d'émetteur assujéti au Québec (P-3).

---

<sup>9</sup> Affidavit de R.D. du 31 janvier 2013 (P-78).

CD00-0894

PAGE : 16

[73] L'intimé était inscrit à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO), mais par décision rendue le 12 août 2010, son renouvellement a été refusé. Cette décision fait référence à la consommatrice B.J.

[74] La compagnie American Automobile Center, appartenant à Zieba, est une compagnie à numéro, qui n'est pas un émetteur inscrit à l'Autorité des marchés financiers (AMF) (P-59).

[75] Les documents soumis aux consommateurs concernant la faillite de DBI se sont révélés comme étant des procédures « bidon ». Le numéro de Cour inscrit ne correspond pas à ce type de procédures ni au tribunal compétent et les informations relatives au passif ne fournissent aucun détail (P-47, p. 0251 et P-48, p.0249).

[76] Quant à Rigutto, une série de décisions le déclarant coupable ont été rendues par le Conseil de discipline du Barreau du Québec entre 2008 et 2009. Des sanctions ont aussi été ordonnées, dont sa radiation permanente le 9 juillet 2009 (P-19 à P-32).

[77] Les différents relevés bancaires du compte de l'intimé produits par la plaignante ont été fournis au bureau d'enquête de la CSF par l'intimé lui-même avec ses annotations pour expliquer les sommes transigées avec Soumas entre avril 2006 et décembre 2007 (P-4 à P-18).

### **Témoignage de l'intimé**

#### **Interrogatoire par sa procureure M<sup>e</sup> Murphy**

[78] L'intimé, âgé de 47 ans, est marié depuis 13 ans et a deux enfants, des jumeaux. Il exerce depuis 1998 et n'a pas d'antécédent disciplinaire devant la CSF.

CD00-0894

PAGE : 17

[79] Il est devenu le représentant de B.J. en 2003. Celle-ci n'était pas satisfaite de son portefeuille de sorte qu'il a procédé graduellement à rééquilibrer celui-ci. Il la rencontrait à raison de trois à quatre fois par année. Il lui a expliqué la différence entre les placements dans les fonds communs et ceux à revenus, ainsi que celles entre les différentes catégories d'actifs qui composaient son portefeuille.

[80] B.J. avait considérablement perdu au cours des années précédentes en raison de la baisse du marché boursier, mais récupérait assez bien à partir de 2003. Avec les années, celle-ci est devenue de plus en plus confiante. Il lui fournissait beaucoup d'informations à propos de ses investissements. Il lui disait qu'il lui fallait équilibrer les fonds de capital et le profit.

[81] En 2006, même si son portefeuille avait obtenu de bons rendements, B.J. en désirait davantage et elle lui a parlé des fonds d'Israël, « Israeli bonds ». Il l'a alors mise en garde contre la fluctuation des devises qui pouvait affecter les rendements. Il lui a expliqué que son portefeuille était bien équilibré en fonction de son âge et de sa tolérance aux risques. Toutefois, B.J. maintenait vouloir plus de rendement.

[82] L'intimé a témoigné qu'il n'avait aucun intérêt dans DBI, que les dirigeants étaient Soumas et Beaulieu. DBI finançait des hypothèques de deuxième rang sur des terrains ou des édifices commerciaux. Il les a connus dans les francs-maçons.

[83] À propos de DBI, l'intimé a visité leurs bureaux situés à Ville-Saint-Laurent et à Parc-Extension. Ceux-ci lui ont paru de vrais bureaux avec des ordinateurs, des pupitres et des employés : « *It looked like a regular office, with computers, printers,*

CD00-0894

PAGE : 18

desks<sup>10</sup> ». De plus, il a vu un document qui lui a paru être une hypothèque de 180 000 \$ grevant un immeuble situé à L'Île-des-Sœurs. Cette visite lui a donné confiance en la compagnie.

[84] L'intimé a demandé à sa mère, qui n'avait investi jusqu'alors que dans les banques, si elle voulait investir dans DBI, ce qu'elle a fait le 14 septembre 2006, en prêtant 10 000 \$ à DBI (I-1).

#### **Concernant B.J. (chefs 1 à 5)**

[85] L'intimé a témoigné avoir clairement expliqué à B.J. que, comme le prêt à DBI n'était pas un investissement offert par son cabinet Global, ce placement ne serait pas inscrit sur ses états de compte du cabinet.

[86] Il a organisé les rencontres entre B.J. et les dirigeants de DBI, Soumas et Beaulieu, à son bureau et assistait à ces rencontres.

[87] Au cours de la première rencontre, B.J. a demandé où était située la propriété, et s'est informée de l'expérience et de la formation (background) des deux dirigeants de DBI.

[88] Peu après, comme B.J. désirait investir dans DBI, il a organisé une deuxième rencontre le 12 avril 2006. Un « Memorandum of Agreement » a été signé et un chèque a été remis à DBI (P-41).

[89] À cette même date, l'intimé a aussi présenté et fait signer à B.J. un document intitulé « Referral/Introduction Letter », qu'il avait préparé et dont il lui avait expliqué le

---

<sup>10</sup> N.S. du 24 mai 2012, p. 98.

CD00-0894

PAGE : 19

contenu. Si l'on en croit l'intimé, il a procédé ainsi, car il ne voulait pas être accusé ultérieurement d'avoir vendu un produit qu'il n'avait pas le droit de vendre, ajoutant que les clients oublient souvent ce qui leur est dit :

*« So when I met with Mrs [B.J.] and I made the introduction to her, I wanted to have it in writing, as to exactly what had taken place, so that no one can come back later and say "You sold something you weren't supposed to". And that's why I put it and I even wrote it: "Reviewed with [B.J.] in person" and she signed it. That's the reason why I did that<sup>11</sup>. »*

[90] Pour la rédaction en 2006 de ces décharges de responsabilité, l'intimé a témoigné s'être inspiré d'un document intitulé « «The Role of Compliance» of Global »<sup>12</sup> et a référé plus particulièrement au passage suivant sous le titre « Referral Arrangements » :

*« A referral arrangement is an arrangement whereby a Member or approved person is paid, or pays a fee, for the referral of a client to or from another person or entity. [...]»<sup>13</sup>. »*

[91] Par ailleurs, l'intimé a indiqué n'avoir reçu aucune rémunération ou compensation de DBI pour la présentation, « *introduction* », de ses clients, de sorte que ces consignes ne s'appliquaient pas.

[92] B.J. l'a informé, en mai 2008, que DBI faisait défaut de lui verser ses intérêts depuis un mois. Il a téléphoné à Soumas qui lui a répondu que les intérêts seraient payés en deçà de cinq jours.

[93] Comme les intérêts n'étaient toujours pas versés après ce délai, l'intimé a poursuivi ses démarches pour rejoindre Soumas, mais sans succès. Il a alors informé

<sup>11</sup> N.S. du 24 mai 2012, p. 110.

<sup>12</sup> I-2, Version imprimée en février 2012.

<sup>13</sup> I-2, p.16, sous le titre « Referral Arrangements ».

CD00-0894

PAGE : 20

ses clients qu'il fallait faire appel à un avocat. Il a communiqué avec Rigutto, qu'il avait connu plusieurs années auparavant par le biais d'un ami de la famille.

[94] Il a témoigné avoir présenté Rigutto comme un avocat qui avait exercé pour une grande firme d'avocats à Montréal qui pourrait, avec l'aide d'un avocat exerçant toujours le droit, récupérer l'argent de DBI.

[95] L'intimé a témoigné que c'est seulement au cours de la préparation de sa défense à la présente plainte qu'il a appris que Rigutto avait été radié en août 2009. Il s'est dit surpris, ayant cru que Rigutto était un ami, d'autant plus que la femme de celui-ci était sa cliente.

[96] Lors de la première rencontre avec B.J. et Rigutto, ce dernier lui a mentionné son expérience et qu'il ne pratiquait plus le droit. Il a expliqué que le moyen le plus rapide était de procéder à la mise en faillite de DBI.

[97] Le 29 août 2008, l'intimé recevait un courriel de Rigutto, auquel était jointe la requête de mise en faillite contre DBI, prétendument préparée par ce dernier (P-47). L'intimé l'a présentée à B.J., le lendemain.

[98] Quant à l'avis du 22 octobre 2008, fixant la présentation de la proposition de DBI à l'assemblée des créanciers au 15 novembre suivant (P-48), Rigutto lui avait dit que cette rencontre avec les créanciers avait été reportée et que seuls les avocats y assistaient.

[99] Interrogé sur l'offre, mentionnée au deuxième paragraphe de l'avis, de rembourser tous les créanciers à raison de cent cents par dollars dus « [...] *to pay to*

CD00-0894

PAGE : 21

*all of its Creditors amounts equivalent to 100 cents on every dollar owed to such creditors [...]* », l'intimé a témoigné qu'il ne l'avait pas remarquée.

[100] Quant à l'inscription au bas de l'avis de « *DI IULLIO AND ASSOCIATES 514-875-0993* » ainsi que sur les autres documents présentés au sujet de la faillite de DBI, suivant son témoignage, l'intimé croyait qu'il s'agissait des avocats retenus par Rigutto. Ce n'est que plus tard qu'il a su qu'il s'agissait des avocats de la faillite de Rigutto lui-même.

[101] Entre les 17 et 20 décembre 2009, l'intimé s'est rendu au domicile de Rigutto, a parlé à son épouse, mais n'a pas vu Rigutto.

[102] Finalement, sa sœur Tara lui a suggéré de confier le tout à M<sup>e</sup> Lequin, une amie d'enfance.

[103] M<sup>e</sup> Lequin l'a informé que les hypothèques enregistrées sur les propriétés étaient fausses. C'est alors que l'intimé lui a demandé si elle pouvait représenter ses clients y compris sa propre mère.

[104] Par la suite, il a communiqué avec B.J. et, à sa demande, a assuré le lien entre elle et M<sup>e</sup> Lequin, à qui elle avait confié le mandat en janvier 2009.

[105] M<sup>e</sup> Lequin a obtenu mandat de sa mère et de B.J. Elle a obtenu jugement contre DBI<sup>14</sup>, toutefois celui-ci n'a pu être exécuté, car la compagnie n'avait pas de biens.

---

<sup>14</sup> P-54.



CD00-0894

PAGE : 22

[106] Ayant appris que les documents préparés par Rigutto étaient faux, il a proposé à B.J. un règlement<sup>15</sup> après que celle-ci l'ait menacé d'intenter des procédures contre lui si elle ne réussissait pas à recouvrir son argent de DBI. C'est dans ce contexte qu'il a préparé cette offre par laquelle son épouse et lui s'engageaient à lui rembourser sans intérêts 50 000 \$ à raison de 2 000 \$ par année, garanti par une hypothèque de second rang à enregistrer sur leur résidence. B.J. désirant y réfléchir, il lui a laissé une copie. Ceci a été leur dernier contact. Deux semaines plus tard, il recevait une mise en demeure du nouvel avocat et neveu de B.J.<sup>16</sup>.

**Concernant R.D. (Chefs 6 à 11)**

[107] L'intimé connaissait le mari de R.D. depuis qu'il avait 19 ans. Il est devenu son représentant vers l'an 2000, avant son mariage avec R.D. Ce dernier était aussi franc-maçon et l'avait informé de son mariage avec R.D. et qu'il voulait changer son testament pour y inclure sa nouvelle épouse.

[108] En 2005, le mari de R.D. a eu un infarctus et a été hospitalisé. Alors qu'il rendait visite à son client à l'hôpital, celui-ci lui a de nouveau mentionné vouloir changer son testament. Il lui a demandé d'être son liquidateur, ce que l'intimé a accepté tout en lui soulignant qu'il valait mieux faire affaire avec un notaire.

[109] L'époux de R.D. est décédé en décembre 2005. Les enfants étaient mécontents du fait que sa nouvelle épouse était héritière de la moitié de la succession et l'intimé

---

<sup>15</sup> P-49.

<sup>16</sup> Quant à l'action entreprise par B.J. contre lui, sa procureure a indiqué qu'il y avait eu règlement et que B.J. serait compensée par l'assureur mais qu'une franchise de 10 000 \$ était par ailleurs payable par l'intimé.

CD00-0894

PAGE : 23

institué son liquidateur. L'intimé a offert de se retirer, mais les enfants ont décidé de le garder pourvu qu'il agisse avec une notaire de leur choix, ce qui a été fait.

[110] Au sujet du conflit d'intérêts pouvant découler de cette fonction de liquidateur de la succession de son client, l'intimé a indiqué qu'il l'ignorait ayant accepté cette charge seulement parce que son ami le lui avait demandé.

[111] À propos des placements souscrits dans DBI par R.D. en juillet 2006, il lui a suggéré ce placement quand elle a mentionné qu'elle désirait obtenir des intérêts plus élevés et souhaitait avoir un placement comme celui détenu par son mari dans « Argyle ». Ce dernier investissement avait rapporté 8 % net sur une période de trois ans.

[112] Il a organisé une rencontre avec les dirigeants de DBI (Soumas et Beaulieu), R.D. et lui-même. Sa cliente a décidé d'investir 34 000 \$. Il a nié être celui ayant déterminé le montant à investir : « [...] *It was [R.D.] who decided the amount, it wasn't myself, it wasn't Mr. Soumas and it wasn't Mr. Beaulieu*<sup>17</sup>. »

[113] À l'anniversaire du contrat avec DBI, R.D. lui a demandé si elle devait procéder au renouvellement. Il lui a répondu qu'il lui revenait de prendre cette décision.

[114] Quant à la « Referral/Introducing Letter », signée le 11 juillet 2006 (P-61), il a expliqué à R.D. que cet investissement ne paraîtrait pas sur ses relevés de Global, car il s'agissait d'un produit qui n'était pas couvert par sa certification. Il lui a mentionné d'en discuter avec ses enfants ou autres professionnels et lui a remis copie de cette lettre.

---

<sup>17</sup> N.S. du 24 mai 2012, p. 153.

CD00-0894

PAGE : 24

[115] Quand DBI a fait défaut de verser les intérêts, R.D. a elle-même fait appel à un avocat.

[116] Concernant Zieba, l'intimé connaissait la famille depuis qu'il avait 19 ans. R.D. connaissait aussi Zieba puisqu'il était franc-maçon et que son défunt mari et elle étaient clients de son garage.

[117] À propos de sa participation au prêt consenti par R.D. à Zieba<sup>18</sup> et du témoignage de celle-ci voulant que ce soit lui qui lui a proposé de prêter à Zieba, il l'a nié et a expliqué son rôle de la façon suivante :

*« Mrs [R.D.] was in regular attendance at our Lodge functions with her late husband. And she knows Mr. Zieba quite well. And Mr. Zieba had indicated to me that he knew [R.D.] obviously, that he was looking to borrow some money for his business. He asked me if I would object in him contacting her, because he wanted to borrow some money and put a property up in collateral. I didn't have any issue with that. I told Mr. Zieba "Look, you can call her and thank you for asking me, but you don't have to, you can contact [R.D.] directly". Which he did.*

*And in a meeting subsequent to that, that I had with [R.D.], she mentioned that Stan had contacted her and that she understood that he wanted to borrow some money. And I think that they spoke once after that and Mr. Zieba indicated how much he wanted to borrow and they agreed on an interest rate and the loan took place<sup>19</sup>. »*

[118] Par la suite, suivant le témoignage de l'intimé, Zieba a communiqué avec lui expliquant avoir besoin de l'argent pour une certaine date. L'intimé a alors appelé R.D. et obtenu son accord pour avancer une première somme à Zieba. Il a indiqué avoir communiqué en conséquence avec la notaire agissant avec lui pour la succession et a signé un chèque de 42 000 \$ à l'ordre de Zieba à même l'héritage de R.D., ajoutant que R.D. ne s'en est jamais plainte sauf en ce qui a trait à l'hypothèque

---

<sup>18</sup> P-65.

<sup>19</sup> N.S. du 24 mai 2012, p. 160-161.

CD00-0894

PAGE : 25

qui n'avait pas été enregistrée. Lors d'un échange postérieur avec Zieba, celui-ci l'a assuré que l'acte d'hypothèque était sur le point d'être préparé.

[119] Ensuite, R.D. a été hospitalisée et c'est avec ses enfants, plus particulièrement avec sa fille, que l'intimé a échangé au sujet de ces investissements :

*« R No, the only thing that took place was that she - she commented to me that there were supposed to be a first ranking mortgage on the property. Stan had - Stan spoke to me and said that it was being arranged. Right about then, Ruth ended up in the hospital and then I started to deal with her children. And Stan took care of everything from that moment on.*

*Q Okay. I saw that in the correspondence between yourself and Jean, Jean being Mrs [R.D.] daughter?*

*R Yes.*

*Q She - requested, I'm sorry, copies of the documents with DBI and copies of the documents with Mr. Stan?*

*R Yes.*

*Q Mr. Zieba. Okay. Did you have a copy of those documents yourself?*

*R No.*

*Q Okay. And did you, yourself, request the documents from DBI and from Mr. Zieba, to remit to the daughter of Mrs...*

*R I know...*

*Q ... [R.D.]?*

*R I remember, at the time, that I did speak with Mr. Zieba and requested that they, obviously, that they contact the children of Mrs [R.D.] and send them copies. I can't remember, in the case of Mr. Soumas. I remember giving the telephone number for Mr. Soumas, to the children of Mrs [R.D.]. But that she contacted them directly.*

*Q Okay. Did Mrs [R.D.] ever complain to you about this loan or said anything, because she testified she did not receive interests before her son went to see Mr. Stan and his sister?*

*R No, she never, she never contacted me at all to voice any complaint about it. It was - I heard from Mr. Zieba that her son was not very happy. [...]. »<sup>20</sup>*

<sup>20</sup> N.S. du 24 mai 2012, p. 163-164.

CD00-0894

PAGE : 26

[120] Ainsi, quant aux intérêts impayés par Zieba, il a su par ce dernier que le fils de R.D. était mécontent. Par la suite, Zieba et sa sœur Krystina ont commencé à faire les paiements à R.D.

[121] Concernant la lettre de R.D. à DBI (P-75), l'intimé a témoigné n'avoir jamais entendu parler de M<sup>e</sup> Duchastel<sup>21</sup> comme procureur de DBI.

#### **Concernant L.D. et D.D. (le couple) chefs 12-14**

[122] L'intimé est devenu le représentant du couple en 2003, après le décès de leur ancien représentant. Il a procédé à divers changements dans le portefeuille afin de le rendre un peu plus conservateur.

[123] Quant aux investissements dans DBI, le couple avait, comme R.D., bénéficié de revenus de placement dans « Argyle ». Ils souhaitaient un placement du même genre, mais l'intimé leur a dit ne pas être aussi confiant dans ce produit que leur précédent représentant.

[124] Comme le couple désirait de bons rendements, il leur a parlé de DBI. La suite des événements est semblable à celle des autres consommateurs.

[125] L'intimé a témoigné n'avoir jamais su que Rigutto avait encaissé 350 \$ comptant du couple D. (P-86).

[126] L'intimé s'est dit malheureux des conséquences de ces investissements pour ses clients. Il a dit s'être senti stupide, puisque ceux-ci avaient mis leur confiance en

---

<sup>21</sup> Le document I-3 produit par l'intimé regroupe des articles parus dans le Journal des affaires Conseiller.ca au sujet des différends entre M<sup>e</sup> Duchastel, un représentant Daniel Boivin et l'AMF.

CD00-0894

PAGE : 27

lui et qu'ils se sont sentis trahis. Il a dit qu'il aurait dû voir que Soumas et Rigutto lui mentaient.

[127] Il a consulté un psychiatre et a dû prendre des médicaments pour une dépression. Il dit avoir appris sa leçon, se sentant responsable des dommages subis par ses clients.

### **Contre-interrogatoire par Me Cardinal, procureur de la plaignante**

[128] En contre-interrogatoire, l'intimé a indiqué avoir commencé à travailler pour la compagnie Focus Management, dans les îles Cayman, pour une durée d'environ quatre ans. Voulant revenir au pays vers 1997, il a travaillé pour Triglobal, surtout pour leur site Web, en marketing. Il a entrepris la formation en courtage en épargne collective et obtenu son certificat en 1999 (P-1).

[129] En 2003, il a quitté Triglobal pour se joindre au cabinet Global qui détenait des permis au Québec pour les fonds communs et l'assurance ainsi qu'en valeurs mobilières pour les autres provinces du Canada. En 2005, l'intimé a obtenu son permis en Ontario.

[130] L'intimé a connu Rigutto, en 2004, comme avocat en droit commercial. Il avait alors son propre bureau. Ce n'est qu'en 2006 que Rigutto l'aurait informé qu'il ne payait plus ses droits de pratique depuis 2005. Il n'a pas eu de relation d'affaires avec Rigutto entre 2004 et 2006.

[131] À partir de 2006, il a voyagé avec Rigutto pour développer des affaires dont deux fois en Chine, pour une durée entre une et deux semaines.

CD00-0894

PAGE : 28

[132] Pour ce qui est de son nom apparaissant sur le site de *Red Tower Enterprises Inc.*, il s'agissait d'une erreur. À la demande du responsable de la conformité chez Global, il s'est adressé à Rigutto pour qu'il la corrige, mais en vain (P-91)<sup>22</sup>.

[133] Il a connu Soumas en 2006 par l'entremise de Beaulieu au cours d'une rencontre de francs-maçons. Soumas était un nouveau membre. Comme participant au comité de visite (« Visiting Committee »), il a rencontré Soumas et sa famille au restaurant de ce dernier, car sa famille devait consentir à ce qu'il soit membre des francs-maçons.

[134] Soumas lui a dit qu'il était partenaire d'affaires avec son père et son oncle dans DBI, une compagnie qui œuvrait dans l'immobilier. Ils possédaient ainsi certaines propriétés.

[135] À propos des chèques, par Soumas à l'ordre de son épouse dès le printemps 2006 et contemporains aux prêts consentis par ses clients à DBI, l'intimé a indiqué qu'il s'agissait d'avance de salaire.

[136] Soumas voulait engager son épouse comme secrétaire afin qu'elle commence à travailler pour lui en juin 2006. Toutefois, il a commencé dès avril 2006 à lui verser un salaire mensuel afin de la retenir. Même si l'emploi n'était toujours pas disponible en juin, Soumas a insisté pour continuer à lui verser un salaire de 600 \$ par mois jusqu'en septembre 2006 pour un total de 3 000 \$ (P-4 à P-7). Aucun prélèvement à la source n'a été effectué<sup>23</sup>. En septembre, Soumas lui a indiqué qu'il tenait toujours à ce que son épouse travaille pour lui.

---

<sup>22</sup> Au moment de l'audience, cette mention apparaissait toujours sur le site de la compagnie.

<sup>23</sup> Notons que ces versements coïncident avec les investissements faits par B.J. en avril 2006, en juillet par R.D. et L.D. et en septembre par J.T., mère de l'intimé.

CD00-0894

PAGE : 29

[137] Si l'on en croit l'intimé, il a aussi prêté à Soumas même s'il n'était pas un ami ou un partenaire d'affaires, mais seulement une connaissance. Il lui a ainsi versé environ 20 000 \$ parce que ce dernier éprouvait des problèmes matrimoniaux. Il lui versait ces sommes en espèces parce que Soumas lui disait qu'il ne pouvait déposer un chèque dans son compte conjoint, car son épouse et lui étaient en instance de divorce.

### **ANALYSE ET MOTIFS**

[138] L'intimé détenait un certificat de courtage en épargne collective, depuis 1999, mais ne détenait pas de permis de courtier en valeurs mobilières (P-1).

[139] En 2003, l'intimé est devenu, à la suite du décès de leur représentant précédent, le représentant de B.J. et celui du couple L.D. et D.D.

[140] Quant à R.D., elle a connu l'intimé vers l'an 2000 par l'entremise de son mari, tous les trois étant membres des francs-maçons. Toutefois, il n'est devenu son conseiller qu'en 2002.

[141] À un moment donné, B.J. et L.D. ont demandé à l'intimé des placements offrant un rendement supérieur à celui des fonds communs qu'elles possédaient déjà. L'intimé leur a parlé de DBI, une entreprise qui investissait dans les hypothèques de second rang et qui offrait des rendements supérieurs.

[142] Quant à R.D., alors que l'intimé agissait comme liquidateur de la succession de son défunt mari et était son représentant en épargne collective, il lui a proposé d'investir dans DBI une partie de son héritage provenant de la succession de son mari.



CD00-0894

PAGE : 30

[143] Dans le cas de B.J., l'intimé a organisé une première rencontre à son bureau avec Soumas et Beaulieu, les dirigeants de DBI, et lui-même. Soumas a expliqué que les activités de DBI consistaient à prêter à des propriétaires immobiliers et que ces prêts étaient garantis par une hypothèque de second rang enregistrée sur l'immeuble, propriété du débiteur. De la même façon, le consommateur prêtait à DBI qui s'engageait en retour à lui verser 9 % d'intérêt annuellement. Ce prêt à DBI était automatiquement renouvelé à l'expiration de l'année, si non annulé par le prêteur.

[144] Lors d'une deuxième rencontre, B.J. et DBI ont signé un « Memorandum of Agreement » et un chèque à l'ordre de DBI a été remis à Soumas.

[145] Dans le cas de L.D., il n'y a eu qu'une rencontre avec Beaulieu. Celui-ci paraît avoir tenu essentiellement les mêmes propos que ceux tenus par Soumas à B.J., sauf en ce qui a trait aux taux d'intérêt qui serait dans son cas de 10 %. L.D. lui a remis un chèque de 10 000 \$<sup>24</sup>.

[146] Quant à R.D., elle n'a eu qu'une seule rencontre avec les dirigeants de DBI, selon toute vraisemblance avec Soumas et Beaulieu, au terme de laquelle un « Memorandum of Agreement » a été signé et un chèque de 34 000 \$, déjà préparé par l'intimé, a été remis.

[147] Dans les cas de B.J. et R.D., l'intimé leur a fait signer une lettre intitulée « Referral/Introduction letter » qui indiquait notamment qu'il n'agissait pas au nom de DBI, qu'il n'était autorisé à vendre que des fonds communs<sup>25</sup> et par laquelle les parties le dégageaient de toute responsabilité civile et professionnelle.

---

<sup>24</sup> Aucune preuve documentaire du prêt n'a été produite.

<sup>25</sup> Pour B.J., voir P-41, P-43 et P-45 et pour R.D., voir P-61 et P-63.

CD00-0894

PAGE : 31

[148] L'intimé a fait signer à ses clientes B.J. et L.D. d'autres lettres au même effet, lors de ses références à Rigutto et à M<sup>e</sup> Lequin.

[149] Pour des raisons de commodité, les chefs seront traités dans un ordre différent de celui suivi dans la plainte.

### **Chefs d'infractions contenus aux paragraphes 1, 7, 11 et 12**

[150] Ces chefs reprochent à l'intimé d'avoir fait défaut d'agir de manière responsable, professionnelle et compétente, en référant les consommateurs à DBI pour investissement alors qu'il n'y était pas autorisé par sa certification contrevenant aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (LDPSF), 10 et 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières*, qui énoncent :

*« 16. Un représentant est tenu d'agir avec honnêteté et loyauté dans ses relations avec ses clients. Il doit agir avec compétence et professionnalisme. »*

*« 10. Les méthodes de sollicitation et de conduite des affaires du représentant doivent inspirer au public le respect et la confiance. »*

*« 14. Les activités professionnelles du représentant doivent être menées de manière responsable, avec respect, intégrité et compétence. »*

[151] B.J. a consenti un prêt à DBI en avril 2006 et le couple L.D. et D.D., ainsi que R.D., ont consenti des prêts en juillet 2006 (chefs 1, 7 et 12).

[152] La preuve prépondérante a révélé que :

- a) L'intimé était le représentant en épargne collective de chacun de ces consommateurs;
- b) L'intimé n'était pas autorisé à offrir un placement dans DBI, un produit non couvert par sa certification;

CD00-0894

PAGE : 32

- c) L'intimé a été le premier à leur avoir parlé d'investir dans DBI, des activités de la compagnie et de la nature du placement;
- d) L'intimé leur a fait des représentations de rendement élevé;
- e) L'intimé leur a mentionné que sa mère y avait aussi investi<sup>26</sup>;
- f) L'intimé ne les a pas informés que ce produit n'était pas couvert par sa certification sauf pour une mention dans les lettres qu'il a fait signer à B.J et R.D.<sup>27</sup> que celles-ci ont dit avoir signé sans les avoir lues;
- g) L'intimé ne les a pas référées à un autre conseiller;
- h) L'intimé a organisé, à son bureau, les rencontres avec les dirigeants de DBI;
- i) L'intimé était présent pendant ces rencontres ainsi qu'à la signature des « Memorendum of agreement » entre les parties.

[153] Il ressort du témoignage des consommatrices que ce sont les représentations de l'intimé qui ont été déterminantes dans leur décision d'investir dans DBI.

[154] Par exemple, dans le cas de B.J., une dizaine de jours avant la signature du prêt avec DBI, il lui a écrit une lettre confirmant notamment avoir transféré 60 000 \$ dans son compte chèque, l'avoir présentée à DBI, avoir à l'esprit son plus grand intérêt, devoir lui faire part non seulement des fonds communs disponibles, mais de tous les investissements sur le marché:

« As you were aware, during the last meeting, I once again explained to you that it is my job to make you aware of all investments in the marketplace, not only mutual funds, as to do so would be in contrast with your best interests<sup>28</sup>. »

(nos soulignés)

<sup>26</sup> Bien que l'intimé le nie, ajoutant qu'elles ont pu l'apprendre par les procédures postérieures ou la publicité faite sur cette affaire, le comité retient le témoignage des trois consommatrices voulant que l'intimé leur a mentionné que sa mère y avait aussi investi lors de sa présentation de l'investissement proposé.

<sup>27</sup> B.J. et R.D. ont témoigné avoir signé le document à la demande de l'intimé, mais sans l'avoir lu.

<sup>28</sup> P-41, 3<sup>e</sup> paragraphe.

CD00-0894

PAGE : 33

[155] Alors qu'il joint à cette lettre, une deuxième lettre dont les termes le dégagent de toute responsabilité eu égard cette présentation à DBI et cet investissement, il lui vante les mérites de DBI et se dit confiant de la compétence de celle-ci:

« I also introduced them to a large multinational firm to perform an independent assessment of their pension plan and that company was quite pleased with their analysis, and therefore I am reassured of their competency in this respect<sup>29</sup>. »

(nos soulignés)

[156] En ce qui a trait au chef 11, les versions de R.D. et celle de l'intimé diffèrent quant aux faits entourant le prêt consenti par R.D. à Zieba entre octobre et novembre 2007 (P-63). L'intimé a témoigné que ces derniers s'étaient entendus sans son intervention.

[157] Après analyse des témoignages et de l'ensemble de la preuve, le comité retiendra la version de R.D., voulant que ce soit l'intimé qui lui a proposé de prêter à Zieba et qui a orchestré le tout<sup>30</sup>. Il lui a expliqué notamment que l'entreprise de Zieba éprouvait des difficultés, que ce prêt aurait une durée de cinq ans et constituait un bon placement pour elle.

[158] D'ailleurs, les termes de la « Referral/Introduction Letter » que l'intimé a lui-même préparée et fait signer aux parties le 24 octobre 2007 (P-64) contredisent son témoignage, cette lettre attestant entre autres qu'il est celui qui a référé les parties l'une à l'autre.

---

<sup>29</sup> P-41, 4<sup>e</sup> paragraphe.

<sup>30</sup> N.S. du 18 juin, p. 57.

CD00-0894

PAGE : 34

[159] Aussi, il a témoigné que Zieba s'était adressé à lui pour que R.D. lui consente un prêt, lui demandant la permission de lui parler. Par la suite, Zieba s'est de nouveau adressé à lui pour que R.D. lui verse une avance. Pourquoi alors Zieba se serait-il adressé à l'intimé plutôt qu'à R.D. s'il avait conclu l'entente de prêt directement avec elle?

[160] Le 24 octobre 2007, l'intimé a fait parvenir 42 000 \$, à même l'héritage de sa cliente provenant de la succession de son mari et ce, un mois avant même que le contrat de prêt de 120 000 \$ soit signé<sup>31</sup>.

[161] Enfin, le ou vers le 22 novembre 2007, c'est aussi l'intimé qui s'est rendu au domicile de R.D., qui lui a fait signer la convention de prêt, qui a pris possession du chèque de 78 000 \$<sup>32</sup> et qui l'a remis à Zieba.

[162] Comme énoncé aux paragraphes de la décision *Poulin*<sup>33</sup> cités à juste titre par le procureur de la plaignante:

*« [127] La pratique illégale d'une discipline en vertu de la LDPSF par un représentant qui agit dans une discipline pour lequel il n'a pas le certificat ou toute violation de la Loi sur les valeurs mobilières, que ce soit à titre d'auteur principal ou de complice, sont des fautes déontologiques sérieuses qui peuvent faire l'objet d'une plainte spécifique en vertu de l'article 9 du Code de déontologie de la CSF ou des articles 12, 13 ou 16 de la LDPSF.*

*[165] En vertu de son devoir général de conseil, M. Poulin devait référer ses clients à des personnes compétentes pour les conseiller au sujet de ce type de produit financier.*

*[231] M. Poulin aurait dû référer ses clients aux professionnels compétents pour les conseiller à l'égard de ces produits financiers. Il n'a pas tenu compte des limites de ses connaissances et de ses moyens. Il n'a pas été un*

<sup>31</sup> Par ce versement, avant même la signature de l'entente de prêt le 21 novembre 2007, l'intimé plaçait la créance de R.D. à risque, en plus de la priver de rendement pour près d'un mois.

<sup>32</sup> Solde du prêt consenti par R.D. à Zieba.

<sup>33</sup> *Rioux c. Poulin*, CD00-0600, décision du 11 avril 2007.

CD00-0894

PAGE : 35

*conseiller consciencieux. Il n'a pas agi avec compétence et professionnalisme. Est-il nécessaire de rappeler que le représentant est «plus qu'un simple vendeur», il a des obligations légales et déontologiques? Les infractions commises sont au cœur des mécanismes mis en place pour assurer la protection du public dans le domaine des produits et services financiers. »*

[163] En l'espèce, l'intimé a tout fait pour gagner la confiance de ses clients et les amener à investir dans DBI. La lettre mentionnée précédemment adressée par l'intimé à B.J., dix jours avant la transaction, en offre un bon exemple (P-41). De plus, B.J. et R.D. étaient particulièrement vulnérables. Elles étaient toutes deux retraitées et âgées.

[164] En référant B.J., R.D., L.D. et D.D. à DBI pour qu'ils y investissent, et en conseillant à R.D. de prêter à Zieba, l'intimé a abusé de leur confiance. Il a manqué de loyauté envers eux et a fait défaut d'agir de manière responsable, professionnelle et compétente.

[165] En conséquence, il sera déclaré coupable sous chacun des chefs 1, 7, 11 et 12, mais afin d'éviter les condamnations multiples, le comité ordonnera l'arrêt conditionnel des procédures à l'égard des articles 10 et 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières*.

### **Chefs d'infractions contenus aux paragraphes 2, 8 et 13**

[166] Ces chefs reprochent à l'intimé sa participation à un stratagème<sup>34</sup> visant à faire souscrire ses clients à un placement dans DBI. En plus des articles 16 de la LDPSF, 10 et 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières*, l'article 2 du même règlement est aussi allégué et énonce :

---

<sup>34</sup> Stratagème : «Ruse habile, bien combinée» selon *Le Nouveau Petit Robert de la langue française*, édition 2010.

CD00-0894

PAGE : 36

« 2. Le représentant doit faire preuve de loyauté; l'intérêt du client doit être au centre de ses préoccupations lorsqu'il effectue une opération pour le compte de celui-ci. »

[167] Ces dispositions sont impératives. Les infractions reprochées à l'intimé sont de responsabilité stricte. Aucune intention coupable ou malicieuse ou malveillante n'est requise pour reconnaître sa culpabilité.

[168] Même si l'intimé nie sa participation à un stratagème visant à faire souscrire ses clients à un placement dans DBI, la preuve prépondérante démontre le contraire.

[169] Il ressort de la preuve que l'intimé a conclu avec Soumas une entente de référencement. Peu de temps après, il parle à ses clients du placement offert par DBI et du rendement élevé qu'il procure, il organise des rencontres avec DBI à son bureau, y assiste, et les clients investissent avec la compagnie.

[170] Il plaide qu'il ne savait pas qu'il participait à un stratagème, qu'il a été naïf et a commis une erreur de bonne foi.

[171] L'intimé a témoigné que Soumas lui avait semblé un homme d'affaires florissant. Il a eu confiance en DBI à partir d'une seule visite aux bureaux de la compagnie. Ceux-ci lui ont paru de « vrais » bureaux avec des ordinateurs, des pupitres et des employés « *It looked like a regular office, with computers, printers, desks*<sup>35</sup> ». Il s'est aussi contenté d'un seul document qui semblait être une hypothèque de 180 000 \$ grevant un immeuble situé à L'Île-des-Sœurs.

[172] Ainsi, hormis le fait d'agir à l'égard d'un produit non couvert par sa certification, l'intimé n'a entrepris aucune démarche sérieuse ni sur la solvabilité de DBI ou de ses

---

<sup>35</sup> N.S. du 24 mai 2012, p. 98.

CD00-0894

PAGE : 37

dirigeants ni sur l'investissement offert par cette compagnie. À peine quelques semaines après avoir connu Soumas, il conclut avec lui une entente de référencement et propose à ses clients d'y investir.

[173] Notons que la preuve de rémunération n'est pas nécessaire pour conclure à la culpabilité de l'intimé sur sa participation à un stratagème.

[174] Toutefois, même si l'intimé nie avoir reçu quelques compensations ou rémunérations pour les placements faits par ses clients dans DBI, la preuve tend à démontrer le contraire.

[175] Soumas a versé à l'épouse de l'intimé 3 000 \$, prétendument pour retenir ses services en tant que secrétaire, fonction qu'elle n'occupera jamais (P-4 à P-7). De plus, ces paiements effectués, entre les mois d'avril et septembre 2006, correspondent à la période des contrats de prêts conclus avec DBI par les consommatrices et par la mère de l'intimé en septembre.

[176] Au surplus, l'intimé a procédé, entre les mois de février et décembre 2007, à des retraits de son compte conjoint totalisant environ 20 000 \$, qui consistaient en des prêts à Soumas. Il n'a par ailleurs jamais entrepris de procédure contre ce dernier pour en obtenir le remboursement.

[177] Comment expliquer ce prétendu salaire et ces « prêts » dont l'intimé a fait profiter Soumas, sans conclure à une promiscuité certaine entre les deux hommes?

[178] À ces faits s'ajoutent ceux entourant ses relations avec Rigutto, devenu un partenaire d'affaires comme l'indique le site Web de *Red Tower Enterprises Inc.*, enregistrée en décembre 2006. Il a d'ailleurs fait, au cours de cette même année,



CD00-0894

PAGE : 38

deux voyages d'affaires en Chine avec ce dernier. Quoique l'intimé prétende que l'inscription de son nom sur le site Web constituait une erreur, il n'a entrepris aucune démarche sérieuse pour la corriger ou réclamer sa correction.

[179] En outre, en août 2008, il réfère Rigutto à B.J. et L.D. pour entreprendre les procédures de mise en faillite de DBI alors qu'il sait que ce dernier n'exerce plus comme avocat. Par la suite, les procédures en faillite présentées aux clients, prétendument préparées par Rigutto, se sont avérées des procédures « bidon » sans que l'intimé s'aperçoive de rien.

[180] L'intimé accompagne Rigutto chez les clients, ce dernier demande de l'argent comptant aux clients sans que l'intimé intervienne. Comme le procureur de la plaignante l'a soulevé, les clients se sont montrés plus prudents que l'intimé en exigeant des reçus de Rigutto.

[181] Il en est de même de M<sup>e</sup> Lequin qui a intenté des poursuites civiles contre DBI, mais aucune procédure contre Soumas ou l'intimé personnellement. Elle n'a jamais non plus rencontré les clientes.

[182] Bien que la preuve soit silencieuse quant à l'existence de relations entre Soumas et Rigutto, elle a démontré que l'intimé connaissait ces deux hommes avant de faire investir ses clients dans DBI. En effet, si on se fie au témoignage de l'intimé, il a connu Rigutto en 2004 comme avocat en droit commercial, alors qu'il a connu Soumas au début de l'année 2006.

[183] En résumé, l'intimé ne se pose jamais de question.

CD00-0894

PAGE : 39

[184] Toutefois, il multiplie les efforts pour se déresponsabiliser, en faisant signer par ses clients de nombreux documents de décharge de responsabilité (« Referral/ Introduction Letters ») à chaque fois qu'il leur fait des références.

[185] Par exemple, le 28 août 2008, alors que Rigutto dit entreprendre des procédures en faillite contre DBI pour B.J., il prépare et fait signer à celle-ci une autre décharge de responsabilité la faisant renoncer pour elle-même et sa succession à toutes poursuites judiciaires ou disciplinaires contre l'intimé eu égard à l'investissement et aux procédures à entreprendre par Rigutto (P-46).

[186] Par ailleurs, l'intimé ne fait pas preuve du même scrupule à l'endroit de DBI et de ses dirigeants dont la signature n'apparaît pas à plusieurs des documents par lesquels il se dégageait de sa responsabilité tant civile que disciplinaire<sup>36</sup>.

[187] Enfin, il importe peu que l'intimé ait participé au stratagème en toute connaissance de cause, ait fait preuve d'aveuglement volontaire ou y ait participé involontairement. L'infraction reprochée à l'appelant est de responsabilité stricte, aucune preuve d'intention coupable n'est nécessaire pour reconnaître sa culpabilité.

[188] Comme une autre formation du comité de discipline de la CSF énonçait dans l'affaire *Trempe*<sup>37</sup>, à propos de l'erreur de bonne foi :

*« [46] Pour qu'une telle défense soit accueillie, il ne suffit pas que l'erreur commise soit honnête, il faut qu'elle ait été raisonnable.*

*[47] En d'autres termes, l'erreur raisonnable sur les faits implique que l'intimé ait fait des efforts raisonnables pour connaître la situation.*

---

<sup>36</sup> À part les premières lettres de décharge de responsabilité, seule la signature des clients est apposée sur les documents.

<sup>37</sup> *Champagne c. Trempe*, CD00-0789, décision sur culpabilité, paragraphes 46 à 51.

CD00-0894

PAGE : 40

[48] L'intimé n'a au contraire procédé à aucune vérification :

- quant à l'existence légale de C.F.M.;
- quant à la certification de M. Desjardins eu égard aux transactions en matière de valeurs mobilières;
- quant à la question de savoir si les sommes remises à MM. Drouin et Desjardins étaient véritablement utilisées aux fins auxquelles elles étaient destinées.

[49] Certaines des caractéristiques des transactions (argent comptant et taux d'intérêt mirobolant) auraient nécessairement dû éveiller la suspicion de l'intimé compte tenu de son niveau d'expérience à titre de représentant.

[50] Pour toutes ces raisons, ce deuxième volet de la défense de l'intimé doit également être écarté. »

[189] De même, comme la Cour du Québec énonçait dans l'affaire *Thibault*<sup>38</sup> sous la rubrique « Erreur de bonne foi » :

« [94] L'accusé invoque, comme moyen de défense, le fait qu'il était de bonne foi en donnant la mauvaise information à sa cliente au sujet du véritable traitement des revenus du placement par la compagnie.

[95] Il faut se rappeler que l'infraction que l'on reproche à l'accusé est de responsabilité stricte. La Cour suprême traite des moyens de défense pouvant être plaidés à l'encontre de ce type d'infraction comme suit:

«Les infractions dans lesquelles il n'est pas nécessaire que la poursuite prouve l'existence de la mens rea; l'accomplissement de l'acte comporte une présomption d'infraction, laissant à l'accusé la possibilité d'écarter sa responsabilité en prouvant qu'il a pris toutes les précautions nécessaires. Ceci comporte l'examen de ce qu'une personne raisonnable aurait fait dans les circonstances. La défense sera recevable si l'accusé a pris toutes les précautions raisonnables pour éviter l'événement en question. Ces infractions peuvent être à juste titre appelées des infractions de responsabilité stricte». <sup>17</sup>

[96] Le Tribunal mentionne deux moyens de défense pouvant être invoqués par l'accusé pour se disculper; il peut prétendre qu'il a fait une erreur raisonnable sur les faits ou invoquer la diligence raisonnable.

<sup>38</sup> *Thibault c. Rioux*, 2007 QCCQ 14514, notamment aux paragraphes 94, ainsi que 96 à 99.

CD00-0894

PAGE : 41

[97] Dans le cas de l'erreur raisonnable sur les faits, le défendeur doit prouver qu'une personne raisonnable placée dans les mêmes circonstances aurait commis l'infraction à son tour. Cette démonstration se résume comme suit:

«L'erreur raisonnable sur les faits consiste généralement en une confusion à l'égard de l'un des éléments matériels de l'infraction. Il ne suffit pas que l'erreur soit honnête, il faut qu'elle soit raisonnable. Le tribunal doit appliquer le test objectif et se demander s'il s'agit d'une erreur que toute personne raisonnable aurait commise dans les mêmes circonstances. L'erreur raisonnable sur les faits implique que le défendeur a fait des efforts raisonnables pour connaître la situation». <sup>18</sup>

[98] En ce qui concerne la diligence raisonnable ou erreur de bonne foi<sup>19</sup>, le défendeur doit démontrer qu'il a pris les moyens nécessaires pour éviter de commettre l'infraction. Pour s'en convaincre, le juge doit se poser les questions suivantes:

«On doit se demander si l'accusé a pris toutes les précautions raisonnables pour éviter l'infraction ou s'il a commis un acte qu'un homme raisonnable n'aurait pas fait ou s'il a omis d'agir alors que l'homme raisonnable aurait agi. Selon le juge Létourneau, il y aura lieu d'examiner le comportement de l'accusé et de vérifier s'il a pris les précautions raisonnables pour prévenir la réalisation de l'actus reus».

[99] D'après ce que nous enseigne la Cour suprême, une fois la preuve de la perpétration de l'infraction faite, il y a renversement du fardeau de preuve vers l'inculpé. Dès lors, celui-ci doit faire la preuve qu'il a pris les moyens raisonnables pour éviter de commettre l'infraction. Il ne suffit certainement pas de prétendre la bonne foi pour se décharger de son fardeau de preuve, il faut aussi prouver qu'on a essayé de savoir pour éviter l'erreur.<sup>20</sup>

<sup>17</sup> R. c. Sault ste-Marie (ville), 2R.C.S. 1299, para 45.

<sup>18</sup> Morand, A. «Les infractions relatives au bien-être public» dans Droit pénal – Infractions, moyens de défense et peine, Collection de droit 2007-2008, École du Barreau du Québec, vol. 12, Cowansville (Qc), Yvon Blais, 2007, 23 à la p. 48.

<sup>19</sup> Le procureur général du Québec c. corporation municipale de ville de Laval, le 5 avril 1991, p. 3.

<sup>20</sup> Michel Tremblay c. Loretteville (ville de), le 17 juin 1992, AZ-92021390 (CS) p.3. »

[190] En l'espèce, ces moyens de défense ne peuvent être retenus. L'intimé n'a fait aucun effort raisonnable pour connaître la situation de DBI et s'assurer que ces investissements étaient sécuritaires pour ses clients. Ses clients ont été fraudés par

CD00-0894

PAGE : 42

DBI alors qu'il les y a menés par la main se fiant aux apparences sans faire de vérifications sérieuses.

[191] La CVMO, dans sa décision concluant au non renouvellement de l'inscription de l'intimé, en fait aussi état :

*« [...] In my view, each of these clients was solicited by Townend to buy investments or make loans to companies that were outside of Townend's registration category. As well, even if these investments and loans were within Townend's registration, Townend performed no due diligence (know your product) to make sure the investments or loans were suitable for his clients. The result in each case was that each client lost all or most of its investment because the underlying issuer was fraudulent<sup>39</sup>. »*

[192] En conséquence, la plaignante s'étant déchargée de son fardeau de preuve, le comité déclarera l'intimé coupable sous chacun des chefs 2, 8 et 13 mais ordonnera l'arrêt conditionnel des procédures quant aux articles 16 de la LDPSF, 10 et 2 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières*.

#### **Chefs d'infractions contenus aux paragraphes 3, 4, 5, 9, 10 et 14**

[193] Ces chefs reprochent à l'intimé d'avoir tenté d'éluder sa responsabilité civile et professionnelle en faisant signer aux clients des documents par lesquels il se dégageait de toute responsabilité civile, professionnelle et disciplinaire contrevenant ainsi aux articles 16 de la LDPSF, et 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières*.

[194] L'intimé est celui qui préparait ces documents mentionnés à ces chefs.

---

<sup>39</sup> P-36, paragraphe 44.

CD00-0894

PAGE : 43

[195] Les chefs 3, 4 et 5 impliquent la consommatrice B.J. et concernent les documents signés le 12 avril 2006 (P-43), le 7 septembre 2007<sup>40</sup> (P-45) et le 29 août 2008<sup>41</sup> (P-46).

[196] Par exemple, la « Referral/Introduction letter » du 12 avril 2006 a été signée par B.J. et Soumas, le même jour que le « Memorandum of agreement » intervenu entre B.J. et DBI (P-43). Par ce document, les parties reconnaissent entre autres que :

- a) L'intimé est celui qui a présenté les parties estimant qu'il était dans l'intérêt de chacune d'elles;
- b) L'intimé, en tant que représentant en assurance et en épargne collective, ne pouvait fournir de l'information ou conseiller que des fonds communs;
- c) L'intimé ne recevait aucune rémunération en raison de cette référence;
- d) L'intimé ne pourrait être tenu responsable des services professionnels qui font l'objet de la référence ou de la présentation des parties ou des résultats en découlant.

[197] Les chefs 9 et 10 impliquent la consommatrice R.D. et concernent les « Referral/Introduction Letter » entre R.D. et DBI, datées des 11 juillet 2006 et 24 octobre 2007, signées par R.D., mais non signées par Soumas ou autre représentant pour DBI (P-61 et P-63).

[198] Le chef 14 concerne le couple L.D. et D.D. et le document « Letter of Acknowledgement and Idemnification », daté du 28 août 2008 bien que, suivant la preuve, signé le lendemain (P-81).

---

<sup>40</sup> Le nom de la partie de deuxième part n'apparaît pas ni sa signature. Seule B.J. a signé. Cette lettre s'ajoute à celle signée en avril 2006.

<sup>41</sup> L'intimé a fait signer à B.J. cette décharge de responsabilité à l'occasion de la référence de Rigutto pour la préparation de procédures de mise en faillite contre DBI et Soumas. Le texte inclut aussi les héritiers/succession de B.J.

CD00-0894

PAGE : 44

[199] La teneur de ces lettres signées par R.D. ainsi que par le couple L.D. et D.D. sont essentiellement au même effet que celle impliquant B.J.

[200] Un représentant ne peut se décharger de sa responsabilité disciplinaire. En agissant ainsi, l'intimé a contrevenu notamment à son devoir de loyauté envers ses clients ainsi que celui d'agir de manière responsable, avec respect, intégrité et compétence.

[201] En conséquence, le comité déclarera l'intimé coupable sous chacun des chefs 3, 4, 5, 9, 10 et 14 et ordonnera l'arrêt conditionnel des procédures quant à l'article 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières*.

#### **Chefs d'infractions contenus au paragraphe 6**

[202] Ce chef reproche à l'intimé de s'être placé en situation de conflits d'intérêts en agissant à la fois comme exécuteur testamentaire de son défunt client R.H. et représentant pour la succession et pour la veuve du défunt, sa cliente R.D. contrevenant ainsi aux articles 16 de la LDPSF et 2, 10 et 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières*.

[203] L'intimé est celui qui a recommandé à R.D. de prêter à Zieba à même l'argent de la succession dont il était le liquidateur.

[204] L'intimé a préparé l'entente de prêt, « Loan Agreement », datée du 21 novembre 2007 et signée par R.D., Zieba et sa sœur Krystina (P-65). Il a fait un premier chèque de 48 000 \$ à l'ordre de Zieba à même l'héritage de R.D. et

CD00-0894

PAGE : 45

provenant du compte de la succession de son défunt mari. En outre, ce premier versement a été fait un mois avant la signature du contrat de prêt.

[205] L'intimé a préparé le chèque de 78 000 \$ daté 22 novembre 2007, représentant le solde du prêt à Zieba, qu'il a fait signer par R.D. (P-66).

[206] En agissant à la fois comme liquidateur de la succession du mari de R.D. (feu client de l'intimé) et comme représentant en épargne collective de R.D., l'intimé se plaçait clairement en situation de conflit d'intérêts, ne pouvant ainsi conserver son indépendance.

[207] La plaignante s'étant déchargée de son fardeau de preuve, le comité déclarera l'intimé coupable sous le chef 6, mais ordonnera l'arrêt conditionnel des procédures quant aux articles 2, 10 et 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* invoqués au soutien de ce chef.

**PAR CES MOTIFS, le comité de discipline :**

**DÉCLARE** l'intimé coupable sous chacun des chefs 1 à 14 portés contre lui;

**ORDONNE** pour les chefs 1, 7, 11 et 12 l'arrêt conditionnel des procédures quant aux articles 10 et 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières*;

**ORDONNE** pour les chefs 2, 8 et 13 l'arrêt conditionnel des procédures quant aux articles 16 de la LDPSF, 10 et 2 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières*.



CD00-0894

PAGE : 46

**ORDONNE** pour les chefs 3, 4, 5, 9, 10 et 14 l'arrêt conditionnel des procédures quant à l'article 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières*.

**ORDONNE** pour le chef 6 l'arrêt conditionnel des procédures quant aux articles 2, 10 et 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières*;

**CONVOQUE** les parties à une audition sur sanction.

(s) Janine Kean

---

M<sup>e</sup> Janine Kean

Présidente du comité de discipline

(s) Marcel Cabana

---

M. Marcel Cabana

Membre du comité de discipline

(s) Shirtaz Dhanji

---

M. Shirtaz Dhanji, A.V.A., Pl. Fin.

Membre du comité de discipline

M<sup>e</sup> Mathieu Cardinal  
BÉLANGER LONGTIN, s.e.n.c.r.l.  
Procureurs de la partie plaignante

M<sup>e</sup> Claudine G. Murphy  
Procureurs de la partie intimée

Dates d'audience : 22, 24 et 25 mai, 5 et 18 juin 2012

**COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ**

### 3.8.3.2 Comité de discipline de la ChAD

Aucune information.

3.8.3.3 OCRCVM

## Re Dalpé et Milette

AFFAIRE INTÉRESSANT :

**Les règles des courtiers membres de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM)**

et

**Les Statuts de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (ACCOVAM)**

et

**Marc Dalpé**

et

**Jean-Marc Milette,**

2013 OCRCVM 18

Formation d'instruction  
de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières  
(Section du Québec)

Audience tenue le 14 mars 2013  
Décision rendue le 15 avril 2013

### **Formation d'instruction**

Robert Monette (Président), Normand Durette, Marcel Paquette

### **Comparutions**

Me Martin Hovington, Procureur de l'OCRCVM

Me Yves Robillard, Procureur des intimés.

---

## DÉCISION SUR RÈGLEMENT

---

¶ 1 Le 14 mars 2013, une audience s'est tenue et la formation d'instruction (la formation) a entendu les représentations des procureurs des parties qui demandaient la ratification de l'entente de règlement intervenue entre elles le 22 février 2013, le tout conformément à l'article 36 de la Règle 20 de l'OCRCVM de même qu'à

la Règle 15 des Règles de procédure<sup>1</sup>.

¶ 2 Suite aux soumissions des procureurs et après délibéré, la formation a accepté l'entente de règlement, se réservant le droit de déposer ses motifs à une date ultérieure.

¶ 3 La présente décision explique les motifs à l'appui de l'acceptation de l'entente de règlement.

¶ 4 Le contenu de l'entente respecte les formalités prévues à la Règle 14 des Règles de procédure et celle-ci est annexée à la fin de la présente décision pour en faire intégralement partie.

¶ 5 Dans un premier temps, la formation procédera à un court résumé des faits décrits à l'entente et présentera les modalités de règlement.

#### L'ENTENTE

¶ 6 Les intimés Dalpé et Milette<sup>2</sup> font équipe depuis 1998, d'abord à l'emploi de Financière Banque Nationale (FBN) jusqu'en 2003 puis chez Valeurs Mobilières Desjardins (VMD) jusqu'à leur congédiement en novembre 2011.

¶ 7 Les intimés admettent des contraventions aux Règles et Lignes directrices de l'OCRCVM; ces contraventions sont décrites aux paragraphes suivants.

¶ 8 En premier lieu, pour la période de mai 2003 à octobre 2011, les intimés ont reçu une rétribution par l'entremise d'institutions financières autres que leur employeur VMD, et ce, à l'égard d'activités reliées aux valeurs mobilières qu'ils exerçaient pour celui-ci; ceci est en contravention avec l'article 15 de la règle 18 de l'OCRCVM.

¶ 9 Ainsi, il appert que depuis 1998, alors qu'il est représentant chez FBN, Dalpé a des activités de conseiller pour des clients qui détiennent un compte à l'étranger; ces activités s'effectuent de la même façon que pour les comptes détenus au Québec mais la rétribution était versée directement aux intimés.

¶ 10 Lors de son arrivée chez VMD en 2003, Dalpé aurait informé le président de l'existence de ces comptes étrangers; ce dernier ne se serait pas opposé à ce que les intimés s'occupent de ces comptes sans que la rétribution soit partagée.

¶ 11 De mai 2003 à octobre 2011, Dalpé a reçu \$75,000 en honoraires de gestion reliés à des activités dans ces comptes étrangers.

¶ 12 De mai 2003 à octobre 2011, Milette a reçu \$52,468 en honoraires de gestion suite aux activités de Dalpé dans les comptes étrangers.

¶ 13 En second lieu, durant la période de novembre 2007 à octobre 2011, Dalpé a détenu des autorisations de transiger sur les comptes de certains clients hors des registres de son employeur VMD et Milette a permis que Dalpé agisse ainsi envers leurs clients communs; ceci est en contravention avec les articles 4 et 5 de la règle 1300 de l'OCRCVM.

¶ 14 Il semble qu'en novembre 2007 l'institution financière étrangère avec laquelle la plupart des clients détenaient un compte hors registre a été acquise par une nouvelle institution et c'est à ce moment que des

<sup>1</sup> Lorsque non spécifiée autrement, la formation réfère aux règles de procédure de l'OCRCVM.

<sup>2</sup> L'utilisation du nom de famille ou d'initiales n'a comme seul but que d'alléger la lecture du texte et ne doit pas être interprétée comme un manque de respect ou une marque de familiarité.

autorisations de transiger ont été signées par ces clients en faveur de Dalpé.

¶ 15 Voilà un bref rappel des faits exposés à l'entente de règlement.

¶ 16 Quant aux modalités de règlement, elles sont les suivantes;

- Une amende de \$15,000 par intimé
- La remise d'une somme de \$75,000 par l'intimé Dalpé, représentant l'avantage réalisé en raison des infractions
- La remise d'une somme de \$52,468 par l'intimé Milette, représentant l'avantage réalisé en raison des infractions
- Des frais au montant de \$10,000, payés à l'OCRCVM

¶ 17 Il est extrêmement pertinent d'ajouter deux événements importants relatés lors de l'audience.

¶ 18 Suite à leur congédiement de chez VMD, les intimés ont été embauchés en décembre 2011 par Richardson GMP Ltée, un courtier membre.

¶ 19 Afin d'avoir droit à leur réinscription auprès de l'OCRCVM, les intimés ont dû accepter deux conditions;

- Ils ont repris et réussi le Cours relatif au Manuel sur les normes de conduite en janvier 2012, et,
- Ils font l'objet d'une supervision étroite dans l'exécution de leurs fonctions depuis leur embauche chez Richardson GMP Ltée jusqu'à ce jour.

#### DISCUSSION

¶ 20 La jurisprudence est bien établie quant au rôle exercé par une formation lors d'une audience portant sur une entente de règlement.

¶ 21 Quoiqu'une formation ne soit pas liée par la suggestion commune des parties, ce n'est que dans les cas où une telle suggestion est déraisonnable qu'elle pourrait intervenir; même à cette occasion, la formation doit s'assurer d'informer les parties de son intention de ne pas suivre la recommandation.<sup>3</sup>

¶ 22 Face une entente de règlement, la formation évaluera le caractère raisonnable de cette entente. Dans ce but, elle s'assurera que les facteurs clés cités dans les lignes directrices sur les sanctions disciplinaires (lignes directrices) ont été pris en considération. De plus, elle devra vérifier que les sanctions proposées sont situées dans une fourchette de sanctions déjà rendues en semblables infractions.

¶ 23 La formation est satisfaite des facteurs proposés par les parties en respect des lignes directrices.

¶ 24 Parmi les facteurs aggravants, il faut mentionner;

- La longue période de temps sur laquelle se sont effectuées les contraventions,
- La conduite négligente des intimés face à des contraventions répétées et dont le comportement ne pouvait s'excuser par l'assentiment non fondé d'un supérieur,

---

<sup>3</sup> Rault v. Law Society of Sakatchewan [2009 SKCA 81 (Can Lii); Cour d'Appel du Québec Sylvio Poulin c. Sa Majesté la Reine 500-10-004614-101, 13 octobre 2010; Re BMO Nesbitt Burns 2012 IIROC 21.

- La participation élevée des intimés dans la commission des infractions,
  - L'avantage financier retiré des infractions.
- ¶ 25 Quant aux facteurs atténuants, ils sont;
- Aucune plainte n'a été reçue de la part des clients,
  - Aucun antécédent au chapitre disciplinaire pour l'un ou l'autre des intimés,
  - Coopération à l'enquête et reconnaissance des contraventions,
  - Remboursement des avantages reçus,
- ¶ 26 Il faut aussi ajouter que le congédiement des intimés a été médiatisé, ce qui a pu entraîner un impact négatif face à leur clientèle.
- ¶ 27 Les facteurs retenus sont appropriés eu égard aux infractions reprochées et aux sanctions prévues.
- ¶ 28 Enfin, comme nous l'avons écrit à nos paragraphes 17 et 18, il était déterminant que les parties complètent la preuve sur les modalités de règlement puisque ce complément permet de se conformer aux sanctions recommandées dans les lignes directrices pour de telles contraventions.
- ¶ 29 Sans cela, l'entente de règlement suscitait certaines hésitations de la part de la formation.
- ¶ 30 De plus, la formation ne croit pas qu'une suspension soit indiquée dans le présent cas; les montants en jeu ne sont pas élevés par rapport à l'actif total en gestion et les intimés n'ont pas fait preuve de cupidité dans la commission des infractions. En outre, la formation considère que les intimés ont subi une suspension implicite d'un mois entre le congédiement de chez VMD et leur réinscription à titre de conseiller chez Richardson GMP Ltée.
- ¶ 31 Après avoir pris connaissance de la liste des autorités, et, en tenant compte des faits particuliers à chaque affaire, la formation convient que les sanctions indiquées à la présente entente se situent dans la fourchette des sanctions imposées en semblable matière.
- ¶ 32 Terminons en ajoutant que l'entente a été négociée par des procureurs d'expérience.

#### CONCLUSION

- ¶ 33 L'entente intervenue entre les parties n'est point déraisonnable et les sanctions prévues rencontrent les objectifs poursuivis par la réglementation disciplinaire, notamment la protection du public et la réputation du commerce des valeurs mobilières.

#### **POUR CES MOTIFS;**

- ¶ 34 La formation d'instruction accepte l'entente de règlement.

Montréal, le 15 avril 2013

Robert Monette, président

Normand Durette

Marcel Paquette

### **ENTENTE DE RÈGLEMENT**

#### **I. Introduction**

1. Le personnel de la Mise en application de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des

valeurs mobilières (le personnel) et MM. Marc Dalpé et Jean-Marc Milette consentent au règlement de l'affaire par la voie de la présente entente de règlement (l'entente de règlement);

2. Le Service de la mise en application de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) a mené une enquête (l'enquête) sur la conduite des intimés;
3. Le 1<sup>er</sup> juin 2008, l'OCRCVM a regroupé les fonctions de réglementation et de mise en application de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières et de Services de réglementation du marché inc. Conformément à l'*Entente relative à la prestation de services administratifs et de réglementation* intervenue entre l'ACCOVAM et l'OCRCVM, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2008, l'ACCOVAM a chargé l'OCRCVM de fournir les services nécessaires pour permettre à l'ACCOVAM d'exercer ses fonctions de réglementation;
4. Les intimés consentent à relever de la compétence de l'OCRCVM;
5. L'enquête a révélé des faits pour lesquels une formation d'instruction nommée en vertu de la partie C de l'addenda C.1 à la Régie transitoire n<sup>o</sup> 1 de l'OCRCVM (la formation d'instruction) pourrait imposer aux intimés des sanctions disciplinaires.

## II. RECOMMANDATION CONJOINTE DE RÈGLEMENT

6. Le personnel et les intimés recommandent conjointement que la formation d'instruction accepte l'entente de règlement;
7. Les intimés reconnaissent les contraventions suivantes aux Règles et Lignes directrices de l'OCRCVM :

- a) Entre le mois de novembre 2007 et le mois d'octobre 2011, l'intimé Dalpé a détenu des autorisations de transiger et exercé un pouvoir discrétionnaire sur les comptes de certains de ses clients hors des registres de son employeur en contravention avec les articles 4 et 5 de la Règle 1300 de l'OCRCVM (anciennement les articles 4 et 5 du Statut 1300 de l'ACCOVAM, avant le 1<sup>er</sup> juin 2008);
- b) Entre le mois de novembre 2007 et le mois d'octobre 2011, l'intimé Milette a permis que son associé, l'intimé Dalpé, détienne des autorisations de transiger et exerce un pouvoir discrétionnaire sur les comptes de certains de leurs clients communs hors des registres de son employeur en contravention avec les articles 4 et 5 de la Règle 1300 de l'OCRCVM (anciennement les articles 4 et 5 du Statut 1300 de l'ACCOVAM, avant le 1<sup>er</sup> juin 2008);

Entre le mois de mai 2003 et le mois d'octobre 2011, l'intimé Dalpé a reçu une rétribution par l'entremise d'institutions financières autres que son employeur à l'égard d'activités reliées aux valeurs mobilières qu'il exerçait pour celui-ci, en contravention avec l'article 15 de la Règle 18 de l'OCRCVM (article 15 du Statut 18 de l'ACCOVAM, avant le 1<sup>er</sup> juin 2008);

- c) Entre le mois de mai 2003 et le mois d'octobre 2011, l'intimé Milette a reçu une rétribution par l'entremise d'une institution financière autre que son employeur à l'égard d'activités reliées aux valeurs mobilières qu'il exerçait pour celui-ci, en contravention avec l'article 15 de la Règle 18 de l'OCRCVM (article 15 du Statut 18 de l'ACCOVAM, avant le 1<sup>er</sup> juin 2008).
8. Le personnel et les intimés acceptent les modalités de règlement suivantes :  
Le paiement, à titre d'amende par chaque intimé, à l'OCRCVM, des sommes suivantes :
  - Une amende de 15 000 \$ par intimé;
  - La remise d'une somme de 75 000 \$ par l'intimé Dalpé, représentant l'avantage réalisé en raison des infractions;
  - La remise d'une somme de 52 468 \$ par l'intimé Milette, représentant l'avantage réalisé en raison des infractions.



9. Le personnel et les intimés acceptent que des frais de 10 000 \$ soient payés à l'OCRCVM.

### **III. EXPOSÉ DES FAITS**

#### **(i) Reconnaissance des faits**

10. Le personnel et les intimés conviennent des faits exposés dans la présente section et reconnaissent que les conditions du règlement contenues dans la présente entente de règlement sont basées sur ces faits précis.

#### **(ii) Contexte factuel**

### **RÉSUMÉ DES COMPORTEMENTS REPROCHÉS AUX INTIMÉS**

11. L'intimé Dalpé, de 2003 à 2011, alors qu'il était à l'emploi de Valeurs Mobilières Desjardins inc. (VMD), a agi à titre de conseiller en placement pour au plus neuf (9) de ses clients, à l'égard de comptes que ceux-ci détenaient auprès d'institutions financières étrangères, hors des registres de VMD;
12. À compter de novembre 2007, l'intimé Dalpé gérait au moyen d'autorisations de transiger les comptes étrangers de six (6) clients seulement, puis ce nombre a progressivement été réduit à quatre (4) clients jusqu'en octobre 2011;
13. Depuis mai 2003, l'intimé Dalpé a reçu une rétribution suite à ses activités pour ses clients détenant des comptes étrangers, rétribution qui lui était versée hors des registres de VMD;
14. L'intimé Dalpé avait une entente de partage de rétribution avec l'intimé Milette pour leurs clients communs comme il est d'usage entre conseillers associés;
15. Depuis mai 2003, l'intimé Milette a reçu une partie de la rétribution générée suite aux activités de son associé Dalpé pour leurs clients communs détenant des comptes étrangers, rétribution qui lui était versée hors des registres de VMD.

### **LES INTIMÉS**

16. L'intimé Dalpé a été à l'emploi de Lévesque Beaubien Geoffrion (devenue Financière Banque Nationale inc. (FBN)) de 1981 à mai 2003; avant de devenir représentant de plein exercice à compter de 1990, M. Dalpé s'occupait de financement corporatif;
17. Quant à l'intimé Milette, il a œuvré dans le domaine informatique jusqu'en 1998 alors qu'il est devenu représentant de plein exercice au sein de l'équipe Brault Sénécal Dalpé chez FBN;
18. En 1998, les intimés fondaient l'Équipe Dalpé Milette chez FBN. Au sein de l'équipe, M. Dalpé s'occupait principalement des comptes des clients, alors que M. Milette s'occupait principalement du développement des affaires;
19. En mai 2003, les intimés quittaient FBN pour se joindre à VMD. Ils y restèrent jusqu'à leur congédiement en novembre 2011;
20. Depuis décembre 2011, les intimés sont à l'emploi de Richardson GMP ltée, un courtier membre;
21. En tout temps pertinent aux présentes, les intimés étaient à l'emploi de VMD;
22. L'intimé Dalpé agissait à titre de gestionnaire de portefeuille;
23. Le 1<sup>er</sup> juin 2008, les intimés sont devenus des personnes réglementées par l'OCRCVM.

### **CONTEXTE DE L'ENQUÊTE DE L'OCRCVM**

24. Le 3 novembre 2011, VMD congédiait les intimés notamment pour cause d'activités extérieures non divulguées impliquant des comptes étrangers détenus par certains de leurs clients;
25. L'OCRCVM ouvre, le 8 novembre 2011, un dossier d'enquête à ce sujet.

**ACTIVITÉS HORS REGISTRES DES INTIMÉS**

26. Il appert que depuis 1998, l'intimé Dalpé avait des activités de conseiller en placement pour un nombre limité de clients qui détenaient des comptes en valeurs mobilières à l'étranger et qui lui demandaient conseil;
27. Ces activités s'effectuaient généralement de la même façon que pour les comptes détenus ici au Québec par ces clients, à la différence que la rétribution était versée aux intimés directement;
28. L'enquête a révélé qu'entre mai 2003 et octobre 2011, l'intimé Dalpé a eu la gestion d'au plus neuf (9) comptes clients auprès d'institutions financières étrangères;
29. Les comptes clients au nombre de neuf (9) en mai 2003 ont été réduits à six (6) en 2007 puis réduits à quatre (4) jusqu'en octobre 2011;
30. Les clients visés par ces neuf (9) comptes clients durant la période de mai 2003 à octobre 2011 étaient tous des clients de VMD, et le portefeuille détenu à l'étranger était essentiellement identique au portefeuille détenu à partir de leurs comptes chez VMD;
31. Dans le cadre de la gestion de ces comptes étrangers, l'intimé Dalpé pouvait selon le cas faire des recommandations aux neuf (9) clients ou exercer une gestion discrétionnaire de leur compte puisque détenant pour chacun d'eux une autorisation de transiger;
32. Lors du transfert des intimés chez VMD en mai 2003, il appert que M. Dalpé aurait verbalement donné certaines informations au président de VMD de l'époque, « A », sur l'existence de comptes étrangers pour lesquels il avait des activités de conseiller en placement;
33. Le but de cette divulgation était de pouvoir transférer les comptes étrangers vers une institution affiliée à VMD à l'étranger;
34. Dans le cadre des discussions qui auraient eu cours entre l'intimé Dalpé et « A » à ce sujet, le nombre de clients et la valeur des actifs détenus dans les comptes étrangers furent discutés, mais pas le nom des clients; il semble que « A » ne demanda pas que la rétribution soit partagée;
35. Il appert que « A » ne s'opposa pas à ce que les intimés continuent de s'occuper de ces comptes étrangers hors registres de la même façon qu'auparavant dans la mesure où ils n'en feraient pas la promotion et/ou le développement au détriment de VMD, cette dernière n'étant affiliée à aucune institution financière étrangère à cette époque;
36. De cette conversation, les intimés ont compris qu'ils pouvaient avoir ces activités pour leurs clients;
37. En novembre 2007, l'institution financière étrangère avec laquelle la plupart des clients détenaient un compte a été acquise par une nouvelle institution et des autorisations de transiger ont été signées par des clients en faveur de l'intimé Dalpé;
38. De mai 2003 à octobre 2011, les activités de l'intimé Dalpé pour ses clients détenant des comptes étrangers générèrent pour les intimés des honoraires de gestion payés suivant les dispositions des programmes de placement offerts par les institutions étrangères où les comptes clients étaient ouverts;
39. De mai 2003 à octobre 2011, l'intimé Dalpé a reçu soixante-quinze mille dollars (75 000 \$) en honoraires de gestion suite à ses activités pour ses clients détenant des comptes étrangers;
40. De mai 2003 à octobre 2011, l'intimé Milette a reçu cinquante-deux mille quatre cent soixante-huit dollars (52 468 \$) en honoraires de gestion suite aux activités de son associé Dalpé pour leurs clients détenant des comptes étrangers;
41. Les clients des intimés n'ont fait aucune plainte relativement aux agissements des intimés.

**IV. MODALITÉS DE RÈGLEMENT**

42. Le présent règlement est convenu conformément aux articles 35 à 40, inclusivement, de la Règle 20, et de la Règle 15 des Règles de procédure des courtiers membres;
43. L'entente de règlement est conditionnelle à son acceptation par la formation d'instruction;
44. L'entente de règlement prendra effet et deviendra obligatoire pour les intimés et le personnel à la date de son acceptation par la formation d'instruction;
45. L'entente de règlement sera présentée à la formation d'instruction à une audience (l'audience de règlement) en vue de son approbation. Au terme de l'audience de règlement, la formation d'instruction pourra accepter ou rejeter l'entente de règlement;
46. Si la formation d'instruction accepte l'entente de règlement, les intimés renoncent au droit qu'ils peuvent avoir, en vertu des règles de l'OCRCVM et de toute loi applicable, à une audience disciplinaire, à une révision ou à un appel;
47. Si la formation d'instruction rejette l'entente de règlement, elle devient caduque et non-avenue. Le personnel et les intimés peuvent conclure une autre entente de règlement; ou le personnel peut demander la tenue d'une audience disciplinaire portant sur les faits révélés dans l'enquête;
48. L'entente de règlement sera mise à la disposition du public lorsqu'elle aura été acceptée par la formation d'instruction;
49. Le personnel et les intimés conviennent, si la formation d'instruction accepte l'entente de règlement, qu'ils ne feront pas personnellement et que personne ne fera non plus en leur nom de déclaration publique incompatible avec l'entente de règlement;
50. Sauf indication contraire, les sanctions monétaires imposées aux intimés sont payables immédiatement, à la date de prise d'effet de l'entente de règlement.

**ACCEPTÉE** par les intimés à Montréal, Québec, le 22 février 2013 :

« TÉMOIN »

« MARC DALPÉ »

**TÉMOIN**

**INTIMÉ MARC DALPÉ**

« JEAN-MARC MILETTE »

**INTIMÉ JEAN-MARC MILETTE**

**ACCEPTÉE** par le personnel à Montréal, Québec, le 22 février 2013 :

« TÉMOIN »

« MARTIN HOVINGTON »

**TÉMOIN**

**MARTIN HOVINGTON, avocat de la mise en application, au nom du personnel de l'OCRCVM**

*Droit d'auteur © 2013 Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières. Tous droits réservés.*

#### 3.8.3.4 Bourse de Montréal Inc.

Aucune information.

## 3.9 AUTRES DÉCISIONS

### 3.9.1 Dispenses

Aucune information.

#### Régime du passeport

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet [www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm](http://www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm), inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 – Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 – Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 – Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 – Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

### 3.9.2 Exercice d'une autre activité

Aucune information.

### 3.9.3 Approbation d'un projet d'entente de partage de commissions, approbation d'une prise de position importante, emprunt ou remboursement autorités

Aucune information.

### 3.9.4 Autres

Le tableau suivant contient le nom des cabinets et des représentants autonomes dont l'inscription a été radiée dans une ou plusieurs disciplines puisqu'ils n'avaient plus de représentants rattachés dans ces disciplines. Si vous souhaitez vérifier si un inscrit dispose d'un droit de pratique, veuillez consulter le registre prévu à cette fin à l'adresse suivante :

<http://www.lautorite.qc.ca/fr/registre-entreprise-individu-fr-pro.html>

ou veuillez contacter notre centre d'information à Québec au (418) 525-0337 ou à Montréal au (514) 395-0337 ou par notre ligne sans frais au 1-877-525-0337.

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Numéro de décision	Décision	Date de la décision
500321	Rock Riel	2013-CONF-0756	Radiation	2013-04-26
500675	Paul Harrop	2013-CONF-0805	Radiation	2013-04-26
500700	Martin Hardy	2013-CONF-0757	Radiation	2013-04-26
501071	Jean-Guy Gamache	2013-CONF-0758	Radiation	2013-04-26
501080	H.R. Krebs & associés ltée	2013-CONF-0833	Radiation	2013-04-26
501530	Marcel Noël	2013-CONF-0759	Radiation	2013-04-26
502017	Hélène Royer-Prud'Homme	2013-CONF-0761	Radiation	2013-04-26
502174	Arthur Gauthier	2013-CONF-0806	Radiation	2013-04-26
502299	Carolyn Cynthia Joly	2013-CONF-0807	Radiation	2013-04-26
503122	Jocelyn Roux	2013-CONF-0762	Radiation	2013-04-26
504330	Duclos Assurances inc.	2013-CONF-0817	Radiation	2013-04-26
504713	Yves Primeau	2013-CONF-0763	Radiation	2013-04-26
506763	Dao Nguyen	2013-CONF-0764	Radiation	2013-04-26
507482	Gérald Hamel	2013-CONF-0765	Radiation	2013-04-26
507830	Assurance Marcel Bouillon inc.	2013-CONF-0818	Radiation	2013-04-26
507912	Lumbermen's Underwriting Alliance	2013-CONF-0836	Radiation	2013-04-26
507957	Luc Quesnel	2013-CONF-0766	Radiation	2013-04-26
508403	Robert Thiffault	2013-CONF-0767	Radiation	2013-04-26
508475	Assurances Marcel Marenger inc.	2013-CONF-0819	Radiation	2013-04-26
508658	Nobel, sécurité financière intégrale inc.	2013-CONF-0820	Radiation	2013-04-26
509040	Anthony Cappellano	2013-CONF-0809	Radiation	2013-04-26
509339	Michel Pelletier	2013-CONF-0768	Radiation	2013-04-26
509342	Mireille Gagnon	2013-CONF-0769	Radiation	2013-04-26
509425	Roberto Padilla Alegria	2013-CONF-0770	Radiation	2013-04-26
509571	Planfico L.H. inc.	2013-CONF-0821	Radiation	2013-04-26
509797	Suzanne Morin	2013-CONF-0771	Radiation	2013-04-26
510984	Marcel Poiré	2013-CONF-0772	Radiation	2013-04-26
511852	Avro services de gestion de risques inc.	2013-CONF-0837	Radiation	2013-04-26
512407	Pavel Jaime Perez	2013-CONF-0773	Radiation	2013-04-26
512421	9139-5319 Québec Inc.	2013-CONF-0822	Radiation	2013-04-26
512425	Stéphane Gagné	2013-CONF-0774	Radiation	2013-04-26
512529	Les Services d'assurances Optima inc.	2013-CONF-0838	Radiation	2013-04-26
512967	Louiselle Jacques	2013-CONF-0775	Radiation	2013-04-26
513010	9179-9064 Québec Inc.	2013-CONF-0823	Radiation	2013-04-26
513732	Jacqueline Dianne Murry	2013-CONF-0810	Radiation	2013-04-26

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Numéro de décision	Décision	Date de la décision
513747	Ayrom Nascimento	2013-CONF-0776	Radiation	2013-04-26
513778	James Kenneth Aston	2013-CONF-0811	Radiation	2013-04-26
513885	Roch Martin	2013-CONF-0777	Radiation	2013-04-26
513939	Denis Meury services financiers inc.	2013-CONF-0824	Radiation	2013-04-26
513989	Daniel L'Heureux	2013-CONF-0778	Radiation	2013-04-26
514090	Groupe MBCO inc.	2013-CONF-0825	Radiation	2013-04-26
514155	Nicolas Morency	2013-CONF-0779	Radiation	2013-04-26
514177	Sébastien Kuehne	2013-CONF-0780	Radiation	2013-04-26
514212	Denis Vézina	2013-CONF-0781	Radiation	2013-04-26
514251	Sécurité financière H & L inc.	2013-CONF-0826	Radiation	2013-04-26
514258	Les assurances Guy Pépin inc.	2013-CONF-0827	Radiation	2013-04-26
514267	Alain Paré	2013-CONF-0782	Radiation	2013-04-26
514271	Joëlle Lapierre	2013-CONF-0783	Radiation	2013-04-26
514291	Gaétan Bernier	2013-CONF-0784	Radiation	2013-04-26
514309	Anick Nadeau	2013-CONF-0785	Radiation	2013-04-26
514338	René Houle	2013-CONF-0786	Radiation	2013-04-26
514374	Martin Shaw	2013-CONF-0812	Radiation	2013-04-26
514405	Emanuel Santos	2013-CONF-0813	Radiation	2013-04-26
514485	Simon Massaad	2013-CONF-0787	Radiation	2013-04-26
514523	7271026 Canada inc	2013-CONF-0828	Radiation	2013-04-26
514681	Komlan Dadzie	2013-CONF-0788	Radiation	2013-04-26
514760	Silvana Traverso Vela	2013-CONF-0789	Radiation	2013-04-26
514789	Natalia Nikolaevna Petrova	2013-CONF-0790	Radiation	2013-04-26
514797	Mélodie Michaud	2013-CONF-0791	Radiation	2013-04-26
514852	Assurance collective Brax inc.	2013-CONF-0829	Radiation	2013-04-26
514863	Laurent Brung	2013-CONF-0792	Radiation	2013-04-26
514898	Louis Marchand	2013-CONF-0793	Radiation	2013-04-26
514939	Carol Voyer	2013-CONF-0794	Radiation	2013-04-26
514945	Tommy Marcotte	2013-CONF-0795	Radiation	2013-04-26
515003	Maryse Péladeau	2013-CONF-0796	Radiation	2013-04-26
515059	Raynolson Merisma	2013-CONF-0797	Radiation	2013-04-26
515093	Claudiu Alain Gogonea	2013-CONF-0798	Radiation	2013-04-26
515116	Anick Magnan	2013-CONF-0799	Radiation	2013-04-26
515126	Paulin Gingras	2013-CONF-0800	Radiation	2013-04-26
515262	Ramin Shamaie	2013-CONF-0814	Radiation	2013-04-26

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Numéro de décision	Décision	Date de la décision
515378	Michel Paquet	2013-CONF-0801	Radiation	2013-04-26
515430	Nathalie Michaud	2013-CONF-0802	Radiation	2013-04-26
515436	Mathieu Veilleux-Turgeon	2013-CONF-0803	Radiation	2013-04-26
515566	3738205 Canada inc.	2013-CONF-0831	Radiation	2013-04-26
515608	Christian Lacelle	2013-CONF-0804	Radiation	2013-04-26



# 4.

## Indemnisation

---

- 4.1 Avis et communiqués
  - 4.2 Réglementation
  - 4.3 Autres consultations
  - 4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers
  - 4.5 Fonds d'assurance-dépôts
  - 4.6 Autres décisions
-

#### 4.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

## 4.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

### 4.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

#### 4.4 FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS

Aucune information.

## 4.5 FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

Aucune information.

## 4.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

# 5.

## Institutions financières

---

- 5.1 Avis et communiqués
  - 5.2 Réglementation et lignes directrices
  - 5.3 Autres consultations
  - 5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers
  - 5.5 Sanctions administratives
  - 5.6 Autres décisions
-



## 5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

## 5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

### 5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

**5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS**

Aucune information.

## 5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

## 5.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

# 6.

## Marchés de valeurs et des instruments dérivés

---

- 6.1 Avis et communiqués
  - 6.2 Réglementation et instructions générales
  - 6.3 Autres consultations
  - 6.4 Sanctions administratives pécuniaires
  - 6.5 Interdictions
  - 6.6 Placements
  - 6.7 Agréments et autorisations de mise en marché de dérivés
  - 6.8 Offres publiques
  - 6.9 Information sur les valeurs en circulation
  - 6.10 Autres décisions
  - 6.11 Annexes et autres renseignements
-

## 6.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.



## 6.2 RÉGLEMENTATION ET INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

Aucune information.

### 6.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

## 6.4 SANCTIONS ADMINISTRATIVES PÉCUNIAIRES

Aucune information.

## 6.5 INTERDICTIONS

### 6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

#### **Sharpe Resources Corporation**

Interdit à Sharpe Resources Corporation, à ses porteurs de titres, à tous les courtiers et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels, son rapport de gestion annuel et ses attestations annuelles de l'exercice terminé le 31 décembre 2012 prévues au Règlement 51-102 et au Règlement 52-109.

L'interdiction est prononcée le 14 mai 2013.

Décision n°: 2013-FIIC-0118

#### **Tranzeo Wireless Technologies Inc.**

Interdit à Tranzeo Wireless Technologies Inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels, son rapport de gestion annuel et ses attestations annuelles de l'exercice terminé le 31 décembre 2012 prévues au Règlement 51-102 et au Règlement 52-109.

L'interdiction est prononcée le 13 mai 2013.

Décision n°: 2013-FIIC-0117

### 6.5.2 Révocations d'interdiction

Aucune information.

## 6.6 PLACEMENTS

### 6.6.1 Visas de prospectus

#### 6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Bell Canada	10 mai 2013	Québec <ul style="list-style-type: none"> <li>- Colombie-Britannique</li> <li>- Alberta</li> <li>- Saskatchewan</li> <li>- Manitoba</li> <li>- Ontario</li> <li>- Nouveau-Brunswick</li> <li>- Nouvelle-Écosse</li> <li>- Île-du-Prince-Édouard</li> <li>- Terre-Neuve et Labrador</li> </ul>
Fonds Fiera d'obligations tactique (parts de catégories A et F)	15 mai 2013	Québec <ul style="list-style-type: none"> <li>- Colombie-Britannique</li> <li>- Alberta</li> <li>- Saskatchewan</li> <li>- Manitoba</li> <li>- Ontario</li> <li>- Nouveau-Brunswick</li> <li>- Nouvelle-Écosse</li> <li>- Île-du-Prince-Édouard</li> <li>- Terre-Neuve et Labrador</li> <li>- Territoires du Nord-Ouest</li> <li>- Yukon</li> <li>- Nunavut</li> </ul>
Actions privilégiées Énergie renouvelable Brookfield Inc.	13 mai 2013	Ontario
Brookfield Renewable Energy Partners L.P.	13 mai 2013	Ontario
Brookfield Renewable Energy Partners ULC	13 mai 2013	Ontario
Catégorie de société de revenu Franklin	10 mai 2013	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Fonds de revenu Franklin Catégorie de société couverte de revenu Franklin		
Eclipse Residential Mortgage Investment Corporation	10 mai 2013	Ontario
Fiducie à terme de créances Hollis II	6 mai 2013	Ontario
Fiducie cartes de crédit Eagle	9 mai 2013	Ontario
Fonds de revenu équilibré mondial Sentry	13 mai 2013	Ontario
Fonds tactique de titres de créance mondiaux Manuvie ( <i>auparavant, Fonds d'occasions de revenu stratégique Manuvie</i> ) Fonds tactique de titres de créance américains Manuvie	10 mai 2013	Ontario
Middlefield Global Infrastructure Fund	13 mai 2013	Alberta

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### 6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Cogeco Câble inc.	10 mai 2013	Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouvelle-Écosse</li> <li>- Île-du-Prince-Édouard</li> <li>- Terre-Neuve et Labrador</li> <li>- Territoires du Nord-Ouest</li> <li>- Yukon</li> <li>- Nunavut</li> </ul>
Catégorie mondiale ressources et infrastructures Aston Hill	10 mai 2013	Ontario
Fonds mondial de ressources et d'infrastructures Aston Hill		
Fiducie de titrisation de programme de financement des stocks automobile Ford <sup>MC</sup>	14 mai 2013	Ontario
Fonds Équilibré Lincluden	10 mai 2013	Ontario
Halogen Software Inc.	13 mai 2013	Ontario
Shaw Communications Inc.	13 mai 2013	Alberta
Thomson Reuters Corporation	10 mai 2013	Ontario

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### 6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Fonds FÉRIQUE REVENU COURT TERME	8 mai 2013	Québec
Fonds FÉRIQUE OBLIGATIONS		- Ontario
Fonds FÉRIQUE ÉQUILIBRÉ PONDÉRÉ		
Fonds FÉRIQUE ÉQUILIBRÉ		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Fonds FÉRIQUE DIVIDENDES		
Fonds FÉRIQUE ACTIONS		
Fonds FÉRIQUE AMÉRICAIN		
Fonds FÉRIQUE EUROPE		
Fonds FÉRIQUE ASIE		
Fonds FÉRIQUE MONDIAL		
Fonds d'orientation équilibrée Bissett	9 mai 2013	Ontario
Catégorie de société d'orientation équilibrée Bissett		
Fonds de dividendes Dynamique	9 mai 2013	Ontario
Fonds de stratégies d'obligations de sociétés Dynamique		
Fonds d'obligations mondiales stratégique Dynamique		
Fonds de rendement spécialisé Dynamique		
Catégorie de revenu de dividendes Dynamique		
Catégorie de stratégies d'obligations de sociétés Dynamique		
Catégorie équilibrée Power Dynamique		
Catégorie Croissance gérée Power Dynamique		
Catégorie d'occasions de croissance et de revenu Dynamique		
Catégorie de dividendes Avantage Dynamique		
Catégorie mondiale de répartition d'actif Dynamique		
Catégorie mondiale de dividendes Dynamique		
Catégorie Valeur équilibrée Dynamique		
Catégorie de marchés émergents Dynamique		
Catégorie de ressources stratégique Dynamique		
Catégorie équilibrée tactique Aurion Dynamique		



<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### 6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque de Montréal	7 mai 2013	5 avril 2013
Banque de Montréal	7 mai 2013	5 avril 2013
Banque de Montréal	7 mai 2013	5 avril 2013
Banque de Montréal	7 mai 2013	5 avril 2013
Banque de Montréal	7 mai 2013	5 avril 2013
Banque de Montréal	8 mai 2013	5 avril 2013
Banque Nationale du Canada	9 mai 2013	8 juin 2012
Banque Nationale du Canada	9 mai 2013	8 juin 2012
Banque Nationale du Canada	13 mai 2013	8 juin 2012
Banque Nationale du Canada	13 mai 2013	8 juin 2012
Banque Nationale du Canada	13 mai 2013	8 juin 2012
Barclays Bank PLC	8 mai 2013	28 avril 2011
Brookfield Infrastructure Partners L.P.	7 mai 2013	30 mai 2012
First Capital Realty Inc.	10 mai 2013	25 mai 2011
La Banque Toronto-Dominion	7 mai 2013	11 juin 2012

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### 6.6.2 Dispenses de prospectus

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet [www.canlii.org/fr/advancedsearch.html](http://www.canlii.org/fr/advancedsearch.html), à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

### 6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* (« Règlement 45-106 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

## SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Adventure Gold inc.	2013-04-15	200 000 actions ordinaires	37 000 \$	1	1	2.13
AltaLink Investments, L.P.	2013-04-09	Obligations de premier rang, 3,265 % de série 13-1	200 000 000 \$	8	30	2.3
Amorfix Life Sciences Ltd.	2013-04-04	800 000 unités	208 000 \$	3	2	2.3
Banque de Montréal	2013-04-12	Billets de séries 207	10 134 000 \$	1	0	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Banque Royale du Canada	2013-04-04	28,971.5 titres de séries 8P	2 897 150 \$	1	4	2.3
Banque Royale du Canada	2013-04-11	60 000 titres de séries 76	6 000 000 \$	0	27	2.3
Banque Royale du Canada	2013-04-11	40 000 titres de séries 77	4 042 800 \$	0	10	2.3
Big North Graphite Corp.	2013-04-18	500 000 actions ordinaires	27 500 \$	2	2	2.13
BIL, Ltd.	2013-04-01	80 000 actions	8 133 600 \$	2	0	2.3
Bonnefield Canadian Farmland LP I	2011-12-30	1 185 unités de catégorie A	1 200 000 \$	2	4	2.3 / 2.10
Caesarstone Sdot-Yam Ltd.	2013-04-17	100 000 actions ordinaires	2 386 000 \$	1	1	2.3
Colwood City Centre Limited Partnership	2013-04-16 et 2013-04-17	243 500 billets	243 500 \$	1	5	2.3
Continental Resources Inc.	2013-04-02	Billets	17 596 632 \$	1	4	2.3
Corporation Exploration Îledor	2013-04-02	2 940 000 d'actions de catégorie A	294 000 \$	1	0	2.13
Corporation Or Sulliden Ltée	2013-04-12	26 966 292 unités	24 000 000 \$	0	1	2.3
Dollar General Corporation	2013-04-03	30 000 000 d'actions ordinaires	8 676 249 \$	2	5	2.3
Econo-Malls Limited Partnership # 14	2013-04-11	Parts de société en commandite	10 382 500 \$	66	7	2.3
Equinox Copper Corp.	2013-04-12	2 015 717 unités	302 358 \$	1	8	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Erin Ventures Inc.	2013-04-04	9 421 140 unités	659 480 \$	1	45	2.3 / 2.5
EVERTEC, Inc.	2013-04-17	7 500 actions ordinaires	153 930 \$	1	0	2.3
Explor Resources Inc.	2013-04-09	750 000 actions ordinaires	56 250 \$	0	3	2.13
Exploration Khalkos Inc.	2013-04-17	1 800 000 actions ordinaires	90 000 \$	4	0	2.13
Exploration Knick Inc.	2013-04-19	4 380 000 actions ordinaires et 4 380 000 bons de souscription	219 000 \$	11	2	2.3
Exploration Puma Inc.	2013-03-28	2 666 666 unités	400 000 \$	1	7	2.10
Fonds de Construction Centria Capital, s.e.c.	2013-04-24	350 000 parts de catégorie A	3 500 000 \$	1	0	2.3
Fonds de développement Centria Capital, s.e.c.	2013-04-24	200 000 parts de catégorie A	2 000 000 \$	1	0	2.3
Guardian Capital Real Estate Fund LP	2013-04-05	68 250 parts de société en commandite	68 250 000 \$	1	7	2.3
Hecla Mining Company	2013-04-12	Billets	8 610 860 \$	2	3	2.3
Iconic Minerals Ltd.	2013-04-10	500 000 actions ordinaires	25 000 \$	2	0	2.13
Karma Athletics Ltd.	2013-03-28 et 2013-04-03	Unités	335 000 \$	1	11	2.3
Karma Athletics Ltd.	2013-04-15	Unités	338 750 \$	1	14	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Kelt Exploration Ltd.	2013-04-05	17 000 000 d'actions ordinaires	94 350 000 \$	15	231	2.3 / 2.5
KingSett Canadian Real Estate Income Fund LP	2013-04-03	184 107,8399 unités	236 689 545 \$	47	92	2.3
Mineraux Maudore Ltée	2013-04-12	17 039 835 unités	15 506 250 \$	3	25	2.3 / 2.10 / 2.24
Phoenix Capital Fund-US, a Mutual Fund Trust	2013-04-03, 2013-04-04, 2013-04-05, 2013-04-10, 2013-04-11	58 516 unités	292 580 \$	6	10	2.9
Premier Tech Ltée	2013-04-09	1 débenture	8 000 000 \$	1	0	2.3
Ressources Vantex Ltée	2013-04-02	101 unités	141 400 \$	17	0	2.3 / 2.5
Rio Silver Inc.	2013-04-02	150 000 actions ordinaires	17 250 \$	1	0	2.13
SecureCare Investments Inc.	2013-03-18, 2013-03-22, 2013-03-25	35 obligations de séries A, 141 de séries B, 280 de séries C, 95.355 de séries D, 272 de séries E et 362.2 de séries F	1 185 555 \$	4	29	2.3 / 2.9 / 2.10
Silver Lake Partners IV, L.P.	2013-04-02	Intérêts de société en commandite	87 274 203 \$	1	4	2.3
Société d'épargne des autochtones du Canada	2012-12-01, 2012-12-03, 2012-12-05	2500 obligations	2 500 000 \$	37	0	2.9
Société d'épargne des autochtones du Canada	2013-04-01, 2013-04-03, 2013-04-04	222 obligations	222 000 \$	6	0	2.9

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Timbercreek Four Quadrant Global Real Estate Partners	2013-03-22 et 2013-03-28	Unités de catégorie B, C et D	8 138 175 \$	2	24	2.3 / 2.10
VentriPoint Diagnostics Ltd.	2013-03-28	5 850 000 unités	585 000 \$	1	23	2.3
Walton AZ Coolidge Landing Investment Corporation	2013-04-04	80 128 actions ordinaires de catégorie B sans droit de vote	818 110 \$	7	33	2.3 / 2.9
Walton NC Dutchman's Creek Investment Corporation	2013-04-04	54 877 actions ordinaires de catégorie B sans droit de vote	548 770 \$	4	18	2.3 / 2.9

## SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
AllianceBernstein Select US Equity	2012-11-21, 2012-12-13	124,09 actions	168 630 \$	1	0	2.3
Anaxis Bond Opportunity Fund	2012-03-06	970 actions	1 347 999 \$	6	0	2.3
BNY Mellon Global Funds	2012-01-19 au 2012-12-27	14 836 389,79 actions	22 735 639 \$	41	0	2.3
CIBC Balanced Pool	2012-01-01 au 2012-12-31	964 656 parts	11 885 342 \$	1	7	2.3
CIBC Canadian Bond Active Universe Pool	2012-01-01 au 2012-12-31	6 889 400 parts	77 499 960 \$	3	19	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
CIBC Canadian Bond Overlay Pool	2012-01-01 au 2012-12-31	424 705 parts	4 988 000 \$	4	2	2.3
CIBC Canadian Bond Universe Index Pool	2012-01-01 au 2012-12-31	15 034 840 parts	180 251 049 \$	1	15	2.3
CIBC Canadian Equity All Cap Value Pool	2012-01-01 au 2012-12-31	236 189 parts	2 801 406 \$	4	13	2.3
CIBC Canadian Equity S&P/TSX Index Pool	2012-01-01 au 2012-12-31	1 685 227 parts	15 700 388 \$	1	6	2.3
CIBC Canadian Equity Small Cap Pool	2012-01-01 au 2012-12-31	19 715 parts	522 435 \$	1	8	2.3
CIBC Canadian Money Market Pool	2012-01-01 au 2012-12-31	3 677 340 parts	39 765 889 \$	5	21	2.3
CIBC U.S. Equity S&P 500 Index Pool	2012-01-01 au 2012-12-31	8 658 867 parts	58 370 160 \$	5	14	2.3
CIBC U.S. Equity S&P500 Enhanced Index Pool	2012-01-01 au 2012-12-31	270 676 parts	2 144 400 \$	2	6	2.3
CIBC US Equity All Cap Growth Pool	2012-01-01 au 2012-12-31	1 344 289 parts	14 766 601 \$	6	3	2.3
CIBC US Equity Value Pool	2012-01-01 au 2013-12-31	1 283 191 parts	15 307 325 \$	6	3	2.3
Criterion Capital Partners Ltd.	2012-02-06	2 500 actions	249 375 \$	1	0	2.3
DGC Growth Company	2012-12-14	1 000 actions	109 310 \$	1	0	2.3
DGC Horizonte	2012-08-20	593,59 actions	59 341 \$	1	0	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Edmond de Rothschild Signatures Court Terme	2012-01-13	2 563 actions	454 753 \$	1	0	2.3
Europanel Sicav Fund	2012-10-09	701,16 actions	1 260 999 \$	1	0	2.3
Exane Pleiade Fund	2012-10-29	32,86 actions	557 193 \$	5	0	2.3
First State Global Umbrella Funds PLC	2012-04-10 au 2012-09-11	4 926 129,72 actions	7 703 794 \$	7	0	2.3
Formula Growth Alpha II Fund LP	2012-01-01 au 2012-12-31	10 963,82 parts	11 225 700 \$	5	0	2.3 / 2.5
Formula Growth Global Opportunities Fund	2012-01-01 au 2012-12-31	10 213,23 parts	110 386 \$	2	1	2.3 / 2.5
Hausmann Holdings NV	2012-05-10 au 2012-12-13	109,65 actions	234 022 \$	2	0	2.3
JP Morgan Investment Funds	2012-04-18	1 726 actions	286 188 \$	1	0	2.3
Mirabaud Equities	2012-04-12 au 2012-12-28	1 035 actions	168 445 \$	6	0	2.3
Mirabaud Opportunities	2012-08-31, 2012-09-07	510 actions	50 052 \$	1	0	2.3
MirGB Funds	2012-04-23	4 200 actions	11 130 \$	1	0	2.3
Morgan Stanley Investment Funds	2012-02-07 au 2012-12-03	1 053 513,07 actions	44 863 688 \$	66	0	2.3
Neuberger Berman	2012-01-23 au 2012-10-11	1 824 505,32 actions	29 142 928 \$	69	0	2.3
NS Selection Sicav-SIF	2012-08-28, 2012-12-14	498,87 actions	49 351 \$	1	0	2.3



Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
NSP Fit Inc.	2012-12-14, 2012-12-24	17 700 actions	297 670 \$	2	0	2.3
Objectif Rendement	2012-02-28	985 actions	1 332 281 \$	6	0	2.3
Oddo Rendement	2012-02-29	88 actions	1 292 661 \$	6	0	2.3
OFI Multiselect	2012-08-23 au 2012-09-27	13 221,64 actions	566 860 \$	3	0	2.3
Parus Fund PLC	2012-01-24 au 2012-06-22	11 170,66 actions	5 217 442 \$	8	0	2.3
Pimco Funds	2012-01-19 au 2012-12-24	1 396 923,17 actions	34 532 402 \$	53	0	2.3
Rothschild Asset Management	2012-02-27	9 390 actions	1 505 217 \$	2	0	2.3
TT International Hedge Funds	2012-05-18	78,52 actions	9 134 \$	1	0	2.3

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

#### 6.6.4 Refus

Aucune information.

#### 6.6.5 Divers

##### **Brookfield Renewable Energy Partners L.P. Actions privilégiées Énergie renouvelable Brookfield inc. Brookfield Renewable Energy Partners ULC**

Vu la demande présentée par Brookfield Renewable Energy Partners L.P., Actions privilégiées Énergie renouvelable Brookfield inc. et Brookfield Renewable Energy Partners ULC (collectivement les « émetteurs ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 7 mai 2013 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française du rapport financier intermédiaire non audité comparatif de Brookfield Renewable Energy Partners L.P. ainsi que du rapport de gestion qui l'accompagne pour la période terminée le 31 mars 2013 (les « documents visés ») qui seront intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire que les émetteurs entendent déposer le 9 mai 2013 (la « dispense demandée »);

Vu les déclarations faites par les émetteurs.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française des documents visés soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié se rapportant au prospectus simplifié provisoire.

Fait à Montréal, le 8 mai 2013.

Patrick Théorêt  
Directeur du financement des sociétés

Décision n°: 2013-FS-0071

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet [www.canlii.org/fr/advancedsearch.html](http://www.canlii.org/fr/advancedsearch.html), à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

## 6.7 AGRÉMENTS ET AUTORISATIONS DE MISE EN MARCHÉ DE DÉRIVÉS

Aucune information.

## 6.8 OFFRES PUBLIQUES

### 6.8.1 Avis

Aucune information.

### 6.8.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet [www.canlii.org/fr/advancedsearch.html](http://www.canlii.org/fr/advancedsearch.html), à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

### 6.8.3 Refus

Aucune information.

### 6.8.4 Divers

Aucune information.

## 6.9 INFORMATION SUR LES VALEURS EN CIRCULATION

### 6.9.1 Actions déposées entre les mains d'un tiers

Aucune information.

### 6.9.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet [www.canlii.org/fr/advancedsearch.html](http://www.canlii.org/fr/advancedsearch.html), à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

### 6.9.3 Refus

Aucune information.

### 6.9.4 Révocations de l'état d'émetteur assujéti

#### Primaris Retail Real Estate Investment Trust

En conséquence, l'Autorité révoque l'état d'émetteur assujéti de Primaris Retail Real Estate Investment Trust.

La présente décision prend effet à la date de décision de l'autorité principale.

Décision n°: 2013-FIIC-0113

### 6.9.5 Divers

Aucune information.

## 6.10 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

## 6.11 ANNEXES ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

## ANNEXE 1 DÉPÔTS DE DOCUMENTS D'INFORMATION

## RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
ACADIAN TIMBER CORP.	2013-03-30
ACORN ENERGY INC.	2013-03-31
ACTIONS PRIVILEGIEES ENERGIE RENOUVELABLE BROOKFIELD INC.	2013-03-31
ADHEREX TECHNOLOGIES INC.	2013-03-31
ADVANTAGE OIL & GAS LTD.	2013-03-31
AFRICO RESOURCES LTD.	2013-03-31
AG GROWTH INTERNATIONAL INC.	2013-03-31
AGRIUM INC.	2013-03-31
AIMIA INC.	2013-03-31
AINSWORTH LUMBER CO. LTD.	2013-03-31
AKITA DRILLING LTD	2013-03-31
ALGONQUIN POWER & UTILITIES CORP.	2013-03-31
AMERICAN BONANZA GOLD CORP	2013-03-31
AMERICAN EXPRESS COMPANY	2013-03-31
AMERICAN HOTEL INCOME PROPERTIES REIT LP	2013-03-31
AMERICAN NATURAL ENERGY CORPORATION	2013-03-31
AMERIGO RESOURCES LTD.	2013-03-31
ANDERSON ENERGY LTD.	2013-03-31
ARGENT ENERGY TRUST	2013-03-31
ARGONAUT GOLD INC.	2013-03-31
ASSISTED LIVING CONCEPTS, INC.	2013-03-31
ATLATSA RESOURCES CORPORATION	2013-03-31
ATRIUM INNOVATIONS INC.	2013-03-31
AURORA OIL & GAS LIMITED	2013-03-31
AVIGILON CORPORATION	2013-03-31
AXIA NETMEDIA CORPORATION	2013-03-31
BADGER DAYLIGHTING LTD.	2013-03-31
BANQUE HSBC CANADA	2013-03-31
BAYTEX ENERGY CORP.	2013-03-31
BCE INC.	2013-03-31
BELL COPPER CORPORATION	2013-03-31
BELLUS SANTE INC.	2013-03-31
BENEV CAPITAL INC.	2013-03-31
BESRA GOLD INC.	2013-03-31
BIONICHE LIFE SCIENCES INC.	2013-03-31
BIRCHCLIFF ENERGY LTD.	2013-03-31
BOARDWALK REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2013-03-31
BOMBARDIER INC.	2013-03-31
BONTERRA ENERGY CORP.	2013-03-31
BOSTON PIZZA ROYALTIES INCOME FUND	2013-03-31
BOYUAN CONSTRUCTION GROUP, INC.	2013-03-31
BRICK LTD. (THE)	2013-03-31
BRIGUS GOLD CORP.	2013-03-31
BROOKFIELD ASSET MANAGEMENT INC.	2013-03-31
BROOKFIELD INFRASTRUCTURE PARTNERS L.P.	2013-03-31
BROOKFIELD OFFICE PROPERTIES INC.	2013-03-31
BROOKFIELD PROPERTY PARTNERS L.P.	2013-03-31



## RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
BROOKFIELD RENEWABLE ENERGY PARTNERS L.P.	2013-03-31
BROOKFIELD RENEWABLE ENERGY PARTNERS ULC	2013-03-31
B2GOLD CORP.	2013-03-31
C.A. BANCORP INC.	2013-03-31
CAISSE CENTRALE DESJARDINS	2013-03-31
CALFRAC WELL SERVICES LTD.	2013-03-31
CALIAN TECHNOLOGIES LTD	2013-03-31
CANADA LITHIUM CORP.	2013-03-31
CANADIAN NATURAL RESOURCES LIMITED	2013-03-31
CANADIAN ZINC CORPORATION	2013-03-31
CANICKEL MINING LIMITED	2013-03-31
CANLAN ICE SPORTS CORP.	2013-03-31
CAPITAL DESJARDINS INC.	2013-03-31
CAPSTONE INFRASTRUCTURE CORPORATION	2013-03-31
CARDIOME PHARMA CORP.	2013-03-31
CASCADES INC.	2013-03-31
CEQUENCE ENERGY LTD.	2013-03-31
CERRO GRANDE MINING CORPORATION	2013-03-31
CERVUS EQUIPMENT CORPORATION	2013-03-31
CHEMTRADE LOGISTICS INCOME FUND	2013-03-31
CHINOOK ENERGY INC.	2013-03-31
CHORUS AVIATION INC.	2013-03-31
CI FINANCIAL CORP.	2013-03-31
CINEPLEX INC.	2013-03-31
CLARKE INC.	2013-03-31
CLUBLINK ENTERPRISES LIMITED	2013-03-31
CML HEALTHCARE INC.	2013-03-31
COMMERCIAL SOLUTIONS INC.	2013-03-31
CONDOR PETROLEUM INC.	2013-03-31
CONNACHER OIL AND GAS LIMITED	2013-03-31
CONSOLIDATED HCI HOLDINGS CORPORATION	2013-03-31
CONTRANS GROUP INC.	2013-03-31
CORPORATION D'INVESTISSEMENTS ONECAP	2013-03-31
CORPORATION FIERA CAPITAL	2013-03-31
CORPORATION FINANCIERE POWER	2013-03-31
CORPORATION MINIERE OSISKO	2013-03-31
CORPORATION MINIERE SCORPIO	2013-03-31
CORPORATION PHARMACEUTIQUE NYMOX	2013-03-31
CORPORATION ROYAL NICKEL	2013-03-31
CORPORATION WAJAX	2013-03-31
CORRIDOR RESOURCES INC.	2013-03-31
COUNSEL CORPORATION	2013-03-31
CRAILAR TECHNOLOGIES INC.	2013-03-30
CREDIT SUISSE AG	2013-03-31
CRESCENT POINT ENERGY CORP.	2013-03-31
CREW ENERGY INC.	2013-03-31
CRUIUS ENERGY TRUST	2013-03-31
CROCOTTA ENERGY INC.	2013-03-31
CYBERPLEX INC.	2013-03-31
DEJOUR ENERGY INC.	2013-03-31
DELPHI ENERGY CORP.	2013-03-31
DENBURY RESOURCES INC.	2013-03-31

## RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
DETOUR GOLD CORPORATION	2013-03-31
DHX MEDIA LTD.	2013-03-31
DIRECTCASH PAYMENTS INC.	2013-03-31
DISTILLERIES CORBY LIMITEE (LES)	2013-03-31
DOMINION CITRUS INCOME FUND	2013-03-30
DOMINION CITRUS LIMITED	2013-03-30
DUNDEE CORPORATION	2013-03-31
E-L FINANCIAL CORPORATION LIMITED	2013-03-31
EAGLE ENERGY TRUST	2013-03-31
EGI FINANCIAL HOLDINGS INC.	2013-03-31
ELECTROVAYA INC.	2013-03-31
ELEMENT FINANCIAL CORPORATION	2013-03-31
EMERA INCORPORATED	2013-03-31
ENERCARE INC.	2013-03-31
ENERCARE SOLUTIONS INC.	2013-03-31
ENERFLEX LTD.	2013-03-31
ENERGY FUELS INC.	2013-03-31
ENERPLUS CORPORATION	2013-03-31
ENSIGN ENERGY SERVICES INC.	2013-03-31
ENTREPRISES MINIERES GLOBEX INC.	2013-03-31
EPCOR UTILITIES INC.	2013-03-31
EQUAL ENERGY LTD.	2013-03-31
EQUITABLE GROUP INC.	2013-03-31
ERDENE RESOURCE DEVELOPMENT CORPORATION	2013-03-31
ESPIAL GROUP INC.	2013-03-31
EURO RESSOURCES S.A.	2013-03-31
EXCHANGE INCOME CORPORATION	2013-03-31
EXPLOITATION MINIERE GOLDGROUP INC.	2013-03-31
EXTENDICARE INC.	2013-03-31
FAM REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2013-03-31
FEDERATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUEBEC	2013-03-31
FIDUCIE CARTE DE CREDIT OR	2013-03-31
FIDUCIE D'ACTIFS HSBC CANADA	2013-03-31
FIDUCIE D'INVESTISSEMENT IMMOBILIER PARTNERS	2013-03-31
FIDUCIE DE CAPITAL INDUSTRIELLE ALLIANCE	2013-03-31
FIDUCIE DE LINGOTS DE PLATINE ET DE PALLADIUM MATERIELS SPROTT	2013-03-31
FIDUCIE DE PLACEMENT IMMOBILIER INTERNATIONALE DUNDEE	2013-03-31
FINANCIERE SUN LIFE INC.	2013-03-31
FIRST MAJESTIC SILVER CORP.	2013-03-31
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER BTB	2013-03-31
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER COMINAR	2013-03-31
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER CROMBIE	2013-03-31
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER H&R	2013-03-31
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER INNVEST	2013-03-31
FONDS DE REVENU NORANDA	2013-03-31
FORAGE ORBIT GARANT INC.	2013-03-31
FOREMOST INCOME FUND	2013-03-31
FORTRESS PAPER LTD.	2013-03-31
FP NEWSPAPERS INC.	2013-03-31
FREEHOLD ROYALTIES LTD.	2013-03-31
GABRIEL RESOURCES LTD.	2013-03-31

## RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
GAZ METRO INC.	2013-03-31
GENERAL DONLEE CANADA INC.	2013-03-31
GEOPETRO RESOURCES COMPANY	2013-03-31
GEOVIC MINING CORP.	2013-03-31
GLACIER MEDIA INC.	2013-03-31
GLEN EAGLE RESOURCES INC.	2013-03-31
GLOBAL ALUMINA CORPORATION	2013-03-31
GLUSKIN SHEFF + ASSOCIES INC.	2013-03-31
GOLDEN MINERALS COMPANY	2013-03-31
GOLDEN QUEEN MINING CO. LTD.	2013-03-31
GREENSHIELD EXPLORATIONS LIMITED	2013-03-31
GROUPE BMTC INC.	2013-03-31
GROUPE CANAM INC.	2013-03-30
GROUPE CVTECH INC.	2013-03-31
GROUPE HNZ INC.	2013-03-31
GROUPE IBI INC.	2013-03-31
GROUPE INTERTAPE POLYMER INC. (LE)	2013-03-31
GROUPE TMX LIMITEE	2013-03-31
GVIC COMMUNICATIONS CORP.	2013-03-31
GWR GLOBAL WATER RESOURCES CORP.	2013-03-31
H&R FINANCE TRUST	2013-03-31
HANFENG EVERGREEN INC.	2013-03-31
HARDWOODS DISTRIBUTION INC.	2013-03-31
HARTCO INC.	2013-03-31
HARVEST OPERATIONS CORP.	2013-03-31
HOLLOWAY LODGING CORPORATION	2013-03-31
HUNTINGDON CAPITAL CORP.	2013-03-31
HYDRO ONE INC.	2013-03-31
H2O INNOVATION INC.	2013-03-31
IMPERIAL METALS CORPORATION	2013-03-31
INDUSTRIELLE ALLIANCE, ASSURANCES ET SERVICES FINANCIERS INC.	2013-03-31
INDUSTRIES AVCORP INC. (LES)	2013-03-31
INDUSTRIES DOREL INC. (LES)	2013-03-31
INDUSTRIES LASSONDE INC.	2013-03-30
INFRASTRUCTURES ARMTEC INC.	2013-03-31
INNERGEX ENERGIE RENOUVELABLE INC.	2013-03-31
INOVALIS REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2013-03-31
INSIGNIA ENERGY LTD.	2013-03-31
INTEGRATED ASSET MANAGEMENT CORP.	2013-03-31
INTELGENX TECHNOLOGIES CORP.	2013-03-31
INTER PIPELINE FUND	2013-03-31
INTERMAP TECHNOLOGIES CORPORATION	2013-03-31
INTERNATIONAL FOREST PRODUCTS LIMITED	2013-03-31
INTERNATIONAL MINERALS CORPORATION	2013-03-31
INTERRENT REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2013-03-31
ISOTECHNIKA PHARMA INC.	2013-03-31
IVANHOE ENERGY INC.	2013-03-31
IVANPLATS LIMITED	2013-03-31
IVERNIA INC.	2013-03-31
JAGUAR FINANCIAL CORPORATION	2013-03-31
JAGUAR MINING INC.	2013-03-31

## RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
JAYDEN RESOURCES INC.	2013-03-31
JURA ENERGY CORPORATION	2013-03-31
K-BRO LINEN INC.	2013-03-31
KATANGA MINING LIMITED	2013-03-31
KEG ROYALTIES INCOME FUND (THE)	2013-03-31
KEYREIT	2013-03-31
KINGSWAY FINANCIAL SERVICES INC.	2013-03-31
KINGSWAY LINKED RETURN OF CAPITAL TRUST (24421)	2013-03-31
KINGSWAY NOTE TRUST (24320)	2013-03-31
KOBEX MINERALS INC.	2013-03-31
KONTRON AG	2013-03-31
LABORATOIRES PALADIN INC.	2013-03-31
LAKE SHORE GOLD CORP.	2013-03-31
LANESBOROUGH REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2013-03-31
LEGACY OIL + GAS INC.	2013-03-31
LEISUREWORLD SENIOR CARE CORPORATION	2013-03-31
LEXAM VG GOLD INC.	2013-03-31
LGX OIL + GAS INC.	2013-03-31
LOGAN INTERNATIONAL INC.	2013-03-31
LOJACK CORPORATION	2013-03-31
LONGVIEW OIL CORP.	2013-03-31
LUCARA DIAMOND CORP.	2013-03-31
MAGELLAN AEROSPACE CORPORATION	2013-03-31
MAGNA INTERNATIONAL INC.	2013-03-31
MANULIFE FINANCE (DELAWARE), L.P.	2013-03-31
MARATHON OIL CORPORATION	2013-03-31
MATRIX ASSET MANAGEMENT INC.	2013-03-31
MCAN MORTGAGE CORPORATION	2013-03-31
MDN INC.	2013-03-31
MEDICAGO INC.	2013-03-31
MEDICAL FACILITIES CORPORATION	2013-03-31
MERRILL LYNCH & CO. INC.	2013-03-31
MERUS LABS INTERNATIONAL INC.	2013-03-31
METAUX HINTERLAND INC. (LES)	2013-03-31
METHYLGENE INC.	2013-03-31
MFC INDUSTRIAL LTD.	2013-03-31
MICROBIX BIOSYSTEMS INC.	2013-03-31
MILESTONE APARTMENTS REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2013-03-31
MILL CITY GOLD CORP.	2013-03-31
MINES AGNICO EAGLE LIMITEE	2013-03-31
MINES AURIZON LTEE	2013-03-31
MINES D'OR DYNACOR INC.	2013-03-31
MINES MONETA PORCUPINE INC. (LES)	2013-03-31
MINES RICHMONT INC.	2013-03-31
MIOCENE METALS LIMITED	2013-03-31
MOLYCOP, INC.	2013-03-31
MOOD MEDIA CORPORATION	2013-03-31
MORGUARD CORPORATION	2013-03-31
NEVSUN RESOURCES LTD.	2013-03-31
NEW FLYER INDUSTRIES INC.	2013-03-31
NEW MILLENNIUM IRON CORP.	2013-03-31
NEW PACIFIC METALS CORP.	2013-03-31

## RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
NORD GOLD N.V.	2013-03-31
NORTHSTAR HEALTHCARE INC.	2013-03-31
NOVA GAS TRANSMISSION LTD.	2013-03-31
NOVA SCOTIA POWER INC.	2013-03-31
NOVEKO INTERNATIONAL INC.	2013-03-31
NPS PHARMACEUTICALS, INC.	2013-03-31
NUINSCO RESOURCES LIMITED	2013-03-31
ONCOLYTICS BIOTECH INC.	2013-03-31
ONCOTHYREON INC.	2013-03-31
ONEX CORPORATION	2013-03-31
OR AURICO INC.	2013-03-31
ORACLE MINING CORPORATION	2013-03-31
ORBITE ALUMINAE INC.	2013-03-31
OREZONE GOLD CORPORATION	2013-03-31
ORSU METALS CORPORATION	2013-03-31
PAN AMERICAN SILVER CORP.	2013-03-31
PAPIERS TISSU KP INC.	2013-03-31
PARALLEL ENERGY TRUST	2013-03-31
PAREX RESOURCES INC.	2013-03-31
PEMBINA PIPELINE CORPORATION	2013-03-31
PERPETUAL ENERGY INC.	2013-03-31
PETHEALTH INC.	2013-03-31
PETROLES CALVALLEY INC. (LES)	2013-03-31
PETROMINERALES LTD.	2013-03-31
PEYTO EXPLORATION & DEVELOPMENT CORP.	2013-03-31
PFB CORPORATION	2013-03-31
PILOT GOLD INC.	2013-03-31
PINETREE CAPITAL LTD.	2013-03-31
PLATINO ENERGY CORP.	2013-03-31
PNI DIGITAL MEDIA INC.	2013-03-31
POSERA HDX LIMITED	2013-03-31
POTASH RIDGE CORPORATION	2013-03-31
POWER CORPORATION DU CANADA	2013-03-31
PREMIER GOLD MINES LIMITED	2013-03-31
PREMIUM BRANDS HOLDINGS CORPORATION	2013-03-30
PRIMARY ENERGY RECYCLING CORPORATION	2013-03-31
PRIME MERIDIAN RESOURCES CORP.	2013-03-31
PRODUITS FORESTIERS RESOLU INC.	2013-03-31
PROSEP INC.	2013-03-31
PULSE SEISMIC INC.	2013-03-31
PURE INDUSTRIAL REAL ESTATE TRUST	2013-03-31
QMX GOLD CORPORATION	2013-03-31
QUESTERRE ENERGY CORPORATION	2013-03-31
RAINMAKER ENTERTAINMENT INC.	2013-03-31
RAM POWER, CORP.	2013-03-31
REDLINE COMMUNICATIONS GROUP INC.	2013-03-31
REGAL LIFESTYLE COMMUNITIES INC.	2013-03-31
RESPONSE BIOMEDICAL CORP.	2013-03-31
RESSOURCES ARMISTICE CORP.	2013-03-31
RESSOURCES CLAUDE INC. (LES)	2013-03-31
RESSOURCES STRATECO INC.	2013-03-31
RESSOURCES THUNDERMIN INC.	2013-03-31

## RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
RESSOURCES YORBEAU INC. (LES)	2013-03-31
RETROCOM MID-MARKET REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2013-03-31
REVETT MINERALS INC.	2013-03-31
RICHARDS PACKAGING INCOME FUND	2013-03-31
RMP ENERGY INC.	2013-03-31
ROCKY MOUNTAIN DEALERSHIPS INC.	2013-03-31
RONA INC.	2013-03-31
ROYAL HOST INC.	2013-03-31
RUBICON MINERALS CORPORATION	2013-03-31
SALIX PHARMACEUTICALS, LTD.	2013-03-31
SANTONIA ENERGY INC.	2013-03-31
SAVARIA CORPORATION	2013-03-31
SECURE ENERGY SERVICES INC.	2013-03-31
SEMAFO INC.	2013-03-31
SENVEST CAPITAL INC.	2013-03-31
SERVICES IMMOBILIERS BROOKFIELD INC.	2013-03-31
SHAWCOR LTEE	2013-03-31
SHORELINE ENERGY CORP.	2013-03-31
SILVER WHEATON CORP.	2013-03-31
SILVERWILLOW ENERGY CORPORATION	2013-03-31
SIR ROYALTY INCOME FUND	2013-03-31
SOCIETE CANADIAN TIRE, LIMITEE (LA)	2013-03-30
SOCIETE DE FINANCEMENT GE CAPITAL CANADA	2013-03-31
SOCIETE FINANCIERE MANUVIE	2013-03-31
SOFTCHOICE CORPORATION	2013-03-31
SOLITARIO EXPLORATION & ROYALTY CORP.	2013-03-31
SOUTHGOBI RESOURCES LTD.	2013-03-31
SPECTRAL DIAGNOSTICS INC.	2013-03-31
SPROTT PHYSICAL GOLD TRUST	2013-03-31
SPROTT PHYSICAL SILVER TRUST	2013-03-31
SPROTT POWER CORP.	2013-03-31
SPYGLASS RESOURCES CORP.	2013-03-31
STAKEHOLDER GOLD CORP.	2013-03-31
STANTEC INC.	2013-03-31
STRONGCO CORPORATION	2013-03-31
STUDENT TRANSPORTATION INC.	2013-03-31
SUNSHINE BIOPHARMA, INC.	2013-03-31
SURE ENERGY INC.	2013-03-31
SURGE ENERGY INC.	2013-03-31
TAHOE RESOURCES INC.	2013-03-31
TDZ HOLDINGS INC.	2013-03-31
TEARLAB CORPORATION	2013-03-31
TEKMIRA PHARMACEUTICALS CORPORATION	2013-03-31
TELECOM ITALIA S.P.A.	2013-03-31
TELUS CORPORATION	2013-03-31
TERRAVEST CAPITAL INC.	2013-03-31
TOTAL ENERGY SERVICES INC.	2013-03-31
TOURMALINE OIL CORP.	2013-03-31
TREE ISLAND STEEL LTD.	2013-03-31
TREVALI MINING CORPORATION	2013-03-31
TRICAN WELL SERVICE LTD.	2013-03-31
TRICON CAPITAL GROUP INC.	2013-03-31

*RAPPORTS TRIMESTRIELS*

	Date du document
TRUE NORTH APARTMENT REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2013-03-31
TUCKAMORE CAPITAL MANAGEMENT INC.	2013-03-31
TUCOWS INC.	2013-03-31
TURBO POWER SYSTEMS INC.	2013-03-31
TURQUOISE HILL RESOURCES LTD.	2013-03-31
TUSCANY INTERNATIONAL DRILLING INC.	2013-03-31
TVI PACIFIC INC.	2013-03-31
TWIN BUTTE ENERGY LTD.	2013-03-31
UNION GAS LIMITED	2013-03-31
URANIUM ONE INC.	2013-03-31
VALENER INC.	2013-03-31
VECIMA NETWORKS INC.	2013-03-31
VERMILION ENERGY INC.	2013-03-31
VICTORY NICKEL INC.	2013-03-31
VICWEST INC.	2013-03-31
VILLAGE FARMS INTERNATIONAL, INC.	2013-03-31
VOLTA RESOURCES INC.	2013-03-31
WALLBRIDGE MINING COMPANY LIMITED	2013-03-31
WESDOME GOLD MINES LTD.	2013-03-31
WESTAIM CORPORATION (THE)	2013-03-31
WESTCOAST ENERGY INC.	2013-03-31
WESTERN COPPER AND GOLD CORPORATION	2013-03-31
WHITE TIGER GOLD LTD.	2013-03-31
WI-LAN INC.	2013-03-31
WILMINGTON CAPITAL MANAGEMENT INC.	2013-03-31
WORLD ENERGY SOLUTIONS, INC.	2013-03-31
WPT INDUSTRIAL REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2013-03-31
XEBEC ADSORPTION INC.	2013-03-31
ZARGON OIL & GAS LTD.	2013-03-31
ZAZA ENERGY CORPORATION	2013-03-31
5N PLUS INC.	2013-03-31

*ÉTATS FINANCIERS ANNUELS*

	Date du document
ALLBANC SPLIT CORP.	2013-03-10
CORPORATIONS UNIES LIMITEE	2013-03-31
MERRILL LYNCH FINANCIAL ASSETS INC.	2012-12-31
PROSEP INC.	2012-12-31
RESSOURCES ROBEX INC.	2012-12-31
SLAM EXPLORATION LTD.	2013-01-31
SWISHER HYGIENE INC.	2012-12-31

*RAPPORTS ANNUELS*

	Date du document
ALLBANC SPLIT CORP.	2013-03-10
CORPORATIONS UNIES LIMITEE	2013-03-31
MERRILL LYNCH FINANCIAL ASSETS INC.	2012-12-31



<i>RAPPORTS ANNUELS</i>	
	Date du document
PROSEP INC.	2012-12-31
RESSOURCES ROBEX INC.	2012-12-31
SLAM EXPLORATION LTD.	2013-01-31
SWISHER HYGIENE INC.	2012-12-31

<i>CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION</i>	
	Date du document
ALAMOS GOLD INC.	
ATMANCO INC.	
CAPITAL BLF INC.	
COMMERCIAL SOLUTIONS INC.	
COUNSEL CORPORATION	
DEANS KNIGHT INCOME CORPORATION	
DUNDEE ENERGY LIMITED	
ELEMENT FINANCIAL CORPORATION	
ENSECO ENERGY SERVICES CORP.	
EUROGAS INTERNATIONAL INC.	
EXPLOITATION MINIERE GOLDGROUP INC.	
FONDS DE DIVIDENDES ALTAMIRA INC. (#6226)	
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER INNVEST	
GEOVIC MINING CORP.	
GREAT CANADIAN GAMING CORPORATION	
GROUPE CVTECH INC.	
GROUPE ODESIA INC.	
HUMBOLDT CAPITAL CORPORATION	
HUNTINGDON CAPITAL CORP.	
INTERRENT REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	
IVERNIA INC.	
JUNEX INC.	
LEADER ENERGY SERVICES LTD.	
MILLROCK RESOURCES INC.	
MIOCENE METALS LIMITED	
MISTANGO RIVER RESOURCES INC.	
NEOVASC INC.	
OYSTER OIL AND GAS LTD.	
PENN WEST PETROLEUM LTD.	
PEYTO EXPLORATION & DEVELOPMENT CORP.	
QUESTERRE ENERGY CORPORATION	
RAM POWER, CORP.	
REITMANS (CANADA) LIMITEE	
RESSOURCES KWG INC.	
REVETT MINERALS INC.	
SIERRA METALS INC.	
SOCIETE D'INVESTISSEMENT ALTAFUND (#6226)	
TASEKO MINES LIMITED	
TIMES THREE WIRELESS INC.	
TOURMALINE OIL CORP.	
TVI PACIFIC INC.	



*CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION*

	Date du document
WESTERNZAGROS RESOURCES LTD.	
WILDCAT EXPLORATIONS LTD.	

*NOTICE ANNUELLE*

	Date du document
ALLBANC SPLIT CORP.	2013-03-10
CORPORATIONS UNIES LIMITEE	2013-03-31
FONDS CANADIEN DE REVENU DIVERSIFIE O'LEARY (#32761)	2011-12-31
MERRILL LYNCH FINANCIAL ASSETS INC.	2012-12-31
PROSEP INC.	2012-12-31
SWISHER HYGIENE INC.	2012-12-31
TRUE NORTH APARTMENT REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2012-12-31
URANIUM PARTICIPATION CORPORATION	2013-02-28

## ANNEXE 2 DÉCLARATIONS D'INITIÉS CONFORMES (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)

**Liste des symboles SEDI**

À partir du 1<sup>er</sup> novembre 2010, le délai de dépôt d'une déclaration d'initié passera donc à cinq jours civils (sauf pour les déclarations initiales).

<b>RELATIONS AVEC L'ÉMETTEUR ASSUJETTI</b>	45 : Contrepartie d'un bien	* : L'astérisque en regard d'un solde de clôture signifie que l'initié ou son agent déposant a aussi indiqué un solde calculé par lui-même lorsque l'opération a été déposée.
1 : Émetteur assujetti ayant acquis ses propres titres	46 : Contrepartie de services	
2 : Filiale de l'émetteur assujetti	47 : Acquisition ou aliénation par don	
3 : Porteur de titres qui détient en propriété véritable ou contrôle plus de % des titres d'un émetteur assujetti (Loi sur les valeurs mobilières du Québec – 10 % d'une catégorie d'actions) comportant le droit de vote ou droit de participer, sans limite, au bénéficiaire et au partage en cas de liquidation.	48 : Acquisition par héritage ou aliénation par legs	
4 : Administrateur d'un émetteur assujetti	<b>Dérivés émis par l'émetteur</b>	<b>AVIS</b>
5 : Dirigeant d'un émetteur assujetti	50 : Attribution d'options	L'information publiée dans cette annexe est tirée du rapport hebdomadaire produit par le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI).
6 : Administrateur ou dirigeant d'un porteur de titres visé en 3	51 : Levée d'options	
7 : Administrateur ou dirigeant d'un initié à l'égard de l'émetteur assujetti ou d'une filiale de l'émetteur assujetti, autre que 4, 5 et 6	52 : Expiration d'options	
8 : Initié présumé – six mois avant de devenir initié	53 : Attribution de bons de souscription	
<b>NATURE DE L'OPÉRATION</b>	54 : Exercice de bons de souscription	
<b>Généralités</b>	55 : Expiration de bons de souscription	
00 : Solde d'ouverture – Déclaration initiale format SEDI	56 : Attribution de droits de souscription	
10 : Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	57 : Exercice de droits de souscription	
11 : Acquisition ou aliénation effectuée privément	58 : Expiration de droits de souscription	
15 : Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	59 : Exercice au comptant	
16 : Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	<b>Dérivés émis par un tiers</b>	
22 : Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, un regroupement ou une acquisition	70 : Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	
30 : Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	71 : Exercice d'un dérivé émis par un tiers	
35 : Dividende en actions	72 : Autre règlement d'un dérivé émis par un tiers	
36 : Conversion ou échange	73 : Expiration d'un dérivé émis par un tiers	
37 : Division ou regroupement d'actions	<b>Divers</b>	
38 : Rachat – annulation	90 : Changements relatifs à la propriété	
40 : Vente à découvert	97 : Autres	
	99 : Correction d'information	
	<b>NATURE DE L'EMPRISE</b>	
	D : Propriété directe	
	I : Propriété indirecte	
	C : Contrôle	
	<b>AUTRES MENTIONS</b>	
	O : Opération originale	
	M : Première modification	
	M' : Deuxième modification	
	M" : Troisième modification, etc.	
	R : Opération déclarée hors délai (en retard).	

Les initiés ou leurs agents autorisés sont responsables des informations entrées dans le système et, par conséquent, de celles contenues dans le présent rapport. L'information entrée directement dans SEDI prévaut toutefois sur celle présentée cidessous. Certaines informations entrées par les initiés ou leurs agents, qui ne sont pas automatiquement traduites par le système, peuvent être publiées en français ou en anglais. Le personnel de l'Autorité rappelle aux initiés qu'ils doivent, en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières, déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujetti au Québec dans un délai de 10 jours, sauf dans certains cas précis. Ces opérations doivent être rapportées de façon exacte et claire. Pour informations, veuillez communiquer avec l'Autorité des marchés financiers.

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-ri- se	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
<b>Aastra Technologies Limited</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Shortall, Gerald John	4		O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	100	18.3900	5 000
<b>ACTIVEnergy Income Fund</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Activenergy Income Fund	1		O	2013-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	400	7.3000	28 174 261
<b>Agrium Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Henry, Susan A.	4		O	2013-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	100	91.1260	200
<b>Alacer Gold Corp.</b>									
<i>CHESS Depositary Interests</i>									
Williams, Rohan I.	4, 5		O	2013-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	19 802		1 022 343*
<i>RSU</i>									
Williams, Rohan I.	4, 5	R	O	2013-05-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	19 802		19 801*
			O	2013-05-09	D	38 - Rachat ou annulation	(19 802)		(1)
<b>Alamos Gold Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
McCluskey, John	4, 5		O	2013-04-11	D	51 - Exercice d'options	20 000	9.8000	311 600*
<i>Options</i>									
McCluskey, John	4, 5		O	2013-04-11	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	12.3500	
		R	M	2013-04-11	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	9.8000	1 430 000*
<b>Alimentation Couche-Tard Inc.</b>									
<i>Actions à droit de vote subalterne Catégorie B</i>									
Paré, Raymond	5		O	2013-05-13	D	51 - Exercice d'options	6 200	17.9100	23 200
			O	2013-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(3 997)	60.9927	19 203
			O	2013-05-13	D	97 - Autre	(2 203)	60.9927	17 000
<i>Options</i>									
Paré, Raymond	5		O	2013-05-13	D	51 - Exercice d'options	(6 200)	17.9100	55 000
<b>Alphinat inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ste-Marie, Benoit	4		O	2013-05-07	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	7 000	0.0600	2 259 000*
<b>AltaGas Ltd.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Baines, Jeremy Robert	5		O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(1 000)	38.5000	36 495
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(1 000)	38.4800	35 495
			O	2013-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(1 000)	38.7500	34 495
Bracken, James B	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'un régime d'actionnariat	55	29.7200	
			M	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'un régime d'actionnariat	55	29.7200	8 512
			O	2013-05-08	D	51 - Exercice d'options	5 000	21.0500	
			M	2013-05-08	D	51 - Exercice d'options	5 000	21.0500	13 812
			O	2013-05-08	D	51 - Exercice d'options	10 000	23.8000	
			M	2013-05-08	D	51 - Exercice d'options	10 000	23.8000	23 812
<i>Options at \$21.05 expiring December 16, 2020</i>									
Bracken, James B	5		O	2013-05-08	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	21.0500	
			M	2013-05-08	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	21.0500	5 000
<i>Options at \$23.80 expiring April 21, 2015</i>									
Bracken, James B	5		O	2013-05-08	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	23.8000	
			M	2013-05-08	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	23.8000	0

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Anaconda Mining Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Angelo, Dustin	4, 5		O	2013-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	31 000	0.0820USD	1 088 019
			O	2013-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 000	0.0820USD	1 097 019
Spouse	PI		O	2013-05-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.0820USD	85 000
<b>Argent NSX inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
van Hoof, Johannes Henricus Cornelis Van Hoof Industrial Holdings Ltd.	4, 5, 3		O	2013-05-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	48 000	0.0450	11 774 100
	PI		O	2013-05-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.0450	11 776 100
<b>Arsenal Energy Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
MacKay, Ronald Neil 101029936 Saskatchewan Ltd.	4		O	2013-05-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	163 000	0.4000	4 289 900
Petrie, Derek Darlene Petrie - Spouse	4		O	2013-05-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.4100	450 000
	PI		O	2013-05-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	21 000	0.4150	471 000
			O	2013-05-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 000	0.4000	480 000
Derek Petrie - RRSP	PI		O	2013-05-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.4100	1 571 100
<i>Options</i>									
LAWRENCE, JOHN PAUL	5		O	2013-05-13	D	52 - Expiration d'options	(300 000)	0.6200	1 180 000*
van Winkoop, Anthony Robert	5		O	2013-05-13	D	52 - Expiration d'options	(336 000)	0.6000	1 360 000
<b>Artis Real Estate Investment Trust</b>									
<i>Options</i>									
Green, James	5		O	2013-05-13	D	51 - Exercice d'options	(1 000)	11.2800	467 000
<i>Parts</i>									
Green, James	5		O	2013-05-13	D	51 - Exercice d'options	1 000	11.2800	36 000
<b>ATCO LTD.</b>									
<i>Actions sans droit de vote Class I</i>									
Charlton, Loraine M. Children	7		O	2002-05-18	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-05-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18	94.0800	18
RRSP	PI		O	2013-05-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	28	94.0800	278
<b>Australian REIT Income Fund</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Australian REIT Income Fund	1		O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500		500
			O	2013-05-09	D	38 - Rachat ou annulation	(500)		0
<b>Axia NetMedia Corporation</b>									
<i>Options</i>									
Phillips, Robert L.	4		O	2013-04-10	D	52 - Expiration d'options	(10 000)		40 000
<b>Banque de Montréal</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bank of Montreal	1		O	2013-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	64.0700	450 000
			O	2013-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	64.2200	450 000
			O	2013-04-03	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	63.6500	450 000
			O	2013-04-04	D	38 - Rachat ou annulation	(150 000)		300 000
			O	2013-04-05	D	38 - Rachat ou annulation	(150 000)		300 000
			O	2013-04-08	D	38 - Rachat ou annulation	(150 000)		300 000
			O	2013-04-04	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	62.9800	450 000
			O	2013-04-05	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	61.9300	450 000
			O	2013-04-08	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	62.1600	450 000
			O	2013-04-09	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	62.8300	600 000
			O	2013-04-09	D	38 - Rachat ou annulation	(150 000)		450 000
			O	2013-04-10	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	63.3000	600 000
			O	2013-04-10	D	38 - Rachat ou annulation	(150 000)		450 000

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Bauer Performance Sports Ltd.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dachsteiner, Paul L.	5		O	2013-05-07	D	51 - Exercice d'options	4 979	3.4900	6 279
<i>Options Rollover Options</i>									
Dachsteiner, Paul L.	5		O	2013-05-07	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	3.4900	73 407
<b>Bonavista Energy Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Kobelka, Dean Mark			O	2013-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)	15.9400	49 893
MacPhail, Keith A.J. 1136050 Alberta Ltd.	4, 5 PI		O	2013-05-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	15.9500	4 205 223
			O	2013-05-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	15.9600	4 200 223
Poelzer, Ronald J.M.	4, 5		O	2013-05-09	D	90 - Changements relatifs à la propriété	118 000	16.0300	309 884
Louise Poelzer	PI		O	2013-05-09	I	90 - Changements relatifs à la propriété	82 000	16.0300	479 263
Opus Capital Corp.	PI		O	2013-05-09	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(200 000)		2 243 954
Skehar, Jason Edward	4, 5		O	2013-05-07	D	51 - Exercice d'options	14 800	9.1000	94 315
			O	2013-05-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 800)	16.0100	79 515
<i>Common Share Rights (TURIPS)</i>									
Skehar, Jason Edward	4, 5		O	2013-05-07	D	51 - Exercice d'options	(14 800)	9.1000	125 075
<b>Borex inc.</b>									
<i>Options Options d'achat d'actions ordinaires</i>									
Aird, Sylvain	7, 5		O	2013-05-07	D	50 - Attribution d'options	13 417	10.2900	85 197
Aubut, Denis	5		O	2013-05-07	D	50 - Attribution d'options	7 118	10.2900	62 020
Decostre, Patrick	5		O	2013-05-07	D	50 - Attribution d'options	10 750	10.2900	66 980
Girardin, Hugues	7, 5		O	2013-05-07	D	50 - Attribution d'options	8 344	10.2900	62 995
Lemaire, Patrick	4, 7, 5		O	2013-05-07	D	50 - Attribution d'options	56 292	10.2900	407 697
Ouellet, Gabriel	5		O	2013-05-07	D	50 - Attribution d'options	3 093	10.2900	19 556
Thibodeau, Jean-François	7, 5		O	2013-05-07	D	50 - Attribution d'options	24 536	10.2900	270 239
<b>Boston Pizza Royalties Income Fund</b>									
<i>Parts</i>									
Boston Pizza Royalties Income Fund	1		O	2013-05-08	D	38 - Rachat ou annulation	5 600	23.4363	94 100
			O	2013-05-09	D	38 - Rachat ou annulation	3 100	23.5423	97 200
			O	2013-05-10	D	38 - Rachat ou annulation	3 800	23.8039	101 000
<b>Brookfield Asset Management Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires Class A Limited Voting</i>									
Freedman, Joseph Stuart	5		O	2013-05-14	D	51 - Exercice d'options	200 000	20.4178	200 000
			O	2013-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200 000)	38.5173	0
Vaughan, Benjamin Michael	7		O	2013-05-10	D	51 - Exercice d'options	33 750	13.3659	34 250
			O	2013-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(33 750)	38.3514	500
<i>Options</i>									
Freedman, Joseph Stuart	5		O	2013-05-14	D	51 - Exercice d'options	(200 000)	20.4178	822 500
Vaughan, Benjamin Michael	7		O	2013-05-10	D	51 - Exercice d'options	(33 750)	13.3659	1 168 124
<b>Brookfield Infrastructure Partners L.P.</b>									
<i>Parts de société en commandite</i>									
Pannell, Derek George	7		O	2013-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	38.6000	22 320
<b>Brookfield Office Properties Inc.</b>									

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Titre</b>									
<b>Initié</b>									
Porteur inscrit									
<i>Actions ordinaires</i>									
Beisner, Edward Francis	7		O	2013-05-07	D	51 - Exercice d'options	21 684	13.0800USD	21 684
			O	2013-05-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(21 684)	18.8795USD	0
<i>Deferred Units</i>									
Cahill, William T.	4		O	2013-05-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	236		29 127
			O	2013-05-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	686		29 813
Hegarty, Michael	4		O	2013-05-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	67		8 332
			O	2013-05-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	755		9 087
Liebman, Lance Malcolm	7, 6		O	2013-05-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	214		26 518
			O	2013-05-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	686		27 204
Massey, Paul John Jr.	4		O	2013-05-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	24		3 018
			O	2013-05-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 372		4 390
McDonald, Fergus Allan	4		O	2013-05-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	40		5 018
			O	2013-05-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	755		5 773
Stelzl, Robert L.	4		O	2013-05-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	213		26 368
			O	2013-05-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	892		27 260
<i>Options</i>									
Beisner, Edward Francis	7		O	2013-05-07	D	51 - Exercice d'options	(21 684)	13.0800USD	197 188
<b>Brookfield Property Partners L.P.</b>									
<i>Parts de société en commandite</i>									
Valente Vías, José Ramón	4								
Chronus Services Ltd.	PI		O	2013-04-15	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-05-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 800	22.5100USD	8 800
<b>Brookfield Renewable Energy Partners L.P.</b>									
<i>Unit Appreciation Rights of BPUSHA</i>									
Chaubal, Amol	7		O	2013-05-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	25 000		25 000
<b>Calfrac Well Services Ltd.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Baker, Kevin Robert	4		O	2013-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	27.6100	157 037
			O	2013-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	27.6200	156 437
			O	2013-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	27.6400	155 737
			O	2013-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	27.6500	155 637
			O	2013-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 500)	27.6600	152 137
			O	2013-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	27.6700	150 337
			O	2013-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	27.6900	149 937
			O	2013-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	27.7200	149 437
			O	2013-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	27.7300	149 037
			O	2013-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	27.7400	148 637
			O	2013-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	27.8400	148 437
			O	2013-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	27.8500	148 237
			O	2013-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	27.6500	147 937
			O	2013-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	27.6600	147 637
			O	2013-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	27.6700	146 537
			O	2013-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	27.6800	145 537
			O	2013-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	27.6900	145 037
			O	2013-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	27.7200	143 337
			O	2013-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	27.7300	142 437
			O	2013-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	27.7400	141 337
			O	2013-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	27.7500	140 737
			O	2013-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	27.7600	139 337
			O	2013-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	27.7700	138 537
			O	2013-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	27.7800	138 237
			O	2013-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	27.7900	137 737

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Options 2004 Stock Option Plan</b>									
<i>Mignault, Matthew</i>									
	5		O	2013-05-14	D	51 - Exercice d'options	200	8.3900	10 200*
			O	2013-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	27.7100	10 000*
			O	2013-05-14	D	51 - Exercice d'options	200	8.3900	10 200*
			O	2013-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	27.7000	10 000*
			O	2013-05-14	D	51 - Exercice d'options	2 100	8.3900	12 100*
			O	2013-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 100)	27.6400	10 000*
<i>Options 2004 Stock Option Plan</i>									
<i>Mignault, Matthew</i>									
	5		O	2013-05-14	D	51 - Exercice d'options	(200)	8.3900	39 300*
			O	2013-05-14	D	51 - Exercice d'options	(200)	8.3900	39 100*
			O	2013-05-14	D	51 - Exercice d'options	(2 100)	8.3900	37 000*
<b>Calian Technologies Ltd.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
<i>Calian Technologies Ltd</i>									
	1		O	2013-04-29	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	20.8500	1 400
			O	2013-04-30	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	20.8200	2 800
			O	2013-05-01	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	20.9300	4 200
			O	2013-05-01	D	38 - Rachat ou annulation	(4 200)		0
			O	2013-05-02	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	20.9500	1 400
			O	2013-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	21.0000	2 400
			O	2013-05-08	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	21.0000	3 800
			O	2013-05-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	20.7500	5 200
			O	2013-05-09	D	38 - Rachat ou annulation	(5 200)		0
			O	2013-05-10	D	38 - Rachat ou annulation	400	20.5500	400
			O	2013-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	20.7000	1 800
			O	2013-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	20.7000	3 200
			O	2013-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	(3 200)		0
<b>Calyx Bio-Ventures Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
<i>MacGregor, Stuart</i>									
	4	R	O	2012-12-14	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	500 000	0.3000	1 700 000*
		R	O	2012-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000 000	0.2950	2 700 000*
			O	2013-05-06	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privéement	(1 000 000)	0.2250	1 700 000*
<i>Bons de souscription</i>									
<i>MacGregor, Stuart</i>									
	4		O	2011-03-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-12-14	D	53 - Attribution de bons de souscription	250 000		250 000*
<b>Canada Lithium Corp.</b>									
<i>Débiteures convertibles</i>									
<i>McDonald, Ian James</i>									
	4		O	2009-08-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-05-15	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privéement	\$ 200.00	1000.0000	\$ 200.00
<b>Canadian Energy Services &amp; Technology Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
<i>Nieboer, Craig Frederick</i>									
	5		O	2013-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	12.5000	117 282
<i>Swanston, Paul Edward</i>									
	5		O	2013-05-15	D	51 - Exercice d'options	15 000	13.1300	28 398
			O	2013-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	13.1300	13 398
<i>Waugh, Jason Douglas</i>									
	5		O	2013-05-14	D	51 - Exercice d'options	700	12.7500	700
			O	2013-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	12.7500	0
			O	2013-05-14	D	51 - Exercice d'options	100	12.7300	100
			O	2013-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	12.7300	0
			O	2013-05-14	D	51 - Exercice d'options	8 500	12.7000	8 500
			O	2013-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 500)	12.7000	0
			O	2013-05-14	D	51 - Exercice d'options	2 200	12.6900	2 200
			O	2013-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 200)	12.6900	0
			O	2013-05-14	D	51 - Exercice d'options	600	12.6800	600
			O	2013-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	12.6800	0
			O	2013-05-14	D	51 - Exercice d'options	200	12.6700	200



Emetteur	Relation	Retard	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2013-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	12.6700	0
			O	2013-05-14	D	51 - Exercice d'options	3 400	12.6500	3 400
			O	2013-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 400)	12.6500	0
			O	2013-05-14	D	51 - Exercice d'options	1 900	12.6400	1 900
			O	2013-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	12.6400	0
			O	2013-05-14	D	51 - Exercice d'options	200	12.6200	200
			O	2013-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	12.6200	0
			O	2013-05-14	D	51 - Exercice d'options	600	12.6100	600
			O	2013-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	12.6100	0
			O	2013-05-14	D	51 - Exercice d'options	5 300	12.6000	5 300
			O	2013-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 300)	12.6000	0
			O	2013-05-14	D	51 - Exercice d'options	3 300	12.5900	3 300
			O	2013-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 300)	12.5900	0
			O	2013-05-14	D	51 - Exercice d'options	2 600	12.5800	2 600
			O	2013-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 600)	12.5800	0
			O	2013-05-14	D	51 - Exercice d'options	600	12.5700	600
			O	2013-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	12.5700	0
			O	2013-05-14	D	51 - Exercice d'options	500	12.5600	500
			O	2013-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	12.5600	0
			O	2013-05-14	D	51 - Exercice d'options	1 400	12.5500	1 400
			O	2013-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	12.5500	0
			O	2013-05-14	D	51 - Exercice d'options	200	12.5100	200
			O	2013-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	12.5100	0
			O	2013-05-14	D	51 - Exercice d'options	57 700	12.5000	57 700
			O	2013-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(57 700)	12.5000	0
<i>Options</i>									
Swanston, Paul Edward	5		O	2013-05-15	D	51 - Exercice d'options	(15 000)	4.8467	0
Waugh, Jason Douglas	5		O	2013-05-14	D	51 - Exercice d'options	(700)	4.8500	119 300
			O	2013-05-14	D	51 - Exercice d'options	(100)	4.8500	119 200
			O	2013-05-14	D	51 - Exercice d'options	(8 500)	4.8500	110 700
			O	2013-05-14	D	51 - Exercice d'options	(2 200)	4.8500	108 500
			O	2013-05-14	D	51 - Exercice d'options	(600)	4.8500	107 900
			O	2013-05-14	D	51 - Exercice d'options	(200)	4.8500	107 700
			O	2013-05-14	D	51 - Exercice d'options	(3 400)	4.8500	104 300
			O	2013-05-14	D	51 - Exercice d'options	(1 900)	4.8500	102 400
			O	2013-05-14	D	51 - Exercice d'options	(200)	4.8500	102 200
			O	2013-05-14	D	51 - Exercice d'options	(600)	4.8500	101 600
			O	2013-05-14	D	51 - Exercice d'options	(5 300)	12.6000	96 300
			O	2013-05-14	D	51 - Exercice d'options	(3 300)	4.8500	93 000
			O	2013-05-14	D	51 - Exercice d'options	(2 600)	4.8500	90 400
			O	2013-05-14	D	51 - Exercice d'options	(600)	4.8500	89 800
			O	2013-05-14	D	51 - Exercice d'options	(500)	4.8500	89 300
			O	2013-05-14	D	51 - Exercice d'options	(1 400)	4.8500	87 900
			O	2013-05-14	D	51 - Exercice d'options	(200)	4.8500	87 700
			O	2013-05-14	D	51 - Exercice d'options	(57 700)	12.5000	30 000
<i>Restricted Share Units</i>									
Boyer, Colin D	4		O	2010-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 570	13.2100	7 570
Carpenter, Rodney Lee	4, 6		O	2010-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 570	13.2100	7 570
Cochlan, Scott Robert	5		O	2010-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 839	13.2100	2 839
Hooks, John Michael	4		O	2010-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format			



Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-ri- se	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Canadian High Income Equity Fund</b>									
<i>Parts</i>									
Canadian High Income Equity Fund	1		O	2013-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	11.0800	5 000
			O	2013-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	11.0800	0
			O	2013-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	11.0000	5 000
			O	2013-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	11.0000	0
			O	2013-04-03	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	11.0000	2 500
			O	2013-04-03	D	38 - Rachat ou annulation	(2 500)	11.0000	0
			O	2013-04-03	D	38 - Rachat ou annulation	2 300	10.9500	2 300
			O	2013-04-03	D	38 - Rachat ou annulation	(2 300)	10.9500	0
			O	2013-04-04	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	10.9500	2 000
			O	2013-04-04	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	10.9500	0
			O	2013-04-08	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	10.9500	1 000
			O	2013-04-08	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	10.9500	0
			O	2013-04-10	D	38 - Rachat ou annulation	700	10.9900	700
			O	2013-04-10	D	38 - Rachat ou annulation	(700)	10.9900	0
			O	2013-04-15	D	38 - Rachat ou annulation	200	10.8100	200
			O	2013-04-15	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	10.8100	0
			O	2013-04-15	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	10.9600	5 000
			O	2013-04-15	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	10.9600	0
			O	2013-04-16	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	10.9500	5 000
			O	2013-04-16	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	10.9500	0
			O	2013-04-17	D	38 - Rachat ou annulation	600	10.9400	600
			O	2013-04-17	D	38 - Rachat ou annulation	(600)	10.9400	0
			O	2013-04-18	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	10.9100	3 000
			O	2013-04-18	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	10.9100	0
			O	2013-04-19	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	10.9700	3 000
			O	2013-04-19	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	10.9700	0
			O	2013-04-22	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	11.0600	3 000
			O	2013-04-22	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	11.0600	0
			O	2013-04-23	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	10.9500	1 600
			O	2013-04-23	D	38 - Rachat ou annulation	(1 600)	10.9500	0
			O	2013-04-23	D	38 - Rachat ou annulation	600	10.9600	600
			O	2013-04-23	D	38 - Rachat ou annulation	(600)	10.9600	0
			O	2013-04-23	D	38 - Rachat ou annulation	800	10.9700	800
			O	2013-04-23	D	38 - Rachat ou annulation	(800)	10.9700	0
			O	2013-04-24	D	38 - Rachat ou annulation	400	10.9700	400
			O	2013-04-24	D	38 - Rachat ou annulation	(400)	10.9700	0
			O	2013-04-26	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	11.0500	3 000
			O	2013-04-26	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	11.0500	0
			O	2013-04-30	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	11.1500	3 000
			O	2013-04-30	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	11.1500	0
<b>Canadian Natural Resources Limited</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Canadian Natural Resources Limited	1		O	2013-04-30	D	38 - Rachat ou annulation	1 000 000	31.8200	1 000 000
			O	2013-04-30	D	38 - Rachat ou annulation	1 000 000	31.3200USD	2 000 000
			O	2013-04-30	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000 000)	31.8200	1 000 000
			O	2013-04-30	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000 000)	31.3200USD	0

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Titre</b>									
<b>Initié</b>									
<b>Porteur inscrit</b>									
Laut, Stephen W.	5		O	2013-05-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	29.5500	2 124 562
			O	2013-05-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	29.5600	2 122 762
			O	2013-05-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	29.5800	2 122 462
			O	2013-05-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	29.5900	2 122 062
			O	2013-05-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	30.0700	2 120 662
			O	2013-05-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	30.0600	2 120 562
			O	2013-05-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	29.9200	2 120 362
			O	2013-05-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	29.9100	2 119 062
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	29.7500	2 117 562
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	29.8000	2 116 062
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	29.8500	2 115 062
			O	2013-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	29.7000	2 113 062
			O	2013-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	29.8500	2 112 062
<b>Canadian Oil Sands Limited</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Birkby, Philip	5		O	2013-05-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 790		4 790
<i>Performance Units</i>									
Birkby, Philip	5		O	2013-05-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 790)		10 158
			O	2013-05-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 711		
			M	2013-05-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 287		11 445
			O	2013-05-13	D	59 - Exercice au comptant	(2 998)		8 447
<b>Canexus Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
McAdam, William	4		O	2013-05-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	8.4334USD	15 000
<i>Deferred Share Units</i>									
McAdam, William	4		O	2013-05-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 667	8.9559	6 667
<b>CanWel Building Materials Group Ltd. (formerly, Canwel Holdings Corporation)</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Doman, Amardeip Singh	4		O	2013-05-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	61 676	2.4400	15 340 209
The Futura Corporation	PI		O	2013-05-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	58 200	2.4900	15 398 409
			O	2013-05-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	95 400	2.5400	15 493 809
Rosenfeld, Harry	6		O	2013-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	22 020	2.5300	94 262
Margaret Rosenfeld	PI		O	2013-05-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 050	2.5300	30 431
<b>Canyon Services Group Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Peskunowicz, Adolph Joseph John	5		O	2013-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 400	10.5400	110 750
<b>Capital BLF inc.</b>									
<i>Options</i>									
Blanchet, Claude	4		O	2012-05-28	D	52 - Expiration d'options	(412 500)		721 608
			O	2013-03-31	D	52 - Expiration d'options	(171 608)		1 870 360
Bourbonnais, François	4		O	2012-05-28	D	52 - Expiration d'options	(125 000)		204 602
			O	2013-03-31	D	52 - Expiration d'options	(154 602)		270 060
Fuoco, Dino	4		O	2012-05-28	D	52 - Expiration d'options	(125 000)		77 215
			O	2013-03-31	D	52 - Expiration d'options	(7 215)		290 060
Laflamme, Pierre	4		O	2012-05-28	D	52 - Expiration d'options	(187 500)		141 337
			O	2013-03-31	D	52 - Expiration d'options	(11 337)		350 060
Morin, Philippe	4		O	2012-05-28	D	52 - Expiration d'options	(125 000)		57 215
			O	2013-03-31	D	52 - Expiration d'options	(7 215)		50 000

Emetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Cascades inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Sellyn, Laurence G.	4		O	2013-05-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			20 000
Vachon, Sylvie	4		O	2013-05-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<b>CCL Industries Inc.</b>									
<i>Actions sans droit de vote Class B</i>									
Birkner, Gunther Johann	7		O	2013-05-08	D	51 - Exercice d'options	7 800	31.0000	31 836
			O	2013-05-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 700)	65.0000	25 136
			O	2013-05-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	65.0100	24 836
			O	2013-05-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	65.0150	24 736
			O	2013-05-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	65.0200	24 636
			O	2013-05-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	65.0250	24 536
			O	2013-05-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	65.0400	24 436
			O	2013-05-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	65.0500	24 336
			O	2013-05-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	65.0700	24 136
			O	2013-05-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	65.1350	24 036
			O	2013-05-09	D	51 - Exercice d'options	4 700	31.0000	28 736
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 600)	65.0300	24 136
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	65.0350	24 036
			O	2013-05-09	D	51 - Exercice d'options	5 500	20.9200	29 536
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	65.0400	29 336
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	65.0500	29 136
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	65.0100	29 036
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	65.0900	27 736
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 700)	65.0000	24 036
			O	2013-05-10	D	51 - Exercice d'options	750	20.9200	24 786
			O	2013-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	65.0400	24 586
			O	2013-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(550)	65.0000	24 036
			O	2013-05-10	D	51 - Exercice d'options	6 250	25.4800	30 286
			O	2013-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 250)	65.0000	24 036
			O	2013-05-10	D	51 - Exercice d'options	6 250	28.5000	30 286
			O	2013-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 250)	65.0000	24 036
			O	2013-05-10	D	51 - Exercice d'options	6 250	35.6500	30 286
			O	2013-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(650)	65.0000	29 636
			O	2013-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	65.1300	29 536
			O	2013-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	65.1900	29 136
			O	2013-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	65.0700	28 636
			O	2013-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	65.0500	27 536
			O	2013-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	65.0300	27 336
			O	2013-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	65.0100	27 036
			O	2013-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	65.0550	26 836
			O	2013-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 600)	65.1100	24 236
			O	2013-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	65.0600	24 136
			O	2013-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	65.0650	24 036
Lang, Donald G.	4, 5		O	2013-05-08	D	51 - Exercice d'options	17 200	20.9200	17 200
			O	2013-05-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	65.0500	15 200
			O	2013-05-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 700)	65.0000	6 500
			O	2013-05-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	64.8500	4 000
			O	2013-05-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	64.5500	2 500
			O	2013-05-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	64.5000	0
			O	2013-05-09	D	51 - Exercice d'options	6 000	20.9200	6 000
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	64.6100	5 800
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	64.6200	5 700
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	64.6300	5 500

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	64.7200	4 500
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	64.8500	3 500
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	65.0000	1 000
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	64.7700	0
			O	2013-05-10	D	51 - Exercice d'options	2 000	20.9200	2 000
			O	2013-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	64.5000	0
Snelgrove, Susan	5		O	2013-05-09	D	51 - Exercice d'options	1 250	20.9200	1 250
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	65.0000	1 150
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	65.0100	1 050
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 050)	65.0300	0
Vaidyanathan, Lalitha	5		O	2013-05-09	D	51 - Exercice d'options	25 000	20.9200	39 036
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	64.1200	38 936
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	64.1300	37 536
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	64.1400	37 436
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	64.1500	37 136
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	64.1700	36 936
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	64.1800	36 836
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	64.2200	36 536
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	64.2300	36 436
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	64.2500	36 336
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	64.2600	35 936
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	64.2700	35 836
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	64.2900	34 736
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	64.3000	34 436
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	64.3300	34 336
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	64.3600	34 236
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	64.4100	33 936
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	64.4200	33 636
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	64.4250	33 536
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	64.4400	33 236
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	64.4550	33 136
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	64.4600	32 836
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	64.4800	32 736
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	64.4950	32 636
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	64.5000	32 136
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	64.5200	31 936
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	64.5300	31 636
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	64.5400	31 336
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	64.5600	31 236
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	64.5700	30 736
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	64.5750	30 636
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	64.5900	30 436
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	64.6000	29 736
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	64.6100	29 236
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	64.6200	29 136
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	64.6300	28 336
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	64.6400	28 036
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	64.6500	27 436
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	64.6600	27 136
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	64.6700	26 936
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	64.6800	26 736
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	64.6850	26 636
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	64.6900	26 536
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	64.6950	26 336
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	64.7000	25 936
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	64.7050	25 736

Emetteur	Relation	Retard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	64.7100	25 536
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	64.7200	25 136
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	64.7300	25 036
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	64.7350	24 936
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	64.7400	24 736
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	64.7450	24 336
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	64.7500	24 036
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	64.7600	23 836
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	64.7650	23 636
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	64.7700	23 236
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	64.7750	23 136
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	64.7800	22 636
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	64.7900	21 936
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	64.7950	21 836
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 300)	64.8000	19 536
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	64.8050	19 436
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 200)	64.8100	17 236
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	64.8200	16 636
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	64.8300	16 536
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	64.8450	16 436
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	64.8550	16 236
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	64.8600	16 136
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	64.8650	16 036
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	64.8700	15 936
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	65.0000	14 736
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	65.0200	14 636
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	65.0300	14 536
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	65.0400	14 236
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	65.0500	14 036
<i>Options</i>									
Birkner, Gunther Johann	7		O	2013-05-08	D	51 - Exercice d'options	(7 800)	31.0000	92 200
			O	2013-05-09	D	51 - Exercice d'options	(4 700)	31.0000	87 500
			O	2013-05-09	D	51 - Exercice d'options	(5 500)	20.9200	82 000
			O	2013-05-10	D	51 - Exercice d'options	(750)	20.9200	81 250
			O	2013-05-10	D	51 - Exercice d'options	(6 250)	25.4800	75 000
			O	2013-05-10	D	51 - Exercice d'options	(6 250)	28.5000	68 750
			O	2013-05-10	D	51 - Exercice d'options	(6 250)	65.6500	
			M	2013-05-10	D	51 - Exercice d'options	(6 250)	35.6500	62 500
Lang, Donald G.	4, 5		O	2013-05-08	D	51 - Exercice d'options	(17 200)	20.9200	308 000
			O	2013-05-09	D	51 - Exercice d'options	(6 000)	20.9200	302 000
			O	2013-05-10	D	51 - Exercice d'options	(2 000)	20.9200	300 000
Snelgrove, Susan	5		O	2013-05-09	D	51 - Exercice d'options	(1 250)	20.9200	16 250
Vaidyanathan, Lalitha	5		O	2013-05-09	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	20.9200	75 000
<b>Centerra Gold Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lang, Stephen A.	5		O	2013-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	4.0650	67 000
<b>Cerro Grande Mining Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Seeley, Frederick D.	4		O	2013-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.1500USD	46 750
<i>Incentive Stock Options</i>									
Lachcik, Richard Joseph	4, 5		O	2013-04-30	D	52 - Expiration d'options	(233 953)		166 047
			O	2013-05-09	D	50 - Attribution d'options	233 953	0.1500	400 000
<b>Chemin de Fer Canadien Pacifique Limitée</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Wilson, Glen Donald	5		O	2013-05-14	D	51 - Exercice d'options	2 800	62.5600	2 800
			O	2013-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 800)	134.0900	0

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Titre</b>									
Initié									
Porteur inscrit									
<b>Droits DSU</b>									
Wilson, Glen Donald	5		O	2013-04-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	5	117.1800	8
<b>Droits PSU</b>									
Wilson, Glen Donald	5		O	2013-04-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	6	119.3000	1 433
<b>Options</b>									
Wilson, Glen Donald	5		O	2013-05-14	D	51 - Exercice d'options	(2 800)	62.5600	19 560
<b>CI Financial Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Anderson, Peter W.	5		O	2013-05-08	D	51 - Exercice d'options	9 654	29.7800	599 654
			O	2013-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 654)	29.8010	590 000
Donald, Steven J.	7		O	2013-05-10	D	51 - Exercice d'options	11 438	29.5300	21 638
Murray, Sheila A.	5		O	2013-05-13	D	51 - Exercice d'options	4 222	29.7200	62 912
<i>Options</i>									
Anderson, Peter W.	5		O	2013-05-08	D	51 - Exercice d'options	(33 333)	22.4500	66 667
			O	2013-05-08	D	51 - Exercice d'options	(16 666)	21.9800	50 001
Donald, Steven J.	7		O	2013-05-10	D	51 - Exercice d'options	(28 000)	21.2700	90 000
			O	2013-05-10	D	51 - Exercice d'options	(16 666)	21.5500	73 334
			O	2013-05-10	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	21.9800	63 334
Murray, Sheila A.	5		O	2013-05-13	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	21.5500	100 000
<b>Cipher Pharmaceuticals Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Andrews, Larry	5		O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	3.9100	88 888*
			O	2013-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	3.8500	83 888*
Corriente Master Fund, LP	3	R	O	2013-05-07	D	97 - Autre	(2 083 771)		2 723 329*
<b>Citation Resources Inc.</b>									
<i>Options</i>									
Watson, Matthew	4, 5		O	2013-05-03	D	50 - Attribution d'options	200 000		1 050 000
<b>Colt Resources Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Perrault, Nikolas	4, 5		O	2013-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	0.2150	
Terenox Ltd.	PI		M	2013-05-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	0.2150	2 085 136
Useche Gutierrez, Aurelio Antonio	4, 5		O	2013-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	0.1900	527 363
			O	2013-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	27 500	0.1700	554 863
<b>Constellation Software Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
McKinnon, Ian Murray	4		O	2006-05-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-02-26	D	90 - Changements relatifs à la propriété	3 435		3 435
			O	2013-05-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	135.4700	3 335
			O	2013-05-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	135.5000	3 135
			O	2013-05-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	135.4600	2 935
			O	2013-05-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	135.0000	2 635
			O	2013-05-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	135.0100	2 335
			O	2013-05-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	135.0300	2 135
			O	2013-05-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	135.2600	1 835
			O	2013-05-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	135.6000	1 635
			O	2013-05-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	135.4000	635
			O	2013-05-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(635)	134.7500	0
Computershare	PI		O	2013-02-26	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(3 435)		1 334
<b>Corporation Cott</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Leiter, Gregory	5		O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 000)	8.9000USD	76 774
<b>Corporation Exploration Iledor</b>									
<i>Actions ordinaires catégorie A</i>									



Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Corporation Minière Osisko</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ferstman, Joanne Shari	4		O	2013-05-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			20 000
			O	2013-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	4.3300	25 000
PAGE, CHARLES ELIJAH	4		O	2013-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	4.3400	521 149
			O	2013-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	4.3500	528 149
<i>Options</i>									
Burzynski, John Feliks	4, 5		O	2013-05-09	D	50 - Attribution d'options	484 200	4.5300	1 761 700
Cattalani, Sergio	5		O	2013-05-09	D	50 - Attribution d'options	169 700	4.5300	435 467
CHARLAND, ANNE	5		O	2013-05-09	D	50 - Attribution d'options	157 900	4.5300	301 700
Cimon, Denis	5		O	2013-05-09	D	50 - Attribution d'options	221 000	4.5300	542 133
Coates, Bryan A.	5		O	2013-05-09	D	50 - Attribution d'options	536 800	4.5300	1 882 200
Le Bel, André	5		O	2013-05-09	D	50 - Attribution d'options	201 300	4.5300	586 600
Lessard, Luc	5		O	2013-05-09	D	50 - Attribution d'options	536 800	4.5300	2 297 200
Lévesque, Elif	5		O	2013-05-09	D	50 - Attribution d'options	181 600	4.5300	494 700
Mailhot, Robert	5		O	2013-05-09	D	50 - Attribution d'options	197 400	4.5300	526 900
Roosen, Sean	4, 5		O	2013-05-09	D	50 - Attribution d'options	831 500	4.5300	2 580 100
<i>Unités d'actions différées/Deferred Share Unit</i>									
Bradley, Victor	4		O	2013-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	40 800	4.5300	70 400
Côté, Marcel	4		O	2013-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	25 400	4.5300	55 000
Darling, Michèle	4		O	2013-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	25 400	4.5300	56 400
Ferstman, Joanne Shari	4		O	2013-05-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	47 500	4.5300	47 500
Leavenworth Bakali, Mustapha	4		O	2013-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	25 400	4.5300	55 000
MacKinnon, William	4		O	2013-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	25 400	4.5300	55 000
PAGE, CHARLES ELIJAH	4		O	2013-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	25 400	4.5300	48 944
Sugar, Gary A.	4		O	2013-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	25 400	4.5300	55 000
Vézina, Serge	4		O	2013-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	25 400	4.5300	55 000*
<i>Unités d'actions restreintes/Restricted Share Unit</i>									
Burzynski, John Feliks	4, 5		O	2013-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	152 300	4.5300	286 000
Cattalani, Sergio	5		O	2013-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	53 400	4.5300	99 100
CHARLAND, ANNE	5		O	2013-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	49 700	4.5300	74 800
Cimon, Denis	5		O	2013-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	69 500	4.5300	119 900
Coates, Bryan A.	5		O	2013-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	168 900	4.5300	311 900
Le Bel, André	5		O	2013-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	63 300	4.5300	113 000
Lessard, Luc	5		O	2013-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	168 900	4.5300	311 900
Lévesque, Elif	5		O	2013-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	57 100	4.5300	101 100
Mailhot, Robert	5		O	2013-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	62 100	4.5300	109 900
Roosen, Sean	4, 5		O	2013-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	261 600	4.5300	495 800
<b>Corporation Ressources Nevado</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
curtis, Michael Charles Peter	4, 5		O	2013-05-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18 000	0.0600	402 500
			O	2013-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.0600	404 500
<b>Corporation Wajax</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Footo, Alan Mark	4		O	2013-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	32.4900	30 600
			O	2013-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 400	32.2000	38 000
			O	2013-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	32.1900	38 100
			O	2013-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 900	32.0200	40 000
<b>Corridor Resources Inc.</b>									
<i>Options</i>									
Desmarais, Achille Eugène	4		O	2013-05-14	D	50 - Attribution d'options	12 000		57 000

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Titre</b>									
<b>Initié</b>									
<b>Porteur inscrit</b>									
Hachey, Lisette France	5		O	2013-05-14	D	50 - Attribution d'options	14 500	0.7300	247 833
Knoll, Phillip R.	4		O	2013-05-14	D	50 - Attribution d'options	180 000	0.7300	680 000
Martel, Albert Thomas	5		O	2013-05-14	D	50 - Attribution d'options	14 500	0.7300	247 592
Penner, Robert David	4		O	2013-05-14	D	50 - Attribution d'options	12 000	0.7300	57 000
<b>Cymbria Corporation</b>									
<i>Actions sans droit de vote Class A Shares</i>									
Cymbria Corporation	1		O	2013-05-09	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	16.2366	428 000
<b>Dacha Strategic Metals Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Salida Capital International Limited	3								
Salida Strategic Growth Fund SARL	PI		O	2013-05-10	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			14 938 000
Salida Strategic Growth Fund SARL	3		O	2013-05-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			14 938 000
<b>Denison Mines Corp. (formerly International Uranium Corporation)</b>									
<i>Options</i>									
Blower, Steve	5		O	2013-05-13	D	36 - Conversion ou échange	7 614	1.3783	174 614
			O	2013-05-13	D	36 - Conversion ou échange	4 568	1.3783	179 182
			O	2013-05-13	D	36 - Conversion ou échange	11 422	2.3960	190 604
			O	2013-05-13	D	36 - Conversion ou échange	7 614	1.8034	198 218
			O	2013-05-13	D	36 - Conversion ou échange	9 899	2.5763	208 117
<b>DragonWave Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Friesen, Greg	5		O	2013-05-13	D	51 - Exercice d'options	1 260	13.7400	6 392
			O	2013-05-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(1 260)	13.7400	5 132
McDonald, Timothy	3		O	2013-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	197 224	2.3495USD	5 892 224*
			O	2013-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	35 000	2.2154USD	5 927 224*
<i>Options</i>									
Allen, Peter	4, 5		O	2013-05-08	D	50 - Attribution d'options	70 000	2.2400	363 000
Boch, Erik Humphrey	5		O	2013-05-08	D	50 - Attribution d'options	50 000	2.2400	217 853
Cesaratto, Cesar	4		O	2013-05-08	D	50 - Attribution d'options	14 500	2.2400	28 000
Cossart, Jean-Paul Georges	4		O	2013-05-08	D	50 - Attribution d'options	14 500	2.2400	65 139
Dahan, Barry	5		O	2013-05-08	D	50 - Attribution d'options	25 000	2.2400	180 000
Farrar, David Russell	7, 5		O	2013-05-08	D	50 - Attribution d'options	50 000	2.2400	225 000
Frederick, Russell, James	5		O	2013-05-08	D	50 - Attribution d'options	50 000	2.2400	230 000
Friesen, Greg	5		O	2013-05-08	D	50 - Attribution d'options	50 000	2.2400	163 000
			O	2013-05-13	D	51 - Exercice d'options	(1 260)	13.7400	161 740
Haw, Claude, Carmen	4		O	2013-05-08	D	50 - Attribution d'options	14 500	2.2400	95 777
			O	2013-05-13	D	52 - Expiration d'options	(12 400)	5.4700	83 377
			O	2013-05-13	D	52 - Expiration d'options	(14 238)	5.7300	69 139
Thomas, McLellan	5		O	2013-05-08	D	50 - Attribution d'options	25 000	2.2400	120 000
<b>Dundee Corporation</b>									
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A</i>									
MacRae, Garth A. C.	4, 5		O	2013-05-06	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(2 200)		417 800
<b>Dundee Industrial Real Estate Investment Trust</b>									
<i>Deferred Trust Units</i>									
Cooper, Michael	4		O	2013-05-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 796		41 296
Crossgrove, Peter Alexander	4		O	2013-05-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 796		11 671
Ferstman, Joanne Shari	4		O	2013-05-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 456		23 425
GOODALL, ROBERT	4		O	2013-05-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 330		10 939
Koss, Johann Olav	4		O	2013-05-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-05-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 000		6 000
			O	2013-05-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 330		8 330
Mulroney, Benedict Martin Paul	4		O	2013-05-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format			



Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-ri- se	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Porteur inscrit</b>									
SEDI									
			O	2013-05-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 000		6 000
			O	2013-05-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 330		8 330
Segal, Leerom	4		O	2013-05-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 330		14 939
Sera, Maria Vincenza	4		O	2013-05-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 194		13 870
<b>Parts</b>									
CAMERON, RANDY B.	5		O	2013-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	10.7700	2 000
			O	2013-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	10.7400	2 500
			O	2013-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	10.7300	2 600
			O	2013-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 300	10.7200	5 900
<b>Dundee International Real Estate Investment Trust</b>									
<i>Droits Deferred Trust Units</i>									
BIERBAUM, DETLEF	4		O	2013-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 251		38 274
Cooper, Michael	4		O	2013-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 590		58 994
Cruise, Brydon	4		O	2013-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 786		17 483
Goodman, Ned	4, 6		O	2013-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 313		15 539
Jackman, Duncan Newton Rowell	4		O	2013-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 094		18 791
Sullivan, John	4		O	2013-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 313		14 801
<b>Dundee Precious Metals Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dundee Corporation	3		O	2013-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	40 000	5.4095	30 669 607
			O	2013-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	5.3967	30 675 607
<b>Eastmain Resources Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
BEZEAU, JAMES LAWRENCE	5		O	2013-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.4000	124 400
RRSP	PI		O	2013-05-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.3900	144 200
<b>easyhome Ltd.</b>									
<i>Options</i>									
Atkinson, Richard	5		O	2013-05-14	D	52 - Expiration d'options	(1 510)		83 416*
<i>Performance Share Units</i>									
Atkinson, Richard	5		O	2013-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	(14 073)		62 463
			O	2013-05-14	D	59 - Exercice au comptant	(16 281)	9.9400	46 182
			O	2013-05-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(1 709)		44 473
Chung, Janice	8		O	2013-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	(2 784)		0
Goertz, Steve	5		O	2013-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	(29 523)		85 757
			O	2013-05-14	D	59 - Exercice au comptant	(21 322)	9.9400	64 435
			O	2013-05-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(2 238)		62 197
Guyatt, Jay	8		O	2013-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	(7 346)		0
Ingram, David	4, 5		O	2013-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	(89 464)		392 996
			O	2013-05-14	D	59 - Exercice au comptant	(99 818)	9.9400	293 178
			O	2013-05-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(10 478)		282 700
Maries, David	5		O	2013-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	(17 893)		80 107
			O	2013-05-14	D	59 - Exercice au comptant	(21 322)		
			M	2013-05-14	D	59 - Exercice au comptant	(21 322)	9.9400	58 785
			O	2013-05-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(2 238)		56 547
Milcke, Diana	8		O	2013-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	(3 122)		9 542
			O	2013-04-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	81	10.0000	12 664
Mullins, Jason	5		O	2013-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	(23 083)		49 756
Yeilding, David	5		O	2013-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	(7 451)		24 607
<i>Restricted Share Unit</i>									
Atkinson, Richard	5		O	2013-05-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	14 073	9.9900	14 197*

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Titre</b>									
Initié									
Porteur inscrit									
Chung, Janice	8		O	2013-03-10	D	d'actionariat 00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-05-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 784	9.9900	2 784
Goertz, Steve	5		O	2013-05-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	29 523	9.9900	41 264
Guyatt, Jay	8		O	2013-03-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-05-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	7 346	9.9900	7 346
Ingram, David	4, 5		O	2013-05-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	89 464	9.9900	89 464
Maries, David	5		O	2013-05-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	17 893	9.9900	30 754
Milcke, Diana	8		O	2011-09-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-05-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 149	9.9900	3 149
Mullins, Jason	5		O	2011-11-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-05-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	23 083	9.9900	23 083
Yeilding, David	5		O	2010-09-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-05-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	7 451	9.9900	7 451
<b>EcoSynthetix Inc.</b>									
<i>Options</i>									
Barker, John	4		O	2013-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 728		166 399
Carty, Arthur John	4		O	2013-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 728		19 399
Colcleugh, Dave	4		O	2013-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 091		128 049
Varghese, John	4		O	2013-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 728		19 399
<b>EGI Financial Holdings Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
EGI Financial Holdings Inc.	1	R	O	2013-04-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	21 400	10.4541	21 400
			O	2013-04-30	D	38 - Rachat ou annulation	(21 400)		0
<b>Eldorado Gold Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Eldorado Gold Corporation	1								
Valiant Trust Company	PI		O	2013-05-07	C	38 - Rachat ou annulation	1 839	7.2000	886 763
			O	2013-05-07	C	38 - Rachat ou annulation	21 400	7.2200	908 163
Reid, Steven Paul	4		O	2013-05-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Options</i>									
Reid, Steven Paul	4		O	2013-05-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-05-08	D	50 - Attribution d'options	100 000	7.1900	100 000
<b>Electrovaya Inc.</b>									
<i>Options</i>									
Hart, Paul L.	5		O	2013-02-22	D	50 - Attribution d'options	30 000	0.7100	
		R	M	2012-12-11	D	50 - Attribution d'options	30 000	0.3200	305 000
<b>Enbridge Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Balko, Jody	5		O	2013-05-13	D	51 - Exercice d'options	4 800	12.8600	12 213
			O	2013-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 800)	46.9037	7 413

Émetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Emetteur</b>									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Options \$12.86 (\$25.72) (\$51.44) - February 4, 2014 Expiry</i>									
Balko, Jody	5		O	2013-05-13	D	51 - Exercice d'options	(4 800)		4 800
<b>ENERGY INDEXPLUS Dividend Fund</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Energy Indexplus Dividend Fund	1		O	2013-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	400	7.5500	1 513 695
			O	2013-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	400	7.6000	1 514 095
			O	2013-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	500	7.6000	1 514 595
<b>Energy Leaders Income Fund</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Energy Leaders Income Fund	1		O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500		500
			O	2013-05-09	D	38 - Rachat ou annulation	(500)		0
<b>Enerplus Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires (Deferred Share Plan ("DSU"))</i>									
SETH, WAZIR, CHAND	4		O	2013-05-10	D	59 - Exercice au comptant	(13 476)	14.1100	0
<b>Entreprises Minières du Nouveau Monde Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bolleau, Julie	3		O	2013-05-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	0.1900	1 964 000
<b>Ergoresearch Ltd.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
BOUCHER, DANIELLE	4, 7, 3		O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	0.6200	13 915 825
<i>Options</i>									
Laporte, Gilles	4		O	2012-11-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2013-05-08	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.6200	200 000
<b>Esperanza Resources Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
O'Flaherty, Daniel	5		O	2013-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.7500	284 400*
			R	2012-12-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 800	1.4000	163 400*
			R	2013-03-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	1.1390	240 700*
			O	2013-04-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 100	1.0000	251 800*
			R	2013-04-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 600	0.9500	259 400*
<b>Essential Energy Services Ltd.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Essential Energy Services Ltd.	1		O	2013-04-30	D	38 - Rachat ou annulation	191 900	2.0900	200 900
<i>Options</i>									
Mowbray, Allan George	5		O	2013-04-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-05-13	D	50 - Attribution d'options	80 000	2.2600	80 000
<b>Exco Technologies Limited</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Riganelli, Paul	5								
RRSP	PI		O	2013-05-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	5.8000	212 000
<b>EXPLOR RESOURCES INC.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dupont, Chris	4, 5		O	2013-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	38 000	0.0400	2 186 659
			O	2013-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.0400	2 188 659
			O	2013-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	60 000	0.0400	2 248 659
<b>Exploration Dios Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Girard, Marie-José	4, 5		O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.0700	969 695
<b>Exploration Puma Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Robillard, Marcel	4, 5		O	2013-05-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.1150	939 000
			O	2013-05-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.1100	944 000
			O	2013-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	0.1200	950 000

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Faircourt Gold Income Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Faircourt Asset Management Inc.	8		O	2013-05-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	5.3780	28 100
			O	2013-05-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	5.3300	29 100
			O	2013-05-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	5.3500	30 100
<b>FAM Real Estate Investment Trust</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
George, Zachary R.	4		O	2012-12-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	9.9300	500
<b>Fiducie de Placement Immobilier Dundee</b>									
<i>Droits déferred trust units</i>									
BIERBAUM, DETLEF	4		O	2013-05-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 227		31 818
Charter, Donald Kinloch	4, 6		O	2013-05-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	954		18 928
Crossgrove, Peter Alexander	4		O	2013-05-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 636		33 697
Ferstman, Joanne Shari	4, 6		O	2013-05-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 227		20 944
GOODALL, ROBERT	4		O	2013-05-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 363		26 928
Goodman, David Jason	4, 7		O	2013-05-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	954		23 063
Goodman, Ned	4		O	2013-05-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 272		84 181
Jackman, Duncan Newton Rowell	4		O	2013-05-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 227		25 183
<b>Financière Sun Life inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Raymond, Réal	4		O	2013-05-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			8 000
<b>Finning International Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Marks, Anna Pia	5		O	2013-05-13	D	51 - Exercice d'options	3 481	19.7500	15 401
			O	2013-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(460)	22.3300	14 941
			O	2013-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	22.3200	14 441
			O	2013-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 521)	22.3000	11 920
Patterson, Christopher William	4		O	2013-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(375)	22.7700USD	3 800
			O	2013-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	350	22.7700USD	4 150
			O	2013-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	22.8300USD	4 650
Sexsmith, Jean Gail	5		O	2013-05-14	D	51 - Exercice d'options	928	19.7500	9 720
			O	2013-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(230)	22.3000	9 490
Thomson, Scott	5		O	2013-05-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 000
<i>Options</i>									
Marks, Anna Pia	5		O	2013-05-13	D	51 - Exercice d'options	(24 000)	19.7500	115 478
Sexsmith, Jean Gail	5		O	2013-05-14	D	51 - Exercice d'options	(6 400)	19.7500	29 232
<b>First Capital Realty Inc.</b>									
<i>Débtures convertibles unsecured 5.70 - FCR.DB.D - due June 30, 2017</i>									
First Capital Realty Inc.	1	R	O	2013-04-04	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 8 000.00	1.0901	\$ 8 000.00
		R	O	2013-04-17	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 8 000.00	1.0820	\$ 8 000.00
			O	2013-04-04	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 8 000.00)	1.0901	\$ 0.00
			O	2013-04-17	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 8 000.00)	1.0820	\$ 0.00
<b>FIRSTSERVICE CORPORATION</b>									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Calder, Brendan	4		O	2013-05-10	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(711)		
			M	2013-05-10	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(591)		3 109
			O	2013-05-13	D	36 - Conversion ou échange	1 578		4 687
			O	2013-05-13	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(1 578)		3 109
RRSP	PI		O	2013-05-10	I	90 - Changements relatifs à la propriété	711		
			M	2013-05-10	I	90 - Changements relatifs à la propriété	591		15 052
			O	2013-05-13	I	36 - Conversion ou échange	29		15 081
			O	2013-05-13	I	90 - Changements relatifs à la propriété	1 578		16 659

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Cooke, Douglas G.	5		O	2013-05-14	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(8 000)		128 774
DSBK Corp	PI		O	1999-11-29	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-05-14	C	90 - Changements relatifs à la propriété	8 000		8 000
Mayer, Christian	5								
RRSP	PI		O	2013-05-10	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	400	32.6500	4 900
Natale, Michael	5		O	2013-05-10	D	51 - Exercice d'options	20 000	17.2200USD	27 500
<i>Actions privilégiées</i>									
Calder, Brendan	4		O	2013-05-13	D	36 - Conversion ou échange	(1 988)		852
			O	2013-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	(852)		0
RRSP	PI		O	2013-05-13	I	36 - Conversion ou échange	(36)		16
			O	2013-05-13	I	38 - Rachat ou annulation	(16)		0
Hennick, Jay Steward Henset Capital Inc.	1 PI		O	2013-05-13	I	36 - Conversion ou échange	(989 933)		424 256
			O	2013-05-13	I	38 - Rachat ou annulation	(424 256)		0
<i>Options</i>									
Natale, Michael	5		O	2013-05-10	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	17.2200USD	0
<b>Fonds de placement immobilier Crombie</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Finkelstein, Gary Stuart	5		O	2013-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(2 200)	15.3800	33 958
<b>Fonds de placement immobilier d'immeubles résidentiels Canadien</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Kenney, Mark	5		O	2013-05-08	D	30 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'un régime d'actionariat	42 744		108 800
Maria Amaral in Trust	PI		O	2013-05-08	I	30 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'un régime d'actionariat	(42 744)		160 000
<b>Fonds de revenu à taux variable</b>									
<i>Parts</i>									
Floating Rate Income Fund	1		O	2013-04-04	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	10.5500	1 700
			O	2013-04-04	D	38 - Rachat ou annulation	(1 700)		0
			O	2013-04-09	D	38 - Rachat ou annulation	4 700	10.6000	4 700
			O	2013-04-09	D	38 - Rachat ou annulation	(4 700)		0
<b>Foraco International SA</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Durocher, Claude	5		O	2013-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	25 000	0.9700	75 000
			O	2013-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	25 000	0.9500	100 000
Foraco International SA	1	R	O	2013-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	1.6400	1 135 398
		R	O	2013-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	8 900	1.9046	1 144 298
		R	O	2013-04-03	D	38 - Rachat ou annulation	8 900	1.8344	1 153 198
		R	O	2013-04-04	D	38 - Rachat ou annulation	8 900	1.8200	1 162 098
		R	O	2013-04-05	D	38 - Rachat ou annulation	6 200	1.8400	1 168 298
		R	O	2013-04-08	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	1.8472	1 174 298
		R	O	2013-04-09	D	38 - Rachat ou annulation	8 900	1.8500	1 183 198
		R	O	2013-04-10	D	38 - Rachat ou annulation	8 900	1.8100	1 192 098
		R	O	2013-04-11	D	38 - Rachat ou annulation	8 900	1.7743	1 200 998
		R	O	2013-04-12	D	38 - Rachat ou annulation	8 900	1.7824	1 209 898
		R	O	2013-04-15	D	38 - Rachat ou annulation	8 900	1.6475	1 218 798
		R	O	2013-04-16	D	38 - Rachat ou annulation	8 900	1.4000	1 227 698
		R	O	2013-04-17	D	38 - Rachat ou annulation	8 900	1.3910	1 236 598
		R	O	2013-04-18	D	38 - Rachat ou annulation	8 900	1.4117	1 245 498
		R	O	2013-04-19	D	38 - Rachat ou annulation	5 700	1.4344	1 251 198
		R	O	2013-04-22	D	38 - Rachat ou annulation	8 900	1.4206	1 260 098
		R	O	2013-04-23	D	38 - Rachat ou annulation	8 900	1.3416	1 268 998
		R	O	2013-04-24	D	38 - Rachat ou annulation	8 900	1.3345	1 277 898
		R	O	2013-04-25	D	38 - Rachat ou annulation	8 900	1.3110	1 286 798
		R	O	2013-04-26	D	38 - Rachat ou annulation	7 400	1.2768	1 294 198

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Fortis Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
London, Paige	5		O	2013-05-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 693
<i>Performance Share Unit</i>									
London, Paige	5		O	2013-05-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			515
<b>Genworth MI Canada Inc.</b>									
<i>Performance Share Unit</i>									
Hurley, Brian Leo	4, 5		O	2013-05-08	D	46 - Contrepartie de services	(127)	26.3700	32 362
Levings, Stuart Kendrick	5		O	2013-05-08	D	46 - Contrepartie de services	(32)	26.3700	8 709
Macdonell, Winsor James	5		O	2013-05-08	D	46 - Contrepartie de services	(16)	26.3700	5 208
Mayers, Philip Adrian Virgil	5		O	2013-05-08	D	46 - Contrepartie de services	(38)	26.3700	10 083
McPherson, Deborah Lynn	5		O	2013-05-08	D	46 - Contrepartie de services	(28)	26.3700	6 835
<i>Restricted Share Units</i>									
Carbonelli, Cecilia	7		O	2013-05-08	D	46 - Contrepartie de services	(7)	26.3700	2 316
Cheung, Samantha	5		O	2013-05-08	D	46 - Contrepartie de services	(7)	26.3700	1 811
Hurley, Brian Leo	4, 5		O	2013-05-08	D	46 - Contrepartie de services	(63)	26.3700	28 402
Kirby, Robert	7		O	2013-05-08	D	46 - Contrepartie de services	(7)	26.3700	1 825
Levings, Stuart Kendrick	5		O	2013-05-08	D	46 - Contrepartie de services	(16)	26.3700	4 496
Macdonell, Winsor James	5		O	2013-05-08	D	46 - Contrepartie de services	(8)	26.3700	2 633
Mayers, Philip Adrian Virgil	5		O	2013-05-08	D	46 - Contrepartie de services	(19)	26.3700	6 744
McPherson, Deborah Lynn	5		O	2013-05-08	D	46 - Contrepartie de services	(14)	26.3700	5 187
Noonan, Susan Ellen	7		O	2013-05-08	D	46 - Contrepartie de services	(7)	26.3700	2 238
Sweeney, Craig	5		O	2013-05-08	D	46 - Contrepartie de services	(7)	26.3700	1 912
<b>Gibson Energy Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ingram, Donald Richard	4		O	2013-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000		4 500
<b>Glen Eagle Resources Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Rosenberg, Frank	4	R	O	2013-05-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	54 500	0.2700	90 500
<b>Global Dividend Growers Income Fund</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Global Dividend Growers Income Fund	1		O	2013-05-10	D	38 - Rachat ou annulation	200	10.0000	4 600
<b>Gluskin Sheff + Associates Inc.</b>									
<i>Deferred Share Units</i>									
Beeston, Paul	5		O	2013-05-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	129		7 741
CARTY, DONALD	4		O	2013-05-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	28		9 574
Gobert, Wilfred Arthur	4		O	2013-05-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	14		12 095
Solway, Herbert	4		O	2013-05-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	43		16 094
Themens, Pierre-Andre	4		O	2013-05-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	86		12 529
Wallin, Pamela	4		O	2013-05-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	86		12 090
Weiss, Robert Samson	4		O	2013-05-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	129		17 698
<b>Goldcorp Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bell, John	4		O	2013-05-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 500	29.4800	31 715
Briscoe, Beverley Anne	4		O	2013-05-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 500	29.4800	28 507
Burns, George Raymond	5		O	2013-05-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 000	30.0800	37 546
Dey, Peter James	4		O	2013-05-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 500	29.4800	32 166
Hall, Lindsay Albert	5		O	2013-05-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	7 500	30.0800	124 523
Hazelton, Rohan	5		O	2013-05-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 500	30.0800	13 757
			O	2013-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	29.4400	11 257

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
Holtby, Douglas Martin	4		O	2013-05-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 500	29.4800	31 500
			O	2013-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 530)	29.4500	29 970
Jauristo, Timo	5		O	2013-05-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 000	30.0800	33 897
			O	2013-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 185)	29.5787	31 712
Jeannes, Charles A.	5		O	2013-05-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	16 666	30.0800	277 557
Louie, Wendy	8		O	2013-05-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 500	30.0800	7 319
			O	2013-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 095)	29.5700	6 224
OLSON, BARRY	5		O	2013-05-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 000	29.7500	USD 47 013
Reifel, P. Randy	4		O	2013-05-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 500	29.4800	1 447 607
Ronkos, Charles Joseph	5		O	2013-05-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 000	29.7500	USD 96 937
Rovig, A. Dan	4		O	2013-05-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 500	29.4800	80 270
Rustad, Colette	5		O	2013-05-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 000	30.0800	24 608
			O	2013-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 275)	29.3500	22 333
Ruus, Mark Adrian	5		O	2013-05-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 000	30.0800	12 975
			O	2013-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 185)	29.5668	10 790
Sedestrom, Cheryl	5		O	2013-05-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 000	29.7500	USD 98 303
Telfer, Ian William	4, 5		O	2013-05-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 500	29.4800	93 250
			O	2013-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 530)	29.7600	91 720
Treviño de la Vega, Blanca	4		O	2013-05-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 500	29.4800	7 000
			O	2013-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 530)	29.3800	5 470
Tudela, Anna Maria	5		O	2013-05-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 500	30.0800	17 669
Villacorta, Eduardo	5		O	2013-05-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 500	29.7500	USD 26 144
Wilhoit, Jeffrey	5		O	2013-05-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 500	30.0800	9 866
Williamson, Kenneth Frank	4		O	2013-05-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 500	29.4800	48 510
<i>Droits</i>									
Bell, John	4		O	2013-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 500		3 500
			O	2013-05-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 500)		0
Briscoe, Beverley Anne	4		O	2013-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 500		3 500
			O	2013-05-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 500)		0
Burns, George Raymond	5		O	2013-05-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 000)		38 468
Dey, Peter James	4		O	2013-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 500		3 500
			O	2013-05-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 500)		0
Hall, Lindsay Albert	5		O	2013-05-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 500)		46 861
Hazelton, Rohan	5		O	2013-05-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 500)		18 034
Holtby, Douglas Martin	4		O	2013-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 500		3 500
			O	2013-05-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 500)		0
Jauristo, Timo	5		O	2013-05-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 000)		34 656
Jeannes, Charles A.	5		O	2013-05-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(16 666)		104 634
Louie, Wendy	8		O	2013-05-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 500)		15 328
OLSON, BARRY	5		O	2013-05-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 000)		23 635
Reifel, P. Randy	4		O	2013-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 500		3 500
			O	2013-05-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 500)		0
Ronkos, Charles Joseph	5		O	2013-05-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 000)		20 945
Rovig, A. Dan	4		O	2013-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 500		3 500
			O	2013-05-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 500)		0
Rustad, Colette	5		O	2013-05-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 000)		17 089
Ruus, Mark Adrian	5		O	2013-05-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 000)		16 967
Sedestrom, Cheryl	5		O	2013-05-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 000)		19 501
Telfer, Ian William	4, 5		O	2013-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 500		3 500
			O	2013-05-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 500)		0
Treviño de la Vega, Blanca	4		O	2013-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 500		3 500
			O	2013-05-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 500)		0
Tudela, Anna Maria	5		O	2013-05-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 500)		14 974
Villacorta, Eduardo	5		O	2013-05-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 500)		22 945
Wilhoit, Jeffrey	5		O	2013-05-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 500)		15 778
Williamson, Kenneth Frank	4		O	2013-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 500		3 500



Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2013-05-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 500)		0
<b>Golden Queen Mining Co. Ltd.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
thompson, edward george	4, 5		O	2013-05-09	D	51 - Exercice d'options	100 000		552 500
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(61 900)		490 600
<i>Options</i>									
thompson, edward george	4, 5		O	2013-05-09	D	51 - Exercice d'options	(100 000)		250 000*
<b>Golden Star Resources Ltd.</b>									
<i>Droits Share Appreciation Rights</i>									
Coetzer, Samuel Theodorus	4, 5	R	O	2013-02-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	384 917		
			M	2013-02-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	384 917		612 190
Higson-Smith, Bruce	5	R	O	2013-02-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	180 357		
			M	2013-02-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	180 357		286 418
Owiredu, Daniel	5	R	O	2013-02-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	174 282		
			M	2013-02-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	174 282		174 282
Swinoga, Jeffrey Anthony	5		O	2013-01-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	150 000		150 000
Wasel, Steven Mitchell	5	R	O	2013-02-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	104 920		
			M	2013-02-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	104 920		174 617
<b>Goldrush Resources Ltd.</b>									
<i>Options</i>									
Cameron, Driffield McCara	4		O	2013-05-07	D	52 - Expiration d'options	(300 000)	0.1250	250 000
Phillips, Kim Martin	4, 5		O	2013-05-07	D	52 - Expiration d'options	(150 000)		350 000
<b>Groupe CGI inc.</b>									
<i>Actions à droit de vote subalterne Classe A</i>									
Cofran, Jame	5								
Sun Life SPP	PI		O	2013-05-09	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	330	25.7357USD	455
			O	2013-05-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(450)	31.0493USD	5
d'Aquino, Thomas Paul	4		O	2013-05-07	D	51 - Exercice d'options	195	7.1000	195
			O	2013-05-09	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(195)		0
Elix, Klaus	5								
SPFA Program (Postbank)	PI		O	2013-05-09	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 573
Targobank Brokerage Account	PI		O	2013-05-09	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 400
Gorber, Lorne Shawn	5		O	2013-05-08	D	51 - Exercice d'options	4 166	12.5400	4 166
			O	2013-05-08	D	51 - Exercice d'options	4 688	15.4900	8 854
			O	2013-05-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 854)	31.2591	0
James, Christopher Earl	4		O	2013-05-13	D	51 - Exercice d'options	8 938	9.3100	8 938
			O	2013-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 938)	32.4740	0
Linder, Kevin Morris	5								
Plan	PI		O	2013-05-07	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	267	25.9266	1 002
			O	2013-05-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	31.4882	2
Rocheleau, Daniel	5								
BNC	PI		O	2013-05-08	I	97 - Autre	(200 000)		0
Roy, Jacques	5		O	2013-05-03	D	51 - Exercice d'options	1 300	12.5400	1 300
			O	2013-05-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	31.8000	0
Sun Life - RAA	PI		O	2013-05-03	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	337	25.9251	680
			O	2013-05-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(680)	31.4104	0
Schindler, George Donald	5		O	2013-05-09	D	51 - Exercice d'options	20 000	6.6900	20 000
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	31.1589	0
Séguin, Claude	5		O	2013-05-13	D	51 - Exercice d'options	55 600	7.8100	55 600



Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2013-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(55 600)	32.5000	0
Waple, Michael Ray	5		O	2007-07-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-05-03	D	51 - Exercice d'options	1 333	8.5000	1 333
			O	2013-05-03	D	51 - Exercice d'options	1 500	8.5500	2 833
			O	2013-05-03	D	51 - Exercice d'options	2 000	7.7200	4 833
			O	2013-05-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 833)	31.1284	0
Plan	PI		O	2013-05-03	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	264	25.7371USD	3 127
			O	2013-05-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 300)	31.3813USD	827
<i>Contrat à terme de vente hors bourse 200 000 actions subalternes classe A - Reglement 4 mai 2013.</i>									
Rocheleau, Daniel	5		O	2013-05-08	D	73 - Expiration d'un dérivé émis par un tiers	(1)		
			M	2013-05-08	D	73 - Expiration d'un dérivé émis par un tiers	(1)		0
<i>Options</i>									
d'Aquino, Thomas Paul	4		O	2013-05-07	D	51 - Exercice d'options	(195)	7.1000	78 487
Elix, Klaus	5		O	2013-05-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			189 455
Gorber, Lorne Shawn	5		O	2013-05-08	D	51 - Exercice d'options	(4 166)	12.5400	45 705
			O	2013-05-08	D	51 - Exercice d'options	(4 688)	15.4900	41 017
James, Christopher Earl	4		O	2013-05-13	D	51 - Exercice d'options	(8 938)	9.3100	84 860
Roy, Jacques	5		O	2013-05-03	D	51 - Exercice d'options	(1 300)	12.5400	35 670
Schindler, George Donald	5		O	2013-05-09	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	6.6900	605 723
Séguin, Claude	5		O	2013-05-13	D	51 - Exercice d'options	(55 600)	7.8100	188 340
Waple, Michael Ray	5		O	2013-05-03	D	51 - Exercice d'options	(1 333)	8.5000	32 860
			O	2013-05-03	D	51 - Exercice d'options	(1 500)	8.5500	31 360
			O	2013-05-03	D	51 - Exercice d'options	(2 000)	7.7200	29 360
<b>Groupe Colabor Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Loignon, Michel	5								
Nicole Sévigny	PI		O	2013-05-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 958)	5.2500	12 595
<b>Groupe de jeux Amaya Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Sebag, Daniel Yaacov	4, 5		O	2013-05-09	D	51 - Exercice d'options	50 000	0.0010	100 000
<i>Options</i>									
Sebag, Daniel Yaacov	4, 5		O	2013-05-08	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	0.0010	650 000
<b>Groupe SNC-Lavalin Inc.</b>									
<i>Options</i>									
BEAUDOIN, Jean	5		O	2013-05-10	D	50 - Attribution d'options	33 900	40.9800	108 000
BRUCE, Neil	5		O	2013-01-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-05-10	D	50 - Attribution d'options	92 000	40.9800	92 000
BURKE, James	5		O	2013-05-10	D	50 - Attribution d'options	33 400	40.9800	130 500
Card, Robert G.	4, 5		O	2012-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-05-10	D	50 - Attribution d'options	253 000	40.9800	253 000
CARON, Darleen	5		O	2013-05-10	D	50 - Attribution d'options	39 400	40.9800	97 800
CHEBL, Charles	5		O	2013-05-10	D	50 - Attribution d'options	29 100	40.9800	70 900
CLARKE, Dale	5		O	2013-05-10	D	50 - Attribution d'options	37 400	40.9800	58 700
DI LILLO, Pasquale	5		O	2013-05-10	D	50 - Attribution d'options	12 200	40.9800	44 000
GOULET, Réjean	5		O	2013-05-10	D	50 - Attribution d'options	23 000	40.9800	41 666
JACQUI, Christian	5		O	2013-05-10	D	50 - Attribution d'options	27 300	40.9800	53 300
LARAMÉE, Gilles	5		O	2013-05-10	D	50 - Attribution d'options	43 900	40.9800	152 900
RATE, Charles	5		O	2013-05-10	D	50 - Attribution d'options	33 700	40.9800	135 200
RAYNAUD, Alain-Pierre	5		O	2013-05-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Titre</b>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2013-05-10	D	50 - Attribution d'options	30 400	40.9800	30 400
<i>Unités d'actions différées (hauts dirigeants)</i>									
Card, Robert G.	4, 5		O	2013-05-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 100	40.9800	
			M	2013-05-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 100	40.9800	55 722
RAYNAUD, Alain-Pierre	5		O	2013-05-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-05-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 350	40.9800	
			M	2013-05-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 350	40.9800	4 350
<i>Unités de participation en actions/Performance Share Units</i>									
RAYNAUD, Alain-Pierre	5		O	2013-05-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-05-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 350	40.9800	
			M	2013-05-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 350	40.9800	4 350
<b>Groupe TVA Inc.</b>									
<i>Actions sans droit de vote Classe B</i>									
Courville, Isabelle	4		O	2013-05-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 000
<b>Hemisphere GPS Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Wohlers, Charles	5		O	2013-02-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.7765	10 000
<i>Options</i>									
Cataford, Paul G.	4		O	2013-05-08	D	52 - Expiration d'options	(15 000)		75 000
Heiniger, Richard Wayne	4		O	2013-05-08	D	52 - Expiration d'options	(15 000)		660 000
Lang, Michael James	4		O	2013-05-08	D	52 - Expiration d'options	(15 000)		75 000
Tye III, John M.	4		O	2013-05-08	D	52 - Expiration d'options	(15 000)		75 000
<b>Home Capital Group Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Falk, William	4								
William Falk RSP	PI		O	2013-05-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	50.2000	4 515
<b>Horizon North Logistics Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
German, Robert Thomas	4, 5		O	2013-05-14	D	51 - Exercice d'options	83 334	1.3800	280 897
			O	2013-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(83 334)	6.4500	197 563
<i>Options</i>									
German, Robert Thomas	4, 5		O	2013-05-14	D	51 - Exercice d'options	(83 334)	1.3800	200 000
<b>Huntingdon Capital Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Huntingdon Capital Corp.	1		O	2013-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	1 541	12.7500	15 464
			O	2013-05-08	D	38 - Rachat ou annulation	1 541	12.7500	17 005
			O	2013-05-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 541	12.7500	18 546
			O	2013-05-10	D	38 - Rachat ou annulation	1 541	12.6219	20 087
			O	2013-05-10	D	38 - Rachat ou annulation	(6 523)		13 564
<i>Deferred Share Units</i>									
Lalani, Azim	5		O	2013-05-01	D	35 - Dividende en actions	2	12.8000	27 016
			O	2013-05-01	D	35 - Dividende en actions	4	12.8000	27 020
			O	2013-05-01	D	35 - Dividende en actions	33	12.8000	27 053
Manak, Sandeep	5		O	2013-05-01	D	35 - Dividende en actions	9		42 785
			O	2013-05-10	D	35 - Dividende en actions	57		42 842
<b>HUSKY ENERGY INC.</b>									
<i>Performance Share Units</i>									
Allison, Bradley Harvey	7		O	2013-05-14	D	59 - Exercice au comptant	(6 000)	28.9700	66 390
			O	2013-05-14	D	59 - Exercice au comptant	(9 000)	28.9700	57 390
Baird, Robert Ian	7		O	2013-05-14	D	59 - Exercice au comptant	(6 000)	28.9700	66 390
			O	2013-05-14	D	59 - Exercice au comptant	(9 000)	28.9700	57 390

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Imaflex Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Abbandonato, Joseph Marino	4, 5, 3								
Roncon Consultants Inc.	PI		O	2013-05-08	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	1 000 000	0.5000	3 251 995
Nolan, Philip Patrick Joseph	4								
3342913 Canada Inc.	PI		O	2013-05-08	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	500 000	0.5000	2 351 500
Phelps, Gerald Ross	4, 5, 3		O	2013-05-08	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	100 000	0.5000	2 850 796
<b>IMAX Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
MacNeil, Edward	5		O	2013-05-09	D	51 - Exercice d'options	5 000	6.8600USD	5 000
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	27.7000USD	0
<i>Options 1:1</i>									
MacNeil, Edward	5		O	2013-05-09	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	6.8600USD	106 990
<b>Intact Corporation financière</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Anderson, Kenneth	5		O	2013-05-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 150	58.6000	4 660
Beaulieu, Martin	5		O	2013-05-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 543	58.6000	12 065
BLAIR, ALAN JOHN	5		O	2013-05-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 216	58.6000	9 318
Brindamour, Charles	5		O	2013-05-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	25 305	58.6000	1 18 157
Coull-Cicchini, Debra Gail	5		O	2013-05-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 406	58.6000	12 941
Desilets, Claude	5		O	2013-05-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 167	58.6000	20 828*
Dionne, Michel	5		O	2013-05-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	665	58.6000	3 509
Federau, Monika	5		O	2013-05-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	686	58.6000	1 945
Gagnon, Louis	5		O	2013-05-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	7 431	58.6000	24 319
garneau, denis	7		O	2013-05-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 718	58.6000	6 471
Guénette, Françoise	5		O	2013-05-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 129	58.6000	15 106
Hindle, Byron Alexander	5		O	2013-05-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 876	58.6000	6 784
Marcotte, Louis	5		O	2013-05-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	857	58.6000	3 443
Morissette, Benoit	5		O	2013-05-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 254	58.6000	6 335
Ott, Jack	5		O	2013-05-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 248	58.6000	10 202
Penner, Timothy Herbert	4		O	2013-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 400	58.9000	9 898
Pontbriand, Marc	5		O	2013-05-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 250	58.6000	14 869
PROVOST, MARC	5		O	2013-05-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 128	58.6000	19 031
Sham, Lilia M.	5		O	2013-05-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 721	58.6000	8 987
Tullis, Mark Alan	5		O	2013-05-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	7 122	58.6000	72 250
Weightman, Peter	5		O	2013-05-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 832	58.6000	12 664
<i>Stock Incentives</i>									
Anderson, Kenneth	5		O	2013-05-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(575)	58.6000	1 005
Beaulieu, Martin	5		O	2013-05-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 541)	58.6000	3 501
BLAIR, ALAN JOHN	5		O	2013-05-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 216	58.6000	
			M	2013-05-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 216)	58.6000	1 873
Brindamour, Charles	5		O	2013-05-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(25 069)	58.6000	37 472
Coull-Cicchini, Debra Gail	5		O	2013-05-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 245)	58.6000	3 484
Desilets, Claude	5		O	2013-05-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 165)	58.6000	5 641*
Dionne, Michel	5		O	2013-05-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(665)	58.6000	1 127
Federau, Monika	5		O	2013-05-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(640)	58.6000	1 403
Gagnon, Louis	5		O	2013-05-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	7 427	58.6000	
			M	2013-05-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 427)	58.6000	11 065
garneau, denis	7		O	2013-05-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 717)	58.6000	2 892
Guénette, Françoise	5		O	2013-05-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 919)	58.6000	4 162
Hindle, Byron Alexander	5		O	2013-05-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 624)	58.6000	
			M	2013-05-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 750)	58.6000	2 685
Marcotte, Louis	5		O	2013-05-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(857)	58.6000	2 143

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Titre</b>									
<b>Initié</b>									
<b>Porteur inscrit</b>									
Morissette, Benoit	5		O	2013-05-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 170)	58.6000	1 567
Ott, Jack	5		O	2013-05-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 097)	58.6000	3 153
Pontbriand, Marc	5		O	2013-05-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 247)	58.6000	7 261
PROVOST, MARC	5		O	2013-05-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 203)	58.6000	4 315
Sham, Lilia M.	5		O	2013-05-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 606)	58.6000	2 965
Tullis, Mark Alan	5		O	2013-05-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 056)	58.6000	10 660
Weightman, Peter	5		O	2013-05-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 575)	58.6000	4 911
<b>International Datacasting Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lowther, Douglas William Herbert	5		O	2013-05-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 100 000
<i>Droits Deferred Share Units</i>									
McBride, Graham MacDonald	4		O	2013-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	61 626		289 648
<i>Options</i>									
Archambault, Steven	5		O	2013-05-09	D	50 - Attribution d'options	40 000	0.2030	
			M	2013-05-09	D	50 - Attribution d'options	40 000		50 000
Barrett, Chris	5		O	2013-03-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-05-09	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.2030	
			M	2013-05-09	D	50 - Attribution d'options	200 000		200 000
Lowther, Douglas William Herbert	5		O	2013-05-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 050 000
McBride, Graham MacDonald	4		O	2013-05-09	D	50 - Attribution d'options	61 626	0.2030	
			M	2013-05-09	D	50 - Attribution d'options	61 626		364 648
<b>Inventronics Limited</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
MONETTE, SERGE	3								
RETROMOBILE INC	PI		O	2013-05-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.2510	383 500
			O	2013-05-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.2500	388 500
			O	2013-05-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.2500	389 000
			O	2013-05-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.2600	394 000
			O	2013-05-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.2000	394 500
<b>IOU Financial Inc.</b>									
<i>Actions à droit de vote multiple CATEGORIE B (known as Class B common Shares)</i>									
The Marleau Capital Corporation Inc.	3								
Hubert Marleau	PI		O	2005-10-24	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-05-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000		30 000
			O	2013-05-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000		40 000
			O	2013-05-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000		50 000
Palos Merchant Fund L.P.	PI		O	2005-10-24	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 923 471
			O	2012-06-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	84 000	0.2600	2 007 471
Wade, Madeline Angie	7		O	2013-05-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.3675USD	35 121
			O	2013-05-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 500	0.3732USD	47 621
			O	2013-05-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	203	0.3742USD	47 824
<i>Bons de souscription</i>									
The Marleau Capital Corporation Inc.	3								
Palos Management Inc.	PI		O	2005-10-24	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-12-21	C	46 - Contrepartie de services	215 467	0.4000	215 467
			O	2012-12-28	C	46 - Contrepartie de services	83 094	0.4000	298 561
			O	2013-02-19	C	46 - Contrepartie de services	104 534	0.4000	403 095
			O	2013-03-14	C	46 - Contrepartie de services	63 603	0.4000	466 698
			O	2013-03-26	C	46 - Contrepartie de services	7 406	0.4000	474 104

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Palos Merchant Fund L.P.</b>									
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Palos Merchant Fund L.P.	PI		O	2005-10-24	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 212 562
			O	2013-04-05	C	55 - Expiration de bons de souscription	(625 000)	0.5000	587 562
			O	2013-04-08	C	55 - Expiration de bons de souscription	(100 831)	0.4000	486 731
			O	2013-04-29	C	55 - Expiration de bons de souscription	(147 717)	0.4000	339 014
<b>Junex Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Junex Inc.	1		O	2013-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	9 500	0.6250	702 000
			O	2013-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	0.6100	707 000
			O	2013-04-03	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	0.6000	717 000
			O	2013-04-04	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	0.5800	737 000
			O	2013-04-05	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	0.5700	742 000
			O	2013-04-10	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	0.5700	744 000
			O	2013-04-11	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	0.5800	749 000
			O	2013-04-12	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	0.5600	754 000
			O	2013-04-16	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	0.5700	764 000
			O	2013-04-17	D	38 - Rachat ou annulation	35 000	0.5500	799 000
			O	2013-04-18	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	0.5500	809 000
			O	2013-04-19	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	0.5100	819 000
			O	2013-04-22	D	38 - Rachat ou annulation	30 000	0.4900	849 000
			O	2013-04-23	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	0.4900	864 000
			O	2013-04-24	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	0.5000	867 000
			O	2013-04-26	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	0.4800	892 000
			O	2013-04-29	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	0.4800	898 000
<i>Options</i>									
Pépin, Dave	5		O	2012-10-23	D	52 - Expiration d'options	(50 000)		315 000
<b>KEYreit (formerly Scott's Real Estate Investment Trust)</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Salsberg, Kevin	5		O	2013-05-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	6 780		6 780
<b>Kinross Gold Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Giardini, Tony Serafino	5		O	2013-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	40 000	5.5000	50 000
Macken, John	4		O	2013-04-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Woods, Ruth Grace	4		O	2013-04-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Droits Deferred Share Units</i>									
Macken, John	4		O	2013-04-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Power, Una Marie	4		O	2013-04-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Woods, Ruth Grace	4		O	2013-04-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<b>Klondike Silver Corp.</b>									
<i>Options</i>									
McFaul, Douglas John	5		O	2013-05-10	D	50 - Attribution d'options	200 000		200 000
<b>LA SOCIÉTÉ CALDWELL INTERNATIONALE</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Daoust, Paul	4		O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.8860	27 500*
JC CLARK LTD.	3		O	2013-05-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(45 000)	0.9089	1 989 700
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 000)	0.9000	1 980 700
<b>La Societe Canadian Tire Limitee</b>									
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>									
Boivin, Pierre	4		O	2013-05-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Canadian Tire Corporation, Limited	1		O	2013-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 100	84.3100	4 100
			O	2013-05-10	D	38 - Rachat ou annulation	45 000	82.3237	45 000
			O	2013-05-10	D	38 - Rachat ou annulation	(45 000)	82.3237	0
			O	2013-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	45 000	84.6324	45 000
			O	2013-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	(45 000)	84.6324	0
			O	2013-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	45 000	84.8365	45 000
			O	2013-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	(45 000)	84.8365	0
Collver, Robyn Anne	7, 5, 3								
DPSP CAP Committee Members of the Deferred Profit Sharing Plan	PI		O	2013-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	75.2800	842 105
			O	2013-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	75.2800	842 305
			O	2013-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	75.2800	842 505
			O	2013-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	75.2800	842 705
			O	2013-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	75.2800	843 005
			O	2013-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	75.2800	844 005
			O	2013-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	75.7000	844 105
			O	2013-05-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	86.5000	844 005
			O	2013-05-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	86.5000	843 305
			O	2013-05-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	86.5000	842 305
			O	2013-05-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 100)	85.0000	840 205
			O	2013-05-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	85.0000	840 105
			O	2013-05-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	84.5200	840 005
			O	2013-05-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	81.7400	839 905
			O	2013-05-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	81.7400	839 805
			O	2013-05-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	81.7900	839 705
			O	2013-05-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	81.7400	839 005
			O	2013-05-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	81.5100	838 905
			O	2013-05-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	81.5100	838 805
			O	2013-05-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	81.5100	838 705
			O	2013-05-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	81.5100	838 005
			O	2013-05-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	81.7400	837 705
			O	2013-05-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	81.7400	837 005
			O	2013-05-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	81.8000	836 905
			O	2013-05-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	81.8000	836 805
			O	2013-05-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	81.8200	836 705
			O	2013-05-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	81.8000	836 505
			O	2013-05-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	81.8300	836 405
			O	2013-05-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	81.8000	836 305
			O	2013-05-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	81.8100	836 205
			O	2013-05-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	81.8000	836 105
			O	2013-05-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	82.0000	836 005
			O	2013-05-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	82.0000	835 805
			O	2013-05-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	81.8500	835 105
			O	2013-05-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	81.8500	834 805
			O	2013-05-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	81.8500	834 105
			O	2013-05-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	81.8200	834 005
			O	2013-05-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	81.8200	833 905
			O	2013-05-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	83.5100	833 805
			O	2013-05-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	83.5100	833 705
			O	2013-05-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	83.5100	833 505
			O	2013-05-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	83.5100	833 205
			O	2013-05-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	83.5100	832 905
			O	2013-05-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	83.7800	832 605
			O	2013-05-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	83.7800	832 405
			O	2013-05-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	83.7800	832 105
Lynar, Hugh	3								
DPSP CAP Committee Members of the Deferred Profit Sharing Plan	PI		O	2013-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	75.2800	842 105



Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2013-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	75.2800	842 305
			O	2013-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	75.2800	842 505
			O	2013-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	75.2800	842 705
			O	2013-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	75.2800	843 005
			O	2013-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	75.2800	844 005
			O	2013-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	75.7000	844 105
			O	2013-05-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	86.5000	844 005
			O	2013-05-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	86.5000	843 305
			O	2013-05-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	86.5000	842 305
			O	2013-05-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 100)	85.0000	840 205
			O	2013-05-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	85.0000	840 105
			O	2013-05-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	84.5200	840 005
			O	2013-05-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	81.7400	839 905
			O	2013-05-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	81.7400	839 805
			O	2013-05-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	81.7900	839 705
			O	2013-05-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	81.7400	839 005
			O	2013-05-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	81.5100	838 905
			O	2013-05-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	81.5100	838 805
			O	2013-05-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	81.5100	838 705
			O	2013-05-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	81.5100	838 005
			O	2013-05-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	81.7400	837 705
			O	2013-05-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	81.7400	837 005
			O	2013-05-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	81.8000	836 905
			O	2013-05-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	81.8000	836 805
			O	2013-05-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	81.8200	836 705
			O	2013-05-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	81.8000	836 505
			O	2013-05-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	81.8300	836 405
			O	2013-05-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	81.8200	836 305
			O	2013-05-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	81.8000	836 205
			O	2013-05-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	81.8100	836 105
			O	2013-05-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	81.8000	836 005
			O	2013-05-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	82.0000	835 905
			O	2013-05-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	82.0000	835 705
			O	2013-05-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	81.8500	835 005
			O	2013-05-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	81.8500	834 705
			O	2013-05-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	81.8500	834 005
			O	2013-05-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	81.8200	833 905
MacDonald, Allan Angus	5								
Sunlife Financial	PI		O	2013-05-10	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 236
McCann, Dean Charles	5								
DPSP CAP Committee Members of the Deferred Profit Sharing Plan	PI		O	2013-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	75.2800	842 105
			O	2013-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	75.2800	842 305
			O	2013-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	75.2800	842 505
			O	2013-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	75.2800	842 705
			O	2013-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	75.2800	843 005
			O	2013-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	75.2800	844 005
			O	2013-05-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	75.7000	844 105
			O	2013-05-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	86.5000	844 005
			O	2013-05-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	86.5000	843 305
			O	2013-05-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	86.5000	842 305
			O	2013-05-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 100)	85.0000	840 205
			O	2013-05-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	85.0000	840 105
			O	2013-05-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	84.5200	840 005
			O	2013-05-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	81.7400	839 905
			O	2013-05-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	81.7400	839 805

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Titre</b>									
<b>Initié</b>									
<b>Porteur inscrit</b>									
			O	2013-05-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	81.7900	839 705
			O	2013-05-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	81.7400	839 005
			O	2013-05-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	81.5100	838 905
			O	2013-05-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	81.5100	838 805
			O	2013-05-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	81.5100	838 705
			O	2013-05-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	81.5100	838 005
			O	2013-05-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	81.7400	837 705
			O	2013-05-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	81.7400	837 005
			O	2013-05-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	81.8000	836 905
			O	2013-05-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	81.8000	836 805
			O	2013-05-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	81.8200	836 705
			O	2013-05-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	81.8000	836 505
			O	2013-05-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	81.8300	836 405
			O	2013-05-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	81.8200	836 305
			O	2013-05-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	81.8000	836 205
			O	2013-05-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	81.8100	836 105
			O	2013-05-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	81.8000	836 005
			O	2013-05-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	82.0000	835 905
			O	2013-05-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	82.0000	835 705
			O	2013-05-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	81.8500	835 005
			O	2013-05-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	81.8500	834 705
			O	2013-05-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	81.8500	834 005
			O	2013-05-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	81.8200	833 905
<b>CTC Share Unit Fund (DPSP)</b>									
MacDonald, Allan Angus	5								
Sunlife Financial	PI		O	2013-05-10	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			110
<b>Deferred Share Units</b>									
MacDonald, Allan Angus	5		O	2013-05-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 579
<b>Options</b>									
Drysdale, Linda Janet	7		O	2013-05-13	D	59 - Exercice au comptant	(1 059)		12 474
MacDonald, Allan Angus	5		O	2013-05-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			33 536
<b>Performance Share Units</b>									
MacDonald, Allan Angus	5		O	2013-05-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 945
<b>Laboratoires Paladin Inc.</b>									
<b>Actions ordinaires</b>									
Lande, Robert Nathaniel	4		O	2013-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	48.5000	6 600
<b>LE CHATEAU INC.</b>									
<b>Actions à droit de vote subalterne Class A shares</b>									
Gruman, Barry	3		O	2013-05-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	2.4200	3 527 827
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	2.4000	3 528 827
<b>Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc.</b>									
<b>Actions à droit de vote subalterne Catégorie A</b>									
Meloche, Johanne	5		O	2013-05-09	D	51 - Exercice d'options	12 798	9.3100	12 998
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	16.8140	12 198
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	16.8200	11 998
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	16.8140	11 198
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	16.8400	10 998
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	16.7870	9 998
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 200)	16.8020	6 798
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	16.8190	5 998
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(798)	16.8460	5 200
			O	2013-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	17.1000	200



Emetteur	Relation	Retard	État opéré	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Options</b>									
Meloche, Johanne	5		O	2013-05-09	D	51 - Exercice d'options	(12 798)	9.3100	75 531
<b>Les Aliments Maple Leaf Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Breton, Jean Luc	7		O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	12.5000	25 065
Graham, Stephen	5		O	2010-01-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-05-06	D	57 - Exercice de droits de souscription	12 618	12.6800	12 618
Hutchinson, Ernest Jeffrey	5		O	2013-05-06	D	57 - Exercice de droits de souscription	8 039	12.6800	11 329
Maksymetz, Gary Louis	5		O	2013-05-06	D	57 - Exercice de droits de souscription	12 500	12.6800	163 467
<i>Droits Restricted Share Units settled with market shares</i>									
Graham, Stephen	5		O	2013-05-06	D	57 - Exercice de droits de souscription	(12 618)		118 732
			O	2013-05-06	D	58 - Expiration de droits de souscription	(62 382)		56 350
Hutchinson, Ernest Jeffrey	5		O	2013-05-06	D	57 - Exercice de droits de souscription	(8 039)		70 761
			O	2013-05-06	D	58 - Expiration de droits de souscription	(36 961)		33 800
Maksymetz, Gary Louis	5		O	2013-05-06	D	57 - Exercice de droits de souscription	(12 500)		105 515
			O	2013-05-06	D	58 - Expiration de droits de souscription	(25 000)		80 515
<b>Les Industries Avcorp Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Panta Holdings B.V.	3								
Panta Canada B.V.	PI		O	2013-05-09	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	25 489 807	0.0490	162 276 535
<b>Les Vêtements de Sport Gildan Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Chamandy, Glenn J.	4, 5								
Windermere Bank & Trust Ltd.	PI		O	2013-05-06	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(36 000)	41.3849USD	7 578 909
			O	2013-05-07	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(37 404)	41.7936USD	7 541 505
			O	2013-05-08	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(60 000)	42.1744USD	7 481 505
			O	2013-05-09	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(60 000)	42.7489	
			M	2013-05-09	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(60 000)	42.7489USD	7 421 505
			O	2013-05-10	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(60 000)	42.2272USD	7 361 505
Filato, Pietro	5		O	2013-05-10	D	51 - Exercice d'options	2 074	27.1700	4 992
			O	2013-05-10	D	51 - Exercice d'options	1 876	23.4900	6 868
			O	2013-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 074)	42.6747	4 794
			O	2013-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 876)	42.6575	2 918
Hoffman, Michael	7		O	2013-05-08	D	51 - Exercice d'options	5 718	27.1700	13 494
			O	2013-05-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 718)	42.4500	7 776
Lehman, Eric Ralph	5		O	2013-05-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 725	41.7736	
			M	2013-05-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 725)	41.7736	14 041
			O	2013-05-06	D	51 - Exercice d'options	3 623	39.3900	17 664
			O	2013-05-06	D	51 - Exercice d'options	3 022	23.4900	20 686
			O	2013-05-06	D	51 - Exercice d'options	3 935	20.1200	24 621
			O	2013-05-06	D	51 - Exercice d'options	1 620	28.6400	26 241
			O	2013-05-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 623)	41.7467	22 618
			O	2013-05-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 022)	41.6378	19 596
			O	2013-05-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 935)	41.5115	15 661
			O	2013-05-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 620)	41.5721	14 041
Matthews, Lindsay	5		O	2013-05-06	D	51 - Exercice d'options	1 286	27.1700	11 038
			O	2013-05-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 286)	41.7473	9 752
Sellyn, Laurence G.	5		O	2013-05-06	D	51 - Exercice d'options	13 640	27.1700	121 724

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2013-05-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 640)	41.8267	108 084
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	42.9700	77 684
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	42.9500	76 684
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	43.0100	71 684
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	42.9800	69 184
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	42.9900	68 084
			O	2013-05-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	42.4500	78 084
			O	2013-05-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	41.8577	102 084
			O	2013-05-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	41.9854	97 084
			O	2013-05-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	42.1158	92 084
			O	2013-05-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	41.8484	87 084
			O	2013-05-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	42.1033	84 084
			O	2013-05-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	41.8000	83 084
			O	2013-05-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	42.0300	107 084
			O	2013-05-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	42.0000	106 084
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	41.5700	USD 67 084
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	41.5497	USD 64 084
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)	41.8997	USD 58 084
VOIZARD, David	5		O	2013-05-09	D	51 - Exercice d'options	2 002	27.1700	9 001
			O	2013-05-09	D	51 - Exercice d'options	1 903	23.4900	10 904
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 002)	42.9820	8 902
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 903)	42.8675	6 999
<i>Options</i>									
Filato, Pietro	5		O	2013-05-10	D	51 - Exercice d'options	(2 074)	27.1700	4 150
			O	2013-05-10	D	51 - Exercice d'options	(1 876)	23.4900	2 274
Hoffman, Michael	7		O	2013-05-06	D	51 - Exercice d'options	(5 718)	27.1700	
			M	2013-05-08	D	51 - Exercice d'options	(5 718)	27.1700	58 205
Lehman, Eric Ralph	5		O	2013-05-06	D	51 - Exercice d'options	(3 623)	39.3900	53 055
			O	2013-05-06	D	51 - Exercice d'options	(3 022)	23.4900	50 033
			O	2013-05-06	D	51 - Exercice d'options	(3 935)	20.1200	46 098
			O	2013-05-06	D	51 - Exercice d'options	(1 620)	28.6400	44 478
Matthews, Lindsay	5		O	2013-05-06	D	51 - Exercice d'options	(1 286)	27.1700	2 436
Sellyn, Laurence G.	5		O	2013-05-06	D	51 - Exercice d'options	(13 640)	27.1700	74 349
VOIZARD, David	5		O	2013-05-09	D	51 - Exercice d'options	(2 002)	27.1700	4 235
			O	2013-05-09	D	51 - Exercice d'options	(1 903)	23.4900	2 332
<b>Liquor Stores N.A. Ltd.</b>									
<i>Deferred Shares (Common Shares)</i>									
Bebis, Stephen	5		O	2013-05-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Dinning, James Francis	4		O	2010-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-05-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 594		5 594
<i>Droits Long Term Incentive Plan</i>									
Bebis, Stephen	5		O	2013-05-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-05-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	36 367		36 367
<b>Logistec Corporation</b>									
<i>Actions à droit de vote subalterne Class B</i>									
LOGISTEC CORPORATION	1		O	2013-05-08	D	38 - Rachat ou annulation	800	26.6225	800
			O	2013-05-10	D	38 - Rachat ou annulation	300	26.7000	1 100
<b>MacDonald, Detwiler and Associates Ltd.</b>									
<i>(DSUs, DRSUs, SARs)</i>									
Santoro, Michael	5		O	2013-05-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 000
<b>Man GLG Emerging Markets Income Fund</b>									
<i>Parts Class A</i>									

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Manicouagan Minerals Inc.</b>									
<i>Bons de souscription</i>									
Carter, Walter Brian	4, 5		O	2013-05-08	D	55 - Expiration de bons de souscription	(500 000)		0
Johnson, Donald Kenneth	4								
JVC Trust	PI		O	2013-05-08	I	55 - Expiration de bons de souscription	(2 350 000)		8 765 000
<b>Martinrea International Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Di Tosto, Alfred	5		O	2013-05-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 800	9.1600	6 300
			O	2013-05-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	85	9.1800	6 385
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	115	9.2500	6 500
Van Beek, Terry	5		O	2013-05-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 470	9.1500	5 470
<b>MAYA OR &amp; ARGENT INC.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Praetorian Resources Limited	3		O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	68 000	0.2500	13 816 000
<b>McGraw-Hill Ryerson Limited</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ryerson US Holdings, LLC	3		O	2013-03-22	D	90 - Changements relatifs à la propriété	1 400 000		
			M	2013-03-22	D	90 - Changements relatifs à la propriété	1 400 000		1 400 000
<b>Medicure Inc</b>									
<i>Options</i>									
Fawkes, Brent Jeffrey	4		O	2013-01-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-05-10	D	50 - Attribution d'options	45 000	0.3000	45 000
Friesen, Albert David	4, 5		O	2013-05-10	D	50 - Attribution d'options	75 000	0.3000	509 000
Kinley, James	5		O	2011-09-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-05-10	D	50 - Attribution d'options	45 000	0.3000	45 000
McDole, Gerald P.	4		O	2013-05-10	D	50 - Attribution d'options	45 000	0.3000	54 667
Merchant, Graeme William	8		O	2013-05-10	D	50 - Attribution d'options	45 000	0.3000	155 430
Naimark, Arnold	4		O	2013-05-10	D	50 - Attribution d'options	45 000	0.3000	58 667
			M	2013-05-10	D	50 - Attribution d'options	45 000	0.3000	58 667
Reimer, Dawson James	5		O	2013-05-10	D	50 - Attribution d'options	56 000	0.3000	340 334*
<b>MEG Energy Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
BUJOR, Sorin	5		O	2013-05-06	D	51 - Exercice d'options	3 000	27.5000	6 392
			O	2013-05-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	28.0700	3 392
			O	2013-05-08	D	51 - Exercice d'options	8 700	27.5000	12 092
			O	2013-05-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 500)	27.9000	5 592
			O	2013-05-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 200)	27.9700	3 392
<i>Options</i>									
BUJOR, Sorin	5		O	2013-05-06	D	51 - Exercice d'options	(3 000)	27.5000	155 400
			O	2013-05-08	D	51 - Exercice d'options	(8 700)	27.5000	146 700
<b>MEGA Brands Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Newcomb, Lynda Barbara	5		O	2013-05-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 184	12.9500	2 950

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Titre</b>									
Initié									
Porteur inscrit									
Stevenson, Drew	5		O	2011-09-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-05-08	D	51 - Exercice d'options	3 400	9.2500	3 400
			O	2013-05-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 400)		0
<b>DSU</b>									
Di Iorio, Nicola	4		O	2013-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 628		28 680
Gregson, William	4		O	2013-05-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	268		268
			O	2013-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 628		1 896
Marsilli, Joe	4		O	2013-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 628		21 376
Muir, Thomas Pinaud	4		O	2013-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 628		32 105
Rivett, Paul	4		O	2013-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 628		23 504
<b>Options Plan 2</b>									
Stevenson, Drew	5		O	2013-05-08	D	51 - Exercice d'options	(3 400)	9.2500	18 543
<b>Melcor Real Estate Investment Trust</b>									
<i>Class B Limited Partnership Units/Special Voting Trust Units</i>									
Melcor Developments Ltd.	3		O	2013-05-01	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	10 360 798	10.0000	
			O	2013-05-10	D	36 - Conversion ou échange	(830 000)		
Melcor REIT Holdings GP Inc. as general partner of Melcor REIT Holdings Limited Partnership	PI		M	2013-05-01	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	10 360 798	10.0000	10 360 798*
			M	2013-05-10	I	36 - Conversion ou échange	(830 000)		9 530 798*
			O	2013-05-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<b>Parts de fiducie</b>									
Melcor Developments Ltd.	3		O	2013-05-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-05-10	D	36 - Conversion ou échange	830 000		
Melcor REIT Holdings GP Inc. as general partner of Melcor REIT Holdings Limited Partnership	PI		M	2013-05-10	I	36 - Conversion ou échange	830 000		830 000*
			O	2013-05-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-05-10	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	(830 000)	10.0000	0
<b>Metaux Russel Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Laberge, Alice D.	4		O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	26.5000	5 000
<b>Methanex Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
AITKEN, BRUCE	4		O	2013-05-09	D	51 - Exercice d'options	5 000	28.4300USD	143 289
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	44.9300	138 289
			O	2013-05-08	D	51 - Exercice d'options	5 000	28.4300USD	143 289
			O	2013-05-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	44.8700	138 289
			O	2013-05-10	D	51 - Exercice d'options	5 000	28.4300USD	143 289
			O	2013-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	45.2400	138 289
			O	2013-05-13	D	51 - Exercice d'options	5 000	28.4300USD	143 289
			O	2013-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	44.9600	138 289
			O	2013-05-14	D	51 - Exercice d'options	5 000	28.4300USD	143 289
			O	2013-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	45.6200	138 289
Khattab, Hussein	2		O	2013-05-09	D	51 - Exercice d'options	1 500	24.9600USD	20 102
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	45.2000USD	18 602
Milner, Randall M.	5		O	2013-05-09	D	51 - Exercice d'options	3 000	24.9600USD	13 280
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	45.6400	10 280
<b>Options</b>									
AITKEN, BRUCE	4		O	2013-05-09	D	51 - Exercice d'options	(5 000)		338 000
			O	2013-05-08	D	51 - Exercice d'options	(5 000)		343 000
			O	2013-05-10	D	51 - Exercice d'options	(5 000)		333 000

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2013-05-13	D 51	- Exercice d'options	(5 000)		328 000
			O	2013-05-14	D 51	- Exercice d'options	(5 000)		323 000
Khattab, Hussein	2		O	2013-05-09	D 51	- Exercice d'options	(1 500)		15 000
Milner, Randall M.	5		O	2013-05-09	D 51	- Exercice d'options	(3 000)		107 000
<b>Metro inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bourbonnière, Christian	5		O	2013-05-10	D 51	- Exercice d'options	2 900	37.7700	14 842
			O	2013-05-10	D 51	- Exercice d'options	880	24.7300	15 722
			O	2013-05-10	D 51	- Exercice d'options	15 000	29.6300	30 722
			O	2013-05-10	D 10	- Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	69.8200	29 822
			O	2013-05-10	D 10	- Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(380)	69.7700	29 442
			O	2013-05-10	D 10	- Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(17 500)	69.7600	11 942
Gobeil, Paul	4		O	2013-05-07	D 10	- Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	69.5500	66 200
LESSARD, Pierre H.	4, 5		O	2013-05-07	D 47	- Acquisition ou aliénation par don	(2 800)	69.5000	188 370
Metro inc.	1		O	2013-04-03	D 38	- Rachat ou annulation	2 600	62.8800	2 600
			O	2013-04-03	D 38	- Rachat ou annulation	100	62.8900	2 700
			O	2013-04-03	D 38	- Rachat ou annulation	2 700	62.9000	5 400
			O	2013-04-03	D 38	- Rachat ou annulation	1 600	62.9900	7 000
			O	2013-04-03	D 38	- Rachat ou annulation	10 700	63.0000	17 700
			O	2013-04-03	D 38	- Rachat ou annulation	15 000	63.0100	32 700
			O	2013-04-03	D 38	- Rachat ou annulation	3 300	63.0300	36 000
			O	2013-04-03	D 38	- Rachat ou annulation	2 600	63.0400	38 600
			O	2013-04-03	D 38	- Rachat ou annulation	13 200	63.0500	51 800
			O	2013-04-03	D 38	- Rachat ou annulation	3 300	63.0600	55 100
			O	2013-04-03	D 38	- Rachat ou annulation	200	63.0800	55 300
			O	2013-04-03	D 38	- Rachat ou annulation	2 200	63.0900	57 500
			O	2013-04-03	D 38	- Rachat ou annulation	500	63.1100	58 000
			O	2013-04-04	D 38	- Rachat ou annulation	500	62.9000	58 500
			O	2013-04-04	D 38	- Rachat ou annulation	5 300	62.9100	63 800
			O	2013-04-04	D 38	- Rachat ou annulation	2 400	62.9300	66 200
			O	2013-04-04	D 38	- Rachat ou annulation	2 000	62.9500	68 200
			O	2013-04-04	D 38	- Rachat ou annulation	6 300	63.0000	74 500
			O	2013-04-04	D 38	- Rachat ou annulation	900	63.0400	75 400
			O	2013-04-04	D 38	- Rachat ou annulation	2 400	63.0500	77 800
			O	2013-04-04	D 38	- Rachat ou annulation	300	63.0700	78 100
			O	2013-04-04	D 38	- Rachat ou annulation	500	63.0800	78 600
			O	2013-04-04	D 38	- Rachat ou annulation	2 000	63.0900	80 600
			O	2013-04-04	D 38	- Rachat ou annulation	400	63.1000	81 000
			O	2013-04-04	D 38	- Rachat ou annulation	10 000	63.1100	91 000
			O	2013-04-04	D 38	- Rachat ou annulation	900	63.1200	91 900
			O	2013-04-04	D 38	- Rachat ou annulation	800	63.1300	92 700
			O	2013-04-04	D 38	- Rachat ou annulation	3 700	63.1400	96 400
			O	2013-04-04	D 38	- Rachat ou annulation	3 800	63.1500	100 200
			O	2013-04-04	D 38	- Rachat ou annulation	1 600	63.1600	101 800
			O	2013-04-04	D 38	- Rachat ou annulation	13 700	63.1700	115 500
			O	2013-04-04	D 38	- Rachat ou annulation	500	63.2100	116 000
			O	2013-04-05	D 38	- Rachat ou annulation	500	62.3200	116 500
			O	2013-04-05	D 38	- Rachat ou annulation	3 500	62.4000	120 000
			O	2013-04-05	D 38	- Rachat ou annulation	500	62.4200	120 500
			O	2013-04-05	D 38	- Rachat ou annulation	4 800	62.4400	125 300
			O	2013-04-05	D 38	- Rachat ou annulation	1 700	62.4600	127 000
			O	2013-04-05	D 38	- Rachat ou annulation	400	62.4800	127 400
			O	2013-04-05	D 38	- Rachat ou annulation	4 000	62.5000	131 400
			O	2013-04-05	D 38	- Rachat ou annulation	400	62.5100	131 800
			O	2013-04-05	D 38	- Rachat ou annulation	13 500	62.5200	145 300
			O	2013-04-05	D 38	- Rachat ou annulation	700	62.5300	146 000

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-ri- se	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
			O	2013-04-05	D	38 - Rachat ou annulation	7 100	62.5400	153 100
			O	2013-04-05	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	62.5500	154 900
			O	2013-04-05	D	38 - Rachat ou annulation	300	62.6300	155 200
			O	2013-04-05	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	62.6600	156 500
			O	2013-04-05	D	38 - Rachat ou annulation	800	62.6700	157 300
			O	2013-04-05	D	38 - Rachat ou annulation	600	62.6800	157 900
			O	2013-04-05	D	38 - Rachat ou annulation	900	62.7200	158 800
			O	2013-04-05	D	38 - Rachat ou annulation	4 500	62.7300	163 300
			O	2013-04-05	D	38 - Rachat ou annulation	400	62.7500	163 700
			O	2013-04-05	D	38 - Rachat ou annulation	200	62.7900	163 900
			O	2013-04-05	D	38 - Rachat ou annulation	900	62.8100	164 800
			O	2013-04-05	D	38 - Rachat ou annulation	300	62.8200	165 100
			O	2013-04-05	D	38 - Rachat ou annulation	200	62.8400	165 300
			O	2013-04-05	D	38 - Rachat ou annulation	300	62.8500	165 600
			O	2013-04-05	D	38 - Rachat ou annulation	700	62.8600	166 300
			O	2013-04-05	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	62.8700	167 500
			O	2013-04-05	D	38 - Rachat ou annulation	500	62.8800	168 000
			O	2013-04-05	D	38 - Rachat ou annulation	3 300	62.8900	171 300
			O	2013-04-05	D	38 - Rachat ou annulation	200	62.9000	171 500
			O	2013-04-08	D	38 - Rachat ou annulation	(58 000)		113 500
			O	2013-04-09	D	38 - Rachat ou annulation	(58 000)		55 500
			O	2013-04-10	D	38 - Rachat ou annulation	(15 400)		40 100
			O	2013-04-10	D	38 - Rachat ou annulation	(40 100)		0
			O	2013-04-30	D	38 - Rachat ou annulation	(190 000)		0
RICHER LA FLÈCHE, ERIC	4, 5		O	2013-05-07	D	51 - Exercice d'options	13 100	37.7700	86 246
			O	2013-05-07	D	51 - Exercice d'options	90 000	24.7300	176 246
			O	2013-05-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 700)	69.5000	135 546
			O	2013-05-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 200)	69.5500	121 346
			O	2013-05-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 100)	69.5700	91 246
			O	2013-05-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	69.6000	89 746
			O	2013-05-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 500)	69.6500	82 246
			O	2013-05-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)	69.5000	76 246
<i>Options</i>									
Bourbonnière, Christian	5		O	2013-05-10	D	51 - Exercice d'options	(2 900)	37.7700	73 060
			O	2013-05-10	D	51 - Exercice d'options	(880)	24.7300	72 180
			O	2013-05-10	D	51 - Exercice d'options	(15 000)	29.6300	57 180
RICHER LA FLÈCHE, ERIC	4, 5		O	2013-05-07	D	51 - Exercice d'options	(13 100)	37.7700	560 000
			O	2013-05-07	D	51 - Exercice d'options	(90 000)	24.7300	470 000
<b>Middlefield Can-Global REIT Income Fund</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Can-Global REIT Income Fund	1		O	2013-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	400	10.2000	188 700
<b>Millrock Resources Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Beischer, Gregory Allan	4		O	2013-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.1230USD	700 333
			O	2013-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.1230USD	701 333
<b>MINES ABCOURT INC.</b>									
<i>Actions ordinaires catégorie B</i>									
Hinse, Renaud	4, 5		O	2013-05-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200 000	0.0700	9 209 875
Décochib inc.	PI		O	2013-05-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	150 000	0.0700	9 359 875
			O	2013-05-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.0700	9 409 875
			O	2013-05-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.0750	9 509 875
<b>Mitel Networks Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Davies, James Norman	5		O	2013-04-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 667

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Options</b>									
Davies, James Norman	5		O	2013-04-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			48 334
<b>Montana Exploration Corp. (formerly AltaCanada Energy Corp.)</b>									
<b>Options</b>									
Collins, James William	4		O	2013-05-09	D	52 - Expiration d'options	(17 000)		150 000
Hibberd, Michael John	4		O	2013-05-05	D	52 - Expiration d'options	(17 000)	0.2500	135 000
Page, Brian Anthony	5		O	2013-05-05	D	52 - Expiration d'options	(25 000)	0.2500	130 000
Selby, Charles Vincent	4		O	2013-05-06	D	52 - Expiration d'options	(17 000)	0.2500	135 000
<b>Morneau Shepell Inc.</b>									
<b>LTIP</b>									
Milligan, Scott	5	R	O	2013-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 316	13.1700	77 284
		R	O	2013-05-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 044	13.1700	91 328
<b>MRRM INC.</b>									
<b>Actions ordinaires</b>									
Nemec, Karel	4		O	2003-07-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			200
Reford, Geoffrey	4, 6		O	2003-07-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			35 250
Reford, Nikola M.	4, 6		O	2003-07-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			35 250
Trébuchet Inc.	PI		O	2003-07-18	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 361 050
Trebuchet Inc.	3		O	2003-07-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 361 050
<b>Nemaska Lithium Inc. (antérieurement EXPLORATION NEMASKA INC.)</b>									
<b>Actions ordinaires</b>									
Bourassa, guy georges	4, 5		O	2013-05-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.1500	1 655 001
<b>New Gold Inc.</b>									
<b>Droits Deferred Share Units (DSU)</b>									
Emerson, David Lee	4		O	2013-05-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	13 123		17 114
Estey, James	4		O	2013-05-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 092		43 171
Kololian, Vahan	4		O	2013-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	13 089		
			M	2013-05-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	13 123		23 221*
Konig, Martyn	4		O	2013-05-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	13 123		35 866
Lassonde, Pierre	4		O	2013-05-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 562		16 492
Threlkeld, Raymond Wesley	4		O	2013-05-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 562		11 527
<b>Options</b>									
Emerson, David Lee	4		O	2013-05-09	D	50 - Attribution d'options	30 303	7.5200	50 603
Estey, James	4		O	2013-05-09	D	50 - Attribution d'options	30 303	7.5200	204 053
Kololian, Vahan	4		O	2013-05-09	D	50 - Attribution d'options	33 303	7.5200	172 603*
Konig, Martyn	4		O	2013-05-09	D	50 - Attribution d'options	30 303	7.5200	169 603
Lassonde, Pierre	4		O	2013-05-14	D	50 - Attribution d'options	33 303	7.5200	207 053
Threlkeld, Raymond Wesley	4		O	2013-05-09	D	50 - Attribution d'options	30 303	7.5200	101 603
Wallace, Martin John	5		O	2013-05-09	D	50 - Attribution d'options	50 000	7.5200	146 167
<b>New Pacific Metals Corp.</b>									
<b>Actions ordinaires</b>									
New Pacific Metals Corp.	1		O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	0.5779	322 614
<b>Newalta Corporation</b>									
<b>Actions ordinaires</b>									
Borys, Michael	5		O	2013-05-10	D	51 - Exercice d'options	16 500	5.3100	24 424
			O	2013-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 500)	13.6900	7 924
Cadotte, Alan Paul	4, 5		O	2013-05-10	D	51 - Exercice d'options	35 000	5.3100	151 455
			O	2013-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(35 000)	13.6900	116 455
Donaleshen, Terry Peter	5		O	2013-05-10	D	51 - Exercice d'options	16 500	5.3100	31 633
			O	2013-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 500)	13.6900	15 133



Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
Dugandzic, Peter Anthony	5		O	2013-05-10	D	51 - Exercice d'options	19 500	5.3100	33 695
			O	2013-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(19 500)	13.6900	14 195
MacDonald, Bob	4		O	2013-05-10	D	51 - Exercice d'options	9 375	5.3100	22 122
			O	2013-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 375)	13.6900	12 747
Milligan, R. Vance	4		O	2013-05-10	D	51 - Exercice d'options	6 250	5.3100	25 265
			O	2013-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 250)	13.6900	19 015
Pecharsky, Douglas Allen	5		O	2013-05-10	D	51 - Exercice d'options	9 875	5.3100	16 478
			O	2013-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 875)	13.6900	6 603
Whiteley, Took	5		O	2013-05-10	D	51 - Exercice d'options	16 500	5.3100	30 903
			O	2013-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 500)	13.6900	14 403
<i>Options</i>									
Borys, Michael	5		O	2013-05-10	D	51 - Exercice d'options	(16 500)	5.3100	305 000
Cadotte, Alan Paul	4, 5		O	2013-05-10	D	51 - Exercice d'options	(35 000)	5.3100	540 000
Donaleshen, Terry Peter	5		O	2013-05-10	D	51 - Exercice d'options	(16 500)	5.3100	214 000
Dugandzic, Peter Anthony	5		O	2013-05-10	D	51 - Exercice d'options	(19 500)	5.3100	245 000
MacDonald, Bob	4		O	2013-05-10	D	51 - Exercice d'options	(9 375)	5.3100	50 000
Milligan, R. Vance	4		O	2013-05-10	D	51 - Exercice d'options	(6 250)	5.3100	50 000
Pecharsky, Douglas Allen	5		O	2013-05-10	D	51 - Exercice d'options	(9 875)	5.3100	204 000
Whiteley, Took	5		O	2013-05-10	D	51 - Exercice d'options	(16 500)	5.3100	214 000
<b>Newfoundland Capital Corporation Limited</b>									
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A</i>									
Murray, David Justin	5		O	2013-05-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	820	9.6400	31 975
Weatherby, Scott G.M.	5		O	2013-05-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	660	9.6600	19 696
<b>Norbord Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cockwell, Jack Lynn	4		O	2013-05-14	D	54 - Exercice de bons de souscription	7 144		24 128
<i>Bons de souscription Issued Dec 22, 2008; Expires Dec 22, 2013</i>									
Cockwell, Jack Lynn	4		O	2013-05-14	D	54 - Exercice de bons de souscription	(71 456)		0
<b>NorSerCo Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires (Traded as Stapled Units)</i>									
Grayston, Kevin Eric	4		O	2013-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	31.4000	2 000*
<b>Northern Property Real Estate Investment Trust</b>									
<i>Parts de fiducie (Traded as Stapled Units)</i>									
Grayston, Kevin Eric	4		O	2013-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	31.4000	2 000*
<b>Northisle Copper and Gold Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Douglas, David Mark	4		O	2013-05-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 000	0.0350	157 000
			O	2013-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.0350	158 000
			O	2013-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.0350	163 000
<b>Northland Power Inc.</b>									
<i>Deferred Share Units (DSU)</i>									
Durfy, Sean Michael	4		O	2013-05-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	54	18.4700	2 598
Gloutney, Pierre	4		O	2013-05-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	162	18.4700	3 788
Harder, Vernon Peter	4		O	2013-05-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	162	18.4700	3 608
<b>Nuinsco Resources Limited</b>									
<i>Options</i>									
Lam, Anne	5		O	2013-05-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-05-10	D	50 - Attribution d'options	120 000		120 000
<b>Oncolytics Biotech Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Pisano, Wayne	4		O	2013-05-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Options</i>									



Emetteur	Relation	Retard	État opéré	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Titre</b>									
<b>Initié</b>									
<b>Porteur inscrit</b>									
Pisano, Wayne	4		O	2013-05-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-05-09	D	50 - Attribution d'options	50 000		50 000*
<b>ONEX CORPORATION</b>									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Schwartz, Gerald Wilfred	4, 7, 6, 5, 3		O	2013-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	48.5780	500
			O	2013-05-13	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(500)	48.5780	0
<i>Droits Deferred Share Units (cash settled)</i>									
Casey, Daniel C.	4		O	2013-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 817	49.9400	70 191
Etherington, William	4		O	2013-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 817	49.9400	43 901
Godsoe, Peter Cowperthwaite	4		O	2013-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 817	49.9400	71 569
Gouin, Serge	4		O	2013-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 817	49.9400	71 847
McCoy, John Bonnet	4		O	2013-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 817	49.9400	63 285
Prichard, John Robert Stobo	4		O	2013-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 817	49.9400	66 302
Reisman, Heather M.	4		O	2013-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 817	49.9400	59 050
Thorsteinson, Arni Clayton	4		O	2013-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 817	49.9400	87 957
<b>Open Text Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires OTEX Common</i>									
Jenkins, P. Thomas	4, 5		O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 978)	68.7500USD	868 109
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 948)	68.7600USD	864 161
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 603)	68.7700USD	860 558
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 605)	68.7800USD	853 953
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 951)	68.7900	851 002
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 201)	68.8000USD	848 801
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 457)	68.8100USD	846 344
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 601)	68.8200USD	843 743
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 142)	68.8300USD	841 601
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 767)	68.8400	839 834
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 195)	68.8500USD	838 639
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 709)	68.8600USD	836 930
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(702)	68.8700USD	836 228
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 199)	68.8800USD	835 029
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 210)	68.8900USD	833 819
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 198)	68.9000USD	831 621
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	68.9100USD	831 021
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(419)	68.9200USD	830 602
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 010)	68.9300USD	829 592
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	68.9400USD	829 492
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(294)	68.9500USD	829 198
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	68.9700	829 098
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(104)	68.9800	828 994
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	69.0200USD	828 794
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	69.0100	828 594
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	69.0500USD	828 494
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(407)	69.1100USD	828 087
Jenkins Family Foundation	PI		O	2013-05-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(17 497)	68.7500USD	62 503
			O	2013-05-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 241)	68.7600USD	60 262
			O	2013-05-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 503)	68.7700USD	58 759
			O	2013-05-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 912)	68.7800USD	54 847
			O	2013-05-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 101)	68.7900USD	52 746
			O	2013-05-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 398)	68.8000USD	48 348
			O	2013-05-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 893)	68.8100USD	46 455
			O	2013-05-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 309)	68.8200USD	45 146
			O	2013-05-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 346)	68.8300USD	43 800
			O	2013-05-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(902)	68.8400USD	42 898

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Titre</b>									
<b>Initié</b>									
<b>Porteur inscrit</b>									
			O	2013-05-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	68.8500USD	41 598
			O	2013-05-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 652)	68.8600USD	39 946
			O	2013-05-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 526)	68.8700USD	38 420
			O	2013-05-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	68.8800USD	37 420
			O	2013-05-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 200)	68.8900USD	35 220
			O	2013-05-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 220)	68.9000USD	32 000
			O	2013-05-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	68.9100USD	31 900
			O	2013-05-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	68.9200USD	31 600
			O	2013-05-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	68.9300USD	31 000
			O	2013-05-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	68.9400USD	30 600
			O	2013-05-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	68.9500USD	30 400
			O	2013-05-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	68.9600USD	30 300
			O	2013-05-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	68.9700USD	30 200
			O	2013-05-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	68.9800USD	30 000
Sadler, Stephen	4		O	2013-05-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	68.2500	102 600*
<b>Pacific Rubiales Energy Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lima, Eduardo Jorge	5								
Servicom-E (Panama) S.A.	PI		O	2013-05-14	I	51 - Exercice d'options	25 005	4.7000	25 005
			O	2013-05-14	I	51 - Exercice d'options	32 667	6.3000	57 672
			O	2013-05-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	21.2000	56 672
			O	2013-05-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	21.2300	55 672
			O	2013-05-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	21.2500	53 672
			O	2013-05-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)	21.2600	47 672
			O	2013-05-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	21.2700	43 672
			O	2013-05-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 672)	21.3000	32 000
			O	2013-05-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	21.3500	28 000
			O	2013-05-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 800)	21.3600	25 200
			O	2013-05-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 200)	21.3650	22 000
			O	2013-05-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	21.3700	20 300
			O	2013-05-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 300)	21.3750	0
<i>Options</i>									
Lima, Eduardo Jorge	5								
Servicom-E (Panama) S.A.	PI		O	2013-05-14	I	51 - Exercice d'options	(25 005)	4.7000	589 667
			O	2013-05-14	I	51 - Exercice d'options	(32 667)	6.3000	557 000
<b>Parallel Energy Trust</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Alexander, Richard M.	4		O	2013-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	3.8900	65 000
			O	2013-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 800	3.8800	67 800
			O	2013-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 200	3.8900	70 000
Cornelius, Sigmund	4		O	2013-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	3.7709	15 000
<b>Pason Systems Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Elliott, David Robert	5		O	2013-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 700	17.6400	6 975
Holodinsky, David	5		O	2013-05-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 510	17.4400	14 818
Kessler, Marcel	5		O	2013-05-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 262	12.4900	
			M	2013-05-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(27 071)	17.4600	(21 071)
			O	2013-05-07	D	51 - Exercice d'options	33 333	12.4900	12 262
Tremaine, Dean	5		O	2012-05-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-05-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	17.4800	10 000
<i>common share options</i>									
Tremaine, Dean	5		O	2012-05-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2012-05-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Emetteur	Relation	Retard	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Titre</b>									
Initié									
Porteur inscrit									
			M'	2012-05-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			206 666
		R	O	2012-11-30	D	50 - Attribution d'options	75 000	16.6700	211 667
		R	O	2012-09-20	D	51 - Exercice d'options	(33 333)	10.9900	173 333
			O	2012-09-20	D	51 - Exercice d'options	(16 666)	12.3100	
		R	M	2012-09-30	D	51 - Exercice d'options	(16 666)	12.3100	156 667
		R	O	2012-09-30	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	13.8800	136 667
			O	2013-05-07	D	51 - Exercice d'options	(16 667)	10.9900	195 000
			O	2013-05-07	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	13.8800	175 000
<b>Options</b>									
Kessler, Marcel	5		O	2013-05-07	D	51 - Exercice d'options	(33 333)	12.4900	166 667
Lindsay, James Gregory	7		O	2013-05-07	D	51 - Exercice d'options	(35 000)	11.8000	255 000
			O	2013-05-07	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	10.9900	230 000
<b>RSU</b>									
Tremaine, Dean	5	R	O	2012-11-30	D	50 - Attribution d'options	18 000		52 667
			R	2012-11-30	D	51 - Exercice d'options	(17 667)	16.5500	35 000
<b>Pathfinder Convertible Debenture Fund</b>									
<i>Parts de fiduciaire</i>									
Pathfinder Convertible Debenture Fund	1		O	2013-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	10.8800	4 659 336
			O	2013-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	900	10.8900	4 660 236
			O	2013-05-09	D	38 - Rachat ou annulation	800	10.8000	4 661 036
			O	2013-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	400	10.8500	4 662 636
			O	2013-05-10	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	10.8300	4 662 236
<b>Penn West Petroleum Ltd.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
George, Richard Lee	4		O	2013-05-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			67 600
Novo Investment Group Ltd.	PI		O	2013-05-03	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			305 000
<b>Options</b>									
Keller, Brian	5		O	2013-05-10	D	38 - Rachat ou annulation	(90 000)		260 000
<b>Restricted Share Rights</b>									
Keller, Brian	5		O	2013-05-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(90 000)		75 000
<b>Perpetual Energy Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Benoit, Vicki Lynn	5		O	2013-05-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	7 670	0.0100	107 670
<b>Restricted Rights</b>									
Benoit, Vicki Lynn	5		O	2013-05-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 670)	0.0100	6 808
<b>Pethealth Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Pethealth Inc.	1		O	2013-04-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 300	1.0500	2 300
			O	2013-04-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 418	1.0500	4 718
			O	2013-04-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 400	1.0300	7 118
			O	2013-04-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 418	1.0500	9 536
			O	2013-04-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 418	1.0500	11 954
			O	2013-04-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	23 000	1.0000	34 954
			O	2013-04-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 418	1.0100	37 372
			O	2013-04-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 418	1.0000	39 790
			O	2013-04-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	79 500	0.9800	119 290
			O	2013-04-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.9800	121 290
			O	2013-04-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.9800	123 290
			O	2013-04-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 418	0.9800	125 708
			O	2013-04-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 418	1.0500	128 126
			O	2013-04-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	1.0400	129 026
			O	2013-04-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 418	1.0500	131 444
			O	2013-04-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 418	1.0400	133 862

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Petrichor Energy Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
G & O Energy Investments Ltd.	5		O	2013-04-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 418	1.0100	136 280
			O	2013-04-30	D	38 - Rachat ou annulation	(136 280)		0
<b>PetroBakken Energy Ltd.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hawkes, Peter Norman	5		O	2013-05-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(3 900)	8.0470	460
LaPrade, Rene	5		O	2013-05-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	30 000	8.0350	40 889
			O	2013-05-07	D	59 - Exercice au comptant	(30 000)	8.0350	10 889
<i>Droits DCS</i>									
LaPrade, Rene	5		O	2013-05-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	(30 000)		26 457
<i>Droits Incentive</i>									
Brown, Ian Stephen	4		O	2013-05-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 000		24 650
			O	2013-05-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 125		25 775
LaPrade, Rene	5		O	2013-05-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 705		89 894
			O	2013-05-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 667		98 561
Lothian, E. Craig	4		O	2013-05-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 125		22 775
			O	2013-05-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 000		25 775
Malley, Bradford James	5		O	2013-05-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 500		40 063
McKINNON, KENNETH RICHARD	4, 7		O	2013-05-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 125		22 775
			O	2013-05-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 000		25 775
Salahub, David William	5		O	2013-05-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 000		22 625
Scheidt, Doreen Marie	5		O	2013-05-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 475	0.0500	84 158
			O	2013-05-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 575	0.0500	
			M	2013-05-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 260	0.0500	85 418
			O	2013-05-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 000	0.0500	86 418
			O	2013-05-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 000	0.0500	90 418
			O	2013-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 747	0.0500	95 165
Scott, Peter D.	5		O	2013-05-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 705		45 491
			O	2013-05-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 667		54 158
WRIGHT, JOHN DAVID	4, 5		O	2013-05-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 133	0.0500	27 849
			O	2013-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	27 358	0.0500	55 207
<i>Options</i>									
Brown, Ian Stephen	4		O	2013-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	(45 000)	34.5400	11 250
			O	2013-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	(11 250)	22.9200	0
Lothian, E. Craig	4		O	2013-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	(11 250)		45 000
			O	2013-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	(45 000)		0
McKINNON, KENNETH RICHARD	4, 7		O	2013-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	(11 250)		45 000
			O	2013-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	(45 000)		0
<b>Peyto Exploration &amp; Development Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Turgeon, Kathy	5		O	2013-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 300)	29.6028	78 290
			O	2013-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	30.8000	73 290
<b>PHX Energy Services Corp.</b>									
<i>Retention Awards (Cash-based Only)</i>									
Gray, James K.	4		O	2013-05-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(297)	10.0300	21 634*
			O	2013-05-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(252)	10.0300	21 382*
			O	2013-05-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 000)	10.0300	17 382*
			O	2013-05-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(187)	10.0300	17 195*
			O	2013-05-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 000)	10.0300	15 195*
			O	2013-05-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 437)	10.0300	13 758*
			O	2013-05-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(341)	10.0300	13 417*

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Platinum Group Metals Ltd.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Jones, R. Michael	4, 5	R	O	2013-04-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	1.1900	1 593 090
<b>Precious Metals Bullion Trust</b>									
<i>Parts</i>									
Precious Metals Bullion Trust	1		O	2013-04-30	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	14.0400	1 000
			O	2013-04-30	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	14.0400	0
<b>Precision Drilling Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
FORD, CAREY THOMAS	7		O	2012-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	7.4100	
			M	2012-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	7.4100USD	8 150*
			O	2013-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 600	8.0200USD	9 750
			O	2013-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 800	8.0176USD	11 550
			O	2013-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	8.0199USD	11 850
Hughes, Catherine Jeanne	4		O	2013-05-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Deferred Share Units - effective January 1, 2012</i>									
Hughes, Catherine Jeanne	4		O	2013-05-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<b>Primeline Energy Holdings Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Wang, Guang Ming	4, 5		O	2013-05-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.4000	1 428 500
			O	2013-05-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 500	0.3950	1 441 000
			O	2013-05-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.4200	1 491 000
			O	2013-05-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	17 500	0.4100	1 508 500
<b>ProMetec Sciences de la Vie inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hakim, Raymond Manuel	4		O	2013-05-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			9 000
<i>Options</i>									
Hakim, Raymond Manuel	4		O	2013-05-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<b>ProSep Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Fontaine, Claude	4		O	2013-05-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 500	0.1500	30 300
Wilson, Joseph	4		O	2013-05-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 500	0.1500	5 150
<i>Droits Restricted Shares</i>									
Fontaine, Claude	4		O	2013-05-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 500)	0.1500	0
Wilson, Joseph	4		O	2013-05-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 500)	0.1500	0
<b>Pulse Seismic Inc.</b>									
<i>Droits Restrictred Share Unit</i>									
Corbett, Daphne Elizabeth	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 236	3.1300	
			M	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 236	3.1300	11 295*
<i>Droits Restricted Share Unit</i>									
Burnham, Peter James	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 236	3.1300	
			M	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 236	3.1300	11 295*
Robotti, Robert Edward	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 236	3.1300	
			M	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 236	3.1300	11 295*
Weir, J. Graham	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 236	3.1300	

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Titre</b>									
<b>Initié</b>									
<b>Porteur inscrit</b>									
Zentner, Clark	4		M	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 236	3.1300	11 295*
			O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 236	3.1300	
			M	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 236	3.1300	11 295*
<b>QLT Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Jagpal, Sukhi	5		O	2013-05-14	D	51 - Exercice d'options	10 000	7.2300	11 200*
			O	2013-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 900)	8.0700	1 300*
			O	2013-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	8.0800	1 200*
Kozarich, John W.	4		O	2012-06-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 819	7.9600USD	3 819*
			O	2013-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	7.9700USD	4 019*
			O	2013-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	7.9600USD	6 019*
			O	2013-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 981	7.9800USD	10 000*
<i>Options</i>									
Jagpal, Sukhi	5		O	2013-05-14	D	51 - Exercice d'options	(10 000)		0
<i>Private option contract for the obligation to buy shares.</i>									
Aryeh, Jason	4								
JALAA Equities, LP	PI		O	2013-05-03	I	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	100	0.4500USD	
			O	2013-05-03	I	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	100	0.4000USD	
<i>Short Put Option (obligation to buy)</i>									
Aryeh, Jason	4								
JALAA Equities, LP	PI		M	2013-05-03	I	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	100	0.4500USD	100*
			M	2013-05-03	I	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	100	0.4000USD	200*
			O	2012-06-04	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<b>Quebecor inc.</b>									
<i>Droits</i>									
Dépatie, Robert	5		O	2003-06-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-05-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	316 687		316 687
Péladeau, Pierre Karl	4, 6, 5		O	2011-03-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	240 074		
			M	2011-03-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	240 074		577 298
			O	2012-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	301 275		
			M	2012-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	301 275		878 573
Pruneau, Jean-François	5		O	2005-10-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-05-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	24 361		24 361
<b>Questerre Energy Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
D'Silva, Jason Dominic	5		O	2013-05-15	D	51 - Exercice d'options	350 000		3 033 140
<i>Options</i>									
Cartier, Alain Sans	4		O	2013-05-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			250 000
D'Silva, Jason Dominic	5		O	2013-05-15	D	51 - Exercice d'options	(350 000)		1 495 000
<b>RavenSource Fund (formerly The First Asia Income Fund)</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Hodgson, Patrick William Egerton	3								
The Patrick Hodgson Family Foundation	PI	R	O	2013-05-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	10.9300	59 310*
<b>Realcap Holdings Limited</b>									
<i>Actions sans droit de vote</i>									
Ades, David Samuel	4, 5, 3		O	1999-05-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format			34 685

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-ri- se	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
David Ades Management Co.Limited	PI		O	1999-05-17	I	SEDI 00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	1999-05-17	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	1999-05-17	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M''	1999-05-17	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'''	1999-05-17	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			257 834
ADES, RALPH MICHAEL	5		O	2003-06-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2003-06-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			49 680
<b>Red Pine Exploration Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
McKinnon, Kirk	4, 5		O	2013-05-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	190 000	0.0050	6 775 000
<b>Redline Communications Group Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Kramer, David	3		O	2013-05-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	6.1731	700
MOGENSEN, SKULI	4		O	2013-05-10	D	97 - Autre	(814 580)		1 152 453
<b>Ressources Affinor Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
VEILLETTE, CLAUDE	4, 5, 3		O	2013-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.0300	433 000
<b>Ressources Appalaches inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hupé, Alain	5		O	2013-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 000	0.0700	1 594 846
			O	2013-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	23 000	0.0650	1 617 846
<b>Ressources Géoméga Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Britt, Simon	4, 5		O	2013-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	0.1500	317 400*
Hamel, Denis	4		O	2013-05-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<b>Ressources Jourdan Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dehn, Michael Alexander	4, 5		O	2013-05-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.0450	1 348 000
<b>Ressources KWG inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Smeenk, Frank Cornelius	4		O	2013-04-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	51 000	0.0400	
			M	2013-04-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	58 000	0.0400	8 907 500
			O	2013-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	31 000	0.0400	8 938 500
<i>Options</i>									
Flett, Douglas Melville	4		O	2013-05-09	D	52 - Expiration d'options	(140 000)	0.1000	3 310 000*
			O	2013-05-09	D	52 - Expiration d'options	(350 000)	0.1200	2 960 000*
			O	2013-05-09	D	52 - Expiration d'options	(175 000)	0.1000	2 785 000*
			O	2013-05-09	D	50 - Attribution d'options	1 715 000	0.1000	
			M	2013-05-09	D	50 - Attribution d'options	1 715 000	0.1000	4 500 000
Lavigne, Maurice Jean	5		O	2013-05-09	D	50 - Attribution d'options	700 000	0.1000	3 000 000
MASTERS, THOMAS EDWARD	5		O	2013-05-09	D	50 - Attribution d'options	700 000	0.1000	3 000 000
PLADSEN, THOMAS JOHN	4		O	2013-05-09	D	50 - Attribution d'options	1 400 000	0.1000	4 500 000
Smeenk, Frank Cornelius	4		O	2013-05-09	D	50 - Attribution d'options	1 111 000		7 100 000
Thomas, Cynthia Patricia	4		O	2013-05-09	D	50 - Attribution d'options	1 150 000	0.1000	
			M	2013-05-09	D	50 - Attribution d'options	1 150 000	0.1000	4 500 000
<b>Ressources Northcore Inc. (anciennement Corporation Big Red Diamond)</b>									
<i>Options</i>									



Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Emetteur</b>									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Lebeuf, Michel	4	R	O	2013-04-18	D	50 - Attribution d'options	200 000		
			M	2013-04-17	D	50 - Attribution d'options	200 000		450 000
<b>Ressources Robex Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
COHEN, BENJAMIN	3	R	O	2013-04-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	77 800	0.2000	16 077 800
COHEN, ÉMILIE	3	R	O	2013-04-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	77 800	0.2000	16 077 800
Cohen, Georges	4, 5		O	2013-05-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			15 510 000
cohen, julien	4, 3	R	O	2013-04-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	77 800	0.2000	18 627 800
COHEN, LAETITIA	3	R	O	2013-04-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	77 800	0.2000	16 077 800
CONTACT COHEN, JOHAN	3	R	O	2013-04-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	77 800	0.2000	16 077 800
<i>Bons de souscription</i>									
Goulet, Claude	4		O	2011-02-25	D	52 - Expiration d'options	(80 000)		
			M	2011-02-25	D	55 - Expiration de bons de souscription	(80 000)		34 615
			O	2013-02-23	D	55 - Expiration de bons de souscription	(34 615)		10 000
Goulet, Elisabeth	PI		O	2011-02-25	I	52 - Expiration d'options	(20 000)		
			M	2011-02-25	I	55 - Expiration de bons de souscription	(20 000)		23 077
			O	2013-02-23	I	55 - Expiration de bons de souscription	(23 077)		5 000
<b>Ressources Sirios Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Doucet, Dominique	4, 5		O	2013-05-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.1000	63 660
			O	2013-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.1000	66 660
<b>Retrocom Mid-Market Real Estate Investment Trust</b>									
<i>Special Voting Units</i>									
Goldhar, Mitchell	3								
MRR Investors Limited Partnership No. 1	PI		O	2013-05-06	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 579 749		8 096 111
MRR Investors Limited Partnership No. 2	PI		O	2013-05-06	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	538 657		2 760 586
MRR Investors Limited Partnership No. 3	PI		O	2013-05-06	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	205 203		1 051 653
MRR Investors Limited Partnership No. 4	PI		O	2013-05-06	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	152 207		780 053
MRR Investors Limited Partnership No. 5	PI		O	2013-05-06	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	152 207		780 053
MRR Investors Limited Partnership No. 6	PI		O	2013-05-06	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	152 207		780 053
<b>Rex Opportunity Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Boyle, James Patrick	4, 6, 5								
Boyle & Co. LLP	PI		O	2012-07-27	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-05-13	I	36 - Conversion ou échange	1 006 398	0.1000	
			M	2013-05-13	I	46 - Contrepartie de services	1 006 398	0.1000	1 006 398
Budd, Jeremy	4								
Boyle & Co. LLP	PI		O	2011-02-14	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-05-13	I	36 - Conversion ou échange	256 953	0.1000	
			M	2013-05-13	I	46 - Contrepartie de services	256 953	0.1000	256 953
Moretti, Enrico	4								
Boyle & Co. LLP	PI		O	2011-02-14	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-05-13	I	36 - Conversion ou échange	385 429	0.1000	
			M	2013-05-13	I	46 - Contrepartie de services	385 429	0.1000	385 429
<b>RIOCAN REAL ESTATE INVESTMENT TRUST</b>									
<i>Options</i>									
Sonshine, Edward	4, 5		O	2013-05-10	D	51 - Exercice d'options	(100 000)	18.0600	3 081 750
			O	2013-05-13	D	51 - Exercice d'options	(10 200)	12.1500	3 071 550
			O	2013-05-15	D	51 - Exercice d'options	(100 000)	21.2600	2 971 550
<i>Parts de fiducie</i>									
Sonshine, Edward	4, 5		O	2013-05-10	D	51 - Exercice d'options	100 000	18.0600	47 180
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	28.9500	(52 820)



Emetteur	Relation	Retard	État de l'opération	Date de l'opération	Emprise	Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Titre</b>									
<b>Initié</b>									
<b>Porteur inscrit</b>									
			O	2013-05-13	D	51 - Exercice d'options	10 200	12.1500	57 380
			O	2013-05-14	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(3 400)	28.9000	53 980
			O	2013-05-14	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(1 700)	28.9200	52 280
			O	2013-05-14	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(1 700)	28.9200	50 580
			O	2013-05-14	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(3 400)	28.9200	47 180
			O	2013-05-15	D	51 - Exercice d'options	100 000	21.2600	47 180
			O	2013-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	29.0000	(52 820)
Waks, Frederic Allen	5								
Jessica Waks RRSP	PI		O	2013-05-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	28.6150	1 284
			O	2013-05-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	29	28.6200	1 313
Linda Waks RSP	PI		O	2013-05-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	346	28.6000	32 299
Marlie Waks RRSP	PI		O	2013-05-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	28.6150	526
			O	2013-05-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20	28.6200	546
<b>Ritchie Bros. Auctioneers Incorporated</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Blake, Peter James	4		O	2013-03-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4 368	21.0292USD	
			M	2013-03-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 368	21.0292USD	151 858
Watt, Darren	5		O	2013-05-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(71)	19.9201USD	1 485
<b>RMP Energy Inc.</b>									
<i>Options</i>									
Baker, Douglas N	4		O	2013-05-15	D	50 - Attribution d'options	20 000	4.6800	150 000
Hogg, Andrew Lowden	4		O	2013-05-15	D	50 - Attribution d'options	20 000		150 000
<b>Route1 Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
De Jong, Louis Anthony 2169931 Ontario Inc.	4								
	PI		O	2013-05-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	154 000	0.0350	5 154 000
			O	2013-05-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.0350	5 157 000
			O	2013-05-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300 000	0.0350	5 457 000
<b>Royal Host Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Clarke Inc.	3								
Quinpool Holdings Partnership	PI		O	2013-05-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	1.0000	5 693 668*
			O	2013-05-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 300	1.0000	5 700 968*
			O	2013-05-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	0.9500	5 701 168*
			O	2013-05-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	0.9700	5 702 668*
<b>Sandvine Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Caputo, David	4		O	2013-05-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	719	2.0800	73 705
Donnelly, Tom	5		O	2013-05-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	180	2.0800	11 855
Hamilton, Scott	4		O	2013-05-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	63	2.0800	2 358
Siim, Brad	5		O	2013-05-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	376	2.0800	14 046
<b>Savanna Energy Services Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Carriere, Eugene	7		O	2013-05-10	D	51 - Exercice d'options	25 000	6.0300	25 000
			O	2013-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	7.0187	0
Chow, George K.	5		O	2013-05-09	D	51 - Exercice d'options	45 000	6.0300	216 600
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(45 000)	7.0070	171 600
Mills, Aaron	7		O	2012-09-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-05-10	D	51 - Exercice d'options	15 000	6.0300	15 000

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Emetteur</b>									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2013-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	7.0223	0
<i>Options</i>									
Carriere, Eugene	7		O	2013-05-10	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	6.0300	175 000
Chow, George K.	5		O	2013-05-09	D	51 - Exercice d'options	(45 000)	6.0300	278 222
Mills, Aaron	7		O	2013-05-10	D	51 - Exercice d'options	(15 000)	6.0300	123 000
<b>SCITI Trust</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
SCITI Trust	1	R	O	2013-04-29	D	38 - Rachat ou annulation	49 033	12.0438	49 033*
			O	2013-04-29	D	38 - Rachat ou annulation	(49 033)	12.0438	0
<b>Secure Energy Services Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Amirault, Rene	4, 5, 3		O	2013-05-14	D	51 - Exercice d'options	40 000	2.6000	2 113 999
			O	2013-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 000)	13.5000	2 073 999
Cobbe, Murray Lynn	4		O	2013-05-14	D	51 - Exercice d'options	20 000	2.6000	403 000
			O	2013-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	13.5000	383 000
Mattinson, David William	5								
The Mattinson Family Trust	Pl		O	2013-05-09	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			309 113
NUGENT, Kevin	4		O	2013-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	13.5000	54 000
			O	2013-05-14	D	51 - Exercice d'options	20 000	2.6000	74 000
Paterson, Richard Shaun	5		O	2013-05-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
WADSWORTH, GEORGE	7		O	2013-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(60 000)	13.4074	901 305
<i>Actions ordinaires Employee Share Ownership Plan</i>									
Amirault, Rene	4, 5, 3		O	2013-05-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	208	13.4400	16 665
Gransch, Allen Peter	5		O	2013-05-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	111	13.4400	8 814
McGurk, Brian Kenneth Stanley	5		O	2013-05-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	116	13.4400	3 831
Parkinson, Dean	7		O	2013-05-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	35	13.4400	1 801
Steinke, Daniel	5		O	2013-05-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	74	13.4400	9 380
WADSWORTH, GEORGE	7		O	2013-05-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	123	13.4400	5 956
Wieler, Ronald Nicholas	5		O	2013-05-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	113	13.4400	11 701
<i>Options</i>									
Amirault, Rene	4, 5, 3		O	2013-05-14	D	51 - Exercice d'options	(40 000)	2.6000	374 450
Cobbe, Murray Lynn	4		O	2013-05-14	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	2.6000	51 000
NUGENT, Kevin	4		O	2013-05-14	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	2.6000	51 000
<b>Senvest Capital Inc.</b>									
<i>Options</i>									
Malikotsis, George	5	R	O	2004-11-03	D	50 - Attribution d'options	10 000	17.0000	
			M	2004-11-03	D	50 - Attribution d'options	10 000	17.0000	
			M'	2004-11-03	D	50 - Attribution d'options	10 000	17.0000	56 000
<b>Sherritt International Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Segal, Adam Joseph	5		O	2013-05-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Restricted Share Units</i>									
Segal, Adam Joseph	5		O	2013-05-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			35 260
<b>Shoreline Energy Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Sierra Wireless, Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Abrams, Robin Ann	4		O	2013-05-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 265		1 620
Cataford, Paul G.	4		O	2013-05-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(568)	11.5600USD	1 052
Cohenour, Jason W.	4, 5		O	2013-05-08	D	51 - Exercice d'options	3 164	8.7100USD	300 284
Krause, Jason Lawrence	5		O	2013-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 164)	11.6165USD	297 120
Sierra Wireless, Inc.	1		O	2013-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 579	4.9500	21 052
			O	2013-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 579)	11.5175	16 473
			O	2013-05-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 209	11.6081USD	20 209
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19 618	11.5535USD	39 827
			O	2013-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 900	11.5061USD	60 727
<i>Options</i>									
Cohenour, Jason W.	4, 5		O	2013-05-08	D	51 - Exercice d'options	(3 164)	8.7100USD	356 847
Krause, Jason Lawrence	5		O	2013-05-10	D	51 - Exercice d'options	(4 579)	4.9500	60 224
<i>Restricted Share Units</i>									
Abrams, Robin Ann	4		O	2013-05-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 265)		10 545
<b>SilverWillow Energy Corporation</b>									
<i>Droits Deferred Share Units (Common Share DSU's Settled in Cash)</i>									
Boland, Gregory Alan	4		O	2012-04-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-05-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	62 338		62 338
DuPont, Bonnie Diane Rose	4		O	2012-04-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-05-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	68 831		68 831
Ingram, Donald Richard	4		O	2012-04-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-05-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	85 714		85 714
McGaw, Timothy Albert	4		O	2012-04-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-05-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	62 338		62 338
Mitchell, Douglas	4		O	2012-04-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-05-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	62 338		62 338
Roane, Glen Dawson	4		O	2012-04-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-05-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	68 831		68 831
Watson, Bill	4		O	2012-04-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-05-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	68 831		68 831
<b>Sirius XM Canada HOLDINGS Inc. (formerly Canadian Satellite Radio Holdings Inc.)</b>									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Cunningham, Timothy Paul	5		O	2013-05-02	D	51 - Exercice d'options	13 750		13 750
			O	2013-05-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 750)	6.4002	0
Lewis, John Edward	5	R	O	2013-05-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(17 000)	6.4639	11 750
			O	2013-05-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 700)	6.4611	9 050
			O	2013-05-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 050)	6.4270	0
<i>Options Class A</i>									
Cunningham, Timothy Paul	5	R	O	2013-05-02	D	51 - Exercice d'options	(13 750)		137 250
<b>Societe Aurifere Barrick</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Munk, Peter	4, 5		O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	21.0499	800 000

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Société Davis + Henderson</b>									
<i>Options</i>									
Caldwell, David Alan	7		O	2013-05-13	D	50 - Attribution d'options	22 140		62 614
Denomme, Yves	5		O	2013-05-13	D	50 - Attribution d'options	29 520		92 079
Kyle, Brian Scott	5		O	2013-05-13	D	50 - Attribution d'options	36 900		163 797
Neville, William W.	7		O	2011-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-05-13	D	50 - Attribution d'options	59 041		59 041
Noftall, Robert Clar	7		O	2013-05-13	D	50 - Attribution d'options	18 450		58 924
Park, Young	5		O	2012-10-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-05-13	D	50 - Attribution d'options	14 760		14 760
Russell, Carrie Elizabeth	7		O	2013-04-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-05-13	D	50 - Attribution d'options	18 450		18 450
Schmid, Gerrard Bruce	7		O	2013-05-13	D	50 - Attribution d'options	92 251		426 941
<b>Société financière IGM Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gould, J. Luke	7		O	2013-05-08	D	51 - Exercice d'options	926	26.6700	926
			O	2013-05-08	D	51 - Exercice d'options	(900)	47.2250	26
			O	2013-05-08	D	51 - Exercice d'options	(26)	47.2200	0
Warren, Allan	7		O	2013-05-10	D	51 - Exercice d'options	1 100	33.5200	25 579
			O	2013-05-10	D	51 - Exercice d'options	(1 000)	47.4000	24 579
			O	2013-05-10	D	51 - Exercice d'options	(100)	47.4800	24 479
			O	2013-05-13	D	51 - Exercice d'options	1 000	33.5200	25 479
			O	2013-05-13	D	51 - Exercice d'options	(900)	47.2500	24 579
			O	2013-05-13	D	51 - Exercice d'options	100	47.3500	24 679
			O	2013-05-14	D	51 - Exercice d'options	1 900	33.5200	26 579
			O	2013-05-14	D	51 - Exercice d'options	(900)	47.5500	25 679
			O	2013-05-14	D	51 - Exercice d'options	(1 000)	47.5200	24 679
<i>Options</i>									
Gould, J. Luke	7		O	2013-05-08	D	51 - Exercice d'options	(926)	26.6700	43 899
Warren, Allan	7		O	2013-05-10	D	51 - Exercice d'options	(1 100)	33.5200	117 430
			O	2013-05-13	D	51 - Exercice d'options	(1 000)	33.5200	116 430
			O	2013-05-14	D	51 - Exercice d'options	(1 900)	33.5200	114 530
<i>Senior Executive Share Units</i>									
Merchand, Edward	7		O	2013-04-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	20	44.8900	
			M	2013-04-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	57	44.8900	4 784
Warren, Allan	7		O	2013-04-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	131	44.8900	
			M	2013-04-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	82	44.8900	6 948
<b>Sprott Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Stephens, Paul H.	4		O	2013-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 100	2.8842USD	113 100
			O	2013-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 000	3.2100	124 100
<b>Sprott Resource Lending Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Nagra, Narinder	5		O	2013-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	1.5300	200 000
Steuter, Andrew	5		O	2013-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	59 000	1.5000USD	98 700*
			O	2013-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 500	1.4638USD	124 200*
<b>Stantec Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires Deferred Share Units</i>									
LOWRY, Donald James	4		O	2013-05-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	800	43.4900	800

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Stella-Jones Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bourgault, Lyne	7								
COmputershare trust COmpany of Canada	PI		O	2013-03-15	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	19	71.6670	966
Caric, George	7								
COmputershare Trust Company of Canada	PI		O	2013-03-15	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	29	79.6300	295
Downy, William Garfield Jr.	7								
Computershare Trust Company of Canada	PI		O	2013-03-15	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	17	79.6300	176
Eichenbaum, Marla	5								
Computershare trust company of Canada	PI		O	2013-03-15	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	24	71.6670	902
Fox, Doug	7								
COmptershare Trust COmpany of Canada	PI		O	2013-03-15	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	32	79.6300	1 931
Hedding, Kris David	7								
Computershare Trust Company of Canada	PI		O	2013-03-15	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	7	79.6300	95
Labelle, George	5								
COmputershare Trust Company of Canada	PI		O	2013-03-15	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	46	71.6670	5 429
Poirier, Martin	5								
computershare Trust Company of Canada	PI		O	2013-03-15	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	16	71.6670	265
Powell, Douglas W.	7								
Compptershare Trust Company of Canada	PI		O	2013-03-15	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	5	71.6670	243
Vachon, Eric	7								
COmputershare Trust Company of Canada	PI		O	2013-03-15	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	21	71.6670	777
<b>Stornoway Diamond Corporation</b>									
<i>Options</i>									
Boucher, Martin	5	R	O	2013-05-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			182 500
<b>Style de Vie Amica Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Allen, Brenda	5								
Computershare RRSP	PI		O	2013-05-10	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	161	9.7700	4 914
MacCallum, James Mckenzie	5								
Computershare (Non-Registered)	PI		O	2013-05-10	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	176	9.7700	1 501
Manji, Samir Aziz	4, 5, 3		O	2013-04-29	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(106 000)		155 319
Manji Investments Limited	PI		O	2013-05-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	17 000	9.5000	2 883 626
			O	2013-04-29	I	90 - Changements relatifs à la propriété	106 000		2 841 626
			R	O	2013-04-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	8.8200
Salgado, Claudia	5		O	2013-05-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	9.6500	2 888 626
			PI		O	2013-05-10	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	161
<b>Superior Plus Corp.</b>									
<i>Droits Deferred Share Units</i>									
Engbloom, Robert John	4		O	2013-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	594		14 855
Findlay, Randall J.	4		O	2013-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	297		12 866

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Tahoe Resources Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bell, John	4, 6		O	2013-05-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 000	17.0800	48 100
Jakusconek, Tanya	4		O	2013-05-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 000	17.0800	25 000
Rovig, A. Dan	4, 6		O	2013-05-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 000	17.0800	65 000
Sweeney, Paul Bristol	4		O	2013-05-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 000	17.0800	215 000
Voorhees, James	5		O	2013-05-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 000	17.0800	125 000
Williamson, Kenneth Frank	4, 6		O	2013-05-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 000	17.0800	75 000
<i>Restricted Share Awards</i>									
Bell, John	4, 6		O	2013-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000	17.0800	5 000
			O	2013-05-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 000)	17.0800	0
Jakusconek, Tanya	4		O	2013-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000	17.0800	5 000
			O	2013-05-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 000)	17.0800	0
Rovig, A. Dan	4, 6		O	2013-05-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000	17.0800	5 000
			M	2013-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000	17.0800	5 000
			O	2013-05-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 000)	17.0800	0
Sweeney, Paul Bristol	4		O	2013-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000	17.0800	5 000
			O	2013-05-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 000)	17.0800	0
Voorhees, James	5		O	2013-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000	17.0800	5 000
			O	2013-05-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 000)	17.0800	0
Williamson, Kenneth Frank	4, 6		O	2013-05-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000	17.0800	5 000
			O	2013-05-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 000)	17.0800	0
<b>Taseko Mines Limited</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
McManus, John	5		O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 400)	2.3900	95 600
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 900)	2.4000	84 700
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 100)	2.4100	80 600
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 600)	2.4300	77 000
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	2.4400	76 000
			O	2013-05-09	D	51 - Exercice d'options	50 000	50000.0000	126 000
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 800)	2.3400	123 200
			O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(22 200)	2.3500	101 000
<i>Options</i>									
McManus, John	5		O	2013-05-09	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	1.0000	1 190 000
<b>Taylor North American Equity Opportunities Fund</b>									
<i>Parts</i>									
Taylor North American Equity Opportunities Fund	1		O	2013-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	11.5800	3 000
			O	2013-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	11.5800	0
			O	2013-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	11.5900	3 000
			O	2013-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	11.5900	0
			O	2013-04-09	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	11.2800	3 000
			O	2013-04-09	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	11.2800	0
			O	2013-04-10	D	38 - Rachat ou annulation	100	11.1900	100
			O	2013-04-10	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	11.1900	0
			O	2013-04-24	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	11.1000	1 700
			O	2013-04-24	D	38 - Rachat ou annulation	(1 700)	11.1000	0
			O	2013-04-26	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	11.2100	3 000
			O	2013-04-26	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	11.2100	0
			O	2013-04-26	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	11.3600	3 000
			O	2013-04-26	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	11.3600	0
			O	2013-04-30	D	38 - Rachat ou annulation	100	11.1900	100
			O	2013-04-30	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	11.1900	0
<b>Tech Leaders Income Fund</b>									
<i>Parts</i>									
Tech Leaders Income Fund	1		O	2013-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.4500	3 000
			O	2013-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	8.4500	0

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2013-04-03	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.4500	3 000
			O	2013-04-03	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	8.4500	0
			O	2013-04-03	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.3000	3 000
			O	2013-04-03	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	8.3000	0
			O	2013-04-04	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.2700	3 000
			O	2013-04-04	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	8.2700	0
			O	2013-04-05	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.2000	3 000
			O	2013-04-05	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	8.2000	0
			O	2013-04-08	D	38 - Rachat ou annulation	200	8.1700	200
			O	2013-04-08	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	8.1700	0
			O	2013-04-09	D	38 - Rachat ou annulation	300	8.2600	300
			O	2013-04-09	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	8.2600	0
			O	2013-04-11	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.4600	3 000
			O	2013-04-11	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	8.4600	0
			O	2013-04-12	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.3700	3 000
			O	2013-04-12	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	8.3700	0
			O	2013-04-15	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	8.3000	1 700
			O	2013-04-15	D	38 - Rachat ou annulation	(1 700)	8.3000	0
			O	2013-04-16	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.3400	3 000
			O	2013-04-16	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	8.3400	0
			O	2013-04-18	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.3100	3 000
			O	2013-04-18	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	8.3100	0
			O	2013-04-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	8.2600	1 000
			O	2013-04-22	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	8.2600	0
			O	2013-04-25	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.3400	3 000
			O	2013-04-25	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	8.3400	0
			O	2013-04-26	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.3000	3 000
			O	2013-04-26	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	8.3000	0
<b>TELUS Corporation</b>									
<i>Deferred Share Units</i>									
Auchinleck, Richard H. (Dick)	4		O	2013-05-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 934	37.4900	108 624
Baillie, A. Charles	4		O	2013-05-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 934	37.4900	105 244
Bouchard, Micheline	4		O	2013-05-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 934	37.4900	64 868
Butler, Ronald John	4		O	2013-05-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 934	37.4900	74 886
Canfield, Brian	4		O	2013-05-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	6 269	37.4900	138 189
Day, Stockwell	4		O	2013-05-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 934	37.4900	9 460
GOEPEL, RUSTON ERNEST TREMAYNE	4		O	2013-05-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 934	37.4900	64 668
Lacey, John Stewart	4		O	2013-05-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 934	37.4900	86 294
MacKinnon, William	4		O	2013-05-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 934	37.4900	32 534
Manley, John Paul	4		O	2013-05-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 934	37.4900	6 894
Woodley, Donald	4		O	2013-05-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 934	37.4900	74 886
<b>TerraVest Capital Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
TerraVest Capital Inc.	1		O	2013-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	4.0000	5 600
<b>The Second Cup Ltd.</b>									



Emetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>theScore, Inc.</b>									
<i>Actions à droit de vote subalterne - Class A</i>									
BlackBerry Partners Fund II Capital Inc.	3								
BlackBerry Partners Fund II L.P. (d.b.a. Relay Ventures Fund II)	PI		O	2013-05-03	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-05-03	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	34 711 201	0.1600	34 711 201
BlackBerry Partners Parallel Fund II L.P. (d.b.a. Relay Ventures Parallel Fund II)	PI		O	2013-05-03	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-05-03	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	1 226 290	0.1600	1 226 290
Hearne, Thomas Joseph	5		O	2013-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	26 500	0.1800	444 945
<b>Thompson Creek Metals Company Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Arsenault, Denis	4		O	2013-05-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	7 000	7000.0000	143 336
Banducci, Carol	4		O	2013-05-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	7 000		20 892
Freer, James Lewis	4		O	2013-05-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	7 000		32 784
Geyer, James	4		O	2013-05-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	7 000		29 284
Haddon, Timothy John	4		O	2013-05-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	10 666		49 345
O'Neil, Thomas Joseph	4		O	2013-05-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	7 000		24 200
<i>Droits Restricted Share Units</i>									
Arsenault, Denis	4		O	2013-05-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 000)		19 025
Banducci, Carol	4		O	2013-05-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 000)		19 025
Freer, James Lewis	4		O	2013-05-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 000)		19 025
Geyer, James	4		O	2013-05-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 000)		19 025
Haddon, Timothy John	4		O	2013-05-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	(10 666)		21 025
O'Neil, Thomas Joseph	4		O	2013-05-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 000)		19 025
<b>Thomson Reuters Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
The Woodbridge Company Limited	3								
Thomfam Nominees	PI		O	2013-05-09	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(72 700)	34.4200	455 120 278
			O	2013-05-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	72 700	34.4200	455 192 978
<b>Tim Hortons Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
McGrade, Patrick Michael	7		O	2013-05-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Tim Hortons Inc.	1		O	2013-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	14 000	54.8809	14 000
			O	2013-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	(14 000)		0
			O	2013-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	14 000	54.7026	14 000
			O	2013-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	(14 000)		0
			O	2013-04-03	D	38 - Rachat ou annulation	14 000	54.5257	14 000
			O	2013-04-03	D	38 - Rachat ou annulation	(14 000)		0
			O	2013-04-04	D	38 - Rachat ou annulation	14 000	54.4774	14 000
			O	2013-04-04	D	38 - Rachat ou annulation	(14 000)		0
			O	2013-04-05	D	38 - Rachat ou annulation	14 000	54.1873	14 000
			O	2013-04-05	D	38 - Rachat ou annulation	(14 000)		0
			O	2013-04-08	D	38 - Rachat ou annulation	14 000	54.3822	14 000
			O	2013-04-08	D	38 - Rachat ou annulation	(14 000)		0
			O	2013-04-09	D	38 - Rachat ou annulation	14 000	54.8189	14 000



Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
			O	2013-04-09	D	38 - Rachat ou annulation	(14 000)		0
			O	2013-04-10	D	38 - Rachat ou annulation	14 000	54.8434	14 000
			O	2013-04-10	D	38 - Rachat ou annulation	(14 000)		0
			O	2013-04-11	D	38 - Rachat ou annulation	14 000	55.0797	14 000
			O	2013-04-11	D	38 - Rachat ou annulation	(14 000)		0
			O	2013-04-12	D	38 - Rachat ou annulation	14 000	54.6658	14 000
			O	2013-04-12	D	38 - Rachat ou annulation	(14 000)		0
			O	2013-04-15	D	38 - Rachat ou annulation	14 000	54.7194	14 000
			O	2013-04-15	D	38 - Rachat ou annulation	(14 000)		0
			O	2013-04-16	D	38 - Rachat ou annulation	14 000	54.4583	14 000
			O	2013-04-16	D	38 - Rachat ou annulation	(14 000)		0
			O	2013-04-17	D	38 - Rachat ou annulation	14 000	54.4917	14 000
			O	2013-04-17	D	38 - Rachat ou annulation	(14 000)		0
			O	2013-04-18	D	38 - Rachat ou annulation	14 000	54.6853	14 000
			O	2013-04-18	D	38 - Rachat ou annulation	(14 000)		0
			O	2013-04-19	D	38 - Rachat ou annulation	14 000	54.2974	14 000
			O	2013-04-19	D	38 - Rachat ou annulation	(14 000)		0
			O	2013-04-22	D	38 - Rachat ou annulation	14 000	54.1210	14 000
			O	2013-04-22	D	38 - Rachat ou annulation	(14 000)		0
			O	2013-04-23	D	38 - Rachat ou annulation	14 000	54.0899	14 000
			O	2013-04-23	D	38 - Rachat ou annulation	(14 000)		0
			O	2013-04-24	D	38 - Rachat ou annulation	14 000	54.2901	14 000
			O	2013-04-24	D	38 - Rachat ou annulation	(14 000)		0
			O	2013-04-25	D	38 - Rachat ou annulation	14 000	54.5736	14 000
			O	2013-04-25	D	38 - Rachat ou annulation	(14 000)		0
			O	2013-04-26	D	38 - Rachat ou annulation	14 000	54.5533	14 000
			O	2013-04-26	D	38 - Rachat ou annulation	(14 000)		0
			O	2013-04-29	D	38 - Rachat ou annulation	11 455		
			M	2013-04-29	D	38 - Rachat ou annulation	11 455	54.8394	11 455
			O	2013-04-29	D	38 - Rachat ou annulation	(11 455)		0
<i>Options (stock appreciation rights may/may not be granted in tandem)</i>									
McGrade, Patrick Michael	7		O	2013-05-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Restricted Stock Units</i>									
McGrade, Patrick Michael	7		O	2013-05-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<b>Toronto Hydro Corporation</b>									
<i>Débitures</i>									
Couillard, Jean-Sebastien	5		O	2013-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 3 000.00)	99.9410	\$ 10 000.00
<b>Total Energy Services Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Total Energy Services Inc	1		O	2013-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	14.0400	1 200
			O	2013-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	14.1645	5 200
<b>Tourmaline Oil Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Riddell, Clayton H.	4								
Treherne Resources Ltd.	PI		O	2013-05-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	40.7242	75 000
<b>TransCanada Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Clark, Stephen M.V.	5		O	2013-05-07	D	51 - Exercice d'options	15 000	33.0800	17 930
			O	2013-05-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 200)	49.6300	14 730
			O	2013-05-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	49.6100	14 630
			O	2013-05-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 700)	49.6000	2 930
Marchand, Donald R.	5		O	2013-05-08	D	51 - Exercice d'options	4 200	33.0800	6 576
			O	2013-05-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 200)	49.6500	2 376
			O	2013-05-10	D	51 - Exercice d'options	10 800	33.0800	13 176

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Titre</b>									
<b>Initié</b>									
<b>Porteur inscrit</b>									
			O	2013-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 800)	49.6500	2 376
Menuz, G. Glen	5		O	2013-05-10	D	51 - Exercice d'options	10 000	33.0800	10 000
			O	2013-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	49.4200	9 100
			O	2013-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	49.3200	8 200
			O	2013-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 100)	49.3100	6 100
			O	2013-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 100)	49.2600	4 000
			O	2013-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	49.2300	0
<i>Options Granted June 12, 2006 @33.08 CDN Expiry June 12, 2013</i>									
Clark, Stephen M.V.	5		O	2013-05-07	D	51 - Exercice d'options	(15 000)		0
Marchand, Donald R.	5		O	2013-05-08	D	51 - Exercice d'options	(4 200)		10 800
			O	2013-05-10	D	51 - Exercice d'options	(10 800)		0
Menuz, G. Glen	5		O	2013-05-10	D	51 - Exercice d'options	(10 000)		0
<b>Trevalli Mining Corporation</b>									
<i>Options</i>									
Bassett, Edward Harold	4		O	2013-05-06	D	52 - Expiration d'options	(200 000)		0
<b>Trilogy Energy Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Shier, E. Mitchell	4, 6		O	2013-05-10	D	51 - Exercice d'options	4 000	6.6500	4 000
			O	2013-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	30.5330	0
Yester, Gail	5		O	2013-05-08	D	51 - Exercice d'options	10 000	6.6500	38 822
			O	2013-05-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	30.3020	33 822
			O	2013-05-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	30.1648	28 822
<i>Options</i>									
Shier, E. Mitchell	4, 6		O	2013-05-10	D	51 - Exercice d'options	(4 000)	6.6500	66 000
Yester, Gail	5		O	2013-05-08	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	6.6500	357 400
<b>Troy Resources Limited</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Nilsson, Ken Krister	4		O	2013-05-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	1.7919	330 239
<b>True North Apartment Real Estate Investment Trust</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Drimmer, Daniel	4, 3								
PD Kanco LP	PI		O	2012-06-05	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-05-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 200	8.9690	4 200
			O	2013-05-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	9.2500	4 600
			O	2013-05-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 500	9.1733	11 100
			O	2013-05-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 400	9.1087	16 500
			O	2013-05-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 200	8.9369	25 700
			O	2013-05-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 300	9.1503	29 000
			O	2013-05-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	9.0850	30 000
			O	2013-05-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 300	9.0713	32 300
			O	2013-05-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 300	9.0861	33 600
Liddell, Martin	5		O	2012-06-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 150	8.7500	1 150
Veiner, Leslie	4, 5								
Leslie Veiner RRSP	PI		O	2013-05-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 500	9.0414	25 072
<b>TSO3 inc.</b>									
<i>Options</i>									
Carrière, Germain	4		O	2013-05-08	D	50 - Attribution d'options	10 000		91 000
Désy, Pierre	4		O	2013-05-08	D	50 - Attribution d'options	10 000		41 000
Husman, James Richard	4		O	2013-05-08	D	50 - Attribution d'options	10 000		37 500
Lamarre, Jean	4		O	2013-05-08	D	50 - Attribution d'options	10 000		20 000
McDonald, W. Barry	4		O	2013-05-08	D	50 - Attribution d'options	10 000		37 500
			O	2013-05-01	D	52 - Expiration d'options	(10 000)	1.0800	27 500
Michaud, Claude	4		O	2013-05-08	D	50 - Attribution d'options	10 000		20 000

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Unique Broadband Systems, Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Robitaille, Simon	4, 5		O	2013-05-08	D	50 - Attribution d'options	10 000		323 000
<b>Uranium Focused Energy Fund</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Uranium Focused Energy Fund	1		O	2013-05-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	2.1100	19 841 301
<b>Vecima Networks Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gallant, Vincent Jean	4		O	2013-05-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Options Incentive Stock Options</i>									
Gallant, Vincent Jean	4		O	2013-05-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<b>Veresen Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lynch, Patrick Maurice	5	R	O	2013-01-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	486	12.1000	986
RSP	PI		O	2011-04-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-01-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	439	12.1000	439
<b>Vermilion Energy Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Macdonald, Larry	4		O	2013-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	51.0000	74 936
			O	2013-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	51.0200	74 636
			O	2013-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	51.0300	73 736
			O	2013-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	51.0400	73 636
			O	2013-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	51.0500	72 636
			O	2013-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	51.0700	72 036
			O	2013-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	51.0800	71 536
			O	2013-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	51.1100	71 436
			O	2013-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	51.1300	70 636
<b>Victoria Gold Corp. (formerly Victoria Resource Corporation)</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
McConnell, John Charles	4, 5		O	2013-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.1700	1 809 500
<b>Victory Nickel Inc.</b>									
<i>Options</i>									
Lam, Anne	5		O	2013-05-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-05-07	D	50 - Attribution d'options	120 000		120 000
<b>Volta Resources Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bullock, Kevin	4, 5		O	2013-05-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.2600	260 000
Elizabeth Pawluch/Leslie Bullock	PI		O	2013-05-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.2600	260 000
<b>Wallbridge Mining Company Limited</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Somani, Nadia	5		O	2013-05-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			28 500
<b>WestJet Airlines Ltd.</b>									
<i>Actions ordinaires - Voting</i>									
Cummings, Robert	5		O	2013-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 102)	21.0000	21 110
Jackson, Allan William	4		O	2013-05-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	23.0000	8 500
Jackson Enterprises Inc	PI		O	2013-05-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	23.0000	8 500
Saretsky, Gregg Albert	5		O	2013-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	23 736		100 762
<i>Droits 2010 Share Units</i>									

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Westport Innovations Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Saretsky, Gregg Albert	5		O	2013-05-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	(29 465)		5 971
<i>Options</i>									
Baker, Warren J.	4		O	2013-05-08	D	51 - Exercice d'options	1 127		15 447
			O	2013-05-08	D	51 - Exercice d'options	100		15 547
			O	2013-05-08	D	51 - Exercice d'options	201		15 748
			O	2013-05-08	D	51 - Exercice d'options	4 200		19 948
			O	2013-05-08	D	51 - Exercice d'options	85		20 033
			O	2013-05-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	29.2800	19 933
			O	2013-05-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(201)	29.2700	19 732
			O	2013-05-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 200)	29.2500	15 532
			O	2013-05-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(85)	29.1900	15 447
<i>Options</i>									
Baker, Warren J.	4		O	2013-05-08	D	51 - Exercice d'options	(1 127)	4.8700	22 441
			O	2013-05-08	D	51 - Exercice d'options	(100)	4.8700	22 341
			O	2013-05-08	D	51 - Exercice d'options	(201)	4.8700	22 140
			O	2013-05-08	D	51 - Exercice d'options	(4 200)	4.8700	17 940
			O	2013-05-08	D	51 - Exercice d'options	(85)	4.8700	17 855
<b>Whitecap Resources Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gangl, Shannon Margaret	5								
RRSP	PI		O	2013-05-10	C	54 - Exercice de bons de souscription	7 280	2.4600	35 385
Zawalsky, Grant A.	4		O	2013-05-10	D	54 - Exercice de bons de souscription	41 200	2.4600	224 394
<i>Bons de souscription</i>									
Gangl, Shannon Margaret	5								
RRSP	PI		O	2013-05-10	C	54 - Exercice de bons de souscription	(7 280)	2.4600	0
Zawalsky, Grant A.	4		O	2013-05-10	D	54 - Exercice de bons de souscription	(41 200)		0
<b>Wi-LAN Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Wi-LAN Inc.	1		O	2013-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	4.1959	78 700
			O	2013-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	4.1565	88 700
			O	2013-05-08	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	3.6919	98 700
			O	2013-05-09	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	3.9603	113 700
			O	2013-05-10	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	3.9980	128 700
<b>Williams Creek Gold Limited</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Interinvest Corporation	3								
Interinvest US	PI	R	O	2013-05-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.1600	12 392 279
<b>Yamana Gold Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Marrone, Peter	4, 5								
Canaccord Capital Corporation	PI		O	2013-05-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 000)	12.3500	773 279
<b>Yellow Media Limitée</b>									
<i>Options</i>									
Clarke, Douglas	5		O	2012-12-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-05-06	D	50 - Attribution d'options	53 500		53 500
Gaudreau, Nicolas	5		O	2012-12-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-05-06	D	50 - Attribution d'options	45 500		45 500
Maillé, Ginette	5		O	2012-12-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-05-06	D	50 - Attribution d'options	53 500		53 500
Poirier, René	5		O	2012-01-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-05-06	D	50 - Attribution d'options	45 500		45 500

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
Ramsay, François	5		O	2012-12-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-05-06	D	50 - Attribution d'options	49 000		49 000
Raymond Lavoie, Lise	5		O	2012-12-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-05-06	D	50 - Attribution d'options	38 000		38 000
Richmond, D. Lorne	5		O	2012-12-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-05-06	D	50 - Attribution d'options	45 500		45 500
Ryan, Paul	5		O	2012-01-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-05-06	D	50 - Attribution d'options	45 500		45 500
<i>Performance Share Unit</i>									
Clarke, Douglas	5		O	2012-12-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-05-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	17 204	8.5445	17 204
Gaudreau, Nicolas	5		O	2012-12-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-05-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 570	8.5445	14 570
Maillé, Ginette	5		O	2012-12-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-05-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	17 204	8.5445	17 204
Poirier, René	5		O	2012-01-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-05-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 570	8.5445	14 570
Port, Stephen	5		O	2012-12-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-05-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 319	8.5445	6 319
Ramsay, François	5		O	2012-12-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-05-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 799	8.5445	15 799
Raymond Lavoie, Lise	5		O	2012-12-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-05-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 113	8.5445	12 113
Richmond, D. Lorne	5		O	2012-12-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-05-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 570	8.5445	14 570
Ryan, Paul	5		O	2012-01-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-05-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 570	8.5445	14 570
Van Gheluwe, Pierre	5		O	2012-06-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-05-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 447	8.5445	4 447
Verret, Daniel	5		O	2012-12-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-05-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 798	8.5445	4 798
<i>Restricted Share Unit</i>									
Port, Stephen	5		O	2012-12-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-05-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 639	8.5445	12 639
Van Gheluwe, Pierre	5		O	2012-06-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-05-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 894	8.5445	8 894
Verret, Daniel	5		O	2012-12-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-05-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 596	8.5445	9 596

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<b>Yieldplus Income Fund</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Yieldplus Income Fund	1		O	2013-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	400	7.5000	84 300 065
<b>ZCL Composites Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Demuth, Katherine Lynne	5		O	2013-05-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	4.7500	5 500
Roozen, Harold	4								
Rocor Holdings Ltd.	PI		O	2013-05-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300 000	4.7500	3 182 700
Young, Ralph Barclay	4		O	2013-05-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 000

**ANNEXE 3 LISTE DES OPÉRATIONS D'INITIÉS DÉCLARÉES HORS DÉLAI (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)****À partir du 1<sup>er</sup> novembre 2010, le délai de dépôt d'une déclaration d'initié passera donc à cinq jours civils (sauf pour les déclarations initiales)**

Vous trouverez, sous la présente annexe, une liste des opérations d'initiés déclarées hors délai dans le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI). Il s'agit de la liste des initiés qui n'ont pas déclaré leur emprise ou une modification à leur emprise à l'intérieur des délais prescrits par la Loi. Cette liste est publiée chaque semaine, mais les opérations déclarées hors délai n'y apparaissent qu'une seule fois.

Le détail des opérations déposées en retard est publié à l'Annexe B1 (Déclarations d'initiés SEDI). Ces opérations sont codifiées « R ».

L'information publiée dans cette annexe est tirée du rapport hebdomadaire produit par le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI).

Les initiés ou leurs agents autorisés sont responsables des informations entrées dans le système et, par conséquent, de celles contenues dans le présent rapport. L'information entrée directement dans SEDI prévaut toutefois sur celle présentée ci-dessous. Certaines informations entrées par les initiés ou leurs agents, qui ne sont pas automatiquement traduites par le système, peuvent être publiées en français ou en anglais.

Le personnel rappelle aux initiés qu'ils doivent, en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières (LVM), déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujéti au Québec de façon exacte et claire et ce, dans un délai de dix jours, sauf dans certains cas précis.

L'initié qui ne déclare pas, dans les délais requis, toute modification à son emprise sur les titres de l'émetteur à l'égard duquel il est initié peut être tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire ou être passible d'une amende à la suite d'une poursuite pénale.

La sanction administrative pécuniaire est prévue à l'article 274.1 LVM et à l'article 271.14 du Règlement sur les valeurs mobilières (RVM). Cette sanction administrative pécuniaire est imposée aux initiés des émetteurs assujétis pour lesquels le Québec agit à titre d'autorité principale. Afin de bien les identifier, les opérations de ces initiés apparaissent en caractère gras dans la présente Annexe. Cette sanction administrative pécuniaire est de 100 \$ par omission de déclarer pour chaque jour au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$.

L'infraction pouvant faire l'objet d'une poursuite pénale est prévue à l'article 202 LVM. Sauf disposition particulière, toute personne qui contrevient à une disposition de la LVM commet une infraction et est passible d'une amende minimale, selon le plus élevé des montants, de 2 000 \$ dans le cas d'une personne physique et de 3 000 \$ dans le cas d'autres personnes, ou du double du bénéfice réalisé. Le montant maximal de l'amende est, selon le plus élevé des montants, de 150 000 \$ dans le cas d'une personne physique et de 200 000 \$ dans le cas d'autres personnes, ou du quadruple du bénéfice réalisé. Pour informations, veuillez communiquer avec l'Autorité des marchés financiers.

Opérations d'initiés déclarées hors délai					
Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale	
<b>Boucher, Martin</b>	<b>Stornoway Diamond Corporation</b>	<b>2013-05-01</b>	<b>2013-05-13</b>	<b>QC</b>	
<b>COHEN, BENJAMIN</b>	<b>Ressources Robex Inc.</b>	<b>2013-04-23</b>	<b>2013-05-13</b>	<b>QC</b>	
<b>COHEN, ÉMILIE</b>	<b>Ressources Robex Inc.</b>	<b>2013-04-23</b>	<b>2013-05-13</b>	<b>QC</b>	
<b>cohen, julien</b>	<b>Ressources Robex Inc.</b>	<b>2013-04-23</b>	<b>2013-05-13</b>	<b>QC</b>	
<b>COHEN, LAETITIA</b>	<b>Ressources Robex Inc.</b>	<b>2013-04-23</b>	<b>2013-05-13</b>	<b>QC</b>	
<b>CONTAT COHEN, JOHAN</b>	<b>Ressources Robex Inc.</b>	<b>2013-04-23</b>	<b>2013-05-13</b>	<b>QC</b>	
<b>Corriente Master Fund, LP</b>	Cipher Pharmaceuticals Inc.	2013-05-07	2013-05-14	ON	
<b>Cunningham, Timothy Paul</b>	Sirius XM Canada Holdings Inc. (formerly Canadian Satellite Radio Holdings Inc.)	2013-05-02	2013-05-08	ON	
<b>EGI Financial Holdings Inc.</b>	EGI Financial Holdings Inc.	2013-04-30	2013-05-15	ON	
<b>First Capital Realty Inc.</b>	First Capital Realty Inc.	2013-04-04	2013-05-13	ON	
	First Capital Realty Inc.	2013-04-17	2013-05-13	ON	
<b>Foraco International SA</b>	Foraco International SA	2013-04-01	2013-05-13	ON	
	Foraco International SA	2013-04-02	2013-05-13	ON	
	Foraco International SA	2013-04-03	2013-05-13	ON	
	Foraco International SA	2013-04-04	2013-05-13	ON	
	Foraco International SA	2013-04-05	2013-05-13	ON	
	Foraco International SA	2013-04-08	2013-05-13	ON	
	Foraco International SA	2013-04-09	2013-05-13	ON	
	Foraco International SA	2013-04-10	2013-05-13	ON	
	Foraco International SA	2013-04-11	2013-05-13	ON	
	Foraco International SA	2013-04-12	2013-05-13	ON	
	Foraco International SA	2013-04-15	2013-05-13	ON	
	Foraco International SA	2013-04-16	2013-05-13	ON	
	Foraco International SA	2013-04-17	2013-05-13	ON	
	Foraco International SA	2013-04-18	2013-05-13	ON	
	Foraco International SA	2013-04-19	2013-05-13	ON	



Opérations d'initiés déclarées hors délai				
Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
	Foraco International SA	2013-04-22	2013-05-13	ON
	Foraco International SA	2013-04-23	2013-05-13	ON
	Foraco International SA	2013-04-24	2013-05-13	ON
	Foraco International SA	2013-04-25	2013-05-13	ON
	Foraco International SA	2013-04-26	2013-05-13	ON
	Foraco International SA	2013-04-29	2013-05-13	ON
	Foraco International SA	2013-04-30	2013-05-13	ON
<b>Hart, Paul L.</b>				
	Electrovaya Inc.	2012-12-11	2013-05-09	ON
<b>Hodgson, Patrick William Egerton</b>				
	RavenSource Fund (formerly The First Asia Income Fund)	2013-05-06	2013-05-13	ON
<b>Interinvest Corporation</b>				
	Williams Creek Gold Limited	2013-05-08	2013-05-14	BC
<b>Jones, R. Michael</b>				
	Platinum Group Metals Ltd.	2013-04-25	2013-05-10	BC
<b>Laporte, Gilles</b>				
	<b>Ergoresearch Ltd.</b>	<b>2013-05-08</b>	<b>2013-05-15</b>	<b>QC</b>
<b>Lewis, John Edward</b>				
	Sirius XM Canada Holdings Inc. (formerly Canadian Satellite Radio Holdings Inc.)	2013-05-02	2013-05-08	ON
<b>Lynch, Patrick Maurice</b>				
	Veresen Inc.	2013-01-09	2013-05-13	AB
<b>MacGregor, Stuart</b>				
	Calyx Bio-Ventures Inc.	2012-12-14	2013-05-10	BC
	Calyx Bio-Ventures Inc.	2012-12-18	2013-05-10	BC
<b>Manji, Samir Aziz</b>				
	Style de Vie Amica Inc.	2013-04-19	2013-05-09	BC
<b>McCluskey, John</b>				
	Alamos Gold Inc.	2013-04-11	2013-05-09	ON
<b>Milligan, Scott</b>				
	Morneau Shepell Inc.	2013-04-15	2013-05-15	ON
	Morneau Shepell Inc.	2013-05-01	2013-05-15	ON
<b>O'Flaherty, Daniel</b>				
	Esperanza Resources Corp.	2012-12-03	2013-05-14	BC
	Esperanza Resources Corp.	2013-03-26	2013-05-14	BC
	Esperanza Resources Corp.	2013-04-04	2013-05-14	BC
<b>Rosenberg, Frank</b>				
	<b>Glen Eagle Resources Inc.</b>	<b>2013-05-01</b>	<b>2013-05-08</b>	<b>QC</b>
<b>SCITI Trust</b>				
	SCITI Trust	2013-04-29	2013-05-13	ON
<b>Stromquist, John Kevin</b>				
	Shoreline Energy Corp.	2013-05-03	2013-05-14	AB
<b>Tremaine, Dean</b>				
	Pason Systems Inc.	2012-09-20	2013-05-09	AB
	Pason Systems Inc.	2012-09-30	2013-05-09	AB

Opérations d'initiés déclarées hors délai				
Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
	Pason Systems Inc.	2012-09-30	2013-05-09	AB
	Pason Systems Inc.	2012-11-30	2013-05-09	AB
	Pason Systems Inc.	2012-11-30	2013-05-09	AB
	Pason Systems Inc.	2012-11-30	2013-05-09	AB
<b>Williams, Rohan I.</b>				
	Alacer Gold Corp.	2013-05-03	2013-05-10	ON

## ANNEXE 4 - LISTE DES SOCIÉTÉS ADMISSIBLES AU RÉGIME D'ÉPARGNE-ACTIONS II

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Date maximale d'admissibilité
CO <sub>2</sub> Solution inc.	Actions inscrites	2011-08-12	Actions ordinaires	2014-12-31
Corporation Groupe Mercator Transport	Actions inscrites	2010-07-14	Actions ordinaires	2013-12-31
DEQ Systèmes Corp.	Actions inscrites	2010-03-26	Actions ordinaires	2013-12-31
Diagnocure Inc.	Actions inscrites	2010-11-23	Actions ordinaires	2013-12-31
Ergorecherche Ltée	Actions inscrites	2012-12-18	Actions ordinaires	2015-12-31
Gastem Inc.	Actions inscrites	2010-07-05	Actions ordinaires	2013-12-31
Groupe d'Alimentation MTY Inc.	Actions inscrites	2013-01-14	Actions ordinaires	2016-12-31
Groupe de Jeux Amaya Inc.	Actions inscrites	2012-07-05	Actions ordinaires	2015-12-31
Innovente inc.	Actions inscrites	2012-12-13	Actions ordinaires	2015-12-31
Les Technologies Clemex Inc.	Actions inscrites	2013-04-17	Actions ordinaires	2016-12-31
Medicago Inc.	Actions inscrites	2013-02-28	Actions ordinaires	2016-12-31
Mines Richmond Inc.	Actions inscrites	2010-02-28	Actions ordinaires	2013-12-31
Nemaska Lithium Inc.	Actions inscrites	2011-12-16	Actions ordinaires	2014-12-31
Neptune Technologies & Bioressources Inc.	Actions inscrites	2010-03-01	Actions ordinaires	2013-12-31
Novik inc.	Actions inscrites	2010-01-14	Actions ordinaires	2013-12-31
Parta Dialogue Inc.	Actions inscrites	2012-03-28	Actions ordinaires	2015-12-31
Pétrolia Inc.	Actions inscrites	2012-04-27	Actions ordinaires	2015-12-31
Prosep Inc.	Actions inscrites	2010-04-06	Actions ordinaires	2013-12-31
PyroGenèse Canada Inc.	Actions inscrites	2011-11-08	Actions ordinaires	2014-12-31
Ressources Méтанor Inc.	Actions inscrites	2012-01-16	Actions ordinaires	2015-12-31
Sherbrook SBK Corp.	Actions inscrites	2011-06-17	Actions ordinaires	2014-12-31

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Date maximale d'admissibilité
Solutions Extenway Inc.	Actions inscrites	2011-07-18	Actions ordinaires	2014-12-31
Technologies D-Box inc.	Placement privé	2010-09-28	Actions ordinaires	2013-12-31
Technologies SENSIO inc.	Actions inscrites	2012-09-12	Actions ordinaires	2015-12-31
Technologies Sonomax Inc.	Actions inscrites	2011-08-17	Actions ordinaires	2014-12-31
TSO <sub>3</sub> inc.	Actions inscrites	2012-04-17	Actions ordinaires	2015-12-31
Urbanimmersive Technologies Inc.	Actions inscrites	2012-10-01	Actions ordinaires	2015-12-31
Xebec Adsorption Inc.	Actions inscrites	2010-09-13	Actions ordinaires	2013-12-31
Zoommed Inc.	Actions inscrites	2010-05-10	Actions ordinaires	2013-12-31

# 7.

## Bourses, chambres de compensation, organismes d'autoréglementation et autres entités réglementées

---

- 7.1 Avis et communiqués
  - 7.2 Réglementation de l'Autorité
  - 7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées
  - 7.4 Autres consultations
  - 7.5 Autres décisions
-

## 7.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

## 7.2 RÉGLEMENTATION DE L'AUTORITÉ

Aucune information.

## 7.3. RÉGLEMENTATION DES BOURSES, DES CHAMBRES DE COMPENSATION, DES OAR ET D'AUTRES ENTITÉS RÉGLEMENTÉES

### 7.3.1 Consultation

#### **Services de dépôt et de compensation CDS inc. (la « CDS ») – Modifications importantes apportées aux Règles de la CDS – Abolition de FINet**

L'Autorité des marchés financiers publie le projet, déposé par la CDS, de modifications importantes aux Règles de la CDS. Les modifications proposées visent la suppression des mentions de FINet dans les Règles de la CDS. L'abolition de FINet rendra caduques les mentions existantes de FINet.

(Les textes sont reproduits ci-après.)

#### **Commentaires**

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires peuvent en transmettre une copie, au plus tard le 17 juin 2013, à :

M<sup>e</sup> Anne-Marie Beaudoin  
Secrétaire générale  
Autorité des marchés financiers  
800, square Victoria, 22<sup>e</sup> étage  
C.P. 246, tour de la Bourse  
Montréal (Québec) H4Z 1G3  
Télécopieur : 514 864-6381  
Courrier électronique : [consultation-en-cours@lautorite.qc.ca](mailto:consultation-en-cours@lautorite.qc.ca)

#### **Information complémentaire**

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Francis Coche  
Analyste  
Direction principale de l'encadrement des structures de marché  
Autorité des marchés financiers  
Téléphone : 514 395-0337, poste 4343  
Numéro sans frais : 1 877 525-0337  
Courrier électronique : [francis.coche@lautorite.qc.ca](mailto:francis.coche@lautorite.qc.ca)



**Avis et sollicitation de commentaires –  
Modification importante des Règles de la CDS concernant l'abolition de FINet**

**Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS<sup>MD</sup>)**

**MODIFICATION IMPORTANTE DES RÈGLES DE LA CDS**

**ABOLITION DE FINET**

**SOLLICITATION DE COMMENTAIRES**

**A. DESCRIPTION DU PROJET DE MODIFICATION DES RÈGLES DE LA CDS**

Le 15 avril 2013, le Conseil d'administration de la CDS a approuvé la modification des *Règles de la CDS à l'intention des adhérents* (les « Règles ») en vue de procéder à l'abolition de FINet. Les participants au marché ont exprimé le souhait que FINet soit remplacé par le service d'établissement du solde net des opérations sur titres à revenu fixe (Service canadien de compensation de produits dérivés, le « CDCS ») exploité par la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (« CDCC »).

FINet est une fonction de contrepartie centrale de la CDS qui offre la compensation des opérations sur titres à revenu fixe admissibles, lesquelles sont ensuite soumises aux fins de règlement<sup>1</sup>. FINet, mis en œuvre en avril 2009, remplaçait DetNet, qui fonctionnait sur une plateforme devenue incompatible avec les normes d'architecture technologique de la CDS.

À l'heure actuelle, la compensation d'un large éventail de titres à revenu fixe peut déjà être effectuée au moyen du CDCS. Les opérations confirmées transmises à la CDS sous le code « SNS » (destinées à la soumission au CDCS) sont automatiquement acheminées au CDCS aux fins de novation et d'établissement du solde net. Les opérations ayant fait l'objet d'une novation qui en résultent sont retransmises à la CDS par la CDCC aux fins de règlement au CDSX<sup>MD</sup> selon le mode de règlement individuel (« trade-for-trade ») entre la CDCC et un autre adhérent.

Lorsque le CDCS sera pleinement opérationnel, FINet sera redondant. Le CDCS offrira la même fonctionnalité que FINet, et de manière plus efficace et efficiente. À mesure que des titres deviennent admissibles à la soumission au CDCS, le nombre de soumissions à FINet diminue et, à terme, la soumission de toutes les opérations sur titres à revenu fixe aux fins de compensation s'effectuera par l'intermédiaire du CDCS. FINet n'acceptera alors plus de nouvelles opérations; les obligations des adhérents découlant d'opérations préalablement acceptées dans FINet seront maintenues et menées à terme dans FINet.

Le projet de modification reflète l'abolition de FINet par la suppression des mentions de FINet dans les *Règles de la CDS à l'intention des adhérents*, ainsi que par l'application de changements corrélatifs supplémentaires, mais mineurs, à ces règles. La modification entrera en vigueur au moment où la CDS aura déterminé que toutes les opérations des adhérents dans FINet ont été réglées et qu'il ne subsiste aucune obligation relative à une opération soumise à FINet ou à une position détenue dans FINet.

**B. NATURE ET OBJET DU PROJET DE MODIFICATION DES RÈGLES DE LA CDS**

Le projet de modification vise la suppression des mentions de FINet dans les Règles. L'abolition de FINet rendra caduques les mentions existantes de FINet.

<sup>1</sup> Les titres à revenu fixe admissibles à FINet sont ceux émis par le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux, ainsi que certains titres garantis par un gouvernement, comme énoncé dans le guide *Procédés et méthodes relatifs au règlement et aux opérations* de la CDS, au paragraphe 5.3.

**Avis et sollicitation de commentaires –  
Modification importante des Règles de la CDS concernant l'abolition de FINet**

## **C. INCIDENCE DU PROJET DE MODIFICATION DES RÈGLES DE LA CDS**

### **C.1 Concurrence**

Les intervenants du marché des services financiers canadien ont choisi la CDCC pour offrir les services fournis actuellement par FINet. Puisque la viabilité des services visés est directement liée à la capacité du fournisseur de service de traiter toutes les opérations en cause, il n'est pas souhaitable que de multiples fournisseurs offrent les mêmes services. Les intervenants ont relevé des inefficiences opérationnelles au sein de FINet que la conception du CDCS vise à régler. Comme il est décrit plus amplement ci-dessous, les adhérents qui ne peuvent utiliser directement le CDCS ont été expressément informés de l'abolition imminente de FINet.

### **C.2 Risques et coûts de conformité**

La CDS ne prévoit aucun risque en lien avec l'abolition de FINet. Tous les paramètres existants de gestion des risques et de l'exploitation ainsi que les Règles et Procédés et méthodes connexes à l'intention des adhérents demeureront pleinement en vigueur jusqu'à ce qu'il ne subsiste aucune obligation dans FINet ni aucun risque lié à FINet. Lorsque plus aucune obligation ne subsistera dans FINet, tout risque lié à son exploitation sera éliminé. FINet fonctionne en tant que système entièrement autonome dans les limites des paramètres de gestion des risques et de l'exploitation de la CDS. Son retrait des activités d'exploitation de la CDS n'aura pas d'incidence sur le profil de risque de la CDS.

La CDS ne s'attend pas à ce que le projet de modification des Règles entraîne de coûts de conformité pour elle-même, ses adhérents ou d'autres intervenants du marché.

### **C.3 Comparaison avec les normes internationales – (a) le Comité sur les systèmes de paiement et de règlement de la Banque des règlements internationaux, (b) le Comité technique de l'Organisation internationale des commissions de valeurs et (c) le Groupe des Trente**

Selon le principe n° 21 – Efficience et efficacité – des nouvelles normes internationales pour les systèmes de règlement, de compensation et de paiement énoncé dans le rapport du CSPR et de l'OICV intitulé *Principles for financial market infrastructures*<sup>2</sup>, une infrastructure de marché « devrait être conçue pour répondre aux besoins de ses adhérents et des marchés auxquels elle offre ses services, plus particulièrement en ce qui concerne le choix du mécanisme de compensation et de règlement, de la structure opérationnelle, de l'étendue des produits compensés, réglés ou déclarés, ainsi que de l'utilisation de la technologie et des procédures » (traduction).

Le secteur a choisi le service d'établissement du solde net pour les titres à revenu fixe de la CDCC comme fournisseur de ce service au Canada. De ce fait, FINet est devenu redondant.

Aucune autre comparaison aux normes internationales n'a été relevée.

## **D. DESCRIPTION DU PROCESSUS DE RÉDACTION DES RÈGLES**

### **D.1 Contexte d'élaboration**

En décembre 2009, l'Association canadienne du commerce des valeurs mobilières (« ACCVM ») a reçu de ses membres le mandat d'élaborer une nouvelle contrepartie centrale pour les titres à revenu fixe négociés au Canada sur le marché au comptant et sur le marché des pensions sur titres. À la suite d'un processus d'appel de propositions, l'ACCVM a désigné la CDCC pour mettre au point cette contrepartie centrale, et le comité directeur de la contrepartie centrale des titres à revenu fixe de l'ACCVM a demandé à la CDS de modifier ses systèmes et ses Procédés et méthodes pour en tenir

<sup>2</sup> Publié au <http://www.bis.org/publ/cpss101.htm>.

**Avis et sollicitation de commentaires –  
Modification importante des Règles de la CDS concernant l'abolition de FINet**

compte. La mise en œuvre du dispositif d'établissement du solde net des titres à revenu fixe de la CDCC a ainsi rendu FINet redondant.

La transition de FINet au service d'établissement du solde net sur titres à revenu fixe de la CDCC s'effectue par étapes.

- L'étape 1 a été mise en œuvre le 21 février 2012 et concernait les opérations de pension sur titres.
- La mise en œuvre de l'étape 2 a eu lieu en deux temps : la mise en œuvre liée aux activités de pension sur titres anonyme des courtiers interprofessionnels a eu lieu le 10 décembre 2012, et celle liée aux opérations en espèces sur titres à revenu fixe a eu lieu le 11 mars 2013.
- L'étape 3 porte sur une nouvelle fonctionnalité de gestion des garanties générales relatives aux pensions sur titres dont l'échéancier de mise en œuvre est à déterminer.

## **D.2 Processus de rédaction des Règles**

Chaque modification apportée aux Règles est revue par le groupe de rédaction des Règles de la CDS. Ce comité est composé de membres adhérents des secteurs juridique et financier. Il a pour mandat de conseiller les membres de la direction et du Conseil d'administration de la CDS sur les modifications à apporter aux Règles et sur les autres questions juridiques relatives aux services centralisés de dépôt et de compensation de valeurs afin de s'assurer que ces services répondent aux besoins de la CDS, de ses adhérents et du secteur des valeurs mobilières.

Le groupe de rédaction des Règles a revu le projet de modification des Règles à sa réunion du 21 mars 2013. Le Conseil d'administration de la CDS limitée a ensuite examiné ce projet et l'a approuvé le 15 avril 2013<sup>3</sup>.

## **D.3 Questions prises en compte**

Dans la mesure où le secteur a pris la décision de transférer la compensation des titres à revenu fixe de FINet au CDCC, la seule question à examiner relativement au libellé des Règles concernait la suppression de toutes les mentions de FINet dans les Règles et l'application des modifications requises par suite de cette suppression (par exemple, aux renvois aux rubriques et à la structure grammaticale).

## **D.4 Consultation**

Les membres du secteur ont demandé, par l'intermédiaire de l'ACCVM, les changements liés aux services d'établissement du solde net des titres à revenu fixe qui ont entraîné la redondance de FINet.

## **D.5 Autres possibilités étudiées**

Aucune autre solution n'a été envisagée. FINet ne sera plus requis pour la compensation des titres à revenu fixe par suite de la mise en œuvre du CDCC.

## **D.6 Plan de mise en œuvre**

La CDS est reconnue à titre d'agence de compensation par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») en vertu de l'article 169 de la *Loi sur les valeurs mobilières* du Québec, par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (« CVMO ») en vertu du paragraphe 21.2 de la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario et par la British Columbia Securities Commission en vertu de l'alinéa 24(4d)

<sup>3</sup> Aux termes d'une convention unanime des actionnaires intervenue entre La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée (« CDS Ltée ») et la CDS, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2006, CDS Ltée, qui agit sous la supervision de son Conseil d'administration, assume l'ensemble des droits, des pouvoirs et des obligations du Conseil d'administration de la CDS.

**Avis et sollicitation de commentaires –  
Modification importante des Règles de la CDS concernant l'abolition de FINet**

---

de la *Securities Act* de la Colombie-Britannique. De plus, la CDS est réputée être la chambre de compensation pour le CDSX, système de compensation et de règlement désigné par la Banque du Canada en vertu de l'article 4 de la *Loi sur la compensation et le règlement des paiements*. L'AMF, la Banque du Canada, la British Columbia Securities Commission et la CVMO sont ci-après collectivement appelées les « autorités de reconnaissance ».

La modification des Règles pourrait entrer en vigueur dès l'obtention de l'approbation des autorités de reconnaissance à la suite de la publication de l'avis et de la sollicitation de commentaires auprès du public ou à une date ultérieure fixée par la CDS, suivant la publication d'un avis approprié aux termes des Règles.

La modification des Procédures et méthodes de la CDS et de son modèle de risque est en cours d'élaboration et sera terminée avant que les opérations ne soient plus admissibles à la soumission dans FINet. Selon les données actuelles, le délai entre le refus de nouvelles opérations dans FINet et l'abolition de FINet pourrait ne représenter que de cinq à dix jours ouvrables.

## **E. INCIDENCES DES MODIFICATIONS PROPOSÉES SUR LES SYSTÈMES**

### **E.1 CDS**

La CDS ne prévoit aucune modification importante des systèmes par suite de l'abolition de FINet. Les modifications mineures des systèmes requises comprennent le retrait du choix de l'admissibilité à FINet des écrans CDSX, l'élimination du traitement par lots dans FINet et des changements à l'échéancier des rapports.

### **E.2 Adhérents de la CDS**

Les adhérents qui soumettent actuellement des opérations sur titres à revenu fixe à FINet ne seront pas tenus de modifier leurs systèmes pour soumettre des opérations admissibles à la CDCC au CDCS. Les opérations sur titres à revenu fixe admissibles à la CDCC peuvent déjà être soumises sous le code « SNS » créé à cette fin dans le CDSX. Les adhérents qui désirent régler une opération sur titres à revenu fixe selon le mode de règlement individuel (« trade-for-trade ») à l'extérieur de la CDCC doivent saisir « TFT » comme mode de règlement.

Deux des douze adhérents abonnés à FINet ne répondent pas aux critères d'adhésion de la CDCC. L'un de ces deux adhérents a déjà pris d'autres dispositions pour traiter ses opérations, et l'autre envisage des solutions de rechange, notamment le règlement TFT et le recours à un compensateur correspondant.

### **E.3 Autres intervenants du marché**

Les participants au marché qui désirent faire effectuer la compensation d'opérations sur titres à revenu fixe devront satisfaire aux exigences d'adhésion à la fois de la CDS et de la CDCC. Si un participant au marché ne peut satisfaire aux exigences d'adhésion de la CDS ou de la CDCC, il devra avoir recours à un adhérent ou à un membre compensateur correspondant, selon le cas.

Les courtiers interprofessionnels, qui ne sont pas actuellement des adhérents de la CDS, maintiennent une relation d'agent de règlement auprès des adhérents de la CDS et ne devraient pas être tenus de modifier leurs systèmes technologiques.

## **F. COMPARAISON AVEC LES AUTRES AGENCES DE COMPENSATION**

Comme il s'agit de l'abolition de FINet, aucun parallèle aux fins d'analyse n'est possible avec d'autres agences de compensation.

**Avis et sollicitation de commentaires –  
Modification importante des Règles de la CDS concernant l'abolition de FINet**

## G. ÉVALUATION DE L'INTÉRÊT PUBLIC

La CDS a déterminé que le projet de modification n'est pas contraire à l'intérêt public.

## H. COMMENTAIRES

Veillez faire parvenir vos commentaires écrits à l'égard du projet de modification dans les 30 jours civils suivant la date de publication du présent avis dans le *Bulletin de l'Autorité des marchés financiers*, aux coordonnées suivantes :

Jess Hungate  
Services juridiques  
Services de dépôt et de compensation CDS inc.  
85, rue Richmond Ouest  
Toronto (Ontario) M5H 2C9

Télécopieur : 416 365-1984  
Courriel : [attention@cds.ca](mailto:attention@cds.ca)

Veillez également faire parvenir un exemplaire de ces commentaires à l'Autorité des marchés financiers, à la British Columbia Securities Commission et à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, aux personnes indiquées ci-après :

M<sup>e</sup> Anne-Marie Beaudoin  
Secrétaire générale  
Autorité des marchés financiers  
800, square Victoria, 22<sup>e</sup> étage  
C.P. 246, tour de la Bourse  
Montréal (Québec) H4Z 1G3

Télécopieur : 514 864-6381  
Courriel : [consultation-en-cours@lautorite.qc.ca](mailto:consultation-en-cours@lautorite.qc.ca)

Doug MacKay  
Manager, Market and SRO Oversight  
British Columbia Securities Commission  
701, rue Georgia Ouest  
C.P. 10142, Pacific Centre  
Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1L2

Télécopieur : 604 899-6506  
Courriel : [dmackay@bcsc.bc.ca](mailto:dmackay@bcsc.bc.ca)

Directrice, Réglementation des marchés  
Direction de la réglementation  
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario  
Bureau 1903, C.P. 55,  
20, rue Queen Ouest  
Toronto (Ontario) M5H 3S8

Télécopieur : 416 595-8940  
Courriel : [marketregulation@osc.gov.on.ca](mailto:marketregulation@osc.gov.on.ca)

Mark Wang  
Manager, Legal Services  
British Columbia Securities Commission  
701, rue Georgia Ouest  
C.P. 10142, Pacific Centre  
Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1L2

Télécopieur : 604 899-6506  
Courriel : [mwang@bcsc.bc.ca](mailto:mwang@bcsc.bc.ca)

La CDS mettra à la disposition du public, sur demande, des exemplaires de tous les commentaires reçus au cours de la période de sollicitation de commentaires.

## I. MODIFICATIONS PROPOSÉES DES RÈGLES DE LA CDS

L'annexe « A » présente le libellé des Règles en vigueur indiquant les modifications proposées à l'aide de marques de révision.

JAMIE ANDERSON  
CHEF DES SERVICES JURIDIQUES  
SERVICES DE DÉPÔT ET DE COMPENSATION CDS INC

Règles de la CDS à l'intention des adhérents  
(version 2013.~~XX~~~~02~~.~~XX~~~~27~~)

---

# Règles de la CDS à l'intention des adhérents (version 2013.~~02~~~~XX~~.~~27~~~~XX~~)

le ~~27~~~~XX~~ (mois)~~février~~ 2013

1

---

© Services de dépôt et de compensation CDS inc.  
~~février~~(mois) 2013

le ~~27~~~~XX~~

Règles de la CDS à l'intention des adhérents  
(version 2013.XX02.XX27)

obligation en cours de la contrepartie centrale, avant le règlement; (*Mark*)

« **date de valeur** » désigne la date choisie par les adhérents qui sont parties à une obligation d'opération ou à une obligation FINet pour le règlement de l'opération ou de cette obligation FINet; (*Value Date*)

« **dépôt à un service de liaison** » désigne un dépôt à un service de liaison; (*Link Deposit*)

« **Documentation contractuelle** » désigne la Convention d'adhésion, les Règles, les Procédés et méthodes et les Guides de l'utilisateur; (*Legal Documents*)

« **documentation relative aux services transfrontaliers** » désigne (i) les ententes conclues entre la CDS et la NSCC et la DTC de temps à autres, dans le but d'offrir des services transfrontaliers; (ii), les règles, règlements, procédés et méthodes et autres exigences de la NSCC et de la DTC en vigueur de temps à autre; et (iii) à l'égard d'un adhérent aux services transfrontaliers qui utilise le service ACT, les conventions établies entre la CDS et la NASD de temps à autre dans le but d'offrir le service ACT et les règles, règlements, procédés et méthodes et autres exigences de la NASD relatifs au service ACT en vigueur de temps à autre; (*Cross-Border Documents*)

« **dollars** » ou « **\$** » désignent des dollars dans la monnaie légale du Canada, à moins que le contexte n'indique que l'on fait référence à une autre monnaie. « **\$US** » ou « **dollars américains** » désignent des dollars dans la monnaie légale des États-Unis; (*Dollars* ou \$)

« **droit de retrait d'une fonction de la contrepartie centrale** » désigne le droit de se retirer d'une fonction de la contrepartie centrale décrit à la Règle 9.4; (*CCP Withdrawal Option*)

« **DTC** » désigne la Depository Trust Company, une société de fiducie à mandat restreint constituée en vertu de la Banking Law de l'État de New York; (*DTC*)

« **émetteur** » désigne une personne (autre qu'un particulier) qui satisfait à un ou plusieurs des critères suivants (y compris, le cas échéant, un adhérent) : (*Issuer*)

- (i) elle est tenue par la loi qui la régit de tenir un registre de valeurs;
- (ii) elle crée, directement ou indirectement, une série de droits de créance ou d'actions portant sur ses droits, ses biens ou son actif, et émet des certificats ou des valeurs scripturales en attestant l'existence;
- (iii) elle inscrit ou autorise l'inscription de sa raison sociale sur le certificat, à un autre titre que celui de fiduciaire, d'agent comptable des registres ou d'agent des transferts qui authentifie ou qui autorise de quelque autre façon l'émission de certificats de valeurs ou de valeurs scripturales attestant l'existence d'une action, de la participation ou d'un autre droit portant sur ses biens ou sur une entreprise ou prouvant qu'elle doit s'acquitter d'une obligation; ou
- (iv) elle devient responsable d'un autre émetteur ou au nom d'un autre émetteur dont elle prend la place,

et aux fins de la présente définition, le terme « **personne** » comprend le gouvernement de toute nation ou tout territoire local (y compris une province, un territoire, un État ou une municipalité) ainsi que ses agences.

« **emprunteur** » désigne l'adhérent qui a été classé comme tel par la CDS conformément à la Règle 2.3.2; (*Receiver of Credit*)

« **emprunteur de fonds commun de garantie des emprunteurs** » désigne un emprunteur qui choisit de

26

Règles de la CDS à l'intention des adhérents  
(version 2013.XX02.XX27)

devenir membre du groupe de crédit d'un fonds commun de garantie des emprunteurs et qui est, par le fait même, un adhérent détenant un plafond de fonctionnement; (*RCP Receiver*)

« **emprunteur non contribuant** » désigne un emprunteur qui choisit de ne pas contribuer à la garantie d'un fonds commun de garantie des emprunteurs et qui n'est pas, par le fait même, un adhérent détenant un plafond de fonctionnement; (*Non-Contributing Receiver*)

« **Enregistrement de responsabilité liée aux EM** » a la signification que lui confère la Règle 6.8.5 (*CA Liability Record*)

« **facteur d'évaluation** » désigne un facteur utilisé aux fins de calcul du plafond de fonctionnement d'un adhérent détenant un maximum global, tel que décrit à la Règle 5.10; (*Rating Discount*)

« **fédération adhérente** » désigne un adhérent qui est classé comme tel par la CDS en vertu de la Règle 2.4.3; « **fédération adhérente active** » désigne une fédération adhérente désignée comme telle en vertu de cette Règle et « **remplaçant d'une fédération adhérente active** » désigne une fédération adhérente désignée comme telle conformément à la Règle 5.9.3; (*Federated Participant, Active Federated Participant et Replacement Active Federated Participant*)

« **fédération adhérente active** » désigne une fédération adhérente désignée comme telle en vertu de la Règle 2.4.3; (*Active Federated Participant*)

« **Fedwire** » désigne le système de transfert de fonds régi par la Réserve fédérale américaine des États-Unis;

~~« **FINet** » désigne la fonction décrite à la Règle 7.3 qui permet le traitement de certaines opérations avant le règlement; (*FINet*)~~

« **fonction** » désigne une méthode de traitement des opérations dans le cadre d'un service. La CDS peut offrir plus d'une fonction dans le cadre d'un service donné. Parmi les fonctions, on retrouve celles décrites dans les Procédés et méthodes, ~~et les fonctions~~ du RNC ~~et FINet~~ pour les opérations traitées au moyen de la novation et l'établissement du solde net prérèglement; (*Function*)

« **fonction de la contrepartie centrale** » désigne ~~l'une ou l'autre des~~ fonctions RNC ~~et FINet~~ utilisées pour traiter les opérations par novation ou établissement du solde net avant règlement; (*CCP Function*)

« **fondé de pouvoir** » désigne un particulier nommé par l'adhérent afin d'agir à titre de fondé de pouvoir; (*Signing Officer*)

« **fonds** » (1) désigne l'un des fonds établis conformément à la Règle 5.7 en ce qui a trait à un service ou à une fonction; (*Fund*)

« **fonds** » (2) désigne l'obligation due par l'adhérent à la CDS, ou par la CDS à l'adhérent, attestée par le solde débiteur ou créditeur, respectivement, du compte de fonds de cet adhérent; (*Funds*)

« **fonds commun de garantie** » désigne un des fonds communs de garantie créés par certains groupes de crédit de catégorie conformément à la Règle 5.12; (*Collateral Pool*)

« **fonds de service de liaison** » désigne un des fonds établis relativement à un service de liaison en vertu de la Règle 10.7; (*Link Fund*)

« **frais de position à découvert** » désigne le montant que l'adhérent doit payer à la CDS conformément à la Règle 6.2.7 ou à la Règle 6.2.8 si l'adhérent a une position à découvert; (*Short Position Charge*)

« **frais relatifs aux services transfrontaliers** » désigne tous les frais, amendes, appels de versement,

27



Règles de la CDS à l'intention des adhérents  
(version 2013.XX02.XX27)

liaison qui est un membre d'un groupe de crédit de fonds de service de liaison; (*Link Fund Credit Ring Member*)

« **mise en gage** » désigne une opération visant soit i) la livraison de valeurs à titre de garantie assujettie à une sûreté sur ces valeurs ou ii) un paiement entre adhérents donnant lieu à un remboursement, conformément aux modalités d'une entente entre les adhérents, selon laquelle les valeurs ou les fonds qui font l'objet de l'opération sont livrés au compte de garantie de l'adhérent gagiste et enregistrés dans le compte de mise en gage de l'adhérent constituant du gage; « **mis(es) en gage** » et « **mettre en gage** » ont un sens analogue; (*Pledge*)

« **mode de paiement par inscription comptable** » désigne le processus décrit à la Règle 8.4 selon lequel les obligations de paiement entre l'adhérent et la CDS sont remplies au processus de paiement; (*Book Entry Payment Method*)

« **mode de règlement** » désigne soit le RNC, le règlement individuel ou le SNS; (*Mode of Settlement*)

« **mode de règlement SCT** » désigne une instruction d'un adhérent à la CDS lui demandant d'enregistrer les renseignements relatifs à une opération à un système de compensation tiers; (*TPCS Mode of Settlement*)

« **moyenne du risque maximal couru pour le partage des pertes** » a la signification indiquée à la Règle 3.7.4; (*Loss Sharing MEP Average*)

« **moyenne du risque maximal couru relativement à la date de clôture des registres** » a la signification indiquée à la Règle 3.7.4; (*Record Date MEP Average*)

« **moyenne du risque maximal couru relativement à la date de la défaillance** » a la signification indiquée à la Règle 3.7.4; (*Default Date MEP Average*)

« **NASD** » désigne la National Association of Securities Dealers, Inc. des États-Unis; (*NASD*)

« **NASDAQ** » désigne The NASDAQ Stock Market, marché boursier télématique électronique réglementé par la NASD; (*NASDAQ*)

« **NSCC** » désigne la National Securities Clearing Corporation, société constituée en vertu de la *Business Corporation Law* de l'État de New York; (*NSCC*)

« **obligation de la contrepartie centrale** » désigne les obligations et les droits réciproques entre la CDS et un adhérent au terme du traitement d'opérations, avant le règlement, au moyen de la fonction du RNC-~~ou de la fonction FINet~~. En vertu d'une obligation de la contrepartie centrale, (i) la CDS ou l'adhérent a l'obligation de livrer des valeurs et le droit de recevoir paiement pour cette livraison de valeurs et (ii) l'autre partie a le droit correspondant de recevoir des valeurs et l'obligation correspondante d'effectuer le paiement. Une obligation de la contrepartie centrale correspond à une obligation du RNC-~~ou à une obligation FINet~~; (*Central Counterparty Obligation*)

~~« **obligation FINet** » désigne une obligation de la contrepartie centrale entre la CDS et un adhérent qui est calculée au terme du traitement d'opérations, avant le règlement, au moyen de la fonction FINet; (*FINet Obligation*)~~

« **obligation du RNC** » désigne une obligation de la contrepartie centrale entre la CDS et un adhérent qui est calculée à titre de résultat du traitement d'opérations, avant le règlement, au moyen de la fonction du RNC; (*CNS Obligation*)

« **obligé** » désigne un membre d'un groupe de crédit de fonds ou d'un groupe de crédit de catégorie qui verse à la CDS sa quote-part de l'obligation d'un adhérent défaillant ou de chaque adhérent défaillant

32

Règles de la CDS à l'intention des adhérents  
(version 2013.XX02.XX27)

centrale qui, lorsqu'il est dépassé, nécessite la mise en gage d'une garantie de la contrepartie centrale; un tel montant limite étant établi conformément à la Règle 5.14; (*CCP Cap*)

« **plafond souple** » désigne le montant limite à l'égard des obligations de paiement des adhérents au Service de liaison avec New York, lequel peut nécessiter un préfinancement au moyen de leurs comptes à la DTC ou à la NSCC. Il est calculé, examiné et mis à jour par la CDS conformément à la Règle 10.10.1 et aux Procédés et méthodes; (*Soft Cap*)

« **position à découvert** » désigne un solde négatif dans le compte de valeurs de l'adhérent; (*Short Position*)

« **position à découvert au compte de service de liaison** » désigne un solde négatif d'un compte de service de liaison d'un adhérent à un service de liaison; (*Link Short Position*)

« **prêteur** » désigne l'adhérent qui a été classé comme tel par la CDS, conformément à la Règle 2.3.2; (*Extender of Credit or Extender*)

« **prêteur principal** » désigne un obligé nommé par les autres prêteurs au terme d'une défaillance d'un prêteur, tel que décrit à la Règle 9.3.2; (*Lead Extender*)

« **Procédés et méthodes** » désigne les procédés et méthodes prescrits par la CDS pour tout service, conformément à la Règle 1.4; (*Procedures*)

« **processus de paiement** » désigne le processus de paiement final et irrévocable entre la CDS et les adhérents d'un solde de compte de fonds pour chaque monnaie, tel que décrit à la Règle 8; (*Payment Exchange*)

« **processus de paiement des services de liaison** » désigne le processus de paiement entre la CDS et les adhérents aux services de liaison du solde calculé de l'encaisse pour chaque service de liaison décrits à la Règle 10.10.6; (*Link Payment Exchange*)

~~« **processus de règlement en temps réel FINet** » désigne un des processus de règlement décrit à la Règle 7.5; (*FINet Real Time Settlement Process*)~~

« **processus de règlement individuel en temps réel** » ou « **processus individuel en temps réel** » désigne un des processus de règlement décrits à la Règle 7.6; (*Real Time Settlement Process*)

« **processus de règlement net continu et par lots combiné** » désigne un des processus de règlement décrits à la Règle 7.6; (*Combined Batch Net Settlement/Continuous Net Settlement Process* ou *Combined Batch/CNS Process*)

« **processus de règlement net continu en temps réel** » désigne un des processus de règlement décrits à la Règle 7.5; (*Real Time Continuous Net Settlement Process*)

« **produit d'évaluation** » désigne un facteur utilisé dans le calcul du plafond de fonctionnement d'un adhérent détenant un plafond de fonctionnement, tel que décrit à la Règle 5.10; (*Formula Amount*)

« **propriétaire pour compte** » désigne une société en commandite formée par la CDS afin d'agir à titre de propriétaire pour compte aux fins du service de dépôt, au nom de laquelle les valeurs détenues par la CDS peuvent être immatriculées; (*Nominee*)

« **réclamation relative aux services transfrontaliers** » a la signification indiquée à la Règle 10.9.5; (*Cross-Border Claim*)

« **Règle** » désigne l'une des règles énumérées à la Règle 1.1.1 adoptées par la CDS pour régir les

34

Règles de la CDS à l'intention des adhérents  
(version 2013.XX02.XX27)

contractuelle concerne le CDSX; (ii) un accord d'établissement du solde net entre deux institutions financières ou plus au sens de l'article 13 de la Loi; et (iii) un accord d'établissement du solde net entre une chambre de compensation de valeurs et de produits dérivés et un membre compensateur au sens de l'article 13.1 de la Loi.

### 1.3.13 Contrats financiers admissibles

La CDS et l'adhérent reconnaissent :

- (i) qu'une obligation de la contrepartie centrale représente un contrat financier admissible entre la CDS et l'adhérent;
- (ii) que les obligations d'un adhérent et de la CDS découlant du règlement d'une opération ou de toute autre transaction, pour que la CDS livre à l'adhérent les valeurs apparaissant au compte de valeurs de l'adhérent et que l'adhérent effectue le paiement ou le reçoive durant le processus de paiement, tel qu'inscrit au compte de fonds de l'adhérent, représentent un contrat financier admissible entre la CDS et l'adhérent;
- (iii) que les obligations d'un adhérent et de la CDS découlant des services transfrontaliers constituent un contrat financier admissible entre la CDS et l'adhérent; et
- (iv) que chaque contrat de l'adhérent, les Règles et la Documentation contractuelle représentent des conventions cadres qui régissent ces contrats financiers admissibles et sont donc également des contrats financiers admissibles entre la CDS et chaque adhérent et entre les adhérents.

Les Règles et la Documentation contractuelle sont interprétées de manière à ce que la CDS ou un adhérent, selon le cas, détienne les droits et pouvoirs d'une partie à un contrat financier admissible, et ce, conformément à la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, à la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*, à la *Loi sur les liquidations et les restructurations*, à la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* ou à toute loi similaire.

### 1.3.14 Finalité

Les écritures sont passées dans les grands livres tenus pour les adhérents et pour la CDS pour que soient inscrites les transactions, y compris le dépôt, le retrait et la livraison de valeurs, la novation et l'établissement du solde net des transactions au moyen des ~~la fonction~~ RNC ~~et FINet~~, entre deux adhérents ou la CDS et un adhérent, et que soient faits les paiements. Ces écritures sont finales et irrévocables une fois passées. Le règlement d'une obligation de paiement entre la CDS et l'adhérent est final et irrévocable une fois effectué, et ce, de quelque façon que ce soit, au moyen d'un paiement en provenance ou à destination d'un compte de la CDS à la Banque du Canada, au moyen d'un message de paiement transmis par Fedwire, au moyen d'un paiement en provenance ou à destination d'un compte de la CDS auprès de son banquier pour tout service transfrontalier, ou au moyen d'un paiement en provenance ou à destination du banquier qualifié de l'adhérent ou de l'agent payeur désigné. Les écritures et paiements finaux ne peuvent être ni supprimés, ni rajustés, ni contrepassés, ni remboursés ni annulés. La CDS et les adhérents ont droit à un compte rendu comptable à l'égard de toute transaction, mais les erreurs doivent être corrigées uniquement par de nouvelles écritures ou de nouveaux paiements conformément aux présentes Règles, et ce, si les circonstances l'exigent.

### 1.3.15 Service de compensation des titres d'emprunt

Le Service de compensation des titres d'emprunt ou le SECTEM est le prédécesseur du CDSX. Toute référence au SECTEM dans les Procédés et méthodes, les Guides de l'utilisateur ou dans toute donnée, rapport ou formulaire est réputée faire référence au CDSX.

43

Règles de la CDS à l'intention des adhérents  
(version 2013.XX02.XX27)

après de la CDS pour y être réglées par la livraison de valeurs et le paiement. Une opération peut être réglée soit (i) sans établissement du solde net prérèglement au moyen de la méthode de règlement individuel soit (ii) avec l'établissement du solde net et la novation prérèglement au moyen de ~~la~~ ~~une~~ ~~des~~ fonctions du RNC ~~ou de FINet~~ pour traiter les obligations de la contrepartie centrale. Les opérations font l'objet de vérifications diverses, y compris la vérification de la valeur de la garantie globale pour s'assurer du montant de garantie disponible pour couvrir les obligations de l'adhérent.

Le règlement d'une opération est effectué par la CDS comme suit : elle passe des écritures de débit et de crédit des comptes pertinents dans les grands livres qu'elle tient à jour pour les adhérents qui sont parties à l'opération afin d'effectuer le paiement et la livraison des valeurs entre les adhérents. Les valeurs sont livrées par inscription comptable de valeurs détenues au service de dépôt. Au terme du règlement d'une opération, les obligations qu'ont les adhérents entre eux, c'est-à-dire la livraison des valeurs et le paiement, sont éteintes et remplacées par les obligations entre la CDS et les adhérents de livrer les valeurs inscrites aux comptes de valeurs des adhérents et d'effectuer le paiement inscrit dans les comptes de fonds des adhérents.

#### 1.6.6 Processus de paiement

Pendant le processus de paiement pour chaque monnaie chaque jour ouvrable, la CDS reçoit, sous forme de paiements acceptables, le paiement des adhérents et leur fait le paiement des obligations découlant de leur utilisation du CDSX. Les obligations de paiement entre l'adhérent et la CDS peuvent être remplies au processus de paiement au moyen du mode de paiement par inscription comptable ou d'un paiement acceptable.

#### 1.6.7 Groupes de crédit

À l'exception de la Banque du Canada, tous les adhérents sont membres d'un groupe de crédit de catégorie dans lequel chaque membre garantit le paiement à la CDS de certaines obligations des autres membres du groupe de crédit de catégorie. Tous les adhérents utilisant certaines fonctions sont membres d'un groupe de crédit de fonds pour cette fonction par lequel chaque membre garantit le paiement à la CDS de certaines obligations des autres membres de ce groupe de crédit de fonds.

#### 1.6.8 Fonds communs de garantie et fonds

Afin de garantir leurs obligations envers la CDS découlant de la Documentation contractuelle, les adhérents membres d'un groupe de crédit de catégorie (autre qu'un groupe de crédit d'emprunteur n'effectuant pas de contribution) sont appelés à faire des contributions à un fonds commun de garantie pour ce groupe de crédit, et les adhérents membres d'un fonds de groupe de crédit de fonds sont appelés à faire une contribution au fonds.

#### 1.6.9 Plafond de fonctionnement

À l'exception de la Banque du Canada, d'un emprunteur non contribuant, d'un agent des transferts adhérent ou d'un adhérent au service NELTC, un adhérent peut devoir se conformer à un plafond de fonctionnement, lequel est une limite sur la valeur totale des transactions qui peuvent être effectuées en même temps par l'adhérent.

#### 1.6.10 Marges de crédit

Certains adhérents peuvent établir une marge de crédit pour le compte d'un autre adhérent afin de garantir le paiement à la CDS des obligations de cet autre adhérent. Afin de garantir ses obligations envers l'adhérent qui établit la marge de crédit, cet autre adhérent crée une sûreté sur certains biens donnés en

**5.7 GROUPES DE CRÉDIT DE FONDS****5.7.1 Établissement de fonds**

Chaque adhérent qui utilise ~~une ou toutes les fonctions suivantes~~ la fonction de RNC doit devenir membre du fonds établi pour cette fonction :

~~(a) FINet~~

~~(b) RNC~~

Chaque membre d'un fonds fait partie du groupe de crédit de fonds. Chaque membre d'un groupe de crédit de fonds garantit le paiement à la CDS de certaines obligations d'un adhérent suspendu en vertu de la présente Règle 5.7. Chaque membre d'un fonds effectue des contributions à ce fonds conformément à la Règle 5.8.

**5.7.2 Paiement par le groupe de crédit de fonds**

Chaque membre d'un fonds est aussi membre du groupe de crédit de ce fonds. Lorsque la CDS ne peut percevoir d'un adhérent défaillant membre ou ancien membre d'un fonds pour une fonction le montant d'une obligation qu'il a envers elle par suite de son utilisation d'une telle fonction, chaque autre membre du fonds paye à la CDS, dès réception d'une demande de cette dernière, sa quote-part de cette obligation. Si un membre ne paie pas sa quote-part de l'obligation ou refuse de la payer, conformément à la présente Règle 5.7, il est considéré « adhérent défaillant subséquent ». Chaque autre membre de ce fonds qui paye à la CDS sa quote-part de l'obligation de l'adhérent défaillant ou de chaque adhérent défaillant subséquent est considéré un « obligé ». Chaque autre membre du fonds, doit payer à la CDS, à la demande de cette dernière, sa quote-part de l'obligation de l'adhérent défaillant subséquent, et ainsi de suite pour tous les défauts ou refus de paiement d'autres membres à l'égard de leur quote-part jusqu'à ce que le montant total de l'obligation de l'adhérent défaillant envers la CDS ait été payé. Les mentions d'adhérents défaillants ou d'obligés concernent également les adhérents défaillants subséquents ou les membres du fonds qui payent à la CDS leur quote-part de l'obligation de l'adhérent défaillant subséquent, respectivement, avec les modifications qui s'imposent. Le groupe de crédit d'un fonds n'a aucune obligation envers la CDS relativement à toute obligation d'un adhérent découlant de l'utilisation, par cet adhérent, d'une autre fonction.

**5.7.3 Obligation de l'adhérent défaillant**

L'obligation de l'adhérent défaillant membre d'un fonds mentionnée à la Règle 5.7.2 correspond au total de toutes les obligations suivantes :

- (a) les cotes dues par l'adhérent défaillant découlant de son utilisation de la fonction pour laquelle le fonds est établi (y compris les cotes calculées à l'égard de ses obligations à la contrepartie centrale au terme de sa suspension);
- (b) la valeur d'annulation nette de toutes les obligations de la contrepartie centrale de l'adhérent défaillant découlant de son utilisation de la fonction.

L'obligation d'un adhérent défaillant peut être libellée en dollars canadiens, en dollars américains ou dans les deux monnaies et l'obligation totale dans toutes les monnaies est l'obligation du bénéficiaire.

**5.7.4 Calcul de la quote-part**

Toute demande de paiement de la CDS, conformément à la Règle 5.7.2, précise la date et l'heure d'entrée en vigueur à utiliser pour calculer la quote-part du membre de l'obligation de l'adhérent défaillant et fournit les détails de ce calcul. La date et l'heure d'entrée en vigueur sont la date et l'heure auxquelles survient la

123

Règles de la CDS à l'intention des adhérents  
(version 2013.XX02.XX27)

suspension de l'adhérent défaillant ou de l'adhérent défaillant subséquent, à moins que le Conseil d'administration n'établisse qu'une autre date et une autre heure doivent être utilisées pour un tel calcul. Le Conseil d'administration, agissant de façon raisonnable dans l'intérêt de la CDS et de l'ensemble des adhérents, peut fixer une autre heure et une autre date d'entrée en vigueur aux fins de calcul de la quote-part. La quote-part du membre de l'obligation doit former par rapport aux obligations de tous les autres membres qui utilisent le service ou la fonction une proportion égale à celle que forme la contribution du membre au fonds établi pour la fonction à l'égard de laquelle la faute a été commise par rapport au total des contributions de l'ensemble des membres (sauf l'adhérent défaillant), ~~à la différence près que la quote-part du membre du fonds de FINet est déterminée selon une formule décrite dans les Procédés et méthodes qui se base sur les récentes transactions du membre avec l'adhérent défaillant et traitées dans FINet et supprimées du service de règlement, comme en font état les registres d'archives de telles transactions supprimées.~~ On ne doit tenir compte ni des contributions au fonds de l'adhérent défaillant ni de celles de chaque adhérent défaillant subséquent dans le calcul de la quote-part d'un membre de l'obligation d'un adhérent défaillant subséquent. Si la contribution au fonds d'un membre est libellée séparément en dollars canadiens ou en dollars américains, alors, aux fins de la présente Règle 5.7.4, le calcul de la quote-part sera effectué en utilisant les contributions totales et en convertissant les contributions en dollars américains en leur équivalent en dollars canadiens au taux de change établi par la CDS.

### 5.7.5 Obligation continue

L'obligation d'un membre d'un groupe de crédit de fonds conformément à la présente Règle 5.7 est continue. Ni cette obligation continue ni la responsabilité du membre de faire les paiements requis aux termes de la Règle 5.7.2 ne sont acquittées, en tout ou en partie, par :

- (a) un paiement fait par l'adhérent défaillant ou par un autre membre;
- (b) la suspension ou le retrait d'un membre du groupe de crédit de fonds ou la résiliation de son adhésion;
- (c) les défenses ou réclamations, les demandes reconventionnelles, les droits légaux et contractuels de compensation ou les droits de contrepassation entre l'adhérent défaillant et le membre ou entre la CDS et l'adhérent défaillant ou le membre.

### 5.7.6 Mesures prises par la CDS

Ni le défaut d'agir de la CDS ou de l'adhérent défaillant ni leurs actes n'ont d'incidence sur la responsabilité d'un membre d'un groupe de crédit de fonds aux termes de la Règle 5.7. Sans que soit limitée la portée générale de ce qui précède :

- (a) la CDS peut, sans que cela n'ait d'incidence sur la responsabilité du membre du groupe de crédit de fonds, accorder des délais supplémentaires, des renouvellements, des prolongations, des passe-droits, des quittances et des libérations à l'adhérent défaillant ou à quiconque (y compris un autre membre du groupe de crédit de fonds); accepter des concordats de l'adhérent défaillant ou prendre d'autres arrangements avec lui ou quiconque (y compris un autre membre du groupe de crédit de fonds); prendre, s'abstenir de prendre ou valider toute sûreté ou garantie, et modifier, échanger, renouveler, libérer, abandonner, réaliser ces sûretés ou ces garanties, ou prendre d'autres arrangements relatifs à celles-ci; et affecter tout paiement reçu d'un adhérent défaillant ou de quiconque (y compris un autre membre du groupe de crédit de fonds) ou découlant de la réalisation d'une sûreté au règlement d'une partie de la responsabilité de l'adhérent défaillant qu'elle juge appropriée et modifier de temps à autre une telle affectation;
- (b) la CDS n'est pas tenue d'épuiser ses recours contre l'adhérent défaillant ou quiconque (y compris un autre membre du groupe de crédit de fonds) ni de réaliser les sûretés ou les garanties qu'elle détient avant d'être en droit de recevoir de paiement du membre du groupe de crédit de fonds;

124

## 7.1 DESCRIPTION DU SERVICE

### 7.1.1 Aperçu du service de règlement

Le service de règlement est un service établi par la CDS pour permettre le règlement d'opérations sur valeurs admissibles au moyen de la livraison de valeurs et du paiement dans les registres de la CDS. Les valeurs deviennent admissibles au CDSX tel que décrit à la Règle 6.2. Les Procédés et méthodes et les Guides de l'utilisateur décrivent les valeurs admissibles à une fonction donnée du service de règlement. Voici les étapes relatives au règlement d'une opération :

- (a) Les détails des opérations entre des adhérents qui sont réglées au moyen du service sont enregistrés à la CDS.
- (b) Si les instructions relatives à une opération indiquent le mode de règlement SCT, l'opération est enregistrée au SCT.
- (c) Si les instructions relatives à une opération sont conformes aux vérifications avant d'être entrées dans le système, l'opération est entrée dans le système aux fins de règlement.
- (d) Une opération peut être réglée soit (i) sans établissement du solde net prérèglement au moyen de la méthode de règlement individuel soit (ii) au moyen de la novation et de l'établissement du solde net prérèglement effectués à l'aide de la fonction du RNC ~~ou de FINet~~ pour traiter les obligations de la contrepartie centrale.
- (e) Le règlement de chaque opération en suspens au moyen de la méthode de règlement individuel est effectué par le paiement et la livraison de valeurs entre les adhérents. Le règlement de chaque obligation non réglée de la contrepartie centrale est effectué par le paiement et la livraison de valeurs entre les adhérents et la CDS. Le paiement est effectué au moyen du service de règlement par inscription comptable aux registres de la CDS. Les valeurs sont livrées par inscription comptable aux registres de la CDS des valeurs détenues au service de dépôt.
- (f) Si l'opération est enregistrée avec un mode de règlement SCT et que le système de compensation tiers a établi le solde net de l'opération avant que la position n'ait été enregistrée auprès de la CDS, l'opération représentant la position dont le solde net a été établi sera réglée au moyen de la méthode de règlement individuel entre l'adhérent et le système de compensation tiers.
- (g) Il existe ~~quatre-trois~~ processus de règlement : le processus de règlement net continu en temps réel, le processus de règlement individuel en temps réel, ~~et le processus de règlement net continu en temps réel combiné~~ ~~et le processus de règlement net continu en temps réel FINet~~.

### 7.1.2 Aperçu de l'établissement du solde net prérèglement

Une opération peut être réglée soit (i) sans établissement du solde net prérèglement au moyen de la méthode de règlement individuel soit (ii) au moyen de la novation et de l'établissement du solde net prérèglement effectués à l'aide de la fonction du RNC ~~ou de FINet~~ pour traiter les obligations de la contrepartie centrale.

Lorsqu'une opération est réglée sans établissement du solde net au moyen de la méthode de règlement individuel, les adhérents qui sont parties à l'opération conservent leur rôle de livreur et de destinataire et de débiteur et bénéficiaire pour cette opération jusqu'à ce que le règlement soit terminé entre ces adhérents.

Une opération peut être traitée avant le règlement au moyen de la fonction RNC ~~ou de FINet~~, si cette fonction s'applique automatiquement à cette catégorie d'opérations ou si les conditions suivantes sont respectées : (i) les deux adhérents qui sont parties à l'opération utilisent ~~cette-la~~ fonction RNC; (ii) la valeur faisant l'objet de l'opération est admissible à ~~cette-la~~ fonction RNC; et (iii) les deux adhérents précisent

181



Règles de la CDS à l'intention des adhérents  
(version 2013.XX02.XX27)

qu'ils désirent que cette opération soit traitée au moyen de ~~cette-la~~ fonction RNC pour le règlement.

Lors du traitement d'une opération au moyen de la fonction RNC ~~ou de FINet~~ avant le règlement, chaque obligation des adhérents qui sont parties à l'opération est d'abord remplacée par les obligations entre chaque adhérent et la CDS et le solde net de l'obligation résultante envers la CDS est alors établi contre les obligations similaires de l'adhérent envers la CDS aux fins de calcul de l'obligation de la contrepartie centrale à régler entre cet adhérent et la CDS. En vertu d'une obligation de la contrepartie centrale, (i) soit la CDS ou l'adhérent a l'obligation de livrer les valeurs et (ii) l'autre partie a le droit correspondant de recevoir les valeurs et l'obligation correspondante d'effectuer le paiement. ~~Une obligation de la contrepartie centrale est une obligation du RNC ou une obligation de FINet selon la fonction utilisée afin de traiter les opérations initiales.~~

### 7.1.3 Grands livres et comptes

Pour chaque adhérent, la CDS tient un grand livre ou plus. La CDS tient aussi un grand livre ou plus pour elle-même. Chaque grand livre contient un certain nombre de comptes de fonds et de valeurs. Les grands livres et les comptes sont décrits en détail à la Règle 6.1 et à la Règle 8.1.

### 7.1.4 Livraison de valeurs et paiement

Lorsqu'une opération est réglée selon le principe d'une livraison contre paiement, la livraison des valeurs et le paiement se produisent simultanément. Pour certaines opérations, le système peut traiter une livraison de valeurs sans qu'un paiement ne soit effectué au moyen du système, ou vice versa. Le règlement de chaque opération en suspens au moyen de la méthode de règlement individuel est effectué par le paiement ou la livraison de valeurs entre adhérents. Le règlement de chaque obligation de la contrepartie centrale est effectué par le paiement ou la livraison de valeurs entre un adhérent et la CDS. Les références dans ces Règles aux écritures passées aux grands livres d'un adhérent aux fins de règlement d'une obligation de la contrepartie centrale comprennent, à moins que le contexte n'en exige autrement, des écritures passées aux grands livres tenus par la CDS pour elle-même. La livraison de valeurs est effectuée à destination ou en provenance de la CDS en provenance ou à destination d'un adhérent. Le paiement est effectué au moyen du service de règlement par inscription comptable dans les registres de la CDS. Les valeurs sont livrées par inscription comptable aux registres de la CDS des valeurs détenues au service de dépôt. La CDS passe des écritures de débit et de crédit des comptes pertinents dans les grands livres qu'elle tient à jour pour les adhérents qui sont parties à l'opération ou à l'obligation de la contrepartie centrale afin d'effectuer le paiement et, si le règlement est effectué par inscription comptable, afin de livrer les valeurs. Au moment du règlement d'une opération, les obligations résultant de toute opération sous-jacente entre les adhérents (ou si le règlement réfère à une obligation de la contrepartie centrale, les obligations entre la CDS et les adhérent attestées par l'obligation de la contrepartie centrale) de livraison des valeurs et de paiement sont éteintes et remplacées par l'obligation de la CDS envers chaque adhérent de livrer les valeurs affichées dans les comptes de valeurs de l'adhérent et d'effectuer le paiement du solde inscrit aux comptes de fonds de l'adhérent.

### 7.1.5 Cotes

Une cote est un montant que doit verser la CDS à l'adhérent, ou l'adhérent à la CDS, pour une obligation en cours de la contrepartie centrale. Une cote est calculée pour chaque obligation de la contrepartie centrale en cours d'un adhérent et représente une obligation de l'adhérent envers la CDS, ou de la CDS envers l'adhérent, et ce, nonobstant la suspension ou le retrait de l'adhérent ou la résiliation de sa Convention d'adhésion.



#### 7.2.4 Livraison sans contrepartie

Un adhérent peut livrer des valeurs à un autre adhérent sans que le paiement correspondant ne soit effectué.

#### 7.2.5 Prêts

Conformément aux Procédés et méthodes et aux Guides de l'utilisateur, les livraisons de valeurs et les paiements effectués sont autorisés pour les prêts de valeurs ou de fonds d'un adhérent à un autre. Ces prêts peuvent être garantis par la mise en gage de valeurs ou de fonds selon l'entente prise par les adhérents.

#### 7.2.6 Mode de règlement

L'indicateur de mode de règlement doit présenter l'un des modes suivants pour chaque opération : règlement individuel, règlement SNS ou règlement au RNC. L'indicateur de mode de règlement est soit compris dans les instructions lorsque l'opération est entrée ou confirmée, soit ajouté automatiquement par le système conformément aux critères énoncés dans les Procédés et méthodes et les Guides d'utilisateur. Le système peut uniquement changer ou modifier un indicateur de mode de règlement pour les modes suivants : règlement individuel ou règlement au RNC; le CDSX ne peut pas ajouter un indicateur de mode de règlement SNS. Une opération avec un mode de règlement SCT ne peut être considérée aux fins de règlement au CDSX.

#### 7.2.7 Système de compensation tiers

(a) État d'un système de compensation tiers

Un SCT doit être exploité par un adhérent de la CDS et celui-ci doit demander ledit état de SCT à la CDS.

(b) Enregistrement d'opérations à un système de compensation tiers

La CDS établit ces opérations qui seront enregistrées à un SCT conformément aux critères énoncés dans les Procédés et méthodes.

(c) Règlement individuel d'opérations enregistrées par un système de compensation tiers

Les opérations enregistrées à la CDS par un SCT sont réglées au moyen de la méthode de règlement individuel conformément à la Règle ~~7.5.27.4.2~~, le SCT étant la contrepartie pour chaque opération.

(d) Livraison partielle par un système de compensation tiers

Lorsqu'une obligation SCT courante est considérée aux fins du règlement individuel et que le règlement de la totalité de l'obligation SCT ne satisfait pas à la vérification prérèglement, mais qu'un règlement partiel de l'obligation SCT y satisfierait, la CDS peut modifier l'opération initiale afin de régler partiellement la portion de l'opération qui serait admissible au règlement individuel si ce n'était des restrictions de la Règle ~~7.5.27.4.2~~(d). Le règlement partiel d'une obligation SCT se concrétisera par la suppression de l'opération initiale et la création de deux nouvelles opérations, l'une pour le montant correspondant aux valeurs ou aux fonds disponibles et l'autre pour le reste de l'opération en cours. La première opération sera réglée par la livraison de certaines des valeurs requises seulement et par le paiement partiel correspondant; la seconde opération demeurera en cours à des fins de règlement. Une opération en suspens constituant le reste du règlement partiel peut être réglée partiellement au moyen du même processus que celui décrit aux présentes.

Règles de la CDS à l'intention des adhérents  
(version 2013.XX02.XX27)

### 7.3 — FONCTION FINET

#### 7.3.1 — Aperçu de la fonction FINet

« FINet » est une fonction qui établit le solde net et effectue la novation des opérations admissibles sur titres à revenu fixe. Pour les opérations admissibles, FINet calcule les obligations FINet dues, de temps à autre, entre un adhérent et la CDS en remplaçant les obligations entre adhérents, au plus tard à la date de valeur, qui découlent d'une opération par des obligations envers la CDS (novation), ainsi qu'en établissant le solde net de l'ensemble des obligations similaires de l'adhérent envers la CDS. Chaque obligation FINet en résultant est une obligation de la contrepartie centrale qui est admissible au règlement à sa date de valeur au moyen du règlement en temps réel FINet ou du service de règlement.

#### 7.3.2 — Admissibilité

Conformément à la Règle 2.2.8, le Conseil d'administration peut imposer des critères et des conditions supplémentaires pour les adhérents admissibles à FINet qu'il juge souhaitables ou nécessaires à la protection de la CDS et des autres adhérents FINet. La CDS déterminera les opérations qui sont admissibles à FINet, en fonction des caractéristiques qu'elle juge pertinentes, y compris la catégorie de titres à livrer au terme de l'opération et la source de l'opération.

Une opération dont la date de valeur est la date du jour, une date antérieure ou une date ultérieure peut être traitée avant le règlement au moyen de FINet si FINet s'applique automatiquement à cette catégorie d'opérations et si l'opération respecte les critères d'admissibilité énoncés dans les Procédés et méthodes et les critères énoncés dans chaque option de service de l'adhérent.

#### 7.3.3 — Novation des opérations avant le règlement

Lors du traitement d'une opération au moyen de FINet, les obligations et droits de règlement entre adhérents découlant de l'opération (obligation de payer ou de livrer les valeurs ou droit de recevoir les valeurs ou le paiement) sont éteints et remplacés par des obligations et droits de règlement entre chaque adhérent et la CDS, ce qui fera en sorte que toutes les obligations et tous les droits des adhérents auront pour contrepartie la CDS. Les obligations et les droits, au terme de la novation, entre la CDS et chaque adhérent, seront dus à la date de valeur de l'opération. Si la novation des obligations et des droits de règlement a une incidence sur les modalités et conditions de l'opération sous jacente entre les adhérents, opération qui devait être réglée par l'opération principale, les modalités et conditions en question seront réputées être modifiées, devoir prendre effet et s'appliquer en conformité au traitement du règlement au moyen de FINet.

#### 7.3.4 — Établissement du solde net des opérations au terme de la novation

Chaque fois qu'une opération entre adhérents est traitée au moyen de FINet, le solde net des droits et obligations entre chaque adhérent et la CDS, au terme de la novation, est établi avec les obligations et droits correspondants afin de calculer une seule obligation FINet pour cette date de valeur et pour l'émission de valeurs dans la monnaie courante à ce moment-là entre l'adhérent et la CDS. Une obligation FINet est semblable à une autre obligation FINet si chacune des obligations est une obligation FINet entre cet adhérent et la CDS et entre la CDS et cet adhérent, avec la même date de valeur, libellés dans la même monnaie pour la même émission de titres et découlant de toutes les autres opérations de l'adhérent traitées au moyen de FINet. Une obligation FINet d'un adhérent est semblable aux autres obligations et le solde net peut en être établi même si en vertu d'une obligation FINet la CDS est tenue de livrer les valeurs à l'adhérent et a le droit de recevoir paiement de l'adhérent; tandis qu'en vertu d'une autre obligation FINet, la CDS a le droit de recevoir les valeurs de l'adhérent et l'obligation de verser le paiement à l'adhérent et vice versa.

La CDS tient un registre des obligations FINet en suspens de chaque adhérent, de temps à autre, dans le but d'enregistrer, par date de valeur pour chaque émission de paiement de la CDS ou (ii) l'obligation de

185

Règles de la CDS à l'intention des adhérents  
(version 2013.XX02.XX27)

~~l'adhérent de verser le paiement à la CDS et le droit de l'adhérent de recevoir les valeurs de la CDS.~~

### 7.3.5 — Traitement au moyen de FINet

~~L'établissement du solde net des droits et obligations découlant d'une opération, au terme de la novation, a lieu au même moment que la novation de l'opération en question, afin de calculer une obligation FINet unique due à chaque date de valeur pour chaque émission de valeurs, libellée dans la même monnaie et pour le même compte client (le cas échéant). La novation et l'établissement du solde net sont effectués lorsque des écritures sont passées dans les registres qui met à jour la CDS, supprimant ainsi l'opération entre adhérents et enregistreur des obligations FINet, nouvelles ou recalculées, entre chaque adhérent et la CDS. Les écritures relatives à chaque opération sont traitées simultanément et en mode de validation; (i) soit toutes les écritures sont passées afin de supprimer l'opération et d'enregistrer les obligations FINet, soit aucune des écritures n'est passée, et (ii) la suppression et l'enregistrement ont lieu simultanément. La CDS fournit aux adhérents des renseignements démontrant que chacune des opérations a été supprimée lors du traitement au moyen de FINet, et ce, afin de les aider dans le rapprochement de leurs registres. Pour plus de certitude, le fait que la CDS fournisse des registres archivés des opérations supprimées ne diminue en rien le caractère final de la novation de toute opération traitée au moyen de FINet. Ces registres ne peuvent constituer une preuve d'une obligation entre adhérents par rapport à une opération supprimée.~~

### 7.3.6 — Cotes

#### (a) — Calcul de l'évaluation au marché quotidienne

~~Pour chaque jour ouvrable où une obligation FINet est courante, la CDS calcule, dans les délais et conformément aux Procédés et méthodes, une cote relative à l'obligation FINet. Une cote établie quotidiennement correspond à l'élément de financement de l'obligation FINet ainsi qu'au cours des titres selon les transmissions de cours quotidiens qui doivent être reçus par la CDS et qui peut être calculée une ou plusieurs fois par jour ouvrable. Le montant d'une cote établie quotidiennement doit être versé, le même jour ouvrable (cote le jour même) ou le jour ouvrable suivant (cote de fin de journée), à la CDS par l'adhérent à qui incombe l'obligation FINet, ou par la CDS à ce dernier. De plus, le même jour ouvrable, la composante de paiement de l'obligation FINet est ajustée en fonction du montant de la cote établie quotidiennement.~~

#### (b) — Cote de défaillance

~~De plus, afin d'encourager le règlement en temps opportun des obligations FINet, la CDS peut imposer une cote de défaillance pour toute livraison de valeurs retardée ou partielle découlant d'une obligation FINet ou pour tout paiement retardé ou partiel découlant d'une obligation FINet. La CDS calcule, conformément aux Procédés et méthodes, une cote de défaillance, laquelle correspond au coût de financement du règlement retardé ou partiel. Lors de l'imposition d'une cote de défaillance, le montant de la cote doit être versé à la CDS par les adhérents ayant omis de lui livrer des valeurs ou d'effectuer le paiement et doit être versé par la CDS aux adhérents à qui elle a omis de livrer les valeurs ou d'effectuer le paiement. La composante de paiement de l'obligation FINet n'est pas ajustée en fonction de la cote de défaillance.~~

#### (c) — Paiement de la cote nette

~~La CDS calcule un montant net dû à ou par chaque adhérent conformément aux cotes FINet en établissant le solde net de la totalité des cotes FINet devant être payées ou reçues par l'adhérent en question et la cote nette FINet est portée au crédit ou au débit du compte de fonds de l'adhérent. Aucun montant ne sera tiré d'une marge de crédit ou d'un plafond de fonctionnement pour une cote FINet.~~

### 7.3.7 — Règlement des obligations FINet

~~Chaque obligation FINet est réglée à sa date de valeur par une opération entre l'adhérent et la CDS au moyen de crédits et de débits portés au compte de valeurs et au compte de fonds de la CDS et de~~

186

Règles de la CDS à l'intention des adhérents  
(version 2013.XX02.XX27)

~~l'adhérent, sous réserve des mêmes vérifications et restrictions dont fait l'objet toute autre opération de cet adhérent.~~

### ~~7.3.8 — Règlement partiel et règlement retardé~~

#### ~~(a) — Incidence d'un règlement partiel ou retardé~~

~~La CDS peut retarder la réception, ou effectuer une réception partielle, de valeurs qui doivent être reçues en vertu de la composante de valeurs d'une obligation FINet si elle est dans l'impossibilité de livrer de nouveau toutes lesdites valeurs en vertu de la composante de valeurs d'une autre de ses obligations FINet envers un autre adhérent. La CDS peut retarder la livraison, ou effectuer une livraison partielle, de valeurs qui doivent être livrées en vertu de la composante de valeurs d'une obligation FINet si elle n'a pas reçu la livraison de toutes lesdites valeurs en vertu de la composante de valeurs d'une autre de ses obligations FINet envers un autre adhérent. Advenant une livraison partielle des valeurs, par un adhérent ou par la CDS, pour le règlement de la composante de valeurs de l'obligation FINet, la composante de paiement est ajustée. Advenant un paiement partiel, par un adhérent ou par la CDS, pour le règlement de la composante de paiement de l'obligation FINet, la composante de valeurs est ajustée. Si l'obligation FINet d'un adhérent ou de la CDS n'est pas réglée en totalité à la date de valeur parce qu'une valeur ou l'ensemble des valeurs devant être livrées en vertu de l'obligation FINet ne sont pas livrées ou parce qu'un paiement ou l'ensemble des paiements devant être effectués en vertu de l'obligation FINet sont pas effectués, la date de valeur de l'obligation FINet courante sera reportée au prochain jour ouvrable. Le solde net de l'obligation sera établi contre les obligations FINet de la CDS et de l'adhérent pour la nouvelle date de valeur (si elles existent). La révision et le recalcul de l'obligation FINet se poursuivront jusqu'au règlement complet de l'obligation. Afin d'encourager le règlement en temps opportun des obligations FINet, la CDS peut imposer des frais pour toute livraison ou réception de valeurs retardée ou partielle découlant d'une obligation FINet ou pour tout paiement retardé ou partiel découlant d'une obligation FINet.~~

#### ~~(b) — Procédure de couverture~~

~~Si la CDS n'a pas livré l'ensemble des valeurs dues à un adhérent pour une obligation FINet, l'adhérent en question peut demander à la CDS de régler l'obligation FINet, alors courante, à la date de valeur initiale. Si la CDS reçoit une demande de règlement de livraison partielle ou retardée, elle peut exiger qu'un adhérent, qui a des obligations FINet de livraison des valeurs de cette émission à la CDS, effectue la livraison en question. Au terme de cette demande formulée par la CDS, l'adhérent devra régler en totalité l'obligation FINet forcée avant l'échéance prescrite et ne pourra faire une livraison partielle ou retardée. Si l'adhérent omet de régler en totalité une opération FINet forcée, la CDS peut, en tout temps, procéder à la couverture de la livraison retardée ou partielle de l'adhérent. Lorsque la CDS procède à une opération de couverture, l'obligation FINet forcée est annulée. La CDS peut nommer un agent chargé de l'achat des titres pour la couverture. Cet achat sera fait en conformité avec les modalités que la CDS juge raisonnables, en tenant compte du fait que la CDS doit promptement recevoir les valeurs. Si la CDS effectue l'achat de valeurs, le prix de ces valeurs ainsi que tous les coûts et dépenses encourus par la CDS pour cet achat seront dus à la CDS par l'adhérent ayant omis de régler l'obligation FINet forcée.~~

### ~~7.3.9 — Défaillance après le règlement~~

~~Au terme du règlement d'une obligation FINet, cette dernière ne se distingue plus des autres opérations réglées pour l'adhérent. Si l'adhérent est suspendu après le règlement de l'obligation FINet, la CDS prendra les mesures qui s'imposent à l'égard de la suspension, sans tenir compte du fait que l'obligation pour laquelle l'adhérent est défaillant comprenait des débits et des crédits découlant du règlement de l'obligation FINet. Sans que soit limitée la portée générale de ce qui précède, la CDS peut prendre les mesures décrites à la Règle 9.2 pour recouvrer le paiement d'une caution auprès des autres membres de tout groupe de crédit duquel l'adhérent défaillant est membre, et les mesures décrites à la Règle 9 de manière générale.~~

Règles de la CDS à l'intention des adhérents  
(version 2013.XX02.XX27)

**7.3.10 Processus de clôture**

(a) — Mesures prises par la CDS

À la résiliation ou à la suspension de la Convention d'adhésion d'un adhérent FINet, la CDS :

- (i) — réglera les obligations FINet dues à la date de valeur auprès de chaque adhérent (autre que l'adhérent défaillant), mais ce règlement peut être retardé jusqu'au terme du processus de clôture de l'adhérent défaillant, conformément à cette Règle;
- (ii) — annulera toutes les obligations FINet courantes de l'adhérent défaillant (y compris les obligations FINet qui devaient être réglées à la date de la suspension et les obligations FINet avec dates de valeur ultérieures);
- (iii) — déterminera le montant de clôture pour chaque obligation FINet annulée;
- (iv) — déterminera la valeur d'annulation nette de toutes les obligations FINet de l'adhérent défaillant en compensant les montants de clôture qui sont des pertes pour la CDS par les montants de clôture qui sont des gains pour la CDS; et
- (v) — prendra les mesures décrites à la Règle 9.

La CDS peut décider de ne pas prendre l'ensemble ou certaines de ces mesures à l'égard d'un adhérent suspendu. Dans pareil cas, l'avis de suspension stipule les mesures à prendre.

(b) — Calcul des montants de clôture

Le montant de clôture de chaque obligation FINet est le montant que la CDS, de bonne foi, établit comme équivalent au total de sa perte ou de son gain découlant de la défaillance de l'obligation FINet en question. Ce montant comprendra les coûts de financement. La CDS peut procéder à une opération qui aura pour effet de remplacer (dans la limite du possible) le montant équivalent à l'obligation, de l'adhérent défaillant, relative à l'obligation FINet de livrer ou de recevoir les valeurs en échange du paiement correspondant. La CDS peut, à sa discrétion, déterminer que l'opération de remplacement sera un achat/vente, un achat/rachat, un contrat de mise en pension, un prêt de titres ou une opération différente. Si l'opération de remplacement doit être réglée par une opération, cette dernière peut être traitée au moyen de FINet. Les coûts ou les gains engendrés par une opération de remplacement, y compris les montants de cotes payés ou reçus sur l'obligation FINet résultant du traitement de l'opération de remplacement au moyen de FINet, peuvent servir au calcul du montant de clôture de l'obligation FINet remplacée. Si la CDS juge qu'il n'est pas possible de procéder à une opération de remplacement, les pertes ou gains représentant le montant de clôture peuvent être établis au moyen des taux ou des prix obtenus auprès d'un ou de plusieurs courtiers réputés, et provenant du marché pertinent.

(c) — Calcul de la valeur d'annulation nette

La CDS calculera la valeur d'annulation nette de l'ensemble des obligations FINet annulées de l'adhérent défaillant, en cas de suspension. Cette valeur sera le montant net de l'ensemble des pertes et gains découlant du montant de clôture de toutes les obligations FINet. La valeur d'annulation nette sera un montant dû et payable immédiatement par l'adhérent défaillant à la CDS.

(d) — Dégagement de responsabilité

Chaque adhérent FINet libère et exonère la CDS de toute responsabilité ou réclamation découlant de l'exercice des pouvoirs conférés par la Règle 7.3, autre que les responsabilités ou réclamations découlant de négligence grave ou de défaillance volontaire.

188

Règles de la CDS à l'intention des adhérents  
(version 2013.XX02.XX27)

### ~~7.3.11 Retrait de FINet~~

~~Un adhérent peut se retirer de FINet en donnant avis à la CDS de son intention de se retirer. La CDS informe tous les autres adhérents qui utilisent FINet qu'elle a reçu un avis d'intention de retrait de cet adhérent et leur en communique les détails. L'avis entre en vigueur à la fin du dixième jour ouvrable suivant la plus éloignée de ces dates : (i) le jour ouvrable où l'adhérent donne l'avis ou (ii) le jour ouvrable où l'adhérent, ayant donné un tel avis, n'a pas d'obligation FINet en cours et a payé le montant net exigible relatif aux cotes FINet. Un adhérent s'étant retiré de FINet n'a pas d'obligation, conformément à la Règle 5.8, en ce qui a trait à l'obligation d'un adhérent défaillant suspendu après l'entrée en vigueur de son avis d'intention de retrait. À moins qu'il n'exerce son droit de retrait d'une fonction de la contrepartie centrale en vertu de la Règle 9.4, un adhérent qui a donné un avis d'intention de retrait demeure responsable de toutes ses obligations, conformément à la Règle 5.8, en ce qui a trait à l'obligation d'un adhérent défaillant suspendu avant l'entrée en vigueur de son avis d'intention de retrait.~~

### ~~7.3.12 Disposition transitoire~~

~~Conformément à la Règle 3.3.10, la CDS doit donner avis aux adhérents à DetNet que la fonction DetNet sera interrompue, et ce, au moins 30 jours avant l'entrée en vigueur de l'interruption de la fonction DetNet [le lundi 6 avril 2009].~~

~~Conformément aux Règles 2.2.1, 2.2.2, 2.2.7 et 2.2.8, tous les adhérents à DetNet admissibles seront réputés être admissibles, avoir demandé et avoir été approuvés pour utiliser la fonction FINet, et sont réputés être des adhérents FINet dès l'entrée en vigueur de la fonction FINet. En tout temps après l'entrée en vigueur de la fonction FINet, un adhérent FINet peut se retirer de l'utilisation de la fonction FINet conformément à la Règle 7.3.11. Toutefois, si l'adhérent FINet qui se retire a des opérations courantes dont le solde net est établi ou des opérations initiales dont le solde net est établi dont les dates de valeur n'ont pas été atteintes au moment de l'interruption de la fonction DetNet, l'adhérent FINet ne doit pas se retirer de l'utilisation de la fonction FINet conformément à la Règle 7.3.11 pendant 10 jours ouvrables à partir du moment où il n'a plus d'opérations courantes dont le solde net est établi et qu'il a payé le montant net dû à l'égard de ses obligations évaluées au marché liées aux opérations initiales dont le solde net est établi.~~

### **7.4.3 RÈGLEMENT NET CONTINU**

#### **7.4.1 7.3.1 Aperçu de la fonction RNC**

Le Service de règlement net continu ou le RNC est une fonction qui permet d'établir le solde net d'une opération. Le RNC calcule les obligations du RNC dues de temps à autre entre un adhérent et la CDS en effectuant la novation, à la date de valeur, des obligations entre les adhérents découlant d'une opération admissible contre les obligations envers la CDS et en établissant le solde net des obligations semblables des adhérents envers la CDS. Chaque obligation du RNC ainsi obtenue est une obligation de la contrepartie centrale réglée à sa date de valeur au moyen du service de règlement.

#### **7.4.2 7.3.2 Admissibilité**

Conformément à la Règle 2.2.8, le Conseil peut imposer des critères et des normes additionnels aux adhérents admissibles à la fonction du RNC si le Conseil le juge nécessaire ou souhaitable pour la protection de la CDS et des autres adhérents utilisant le RNC. La CDS établit les opérations qui sont admissibles aux fins de traitement au RNC selon les caractéristiques que la CDS considère pertinentes, y compris la catégorie de valeurs à livrer dans cette opération et la date de valeur de l'opération.

Une opération peut être traitée avant le règlement au moyen du RNC si le RNC s'applique automatiquement à cette catégorie d'opérations ou si chacune des conditions énoncées ci-après est respectée : (i) les deux adhérents parties à l'opération utilisent le RNC; (ii) la valeur faisant l'objet de l'opération est admissible au RNC; et (iii) l'utilisation du RNC aux fins de règlement de cette opération est précisée (1) par les deux adhérents parties à l'opération, (2) par toute bourse, tout système de négociation, tout centre de traitement à façon ou tout fournisseur de service tiers ayant enregistré l'opération au nom des adhérents ou (3) par l'un ou l'autre ou les deux adhérents parties à l'opération dans le cas des opérations traitées au moyen de la fonction d'appariement des opérations du CDSX.

#### **7.4.3 7.3.3 Novation des opérations avant le règlement**

Lorsqu'une opération est traitée au RNC, les obligations et les droits de règlement entre les adhérents découlant de l'opération (de livrer des valeurs et de recevoir paiement, ou de recevoir des valeurs et d'effectuer paiement) sont éteints et remplacés par des obligations et droits de règlement correspondants entre chaque adhérent et la CDS, ce qui fera en sorte que toutes les obligations et tous les droits des adhérents auront pour contrepartie la CDS. Les obligations et les droits, au terme de la novation, entre la CDS et chaque adhérent, sont dus à la date de valeur de l'opération. Si la novation des obligations et des droits de règlement a une incidence sur les modalités et conditions de l'opération sous-jacente entre les adhérents, opération qui devait être réglée par l'opération, les modalités et conditions en question sont réputées être modifiées, devoir prendre effet et s'appliquer en conformité au traitement du règlement au moyen de RNC (à moins que les adhérents en décident autrement, d'un commun accord et de manière explicite).

#### **7.4.4 7.3.4 Établissement du solde net des opérations au terme de la novation**

Chaque fois qu'une opération entre adhérents est traitée au RNC, le solde net des droits et obligations entre chaque adhérent et la CDS, au terme de la novation, est établi contre les obligations et droits afin de calculer une seule obligation du RNC courante pour la date de valeur et pour l'émission de valeurs entre l'adhérent et la CDS. Une obligation du RNC est semblable à une autre obligation du RNC si chacune des obligations est une obligation du RNC de cet adhérent envers la CDS et de la CDS envers cet adhérent, avec la même date de valeur, libellée dans la même monnaie pour la même émission de valeurs et résulte des autres opérations de l'adhérent traitées au moyen du RNC. Une obligation du RNC d'un adhérent est semblable aux autres obligations et le solde peut être établi même si en vertu d'une obligation du RNC, la CDS est tenue de livrer les valeurs à l'adhérent et a le droit de recevoir paiement de l'adhérent; tandis qu'en vertu d'une autre obligation du RNC, la CDS a le droit de recevoir les valeurs de l'adhérent et l'obligation d'effectuer le paiement à l'adhérent et vice versa. La CDS tient un registre des obligations

190



Règles de la CDS à l'intention des adhérents  
(version 2013.XX02.XX27)

courantes du RNC de chaque adhérent, de temps à autre, dans le but d'enregistrer, par date de valeur pour chaque émission de valeurs, (i) l'obligation de l'adhérent de livrer les valeurs à la CDS et le droit de l'adhérent de recevoir paiement de la CDS ou (ii) l'obligation de l'adhérent de faire paiement à la CDS et le droit de l'adhérent de recevoir les valeurs de la CDS.

#### ~~7.4.5~~ 7.3.5 Traitement au moyen du RNC

L'établissement du solde net des droits et obligations découlant d'une opération, au terme de la novation, a lieu au même moment que la novation de l'opération en question, afin de calculer une obligation RNC unique due à chaque date de valeur et pour chaque émission de valeurs et libellée dans la même monnaie. La novation et l'établissement du solde net sont effectués lorsque des écritures sont passées dans les registres tenus par la CDS, supprimant ainsi l'opération entre adhérents et enregistrant des obligations du RNC, nouvelles ou recalculées, entre chaque adhérent et la CDS. Les écritures relatives à chaque opération sont traitées simultanément et en mode validation; (i) soit toutes les écritures sont passées afin de supprimer l'opération et d'enregistrer les obligations du RNC, soit aucune des écritures n'est passée, et (ii) la suppression et l'enregistrement ont lieu simultanément. La CDS fournira aux adhérents des renseignements démontrant que chacune des opérations a été supprimée lors du traitement au moyen du RNC, et ce, afin de les aider dans le rapprochement de leurs registres. Pour plus de certitude, le fait que la CDS fournisse des registres archivés des opérations supprimées ne diminue en rien le caractère final de la novation de toute opération traitée au moyen du RNC. Ces registres ne peuvent constituer une preuve d'une obligation entre adhérents par rapport à une opération supprimée.

#### ~~7.4.6~~ 7.3.6 Cotes

##### (a) Cote établie quotidiennement

Pour chaque jour ouvrable où une obligation du RNC est courante, la CDS calculera, conformément aux Procédés et méthodes, une cote quotidienne relative à cette obligation du RNC. Cette cote établie quotidiennement correspond au cours des valeurs (à l'établissement de la cote) qui doivent être livrées ou reçues à la date de valeur par l'adhérent pour cette obligation du RNC. Le montant de la cote établie quotidiennement doit être versé, le même jour ouvrable, à la CDS par l'adhérent à qui incombe l'obligation du RNC, ou par la CDS à ce dernier. De plus, le même jour ouvrable, la composante de paiement de l'obligation du RNC est ajustée en fonction du montant de la cote établie quotidiennement.

##### (b) Cote de défaillance

De plus, afin d'encourager le règlement en temps opportun des obligations du RNC, la CDS peut imposer une cote de défaillance pour toute livraison de valeurs retardée ou partielle découlant d'une obligation du RNC ou pour tout paiement retardé ou partiel découlant d'une obligation du RNC. La CDS calcule, conformément aux Procédés et méthodes, une cote de défaillance, laquelle correspond au coût de financement du règlement retardé ou partiel. Lors de l'imposition d'une cote de défaillance, le montant de la cote doit être versé à la CDS par les adhérents ayant omis de lui livrer des valeurs ou d'effectuer le paiement et doit être versé par la CDS aux adhérents à qui elle a omis de livrer les valeurs ou d'effectuer le paiement. La composante de paiement de l'obligation du RNC n'est pas ajustée en fonction de la cote de défaillance.

##### (c) Paiement de la cote nette

La CDS calcule le montant net que chaque adhérent doit verser à la CDS ou recevoir de cette dernière conformément aux cotes du RNC en établissant le solde net de la totalité des cotes à payer ou à recevoir par cet adhérent et la cote nette du RNC est portée au crédit ou au débit des comptes de fonds de l'adhérent. Aucun montant n'est tiré d'une marge de crédit ou un plafond de fonctionnement conformément à une cote du RNC.



**7.4.7.3.7 Règlement des obligations du RNC**

Chaque obligation du RNC est réglée à sa date de valeur par une opération entre l'adhérent et la CDS exécutée au moyen de crédits et de débits portés aux comptes de valeurs et de fonds de la CDS et de l'adhérent, sous réserve des mêmes vérifications et restrictions dont fait l'objet toute autre opération de cet adhérent.

**7.4.8.7.3.8 Règlement partiel et règlement retardé****(a) Incidence d'un règlement partiel ou retardé**

La CDS peut retarder la réception, ou effectuer une réception partielle, de valeurs qui doivent être reçues en vertu de la composante de valeurs d'une obligation du RNC si elle est dans l'impossibilité de livrer de nouveau toutes lesdites valeurs en vertu de la composante de valeurs d'une autre de ses obligations du RNC envers un autre adhérent. La CDS peut retarder la livraison, ou effectuer une livraison partielle, de valeurs qui doivent être livrées en vertu de la composante de valeurs d'une obligation du RNC si elle n'a pas reçu la livraison de toutes lesdites valeurs en vertu de la composante de valeurs d'une autre de ses obligations du RNC envers un autre adhérent. Advenant une livraison partielle des valeurs, par un adhérent ou par la CDS, pour le règlement de la composante de valeurs de l'obligation du RNC, la composante de paiement est ajustée. Advenant un paiement partiel, par un adhérent ou par la CDS, pour le règlement de la composante de paiement de l'obligation du RNC, la composante de valeurs est ajustée. Si l'obligation du RNC d'un adhérent ou de la CDS n'est pas réglée en totalité à la date de valeur parce qu'une valeur ou l'ensemble des valeurs devant être livrées en vertu de l'obligation du RNC ne sont pas livrées ou parce qu'un paiement ou l'ensemble des paiements devant être effectués en vertu de l'obligation du RNC ne sont pas effectués, la date de valeur de l'obligation du RNC courante sera reportée au prochain jour ouvrable. L'obligation fera l'objet de l'établissement du solde net contre les obligations du RNC de la CDS et de l'adhérent pour la nouvelle date de valeur. La révision et le recalcul de l'obligation du RNC se poursuivront jusqu'au règlement complet de l'obligation. Afin d'encourager le règlement en temps opportun des obligations du RNC, la CDS peut imposer des frais pour toute livraison de valeurs retardée ou partielle découlant d'une obligation du RNC ou pour tout paiement retardé ou partiel découlant d'une obligation du RNC.

**(b) Procédure de couverture**

Si la CDS n'a pas livré l'ensemble des valeurs dues à un adhérent pour une obligation du RNC, l'adhérent en question peut demander à la CDS de régler l'obligation, alors courante, à la date de valeur courante. Si la CDS reçoit une demande de règlement de livraison partielle ou retardée, elle peut exiger qu'un adhérent, qui a des obligations du RNC de livraison des valeurs de cette émission à la CDS, à cette date de valeur, effectue la livraison en question. Au terme de cette demande formulée par la CDS, l'adhérent devra régler en totalité l'obligation du RNC forcée avant l'échéance prescrite et ne pourra faire une livraison partielle ou retardée. Si l'adhérent omet de régler en totalité une opération du RNC forcée, la CDS peut, en tout temps, procéder à la couverture de la livraison retardée ou partielle de l'adhérent. Lorsque la CDS procède à une opération de couverture, l'obligation du RNC forcée est annulée. La CDS peut nommer un agent chargé de l'achat des titres pour la couverture. Cet achat sera fait en conformité avec les modalités que la CDS juge raisonnables, en tenant compte du fait que la CDS doit promptement recevoir les valeurs. Si la CDS effectue l'achat de valeurs, le cours acheteur de ces valeurs ainsi que tous les coûts et dépenses encourus par la CDS pour cet achat seront dus à la CDS par l'adhérent ayant omis de régler l'obligation du RNC forcée.

**7.4.9.7.3.9 Nouvelle novation d'une obligation du RNC préréglément**

La CDS peut prendre les mesures énumérées à la Règle 7.4.9.7.3.9 relativement à une obligation du RNC courante qui n'a pas été réglée (i) si la valeur à livrer devient non admissible au RNC de manière permanente ou (ii) si la valeur à livrer devient non admissible au RNC de manière provisoire afin de permettre le traitement d'une réorganisation afférente à cette valeur ou afin de permettre le traitement de droits et privilèges sur cette valeur par la DTC ou la NSCC. Dans un tel cas, la CDS peut remplacer

Règles de la CDS à l'intention des adhérents  
(version 2013.XX02.XX27)

l'obligation RNC courante par une opération entre les adhérents. Ainsi, l'obligation RNC courante est supprimée du RNC et les droits et les obligations entre la CDS et l'adhérent en vertu de l'obligation du RNC supprimée sont éteints. Pour remplacer une opération du RNC supprimée, la CDS crée une opération ou plus dont l'indicateur de mode de règlement est établi à règlement individuel entre des adhérents au RNC qui avaient, avant la suppression, des obligations du RNC correspondantes. Les adhérents parties à la nouvelle opération créée qui remplace l'obligation du RNC supprimée peuvent ne pas préalablement avoir été parties à une opération afférente à la valeur concernée engageant les autres adhérents parties à la nouvelle opération. Lors de la suppression d'une obligation du RNC courante, toute obligation de livrer des valeurs et tout droit de recevoir des valeurs, et toute obligation d'effectuer paiement et tout droit de recevoir paiement entre la CDS et un adhérent, découlant de la suppression d'une obligation au RNC, sont éteints et remplacés par les droits et obligations des adhérents de livrer des valeurs et effectuer le paiement découlant d'une opération nouvellement créée, et la CDS n'a plus d'obligation ou de droit conformément à une obligation du RNC supprimée.

#### ~~7.4.10~~ 7.3.10 Conversion d'une opération au RNC avant le traitement

La CDS peut prendre les mesures énumérées à la Règle ~~7.4.10~~ 7.3.10 à l'égard d'une opération dont l'indicateur de mode de règlement est établi au mode RNC qui n'a pas encore été traitée au moyen de la fonction du RNC si la valeur à livrer devient inadmissible au RNC soit de manière permanente ou provisoire pour permettre le traitement de droits et privilèges ou d'une réorganisation afférents à cette valeur. Dans un tel cas, la CDS peut modifier l'état du mode de règlement de l'indicateur de mode de règlement pour le mode de règlement individuel. Ainsi, l'opération en cours est convertie en une opération dont l'indicateur de règlement est au mode de règlement individuel à régler entre les adhérents qui étaient parties à l'opération initiale. Lorsque la valeur devient plus tard admissible au RNC, l'indicateur de règlement en mode de règlement individuel de toute opération en cours pour cette valeur (y compris une opération nouvellement créée en vertu de la Règle ~~7.4.9~~ 7.3.9) peut être changé pour un mode de règlement au RNC, si l'opération est admissible aux fins de traitement au moyen de la fonction du RNC.

#### ~~7.4.11~~ 7.3.11 Défaillance après le règlement

Au terme du règlement d'une obligation du RNC, cette dernière ne se distingue plus des autres opérations réglées pour l'adhérent. Si l'adhérent est suspendu après le règlement de l'obligation du RNC, la CDS prend les mesures qui s'imposent, sans égard au fait que l'obligation pour laquelle l'adhérent a connu une défaillance comprenait des débits et des crédits découlant du règlement de l'obligation du RNC. Sans que soit limitée la portée générale de ce qui précède, la CDS peut prendre les mesures décrites à la Règle 9.2 pour recouvrer le paiement d'une caution, ainsi que des mesures pour recouvrer le paiement auprès des autres membres du groupe de crédit de l'adhérent défaillant, et les mesures décrites à la Règle 9 de manière générale.

#### ~~7.4.12~~ 7.3.12 Processus de clôture

##### (a) Mesures prises par la CDS

À la résiliation ou à la suspension de la Convention d'adhésion d'un adhérent du RNC, la CDS :

- (i) règle les obligations RNC dues à la date de valeur auprès de chaque adhérent (autre que l'adhérent défaillant), mais ce règlement peut être retardé jusqu'au terme du processus de clôture de l'adhérent défaillant, conformément à la présente Règle;
- (ii) annule toutes les obligations du RNC courantes de l'adhérent défaillant;
- (iii) détermine le montant de clôture pour chaque obligation du RNC annulée;
- (iv) détermine la valeur d'annulation nette de toutes les obligations du RNC de l'adhérent défaillant en effectuant la compensation ou en établissant le solde net des montants de

193

Règles de la CDS à l'intention des adhérents  
(version 2013.XX02.XX27)

clôture qui sont des pertes pour la CDS contre les montants de clôture qui sont des gains pour la CDS;

- (v) prend les mesures décrites à la Règle 9.

La CDS peut choisir de ne pas prendre pareilles mesures à l'égard d'un adhérent suspendu, dans un tel cas; l'avis de suspension indique quelles mesures seront prises.

- (b) Calcul des montants de clôture

Le montant de clôture de chaque obligation du RNC est le montant que la CDS, de bonne foi, évalue comme équivalent au total de sa perte ou de son gain découlant de la défaillance de l'obligation du RNC en question. Ce montant comprend les coûts de financement. La CDS peut procéder à une opération qui aura pour effet de remplacer (dans les limites du raisonnable) le montant équivalent à l'obligation de l'adhérent défaillant relative à l'obligation du RNC de livrer ou de recevoir les valeurs en échange du paiement correspondant. La CDS peut, à sa discrétion, déterminer que l'opération de remplacement sera un achat/vente, un achat/rachat, un contrat de mise en pension, un prêt de titres ou une opération différente. Si l'opération de remplacement doit être réglée par une opération, cette dernière peut être traitée au moyen du RNC. Les coûts ou les gains engendrés par une opération de remplacement, y compris les montants des cotes payées ou reçues sur l'obligation du RNC au terme du traitement de l'opération de remplacement au moyen du RNC, peuvent servir au calcul du montant de clôture de l'obligation du RNC remplacée. Si la CDS juge qu'il n'est pas possible de procéder à une opération de remplacement, les pertes ou gains représentant le montant de clôture peuvent être établis au moyen des taux ou des prix obtenus auprès d'un ou de plusieurs courtiers réputés œuvrant au sein du marché pertinent.

- (c) Calcul de la valeur d'annulation nette

La CDS calcule la valeur d'annulation nette de l'ensemble des obligations de RNC annulées de l'adhérent défaillant, au terme de sa suspension. Cette valeur est le montant net de l'ensemble des pertes et gains découlant du montant de clôture de toutes les obligations du RNC. La valeur d'annulation nette est un montant dû et payable immédiatement par l'adhérent défaillant à la CDS.

- (d) Dégagement de responsabilité

Chaque adhérent au RNC libère et exonère la CDS de toute responsabilité ou réclamation découlant de l'exercice des pouvoirs conférés par la Règle 7.4.7.3, autre que les responsabilités ou réclamations découlant de négligence grave ou de défaillance volontaire.

#### **7.4.137.3.13 Retrait du RNC**

Un adhérent peut se retirer du RNC en donnant avis à la CDS de son intention de se retirer. La CDS informe tous les autres adhérents qui utilisent le RNC qu'elle a reçu un avis d'intention de retrait de cet adhérent et leur en communique les détails. L'avis entre en vigueur à la fin du dixième jour ouvrable suivant la plus éloignée de ces dates : (i) le jour ouvrable où l'adhérent donne l'avis ou (ii) le jour ouvrable où l'adhérent, ayant donné un tel avis, n'a plus d'obligation du RNC courante et a payé le montant net exigible relatif aux cotes RNC. Un adhérent s'étant retiré du RNC n'a pas d'obligation, conformément à la Règle 5.8, en ce qui a trait à l'obligation d'un adhérent défaillant suspendu après l'entrée en vigueur de son avis d'intention de retrait. À moins qu'il n'exerce son droit de retrait d'une fonction de la contrepartie centrale en vertu de la Règle 9.4, un adhérent qui a donné un avis d'intention de retrait demeure responsable de toutes ses obligations, conformément à la Règle 5.8, en ce qui a trait à l'obligation d'un adhérent défaillant suspendu avant l'entrée en vigueur de son avis d'intention de retrait.

**7-5.7.4 TRAITEMENT DE RÈGLEMENTS****7-5.17.4.1 Processus de règlement**

Une opération en suspens ou une obligation de la contrepartie centrale courante est considérée aux fins de règlement à sa date de valeur. Il existe ~~quatre-trois~~ processus de règlement : le processus de règlement net continu en temps réel, le processus de règlement individuel en temps réel (processus individuel en temps réel) ~~et~~ le processus de règlement net continu et par lots combiné ~~et le processus de règlement en temps réel FINet~~.

**7-5.27.4.2 Processus individuel en temps réel**

Le processus de règlement individuel en temps réel :

- (a) est lancé lorsque le système est en fonction;
- (b) traite le règlement d'opérations en suspens dont l'indicateur de mode de règlement est établi au mode de règlement individuel (y compris les mises en gage);
- (c) n'effectue pas la novation ou n'établit pas le solde net des opérations nouvellement enregistrées afin de créer des nouvelles obligations de contrepartie centrale;
- (d) règle une opération seulement si la totalité de l'opération peut être réglée, sauf si cette opération est enregistrée par un système de compensation tiers, comme il est décrit à la Règle 7.2.7.

Si une opération ne passe pas entièrement la vérification prérèglement, elle n'est pas partiellement réglée et demeure une opération en suspens qui sera considérée de nouveau aux fins de règlement.

Lorsque le processus individuel en temps réel a une incidence sur le règlement d'une opération, les montants sont tirés sur le plafond de fonctionnement et sur les marges de crédit (au besoin) au moment de la livraison des valeurs conformément à la Règle ~~7-6-27.5.2~~ et à la Règle ~~7-6-47.5.4~~ et le paiement est effectué conformément à la Règle ~~7-6-57.5.5~~. La totalité des écritures nécessaires à chaque règlement est traitée en mode validation, ce qui a pour résultat que, soit la totalité des écritures (y compris toutes les écritures aux comptes de fonds et de valeurs et toutes les écritures de montants tirés sur le plafond de fonctionnement et sur les marges de crédit pour des soldes de compte de fonds débiteurs) nécessaires afin de conclure le règlement est passée, soit, si pour toute raison que ce soit une des écritures ne peut être passée, aucune des écritures n'est passée et l'opération n'est pas réglée.

**7-5.37.4.3 Processus de règlement net continu en temps réel**

Le processus de règlement net continu en temps réel :

- (a) est lancé et s'effectue de manière continue chaque jour, conformément aux Procédés et méthodes;
- (b) traite le règlement des obligations de la contrepartie centrale courante pour le RNC;
- (c) n'effectue d'ordinaire pas la novation, pas plus qu'il n'établit le solde net d'opérations nouvellement enregistrées afin de créer des nouvelles obligations de la contrepartie centrale, mais peut être utilisé par la CDS à sa discrétion pour effectuer la novation et établir le solde net d'opérations nouvellement enregistrées dont l'indicateur de mode de règlement est établi à RNC afin de calculer les nouvelles obligations de la contrepartie centrale, dans quel cas il calcule et traite également les cotes afférentes;
- (d) règle une obligation de la contrepartie centrale en cours, en totalité ou en partie;

Règles de la CDS à l'intention des adhérents  
(version 2013.XX02.XX27)

- (e) applique la vérification du système prérèglement décrite à la Règle 5.13 aux soldes des comptes de fonds et de valeurs découlant du règlement de chaque obligation de la contrepartie centrale individuellement.

Lorsque le règlement d'une obligation de la contrepartie centrale est effectué au moyen du processus de règlement net continu en temps réel, les montants sont tirés sur le plafond de fonctionnement et sur les marges de crédit au moment de la livraison des valeurs conformément à la Règle ~~7.6.27.5.2~~ ou à la Règle ~~7.6.47.5.4~~ et le paiement est effectué conformément à la Règle ~~7.6.57.5.5~~. La totalité des écritures nécessaires à chaque règlement est passée en mode validation, ce qui a pour résultat que soit la totalité des écritures (y compris toutes les écritures aux comptes de fonds et de valeurs et toutes les écritures de montants tirés sur le plafond de fonctionnement et les marges de crédit pour des soldes de compte de fonds débiteurs) nécessaires afin de conclure le règlement est passée, ou si pour toute raison que ce soit une des écritures ne peut être passée, aucune des écritures n'est passée et l'obligation de la contrepartie centrale n'est pas réglée.

#### ~~7.5.4~~7.4.4 Processus de règlement net continu et par lots combiné

Le processus de règlement net continu et par lots combiné :

- (a) est lancé une fois par jour à titre de processus distinct avant que ne soit lancé le processus de règlement individuel en temps réel ou le processus de règlement net continu en temps réel et peut être lancé plus souvent si la CDS considère que cette mesure est nécessaire afin d'améliorer la fonctionnalité du service;
- (b) traite le règlement de toute opération en suspens (autre qu'une mise en gage) ou l'obligation de la contrepartie centrale courante;
- (c) effectue la novation et établit le solde net des opérations nouvellement enregistrées dont l'indicateur de mode de règlement est établi à RNC afin de calculer les nouvelles obligations de la contrepartie centrale;
- (d) calcule et traite les cotes afférentes aux obligations de la contrepartie centrale;
- (e) règle une obligation de la contrepartie centrale courante, en totalité ou en partie;
- (f) règle une opération que si elle peut être réglée en entier;
- (g) applique la vérification de règlement du système prérèglement décrite à la Règle 5.13 aux soldes nets définitifs prévisionnels des comptes de fonds et de valeurs découlant de la contrepartie centrale par lots et non le solde découlant du règlement individuel de chaque opération et de chaque obligation de la contrepartie centrale.

Le processus de règlement net continu et par lots combiné règle une opération en suspens ou des obligations de la contrepartie centrale courantes seulement si tous les soldes de comptes résultants passent la vérification prérèglement. Si tel n'est pas le cas, l'opération en suspens est retirée du lot (et non considérée aux fins de règlement partiel), et l'obligation de la contrepartie centrale est considérée aux fins de règlement partiel, conformément à la Règle ~~7.5.77.4.6~~, jusqu'à ce que les obligations restantes puissent être réglées dans les limites établies par la vérification prérèglement. Les opérations retirées du lot demeurent des opérations en suspens à considérer aux fins de règlement. Après de tels retraits, les opérations et les obligations de la contrepartie centrale restantes sont réglées par lots.

Les écritures pour chaque lot sont traitées en mode validation, ce qui a pour résultat que soit la totalité des écritures (y compris toutes les écritures passées aux comptes de fonds et de valeurs et toutes les écritures de montants tirés sur le plafond de fonctionnement et sur les marges de crédit pour des soldes de compte de fonds débiteurs) nécessaires afin de conclure le règlement est passée, de manière à ce que la totalité

196

Règles de la CDS à l'intention des adhérents  
(version 2013.XX02.XX27)

des opérations ou l'obligation de la contrepartie centrale restantes du lot soient réglées, ou si pour toute raison que ce soit le lot ne peut être complété, aucune des écritures n'est passée et aucune opération ou obligation de contrepartie centrale n'est passée pour ce lot. Toutes les écritures nécessaires pour effectuer le règlement d'un lot particulier sont passées simultanément, ce qui a pour résultat que toutes les opérations et l'obligation de la contrepartie centrale restantes du lot sont réglées simultanément.

**7.5.57.4.5 Écritures aux comptes résultant du processus de traitement par lots**

(a) Écritures au compte de fonds

Pour chaque opération réglée au moyen du processus de règlement net continu et par lots qui comporte un paiement, une écriture est passée pour débiter le compte de fonds tenu pour l'adhérent payeur, et une autre pour créditer le compte de fonds tenu pour l'adhérent bénéficiaire. Pour chaque obligation de la contrepartie centrale réglée au moyen du processus de règlement net continu et par lots qui comporte un paiement, une écriture est passée pour débiter le compte de fonds tenu pour l'adhérent payeur (ou la CDS), et une autre pour créditer le compte de fonds tenu pour l'adhérent bénéficiaire (ou la CDS). Puisque la totalité des écritures de débit et de crédit requises pour la réalisation des règlements d'un lot particulier sont passées simultanément, aucun solde provisoire de compte de fonds ne peut être calculé pour chaque écriture et seul le solde du compte de fonds résultant du règlement des opérations et des obligations de la contrepartie centrale inscrit les fonds dus entre la CDS et l'adhérent conformément à la Règle 8.1.1. Par conséquent, seul le solde du compte de fonds ainsi obtenu (s'il est débiteur) est utilisé dans la portion du plafond de fonctionnement affectée à ce compte de fonds et les marges de crédit établies pour ce grand livre. Aucune écriture individuelle débitant un compte de fonds passée par traitement par lots ne constitue donc une écriture imposée, comme il est décrit à la Règle 8.1.3, et les règlements réalisés par traitement par lots sont faits conformément aux Règles 2.4 et 5.10.1.

(b) Écritures de valeurs aux comptes

Pour chaque opération réglée au moyen du processus de règlement net continu et par lots qui comporte la livraison de valeurs, une écriture de débit est passée au solde d'un compte de valeurs tenu pour l'adhérent livreur et une écriture de crédit est passée au solde d'un compte de valeurs tenu pour l'adhérent destinataire. Pour chaque obligation de la contrepartie centrale réglée au moyen du processus de règlement net continu et par lots qui comporte la livraison de valeurs, une écriture de débit est passée au solde d'un compte de valeurs tenu pour l'adhérent livreur (ou la CDS) et une écriture de crédit est passée au solde d'un compte de valeurs tenu pour l'adhérent destinataire (ou la CDS). Pour chaque catégorie de valeurs que comportent les opérations ou les obligations de la contrepartie centrale réglées par traitement par lots, un solde net de valeurs distinct est calculé pour chaque compte touché par le traitement. Comme toutes les écritures de crédit et de débit requises pour réaliser l'ensemble des règlements dans un lot donné sont passées simultanément, aucun solde de compte provisoire n'est calculé pour chaque écriture et seuls les soldes de compte découlant du règlement de toutes ces opérations et obligations de la contrepartie centrale inscrivent les valeurs détenues par la CDS pour l'adhérent conformément à la Règle 4.2.4.

(c) Exécution des opérations

Les écritures de débit et de crédit passées par lots dans chaque compte afin d'exécuter une opération sont réputées constituer le règlement de l'opération par la livraison de valeurs entre l'adhérent livreur et l'adhérent destinataire conformément à la Règle 7.7.27.5.2 ou la Règle 7.7.47.5.4 et l'exécution du paiement entre l'adhérent bénéficiaire et l'adhérent payeur conformément à la Règle 7.7.57.5.5. Les écritures de débit et de crédit passées par traitement par lots dans chaque compte afin d'exécuter une obligation de contrepartie centrale sont réputées constituer le règlement de cette obligation de la contrepartie centrale par la livraison de valeurs entre la CDS et l'adhérent livreur ou destinataire (selon le cas) conformément à la Règle 7.7.27.5.2 et l'exécution du paiement entre la CDS et l'adhérent qui est bénéficiaire ou l'adhérent qui est payeur (selon le cas) conformément à la Règle 7.7.57.5.5.

**Processus de règlement en temps réel FINet**

197

~~Processus de règlement en temps réel FINet~~~~7.5.6 Processus de règlement en temps réel FINet~~

~~Le processus de règlement en temps réel FINet :~~

- ~~(a) — est lancé lorsque le système lance le processus de paiement en dollars canadiens et pendant la période en direct de nuit;~~
- ~~(b) — traite le règlement des obligations FINet dont les dates de valeur ont été atteintes et qui ne sont pas retenues;~~
- ~~(c) — règle une obligation FINet courante en partie ou en totalité;~~
- ~~(d) — applique la vérification prérèglement décrite à la Règle 5.13 aux soldes des comptes de fonds et de valeurs découlant du règlement de chaque opération et de chaque obligation FINet individuellement.~~

~~7.5.7.4.6 Traitement du règlement des obligations de la contrepartie centrale~~

~~Lorsque (i) une obligation de la contrepartie centrale courante est considérée aux fins de règlement dans le cadre de tout processus de règlement, (ii) le règlement de la totalité de l'obligation de la contrepartie centrale ne passe par la vérification prérèglement, mais (iii) qu'un règlement partiel de l'obligation de la contrepartie centrale passerait les vérifications prérèglement, l'obligation de la contrepartie centrale peut être réglée partiellement, par la livraison de certaines des valeurs requises et l'exécution du paiement partiel correspondant. Au terme d'un tel règlement partiel de l'obligation de la contrepartie centrale, une obligation de la contrepartie centrale révisée demeure courante et à considérer de nouveau aux fins de règlement.~~



**7-6.7.5 RÈGLEMENT****7-6.4.7.5.1 Processus de règlement**

Au terme du processus décrit à la Règle 7-6.7.4, une ou toutes les situations suivantes peuvent se présenter :

- (a) les opérations en suspens sont réglées par la livraison de valeurs et le paiement entre adhérents tel que décrit dans la présente Règle 7-7.7.5;
- (b) la obligations de la contrepartie centrale sont réglées par la livraison de valeurs et le paiement entre la CDS et un adhérent, tel que décrit dans la présente Règle 7-7.7.5;
- (c) les soldes de comptes de valeurs et de comptes de fonds sont révisés par des écritures de débit et de crédit passées relativement à de tels règlements;
- (d) des montants sont tirés sur les marges de crédit et le plafond de fonctionnement;
- (e) des montants tirés sur les marges de crédit et le plafond de fonctionnement sont remboursés;
- (f) des opérations non réglées demeurent en suspens et à considérer de nouveau aux fins de règlement;
- (g) les obligations de la contrepartie centrale non réglées, ou partiellement réglées, demeurent courantes et à considérer de nouveau aux fins de règlement.

Toutes ces écritures sont passées simultanément.

**7-6.2.7.5.2 Livraison en compte de valeurs**

Un transfert d'une valeur par livraison en compte est effectué en passant les écritures adéquates dans les grands livres tenus par la CDS portant un débit ou un crédit aux comptes de l'adhérent livreur et de l'adhérent destinataire, respectivement, de la quantité de valeurs relative à cette opération (ou portant un débit ou un crédit aux comptes de la CDS et de l'adhérent relatif à cette obligation de la contrepartie centrale). L'inscription de telles écritures exécute la livraison définitive et irrévocable de valeurs entre les adhérents relativement à cette opération (ou entre la CDS et l'adhérent relativement à cette obligation de la contrepartie centrale).

**7-6.3.7.5.3 Reconnaissance**

En passant une écriture dans ses grands livres qu'elle tient pour elle-même afin d'effectuer la livraison d'une valeur, la CDS reconnaît que la valeur ainsi livrée ou virée est détenue pour l'adhérent destinataire et une telle valeur est réputée livrée à l'adhérent destinataire. En passant une écriture dans ses comptes de valeurs qu'elle tient pour un adhérent pour inscrire une quantité de valeurs, la CDS reconnaît que la quantité de valeurs ainsi inscrite est détenue au nom de l'adhérent.

**7-6.4.7.5.4 Mise en gage**

La mise en gage d'une valeur est effectuée par la passation des écritures appropriées dans les grands livres tenus par la CDS au débit du compte de valeurs de l'adhérent constituant du gage et au crédit du compte de garantie de l'adhérent gagiste pour la quantité de valeurs relatives à cette mise en gage. Le solde créditeur de valeurs du compte de garantie de l'adhérent représente la quantité de chaque valeur que la CDS détient pour cet adhérent. Une mise en gage de fonds est réalisée par la passation des écritures appropriées dans les grands livres tenus par la CDS au débit du compte de fonds de l'adhérent constituant du gage et au crédit du compte de garantie de l'adhérent gagiste pour le montant des fonds correspondant

199



Règles de la CDS à l'intention des adhérents  
(version 2013.XX02.XX27)

à cette opération. Le solde créditeur du compte de garantie de l'adhérent, lequel représente un montant que la CDS doit à l'adhérent, est un actif financier détenu par la CDS pour cet adhérent et assujéti à son contrôle. L'adhérent contrôle et possède les valeurs et les actifs financiers crédités à ses comptes de garantie, et ce, à toutes fins, y compris la validation d'une sûreté. Les valeurs mises en gage en faveur d'un adhérent sont portées au crédit de son compte de garantie. Comme tel est le cas entre l'adhérent gagiste et l'adhérent constituant du gage, et sans déroger de la sûreté de la caution et de la sûreté du groupe de crédit de catégorie accordées, les valeurs et les fonds mis en gage portés au crédit du compte de garantie de l'adhérent gagiste peuvent être transigés seulement selon les instructions de l'adhérent gagiste, sans tenir compte ou obtenir l'approbation de l'adhérent constituant du gage ou de toute personne qui présente une réclamation par son intermédiaire ou à titre d'ayant cause ou de représentant. La mise en gage de fonds fait l'objet des modalités de remboursement de toute entente conclue entre les adhérents et, à moins d'une entente contraire, l'adhérent constituant du gage n'a droit au remboursement des fonds mis en gage que si la dette a été acquittée ou si l'obligation pour laquelle les fonds ont été mis en gage a été remplie. La CDS n'est tenue de vérifier ni l'exactitude des modalités d'une mise en gage ni le respect de celles-ci par les adhérents. Tant que les valeurs ou les fonds mis en gage demeurent dans le compte de garantie de l'adhérent gagiste en faveur duquel est faite la mise en gage, la CDS inscrit la livraison de ces valeurs ou de ces fonds dans le compte de mise en gage de l'adhérent constituant du gage qui a effectué la mise en gage. L'enregistrement des valeurs mises en gage ou des fonds mis en gage est supprimé du compte de mise en gage de l'adhérent constituant du gage lorsque l'adhérent gagiste en faveur de qui les valeurs ou les fonds ont été mis en gage demande qu'ils soient virés de son compte de garantie. Au processus de paiement, les fonds mis en gage sont virés du compte de garantie du gagiste à son compte de fonds. Lorsque les fonds mis en gage sont transférés du compte de fonds de l'adhérent gagiste à son compte de fonds ou qu'ils sont transférés selon ses instructions au compte de fonds de l'adhérent constituant du gage, les fonds mis en gage cessent d'être un actif financier.

#### ~~7.6.5~~ 7.5.5 Paiement

Les paiements entre adhérents, ou, dans le cas de l'obligation de la contrepartie centrale entre la CDS et l'adhérent, sont réalisés par la passation des écritures nécessaires au débit du compte de fonds ou du compte de garantie tenu pour l'adhérent payeur ou la CDS et au crédit du compte de fonds ou du compte de garantie de l'adhérent bénéficiaire ou de la CDS. Le fait de passer ces écritures constitue le paiement définitif et irrévocable entre les adhérents ou le règlement définitif et irrévocable de l'obligation de la contrepartie centrale entre l'adhérent et la CDS. La CDS passe ces écritures pour réaliser un virement de fonds ou une mise en gage ou pour régler une opération ou une obligation de la contrepartie centrale (si le règlement engage la livraison de valeurs, la CDS passe ces écritures en même temps que celles qu'elle passe dans les grands livres qu'elle tient pour réaliser la livraison).

#### ~~7.6.6~~ 7.5.6 Novation au terme du règlement

Lorsque la CDS passe des écritures pour réaliser la livraison de valeurs, toute obligation de livrer les valeurs existant entre les adhérents et découlant de l'opération ou entre la CDS et l'adhérent découlant de l'obligation de la contrepartie centrale est éteinte et remplacée par l'obligation de la CDS de livrer à l'adhérent les valeurs affichées dans son compte de valeurs, conformément à la Règle 4.2.4. Lorsque la CDS passe des écritures pour effectuer le paiement, toute obligation d'effectuer ce paiement existant entre les adhérents découlant de l'opération ou entre la CDS et l'adhérent découlant de l'obligation de la contrepartie centrale est éteinte et remplacée par l'obligation d'effectuer et le droit de recevoir le paiement au moment du processus de paiement entre les adhérents et la CDS tel qu'il est indiqué dans les comptes de fonds des adhérents.

#### ~~7.6.7~~ 7.5.7 Finalité du règlement

Le fait de passer des écritures dans les grands livres tenus par la CDS pour réaliser la livraison de valeurs ou un paiement constitue la livraison ou le paiement définitif et irrévocable aux et des adhérents pour qui sont tenus les grands livres visés. Si les écritures sont passées aux fins de règlement d'une obligation de la contrepartie centrale, ces écritures constituent la livraison ou le paiement définitif et irrévocable entre la CDS et l'adhérent. La finalité du règlement d'une obligation de la contrepartie centrale n'affecte pas

200

## 9.2 DESCRIPTION GÉNÉRALE DU PROCESSUS DE SUSPENSION

### 9.2.1 Imposition de restrictions au droit d'accès aux fonctionnalités du système

Au terme de la suspension d'un adhérent, la CDS impose des restrictions au droit d'accès d'un adhérent aux fonctionnalités des systèmes de tous les services. La restriction peut être levée en totalité ou en partie à la discrétion de la CDS, au besoin, pour procéder à l'acquittement méthodique des obligations de l'adhérent en vertu de la présente Règle 9.

### 9.2.2 Fonctions de la contrepartie centrale

Si un adhérent qui utilise une fonction de la contrepartie centrale est suspendu, les mesures indiquées ci-après sont prises en sus des mesures décrites à la présente Règle 9.

(a) Cotes

Nonobstant la suspension de l'adhérent, les cotes sont calculées et dues à l'égard de chacune de ses obligations en cours à la contrepartie centrale.

(b) Opérations non traitées

Toutes les opérations de l'adhérent suspendu qui n'ont pas encore été traitées au moyen ~~de FInet ou du~~ RNC sont inadmissibles à ~~ces~~ la fonctions RNC.

### 9.2.3 Rétenion des soldes créditeurs au terme d'une suspension

Si un adhérent suspendu affiche un solde créditeur libellé dans une monnaie créditée à un compte de fonds ou à un compte de garantie restreinte d'un grand livre, la CDS ne paie pas le solde créditeur à l'adhérent suspendu. La CDS exerce son droit de rétention à l'égard de tout solde créditeur. La CDS débite le solde créditeur du grand livre de l'adhérent suspendu et crédite celui-ci au grand livre de gestion des garanties de la CDS.

### 9.2.4 Effet de la suspension sur le mode de paiement par inscription comptable

Lorsqu'un adhérent est suspendu, l'attribution de sommes au moyen du mode de paiement par inscription comptable est contrepasée conformément à la Règle 8.4 et tout paiement versé par un banquier qualifié pour le compte d'un adhérent suspendu est traité tel que décrit à la Règle 8.4.14.

### 9.2.5 Processus de paiement

Au terme de la suspension d'un adhérent, la CDS prend les mesures nécessaires conformément à la Règle 5 pour s'assurer que le processus de paiement est exécuté pour cette journée. Ces mesures comprennent notamment :

- (a) exiger paiement des adhérents ayant cautionné les obligations de l'adhérent suspendu auprès de la CDS (y compris de chacune des cautions ayant octroyé une marge de crédit à l'adhérent suspendu et aux autres membres de chaque groupe de crédit dont fait partie l'adhérent suspendu);
- (b) prendre des dispositions pour le versement de tout acompte à la CDS nécessaire à l'exécution du processus de paiement, y compris, pour couvrir de tels acomptes, la mise en gage des contributions de l'adhérent suspendu à tout fonds ou fonds commun de garantie des emprunteurs (et, au besoin, des contributions des autres membres de chaque groupe de crédit dont fait partie l'adhérent suspendu).

Règles de la CDS à l'intention des adhérents  
(version 2013.XX02.XX27)

#### 9.4.12 Obligation du groupe de crédit à l'égard des autres adhérents défaillants

En vertu de la Règle 5.7, telle que modifiée par la présente Règle 9.4, un adhérent se retirant d'une fonction de la contrepartie centrale continue d'être assujéti aux obligations de son groupe de crédit de fonds, et ce, à l'égard de toute obligation de tout adhérent défaillant utilisant la fonction de la contrepartie centrale dont il se retire et qui est suspendu au plus tard le quinzième jour ouvrable après la date à laquelle l'adhérent qui se retire a exercé son droit de retrait d'une fonction de la contrepartie centrale. Le montant total versé par l'adhérent se retirant d'une fonction de la contrepartie centrale à l'égard de l'obligation de l'ensemble des adhérents défaillants qui sont suspendus après la suspension de l'adhérent suspendu d'une fonction de la contrepartie centrale est inférieur ou égal au montant de sa contribution finale moins tout montant qu'il a versé à l'égard des obligations de son groupe de crédit de fonds relativement à l'adhérent suspendu d'une fonction de la contrepartie centrale. En ce qui concerne de tels adhérents défaillants utilisant les fonctions RNC :

- (a) la quote-part de l'adhérent se retirant d'une fonction de la contrepartie centrale et de tout autre membre du fonds sera calculée en fonction de leurs contributions respectives au fonds au moment de la suspension (soit, dans le cas de l'adhérent se retirant d'une fonction de la contrepartie centrale, sa contribution après retrait), attendu que si le montant de la contribution finale de l'adhérent se retirant d'une fonction de la contrepartie centrale alors non appliqué ne suffit pas à régler intégralement sa quote-part, la quote-part de tout autre membre du fonds est augmentée de manière proportionnelle;
- (b) la contribution finale de l'adhérent se retirant d'une fonction de la contrepartie centrale est appliquée en premier lieu à l'obligation de l'adhérent suspendu d'une fonction de la contrepartie centrale, puis tout excédent est appliqué à l'obligation du premier adhérent défaillant suivant. S'il reste encore un excédent, celui-ci est par la suite appliqué à l'obligation de tout autre adhérent défaillant, et ainsi de suite, en tenant compte de l'ordre dans lequel les adhérents défaillants ont été suspendus.

~~En ce qui concerne de tels adhérents défaillants utilisant FInet :~~

- ~~(a) la quote-part de l'adhérent se retirant d'une fonction de la contrepartie centrale sera calculée de la manière décrite dans les Procédés et méthodes;~~
- ~~(b) la contribution finale de l'adhérent se retirant d'une fonction de la contrepartie centrale est appliquée en premier lieu à l'obligation de l'adhérent suspendu d'une fonction de la contrepartie centrale, puis tout excédent est appliqué à l'obligation du premier adhérent défaillant suivant. S'il reste encore un excédent, celui-ci est par la suite appliqué à l'obligation de tout autre adhérent défaillant, et ainsi de suite, en tenant compte de l'ordre dans lequel les adhérents défaillants sont suspendus.~~
- ~~(c) la quote-part de tout membre du fonds autre que l'adhérent se retirant d'une fonction de la contrepartie centrale à l'égard des obligations de tout adhérent défaillant sera calculée de la manière décrite dans les Procédés et méthodes, en tenant compte du montant versé par l'adhérent se retirant d'une fonction de la contrepartie centrale à l'égard de l'obligation d'un tel adhérent défaillant.~~

#### 9.4.13 Remboursement de la contribution finale

Un adhérent se retirant d'une fonction de la contrepartie centrale ne peut recevoir le remboursement de sa contribution finale que jusqu'à la dernière de ces dates : (i) la date à laquelle il a réglé la totalité de ses obligations à la contrepartie centrale découlant de l'utilisation de la fonction de la contrepartie centrale dont il se retire et (ii) la date à laquelle la CDS a calculé le montant des obligations de son groupe de crédit de fonds relativement à l'adhérent suspendu d'une fonction de la contrepartie centrale et de l'ensemble des adhérents défaillants ayant utilisé cette fonction de la contrepartie centrale et à laquelle cet adhérent se

233

retirant d'une fonction de la contrepartie centrale a versé des sommes en règlement de telles obligations.

#### 9.4.14 Pouvoir discrétionnaire en matière de traitement sélectif au RNC-et à FINet

(a) Pouvoir discrétionnaire en matière de traitement sélectif au RNC-et à FINet

Un adhérent se retirant d'une fonction de la contrepartie centrale règle la totalité de ses obligations en cours à la contrepartie centrale découlant de l'utilisation de la fonction de la contrepartie centrale dont il se retire, et ce, dès que possible après l'exercice de son droit de retrait d'une fonction de la contrepartie centrale. Nonobstant la restriction du droit de l'adhérent se retirant d'une fonction de la contrepartie centrale d'utiliser la fonction de la contrepartie centrale, la CDS peut, à la demande de cet adhérent se retirant, permettre le traitement de certaines de ses transactions admissibles au moyen du RNC-ou de FINet, pourvu qu'elle établisse qu'un tel traitement semble susceptible de réduire le montant des obligations en cours de l'adhérent se retirant d'une fonction de la contrepartie centrale à la contrepartie centrale à l'égard de cette fonction. La sélection des transactions admissibles à un tel traitement est effectuée conformément aux critères stipulés dans les Procédés et méthodes.

(b) Exercice du pouvoir discrétionnaire

Lors de l'exercice de son pouvoir discrétionnaire en vertu de la présente Règle 9.4.14, la CDS tient compte de ce qu'elle considère être, de bonne foi, dans son intérêt véritable et dans celui de l'ensemble des adhérents. La CDS n'est pas tenue responsable envers tout adhérent, y compris l'adhérent se retirant d'une fonction de la contrepartie centrale, des pertes, dommages, dépenses, responsabilités ou réclamations découlant de l'exercice de son pouvoir discrétionnaire dans le but de sélectionner certaines transactions admissibles d'un adhérent se retirant d'une fonction de la contrepartie centrale aux fins de traitement au RNC-ou à FINet.

#### 9.4.15 Réintégration de l'adhérent

Sur présentation à la CDS d'une demande de réintégration, l'adhérent ayant exercé son droit de retrait d'une fonction de la contrepartie centrale peut être réintégré à tout moment par le Conseil d'administration aux conditions de ce dernier, pourvu qu'il soit alors admissible à l'utilisation de la fonction de la contrepartie centrale, qu'il règle les frais de réintégration établis par le Conseil d'administration et qu'il remplisse toute autre condition établie par ce dernier. Le Conseil d'administration peut, à son gré, approuver ou refuser une demande de réintégration. La CDS peut exiger que la demande de réintégration d'un adhérent soit reportée pour une période minimale suivant le retrait de ce dernier d'une fonction de la contrepartie centrale.

Règles de la CDS à l'intention des adhérents  
(version 2013.XX02.XX27)

mesures nécessaires pour s'y conformer.

#### 11.2.4 Rôle de l'agent des transferts adhérent

Un agent des transferts adhérent :

- (a) doit confirmer ou refuser le dépôt et le retrait de valeurs et fournir un Rapport de soldes de clôture à la CDS à l'égard de toutes les valeurs admissibles au CDSX pour lesquelles il est l'agent des transferts;
- (b) peut agir à titre d'agent dépositaire (y compris à titre d'agent dépositaire au CDSX) ou de responsable du traitement des droits et privilèges;
- (c) ne peut effectuer de règlements (y compris un transfert ou une mise en gage de valeurs) ou détenir des valeurs créditées à son grand livre, sauf s'il agit à titre d'agent dépositaire ou de responsable du traitement des droits et privilèges au CDSX ou dans la mesure permise s'il est classé dans une autre catégorie d'adhérent à mandat restreint;
- (d) ne peut établir de marges de crédit en faveur d'autres adhérents;
- (e) ne peut avoir recours à des marges de crédit établies par un prêteur ou par la fédération adhérente active;
- (f) ne peut utiliser ~~les~~ fonctions RNC-~~ou FINet~~;
- (g) ne peut agir à titre de responsable de l'activation d'ISIN ou de responsable de la validation de valeurs;
- (h) ne peut agir à titre de gardien.

#### 11.2.5 Exclusion des groupes de crédit et de débit

Un agent des transferts adhérent n'est pas membre d'un groupe de crédit ou d'un groupe de débit.

#### 11.2.6 Déclaration d'un agent des transferts adhérent

Un agent des transferts adhérent déclare et garantit à la CDS et à l'ensemble des adhérents que ses actions à l'égard de chaque valeur admissible, conformément à la présente Règle, ne débordent ni ses fonctions ni le mandat qu'il a reçu de l'émetteur de la valeur admissible. Chaque agent des transferts adhérent assume, à titre de débiteur principal, la totalité de ses obligations, conformément à la présente Règle, y compris celles découlant des déclarations qu'il a faites ou des garanties qu'il a données, qu'il agisse en son nom ou au nom d'un émetteur. La déclaration et la garantie de l'agent des transferts adhérent susmentionné, et la prise en charge des obligations relatives à la présente Règle 11, ne limitent en rien la responsabilité qui pourrait incomber à l'émetteur de toute valeur admissible ou à l'agent des transferts adhérent agissant à titre d'agent des transferts de l'émetteur selon les principes généraux de droit ou toute loi ou règlement applicable. L'agent des transferts adhérent n'est pas tenu d'honorer une obligation envers la CDS si celle-ci est contraire à l'ordonnance d'un tribunal ou d'un autre organisme de réglementation ayant compétence sur l'agent des transferts adhérent.

267

### 7.3.2 Publication

À la suite des élections tenues à la Chambre de l'assurance de dommages, les trois candidats suivants, dirigeants de cabinets ou d'assureurs appartenant aux groupes identifiés ci-dessous, ont été déclarés élus aux postes d'administrateurs:

	Nom	Certificat	Groupe (*)
1	<b>Me Lyne Giroux</b>	Non titulaire de certificat	<b>Groupe 1</b>
2	<b>Mme Hélène Moreau</b>	Courtier en assurance de dommages	<b>Groupe 3</b>
3	<b>M. Jean-François Raymond</b>	Courtier en assurance de dommages	<b>Groupe 2</b>

(\*) **Groupe 1** : Assureurs qui distribuent leurs produits par l'entremise d'agents en assurance de dommages

**Groupe 2** : Cabinets, autres que des assureurs, inscrits dans la discipline de l'assurance de dommages qui exercent leurs activités par l'entremise de courtiers en assurance de dommages

**Groupe 3** : Assureurs qui distribuent leurs produits principalement par l'entremise de courtiers en assurance de dommages

**Groupe 4** : Cabinets, autres que des assureurs, inscrits dans la discipline de l'expertise en règlement de sinistres

Le 16 mai 2013



## AVIS DE CONFORMITÉ

EN VERTU DE L'ARTICLE 22 DE LA LOI SUR LES INSTRUMENTS DÉRIVÉS

**MODIFICATIONS AUX CARACTÉRISTIQUES DES CONTRATS À TERME SUR TAUX D'INTÉRÊT, DES OPTIONS SUR CONTRATS À TERME SUR TAUX D'INTÉRÊT, DES CONTRATS À TERME SUR OBLIGATIONS ET DES OPTIONS SUR CONTRATS À TERME SUR OBLIGATIONS**

**MODIFICATIONS AUX PROCÉDURES APPLICABLES AUX PRIX DE RÉGLEMENT QUOTIDIEN DES CONTRATS À TERME ET DES OPTIONS SUR CONTRAT À TERME**

Le soussigné confirme que les modifications et, s'il y a lieu, les ajouts et les abrogations aux règles, politiques et procédures de Bourse de Montréal inc. ont été apportés conformément à la *Loi sur les instruments dérivés* (L.R.Q., chapitre I-14.01).

FAIT à MONTRÉAL le 10 mai 20 13 .

(s) *Pauline Ascoli*

\_\_\_\_\_  
Pauline Ascoli  
Vice-présidente, Affaires juridiques, produits dérivés  
BOURSE DE MONTRÉAL INC.

## 7.4 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.



## 7.5 AUTRES DÉCISIONS

### DÉCISION N° 2013-PDG-0073

**Groupe TMX Limitée**  
**La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée**  
**Services de dépôt et de compensation CDS inc.**

(Prorogation du délai prévu au paragraphe 38.1 de la décision de reconnaissance n° 2012-PDG-0142)

Vu la décision n° 2012-PDG-0142 prononcée le 4 juillet 2012 par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») reconnaissant Groupe TMX Limitée, ayant alors la dénomination sociale de Corporation d'Acquisition Groupe Maple, La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée (« CDS ltée ») et sa filiale à part entière Services de dépôt et de compensation CDS inc. (« Compensation CDS ») (collectivement, la « CDS »), à titre de chambre de compensation en vertu de l'article 169 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « décision n° 2012-PDG-0142 »);

Vu la décision n° 2012-PDG-0151 en date du 24 juillet 2012 et la décision n° 2012-PDG-0237 en date du 20 décembre 2012, apportant certaines modifications à la décision n° 2012-PDG-0142;

Vu l'obligation de la CDS, énoncée au paragraphe 38.1 de la décision n° 2012-PDG-0142, à l'effet d'embaucher une partie qualifiée indépendante, qui convient à l'Autorité, pour mener un examen des règles de la CDS dans un délai de 9 mois après la date de prise d'effet de la décision n° 2012-PDG-0142 pour évaluer si ces règles et les ententes en découlant demeurent appropriées compte tenu du changement de la structure de propriété et du modèle d'entreprise à but lucratif et de préparer un rapport sur les constatations, conclusions et recommandations;

Vu la prise d'effet de la décision n° 2012-PDG-0142 le 1<sup>er</sup> août 2012, soit la date de réalisation de la fusion entre Groupe TMX Limitée et la CDS, à l'exception des paragraphes 17.5, 17.6 et 17.7 ainsi que du paragraphe 37.2 de cette décision qui ont pris effet 30 jours plus tard;

Vu le choix par la CDS du cabinet Borden Ladner Gervais (« BLG ») pour mener cet examen des règles et préparer un rapport sur les constatations, conclusions et recommandations;

Vu les nombreux échanges entre la CDS, l'Autorité et BLG pour permettre à l'Autorité de se prononcer sur l'indépendance et les qualifications de celui-ci;

Vu l'accord donné par l'Autorité le 26 mars 2013 quant au choix par la CDS de BLG comme partie qualifiée indépendante;

Vu la demande de la CDS déposée auprès de l'Autorité le 30 avril 2013 (la « demande ») visant à suspendre le délai mentionné au paragraphe 38.1 de la décision n° 2012-PDG-0142;

Vu le temps planifié par BLG pour réaliser ce mandat complexe, l'importance pour ce dernier de consulter toutes les parties potentiellement impactées et les rapports de suivi qui seront soumis à l'Autorité sur une base régulière;

Vu le premier alinéa de l'article 35.1 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la recommandation du surintendant des marchés de valeurs à l'effet que la demande n'est pas contraire à l'intérêt public;

En conséquence :

L'Autorité proroge, jusqu'au 28 février 2014, le délai prévu au paragraphe 38.1 de la décision n° 2012-PDG-0142.

Fait le 10 mai 2013.

Mario Albert  
Président-directeur général